# MANUEL

DE LA

# Langue égyptienne

*GRAMMAIRE, TABLEAU DES HIEROGLYPHES,*

*TEXTES & GLOSSAIRE*

PAR

VICTOR LORET

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DU CAIRE

MAITRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

*PARIS*

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCLXXXIX

*A mon Maître*

# GASTON MASPERO

Membre de l'Institut

*Hommage reconnaissant*

V. L.

# AVERTISSEMENT

*En rédigeant ce Manuel de la langue égyptienne, mon intention a été, non pas de faire œuvre de science, mais de rendre commode et accessible à tous l'étude des hiéroglyphes.*

*On ne se doute pas du nombre considérable de curieux qui s'intéressent à l'égyptologie & qui s'en occuperaient peut-être d'une manière plus pratique & plus fructueuse s'ils avaient à leur disposition des ouvrages élémentaires & de lecture aisée. Bien des voyageurs désireux d'aller passer un hiver en Égypte se préparent au préalable une petite bibliothèque de voyage. Les descriptions du pays, les histoires des pharaons ne manquent pas. Mais ce que la plupart des personnes, touristes ou non, voudraient connaître, c'est le moyen de déchiffrer quelques mots hiéroglyphiques, de reconnaître çà & là des noms & des légendes, de se rendre compte des signes que contient un scarabée offert par un marchand d'antiquités.*

*On trouve bien, épars dans plusieurs ouvrages, des alphabets & des tableaux abrégés de signes, qui ne font qu'aiguiser l'intérêt. Mais à qui voudrait aller plus loin dans l'étude de la langue égyptienne, se pré-*

*sentent immédiatement les grammaires de F. Champollion, d'E. de Rougé, de H. Brugsch, dont le prix fort élevé fait reculer des gens qui n'ont, la plupart du temps, pour s'occuper d'hiéroglyphes, d'autre motif qu'une passagère curiosité. Et puis, avec une grammaire il faut des textes, un dictionnaire, & le moindre des vocabulaires coûte soixante francs.*

*On comprend facilement combien les mieux disposés se découragent, dès le début, devant tant de frais à faire pour des recherches qui ne seront peut-être pour eux qu'un caprice sans suites.*

*Mon but, en entreprenant la rédaction de ce Manuel, a été de combler cette lacune. J'ai voulu mettre entre les mains des curieux, pour un prix modique, un livre qui serve à la fois de grammaire, de recueil de textes & de dictionnaire. Les touristes pourront l'emporter en voyage, ceux qu'attire l'étude des langues pourront y puiser bien des renseignements, les étudiants qui se décideront à tenter l'égyptologie y trouveront un guide suffisant pour leurs premières années de travail.*

*Tout modeste que soit le plan de cet ouvrage, je dois dire pourtant que j'ai cherché, sous une forme claire & précise, à le rendre le plus complet possible. Dans une science encore en son enfance, les livres vieillissent vite, & c'est déjà un grand avantage que paraître le dernier. Depuis la plus récente grammaire parue, bien des découvertes ont été faites dans le domaine de la philologie égyptienne; les résultats s'en trouvent consignés plus loin. De plus, j'ai ajouté au tableau général des hiéroglyphes bien des signes nouveaux & bien des valeurs inconnues jusqu'ici. Enfin, j'ai essayé, pour la première fois, d'affronter l'étude de la phonétique & de la syntaxe.*

*C'est ici pour moi la première occasion qui s'offre, — & je me garderai de la manquer, — d'adresser à mon cher & savant maître,*

*M. G. Maspero, mes remercîments infinis pour la science profonde & l'inépuisable bienveillance dont il n'a cessé d'aider mes pas dans l'égyptologie. A lui seul je dois tout ce que je sais, & je me fais gloire de le dire.*

*J'ai enfin à féliciter M. E. Leroux, — qui tenait à faire imprimer ce livre en France, malgré certaines difficultés typographiques, — d'avoir su trouver, en M. Pitrat, imprimeur, & en M. A. Ding, son compositeur pour les langues orientales & en même temps élève d'égyptologie à la Faculté, des auxiliaires de goût & de talent qui ont pu faire, d'un livre scientifique, presque un livre de bibliothèque.*

*V. L.*

*Lyon, 18 juin 1888.*

# Manuel

de la

# Langue égyptienne

---

## I

## GRAMMAIRE

## LIVRE I

## L'Écriture et la Lecture

### I. *Les Signes hiéroglyphiques.*

1. L'écriture égyptienne, nommée écriture hiéroglyphique, se compose d'un grand nombre de signes, qui représentent des personnages, des animaux, des plantes, des meubles, des armes et, en général, tous les objets que les Égyptiens avaient journellement sous les yeux.

2. Un certain ordre préside à la disposition graphique des hiéroglyphes. D'abord, ils sont rangés parfois en lignes horizontales, parfois en colonnes verticales. Ensuite, ils peuvent se lire de droite à gauche, ou de gauche à droite. Sur ce dernier point, il est fort aisé d'être rapidement fixé. Il suffit, en effet, d'examiner de quel côté tournent la tête les personnages ou les animaux qui figurent dans une inscription. S'ils sont tournés vers la droite, l'inscription doit se lire de droite à gauche. Si, au contraire, ils sont tournés vers la gauche, — comme ce sera partout le cas dans ce livre, — les phrases commencent à gauche, de même qu'en français.

3. Quelquefois, dans une très courte légende par exemple, on peut ne pas rencontrer, parmi les hiéroglyphes, de figures d'hommes ou d'animaux Mais il est rare qu'on n'y trouve que des signes symétriques, comme , , , qui se divisent verticalement en deux parties semblables. On y remarque presque toujours des signes comme . . , qui seraient tournés dans le sens inverse, . . , si l'inscription commençait par la droite.

4. Les signes eux-mêmes peuvent être verticaux ou horizontaux. Verticaux, ils occupent toute la hauteur de la ligne, comme . . . Horizontaux, ils se placent l'un au-dessous de l'autre, au nombre de deux, trois, et plus, selon leur épaisseur, jusqu'à ce que le groupe ainsi formé atteigne en hauteur la dimension d'un signe vertical, comme . Dans ce cas, on lit les signes en commençant par celui du haut.

5. Souvent même, des signes très petits, mêlés à des signes horizontaux, sont placés l'un à côté de l'autre. On les lit alors en suivant horizontalement le sens de l'inscription. Dans , les signes se liront dans cet ordre : , , . Dans , ils se liront ainsi : , , , . Dans , ils se liront : , , , .

6. Prenons par exemple la phrase suivante : 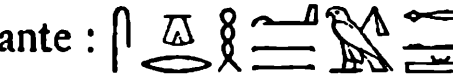 . L'oiseau ayant la tête tournée vers la gauche, c'est par ce côté que nous devrons commencer. D'après les règles précédemment énoncées, les signes ne pourront se suivre que de cette manière : 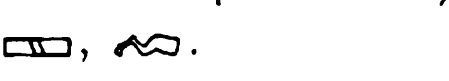 .

## II. *Les diverses Séries de signes.*

7. D'après leurs différentes valeurs, les signes hiéroglyphiques peuvent se répartir en plusieurs séries. Il est bon, pourtant, de faire remarquer dès maintenant que toutes les séries de signes sont toujours et simultanément employées dans une même inscription.

D'une manière générale, les signes égyptiens se divisent en deux grandes classes, les signes phonétiques et les signes idéographiques. Les signes

phonétiques expriment des sons, dépourvus par eux-mêmes d'un sens quelconque. Les signes idéographiques représentent des idées, indépendantes de tout son. Par exemple, , signe phonétique, représente le son A B; , signe idéographique, sert à rendre l'idée Poisson. Nous verrons par la suite comment s'unissent et s'harmonisent dans les phrases ces deux classes de signes.

## III. *Les Signes phonétiques.*

8. Les signes phonétiques sont ou alphabétiques ou syllabiques. Les signes alphabétiques représentent les lettres de l'alphabet égyptien, dont quelques-unes, par leur prononciation, diffèrent beaucoup des nôtres. Les signes syllabiques expriment des syllabes, formées de deux ou trois lettres de l'alphabet.

Ainsi, les signes alphabétiques et correspondent, le premier à la lettre B, le second à la lettre A; le signe syllabique a, à lui seul, la valeur des deux lettres réunies et, par conséquent, se lit BA. Le signe est la lettre U, — prononcée *ou*, — est la lettre N; le syllabique tient lieu de ces deux lettres et, par suite, se prononce OUN.

## IV. *Les Signes alphabétiques.*

9. Les signes alphabétiques forment, par leur ensemble, l'alphabet égyptien. Cet alphabet se compose de vingt et une lettres que l'on a, — n'en connaissant pas l'ordre égyptien, — disposées d'un commun accord dans l'ordre suivant : voyelles, labiales, liquides, aspirées, sifflantes, chuintantes, gutturales et dentales. C'est cet ordre qui est adopté dans tous les dictionnaires hiéroglyphiques.

10. *Voyelles.* — Les voyelles sont A, I et OU. L'égyptien, qui n'a

qu'un I et un OU, possède trois sortes d'A que l'on transcrit, pour les distinguer, par *a, à* et *â*. Le premier, *a*, est plus bref que l'A ordinaire ; le troisième, *â*, est plus long.

11. *Labiales et liquides.* — Les labiales sont B, P et F. Les liquides sont M, N et R. Le son L était inconnu des Égyptiens, ou plutôt, les habitants de certaines parties du pays prononçaient L la lettre que les habitants d'autres parties prononçaient R.

12. *Aspirées.* — La langue égyptienne a deux aspirées. La première, que l'on transcrit par *h* ou *ḥ*, répond à notre H aspiré, mais avec une aspiration plus marquée. La seconde, transcrite par *kh*, *ḫ* ou *χ*, se prononce comme le *ch* allemand.

13. *Sifflantes et chuintantes.* — La sifflante est S. La chuintante se transcrit *sh* ou *š* et se prononce comme notre *ch* dans *chat*.

14. *Gutturales et dentales.* — Les gutturales sont Q, K et G. Le G est toujours dur et se prononce comme notre *g* dans *gamin*. Les dentales sont T, D et DJ. Le signe qui répond au D est parfois transcrit *ṭ*. Le DJ se transcrit ordinairement par *ṭ'*.

15. En réunissant ces différentes lettres, nous obtenons l'alphabet suivant :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | *a* | 8 |  | *f* | 15 | | *sh* |
| 2 | | *à* | 9 | 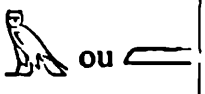 ou | *m* | 16 |  | *q* |
| 3 | | *â* | 10 |  | *n* | 17 | | *k* |
| 4 | ou \\ | *i* | 11 | | *r* | 18 | | *g* |
| 5 | ou | *ou* | 12 | | *h* | 19 |  ou | *ṭ* |
| 6 | | *b* | 13 |  | *kh* | 20 |  | *d* |
| 7 |  | *p* | 14 |  ou | *s* | 21 | | *dj* |

OBSERVATIONS

16. On remarque que les lettres I, OU, M, S et T sont représentées chacune par deux signes hiéroglyphiques différents. Les diverses formes d'une même lettre s'emploient indis-

tinctement l'une pour l'autre. Le choix en est ordinairement amené par la figure des signes voisins. Si M, par exemple, est suivi d'un signe horizontal, on se servira de la forme . comme dans ; si, au contraire, il est accompagné d'un signe vertical, on l'écrira par , comme dans . Pour le même motif, la syllabe *sou* peut s'écrire ou . Il n'y a d'exception que pour la lettre , qui, dans certaines formes grammaticales, ne s'est jamais trouvée, jusqu'ici, remplacée par .

17. Le nombre des lettres qui composent l'alphabet égyptien a diminué à mesure qu'ont paru de nouvelles grammaires. La raison en est que certains signes, considérés d'abord comme des lettres, ont été reconnus par la suite comme appartenant à la série des syllabiques. Tels sont *oua*, *rou*,  *ba*,  *sha*,  *ta*.

18. Vers le déclin de la littérature égyptienne, certaines formes nouvelles sont venues s'ajouter aux formes des lettres données plus haut. Ainsi, à l'époque gréco-romaine, on semblait prendre à cœur de n'employer aucun des signes alphabétiques usités plus anciennement. Sans même descendre jusqu'à cette période, on peut citer les signes suivants, employés avec une valeur alphabétique à partir de l'Empire thébain :  *a*,  *b*,  *f*,  *m*,  *n*,  *r*,  *k*,  *t*.

## V. *Les Signes syllabiques.*

19. Les signes syllabiques sont, en quelque sorte, des abréviations. Un seul de ces signes peut, en effet, tenir lieu de deux ou trois lettres. Ainsi, se lit *pa*, comme si l'on écrivait ; est l'équivalent de . remplace . est mis pour .

20. Il existe un fort grand nombre de signes alphabétiques, mais une centaine seulement de ces signes sont d'un usage régulier et fréquent. Les autres sont plus rares ou ne sont employés qu'exceptionnellement. Voici le tableau des signes les plus usités, qu'il est indispensable, pour lire le moindre texte, d'avoir dans la mémoire. Ces signes sont suivis de leur valeur en lettres égyptiennes. Les autres signes syllabiques, employés plus rarement, se retrouveront à la suite de cette grammaire, avec tous les signes de l'écriture hiéroglyphique.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72

21. Ainsi qu'on peut le voir, beaucoup de signes syllabiques ont comme équivalent deux ou trois consonnes, qu'il est impossible de prononcer sans le secours de voyelles. Les Égyptiens connaissaient les voyelles intérieures de tous leurs mots ; aussi ne se donnaient-ils pas toujours la peine de les exprimer dans l'écriture. Nous ne sommes pas dans le même cas, de sorte que, pour faciliter la prononciation des syllabes, nous intercalons un E, dans les transcriptions, entre les consonnes des mots. C'est ainsi que , qui équivaut à , est transcrit *mes* ; , ,  se transcrivent *meb*, *shed*, *nefer*.

22. Tout signe syllabique emprunte originellement sa valeur phonétique au mot qui, dans la langue égyptienne, sert à désigner l'objet qu'il représente. Si 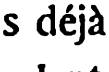 , qui est l'image d'un pain, se lit *ta*, c'est que *ta*, en égyptien, est le nom du pain. Une plume se nomme *shou*, aussi le signe , qui figure une plume, a-t-il la valeur *shou*. Bien entendu, comme nous l'avons déjà fait remarquer,  et , qui sont des signes phonétiques, ne gardent plus des mots *ta* et *shou* que la sonorité seule; les sens de « pain » et de « plume », qui ont donné primitivement naissance à ces valeurs phonétiques, ont cessé d'être inhérents aux deux signes.

## VI. *Les Compléments phonétiques.*

23. De cette origine de la valeur des signes syllabiques résulte le fait suivant. Il se peut qu'en égyptien deux mots et plus servent à désigner un seul et même objet. Le hoyau , par exemple, portait les noms de et de 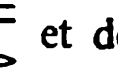 . Comment savoir, lorsque le signe  se rencontre dans une phrase, s'il faut le lire *mer* ou *ben?*

Pour obvier à cet inconvénient et rendre plus précise la lecture que l'on doit donner à un signe syllabique, les Égyptiens ont l'habitude d'écrire à côté de la plupart de ces signes, surtout de ceux qui sont susceptibles d'avoir plusieurs valeurs, l'une des lettres, ou toutes les lettres qui forment la syllabe qu'ils représentent. D'après cette règle, le signe , selon qu'il devra se lire *mer* ou *ben*, sera ainsi accompagné,  ou . La même règle s'applique aux signes qui n'ont qu'une seule lecture.

24. Un syllabique peut donc, en plus des cas où il est employé seul,

1° Être accompagné de la première lettre de la syllabe qu'il sert à rendre, comme *ba*,  *àm*,  *sa;*

2° Être accompagné de la dernière lettre de cette syllabe, comme *pa*,  *àm*,  *kben;*

3° Enfin, être accompagné de deux lettres, ou de toutes les lettres de cette syllabe, comme  *ba*,  *àm*,  *sa*,  *nefer*,  *kheper.*

Bien entendu, ces lettres écrites se fondent, dans la transcription, avec celles qui sont comprises dans le syllabique, de sorte que ne se lit pas *à* + *àm* + *m*, soit *ààmm*, mais seulement *àm*; de même, les diverses orthographes correspondent à la seule syllabe *bes*.

On a donné à ces lettres qui, écrites après un syllabique, servent à en compléter ou à en distinguer la lecture, le nom de Compléments phonétiques, ou Signes complémentaires.

## VII. *Les Signes idéographiques.*

25. Au besoin, les signes phonétiques que nous venons de passer en revue pourraient suffire pour la rédaction d'une phrase égyptienne, puisqu'ils permettent de rendre toutes les articulations, et partant tous les mots de la langue. En fait, il existe un certain nombre de textes dans lesquels on ne rencontre guère que des signes phonétiques. Mais, dans le but de donner plus de clarté à leur écriture, les Égyptiens ont cru devoir joindre, aux signes figurant des sons, d'autres signes, représentant des idées.

Ces signes, de même que les signes phonétiques, se divisent en deux séries : les signes déterminatifs et les signes figuratifs.

## VIII. *Les Signes déterminatifs.*

26. Comme en bien d'autres langues, on rencontre souvent en égyptien plusieurs mots servant à désigner le même objet. Mais, plus encore que toute autre langue, l'égyptien emploie fréquemment un seul mot pour rendre plusieurs idées complètement différentes. La raison en est que les radicaux, n'étant généralement composés que de deux lettres, ne peuvent, en égyptien, se multiplier à l'infini.

C'est ainsi que le mot signifie *buisson, âme, peau de panthère, huile, sarcler*, que signifie *œil, bassin, serpent, caisse, aviron, acacia, terrain, attacher, aimer, souffrir*.

27. Les déterminatifs ont pour but de distinguer les divers sens d'une même racine. Ce sont des signes que l'on place après la partie phonétique d'un mot, et dont la figure sert à rappeler immédiatement à l'esprit la nuance spéciale exprimée par le mot.

*Ba* signifiant *buisson* est déterminé par un groupe de fleurs, ; le même mot signifiant *âme* est déterminé par un oiseau à tête humaine, forme sous laquelle les Égyptiens se représentaient l'âme, . Dans le sens de *peau de panthère*, *ba* s'écrit ainsi ; signifiant *huile*, il est déterminé par un vase , signifiant *sarcler*, par un hoyau, .

De même, les différents sens de la syllabe *mer* sont ainsi déterminés :

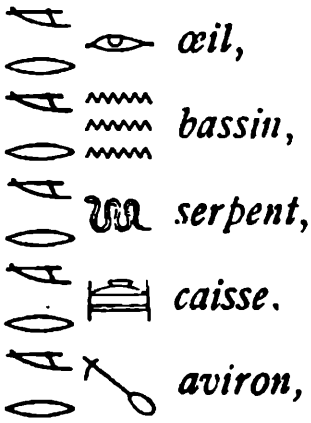

*œil*,
*bassin*,
*serpent*,
*caisse*.
*aviron*,

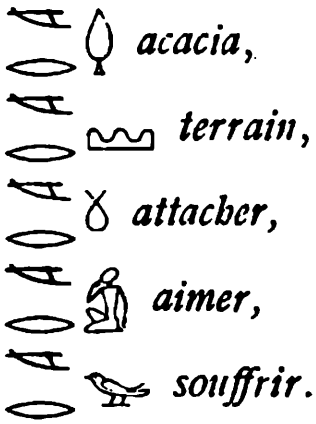

*acacia*,
*terrain*,
*attacher*,
*aimer*,
*souffrir*.

28. Les déterminatifs ne modifient en rien la sonorité des mots ; ils agissent sur la vue du lecteur et non sur l'oreille de l'auditeur : *bassin* et *acacia* se prononcent tous deux également *mer*. Le déterminatif d'un mot ne doit donc jamais se lire.

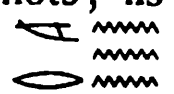

29. Il existe deux sortes de déterminatifs, les déterminatifs spéciaux et les déterminatifs généraux. Les déterminatifs spéciaux ne s'appliquent qu'à un nombre très restreint de mots de même nature. Les déterminatifs généraux, au contraire, s'appliquent à des groupes de mots parfois fort nombreux.

Il est certain, par exemple, que le déterminatif est très spécial, et

qu'il ne peut s'appliquer qu'aux mots signifiant *peau de panthère* ou *tapis, coussin, siège formé d'une peau de panthère*. Le déterminatif , qui représente un arbre, est très général, en ce sens qu'il peut se placer indistinctement derrière tous les noms d'arbres : *vigne*,  *tamaris*. *cèdre*, etc.

Le signe représente un coffre. Il ne peut donc déterminer que ces mots *coffre, caisse, boîte, cassette*, etc. Le signe , une branche de bois, détermine tout ce qui est en bois ; c'est là un déterminatif général. Tous les mots déterminés spécialement par peuvent l'être généralement par , les coffres étant ordinairement en bois ; de même, ceux que détermine le signe  peuvent être suivis de , les arbres étant des végétaux ligneux.

30. Les déterminatifs spéciaux sont très nombreux en égyptien. On peut en trouver autant qu'il existe d'objets différents à exprimer. On en a relevé beaucoup, mais à mesure que l'on découvre de nouveaux textes, ils nous en présentent d'inconnus. Ces déterminatifs spéciaux sont du reste assez précis et caractéristiques par eux-mêmes pour qu'on n'ait pas besoin d'en dresser une liste.

Au contraire, les déterminatifs généraux sont relativement peu nombreux, et il est indispensable d'en connaître les principaux. Le tableau suivant énumère les déterminatifs généraux les plus communément employés, suivis de l'énoncé des idées qu'ils servent à déterminer.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | Parole, appel. | 8 | | Charge, fardeau. |
| 2 | | Adoration, invocation. | 9 | | Travail, action. |
| 3 | | Mêmes idées. | 10 | | Inimitié, méchanceté, impiété. |
| 4 | | Danse, joie. | 11 | | Mêmes idées. |
| 5 | | Hauteur, élévation ; joie. | 12 | | Mêmes idées. |
| 6 | | Souveraineté, supériorité. | 13 | | Édification, construction. |
| 7 | | Vieillesse, caducité. | 14 | | Enfance, jeunesse, petitesse. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 15 | | Sépulture, rite, usage. | 39 |  | Goût. |
| 16 | | Homme. | 40 | | Corne, attaque, opposition. |
| 17 | | Femme. | 41 |  | Action de piquer, saisir. |
| 18 | | Dieu. | 42 | | Pose, station. |
| 19 | | Déesse. | 43 | | Petitesse, méchanceté. |
| 20 | | Roi, personnage illustre. | 44 | | Oiseau, vol. |
| 21 | | Parole, pensée, alimentation. | 45 | | Mêmes idées. |
| 22 | | Repos, lassitude, mollesse. | 46 | | Poisson, natation. |
| 23 | | Soldat, armée. | 47 | | Serpent, reptile, ver. |
| 24 | | Personnage important. | 48 | | Arbre, arbuste. |
| 25 | | Chute, renversement, vilenie. | 49 | | Fleur, plante. |
| 26 | | Vue, sommeil, rêve. | 50 | | Bois, objet en bois. |
| 27 | | Pleurs, chagrin. | 51 | | Céréales. |
| 28 | | Cheveux, poil, couleur. | 52 |  | Poudre, grains. |
| 29 | | Négation, prohibition. | 53 | | Ciel, plafond, hauteur. |
| 30 | | Travail, action. | 54 | | Obscurité, nuit. |
| 31 | | Marche, mouvement. | 55 | | Pluie, rosée. |
| 32 | | Recul, retour, éloignement. | 56 | | Rayon, éclat. |
| 33 | | Chair, viande. | 57 | | Soleil, division du temps. |
| 34 | | Virilité, génération. | 58 | | Lumière, chaleur. |
| 35 | | Peau, animal. | 59 | | Étoile, heure. |
| 36 | | Respiration, alimentation. | 60 | | Pays montagneux, étranger. |
| 37 | | Nez, air, joie, étouffement. | 61 | | Ville. |
| 38 | | Audition. | 62 | | Pierre. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 63 | | Métal. | 74 |  | Terrain limité. |
| 64 | | Division territoriale. | 75 |  | Croisement, mélange. |
| 65 | | Eau, liquide. | 76 |  | Séparation, division. |
| 66 | | Édifice, chambre. | 77 | | Idées abstraites, science. |
| 67 | | Escalier, montée. | 78 | | Pain, pâte. |
| 68 | | Lit, repos. | 79 | | Feu, lumière, chaleur. |
| 69 | | Coupure, séparation. | 80 | | Vase, liquide. |
| 70 |  | Fil, tissu, lien. | 81 | | Chemin, route. |
| 71 | | Embaumement, chose grasse. | 82 | | Barque, navigation. |
| 72 | | Odeur, parfum. | 83 | | Voile, vent, air. |
| 73 | | Lien, tissu, rouleau. | 84 | | Tissu, vêtement. |

OBSERVATIONS

31. Le meilleur moyen de bien préciser le rôle des déterminatifs généraux sera d'en choisir deux au hasard et de donner une courte énumération des groupes qu'ils servent à déterminer. Prenons, par exemple, les signes et (nos 65 et 66). Voici quelques-uns des mots que l'on trouve suivis de ces signes :

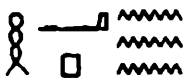 *bâp*, Nil.

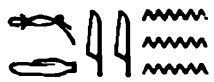 *sbedi*, citerne.

*beb*, source.

*nennou*, inondation.

*foub*, arroser.

*âkhem*, éteindre.

*tekheb*, imbiber.

*iâ*, laver.

*sbennou*, grenier.

*bekben*, tour.

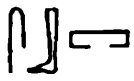 *seb*, porte.

*qam*, jardin

*âbou*, écurie.

*kha*, bâtiment administratif.

*âm*, tente.

*baït*, plafond.

Ces listes pourraient être bien plus développées, mais, telles qu'elles sont, elles suffisent pour montrer quel est l'emploi du déterminatif dans les mots égyptiens.

32. Il arrive parfois que les Égyptiens font suivre un mot de deux ou même de trois déterminatifs, soit pour mieux en caractériser le sens, soit pour remplir la hauteur des lignes. Dans ce cas, le déterminatif le plus spécial se place en premier, et le plus général vient en dernier.

*sounà* signifie « boire ». Le déterminatif indique l'idée générale d'alimentation, le signe , l'idée plus spéciale de liquide.

*djà* signifie « traverser un cours d'eau ». Le signe  détermine généralement toute idée de mouvement,  s'applique spécialement aux idées de navigation.

Enfin, 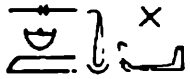 *schem* signifie « broyer ». Le signe est le déterminatif général d'action,  le déterminatif plus restreint de mélange, et , qui représente un pilon et un mortier, est le déterminatif spécial de l'idée de broyer, écraser.

Il ne faut pas croire qu'un mot hiéroglyphique est toujours suivi nécessairement d'un même déterminatif. Les Égyptiens s'ingénient au contraire à varier ces signes autant qu'ils le peuvent, et leur nombre considérable en fournit facilement la possibilité. Ainsi, et *âkh* signifient « élever », 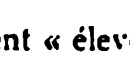 et  *qeb*, « fraîcheur ». 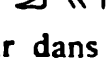 , 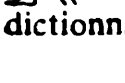 , 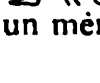 *beti*, « épeautre ». On ne devra donc pas s'étonner de voir dans le dictionnaire un même mot écrit parfois de huit ou dix manières différentes.

## IX. *Les Déterminatifs phonétiques.*

33. Un certain nombre de déterminatifs spéciaux, employés couramment derrière un mot d'une syllabe, finissent par s'identifier tellement avec cette syllabe et par faire avec elle un ensemble si habituel à la vue que, même lorsqu'elle est employée dans un sens tout autre, ou qu'elle intervient dans un mot de plusieurs syllabes, elle garde derrière elle son déterminatif accoutumé.

Le signe , par exemple, détermine toujours le mot *saq*, qui signifie « crocodile ». La même syllabe signifie « réduire au feu »; régulièrement, ce verbe devrait s'écrire 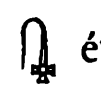 , le signe  étant le déterminatif du feu. Mais  est si naturellement appelé par la syllabe *saq*,

que le verbe s'écrit souvent 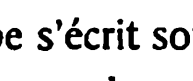 . Le déterminatif suffit pour préciser le sens du mot ; n'est employé qu'à cause du son *saq*.

Le signe détermine ordinairement le mot *ter*, signifiant « saison ». Le même mot signifie « saule » ; on l'écrira 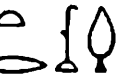 , avec le déterminatif des noms d'arbres, en gardant le signe qui n'a rien à voir avec ce sens spécial. Le mot 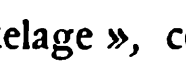 *beter*, « attelage », conservera le même signe à cause de la syllabe *ter ;* pour le même motif, *senter*, « résine », s'écrira . *neter*, « jeune », s'écrira .

34. On donne à ces signes, qui déterminent non des idées mais des sons, le nom de déterminatifs phonétiques. Ces déterminatifs ne sont pas très nombreux dans l'écriture hiéroglyphique. En somme, ce sont des signes syllabiques arrêtés en pleine voie de formation. Ils n'ont pas encore par eux-mêmes la valeur d'une syllabe, mais ont néanmoins avec cette syllabe un rapport tel, qu'ils en sont presque inséparables. La différence, dans l'écriture, entre les syllabiques et les déterminatifs phonétiques, est que ceux-ci suivent toujours une syllabe écrite entièrement, tandis que les syllabiques peuvent s'écrire seuls, ou avec une seule de leurs lettres complémentaires et que, lorsqu'ils sont accompagnés de toutes les lettres qu'ils représentent, ils sont placés ordinairement au milieu d'elles, et non à leur suite. Dans 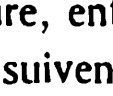 *ter* et 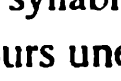 *bes*, est un déterminatif phonétique et , un syllabique.

## X. *Les Signes figuratifs.*

35. Souvent, par abréviation, au lieu d'écrire un mot entier, c'est-à-dire un mot composé d'éléments phonétiques et de signes déterminatifs, on le remplace par un seul signe. Le mot 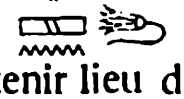 *sesben*, signifie « lotus blanc » ; le signe peut, à lui seul, tenir lieu de tout le mot, se lire *sesben*, et signifier « lotus blanc ». Le mot *qa*, peut être remplacé par . 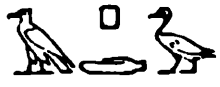 *aped*, « oiseau », par . 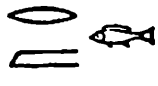 *rem*, « poisson », par .

Ces signes figuratifs sont, en quelque sorte, des déterminatifs tellement spéciaux et prêtant si peu à l'équivoque, que la partie phonétique des mots qu'ils déterminent devient presque inutile pour la clarté des textes. Par conséquent, tout nom d'animal, de plante, d'objet matériel susceptible d'être représenté par un signe bien clair, peut s'écrire à l'aide de ce signe seul, sans éléments phonétiques. Dans la lecture, on donne à ces signes la prononciation des mots qu'ils représentent. , « champ », dont l'orthographe complète est 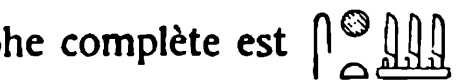 , se lira *sekhet ;* , « étoile », pour 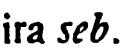 , se lira *seb*.

36. Parfois, ces signes figuratifs sont suivis de déterminatifs généraux. « Lotus blanc » peut s'écrire , « champ », , « taureau », . « coffre », , « momie », .

Toutes ces valeurs figuratives se trouveront, à la suite de la Grammaire, dans la liste générale des signes hiéroglyphiques.

## XI. *Les Signes symboliques.*

37. Toujours dans la même intention d'abréger l'écriture, certains signes peuvent être appelés à symboliser des idées qu'il serait impossible de représenter par une image matérielle ; ce sont les signes symboliques. Par exemple, peut tenir lieu du verbe *kher*, « tomber », peut remplacer le mot 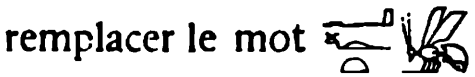 *âft*, « miel », , le mot 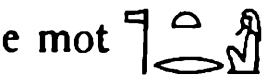 *neter*, « dieu », , le mot *souten*, « roi », etc. De même que les signes figuratifs, les signes symboliques peuvent être suivis de déterminatifs généraux, comme , « tomber », , « miel ».

Il arrive quelquefois qu'un signe symbolise plusieurs idées différentes. Il peut même se rencontrer qu'un signe est tantôt figuratif et tantôt symbolique. C'est dans ce cas surtout que l'on emploie les déterminatifs généraux qui permettent de discerner ces sens divers. Le signe  peut figurer le lion ou symboliser la domination. Les déterminatifs généraux distinguent ainsi ces deux sens :  *ma*, « lion », 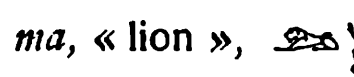 *neb*, « seigneur ».

## XII. *Résumé.*

38. Nous résumerons brièvement ici les règles de l'écriture hiéroglyphique.

Les signes égyptiens peuvent représenter des sons ou des idées. Les signes phonétiques, qui représentent des sons, peuvent être ou alphabétiques ou syllabiques, selon qu'ils expriment des lettres ou des syllabes.

Les signes idéographiques, qui représentent des idées, peuvent n'avoir aucun sens par eux-mêmes et servir seulement, lorsqu'on les place à la suite de signes phonétiques, à distinguer les différents sens d'un même son. Ce sont les signes déterminatifs.

Enfin, ces signes idéographiques peuvent, à eux seuls, tenir lieu de mots entiers. Selon qu'ils servent à rendre des idées susceptibles ou non d'être retracées figurativement par le dessin, ils sont figuratifs ou symboliques.

39. Un tableau général, comprenant tous les signes hiéroglyphiques, se trouve à la suite de cette Grammaire. C'est là qu'il faudra se reporter chaque fois que l'on rencontrera dans les inscriptions un signe qui ne se trouve pas dans les tableaux donnés plus haut. Pour la commodité des recherches, ces signes sont rangés par familles, selon les images qu'ils représentent. Les hommes, les oiseaux, les plantes, se trouvent ensemble.

Comme il arrive souvent qu'un signe peut avoir, selon les cas et les époques, une valeur phonétique ou idéographique, alphabétique ou syllabique, plusieurs colonnes, rangées à la suite des signes, servent à distinguer ces différentes valeurs.

Prenons par exemple le signe , qui représente un enfant gambadant et portant un doigt à la bouche. Ce signe, à la basse époque, c'est-à-dire sous la période gréco-romaine, est alphabétique et représente les lettres ,  et . Il peut aussi être syllabique et représenter les syllabes , et . Comme figuratif, il signifie « enfant » et tient lieu du mot entier *khered;* comme symbolique, il signifie « né », « fils », « petit », et remplace les mots *mes*, *sa*, et *sherâ*.

Ces diverses valeurs, dans le tableau des signes, seront ainsi réparties :

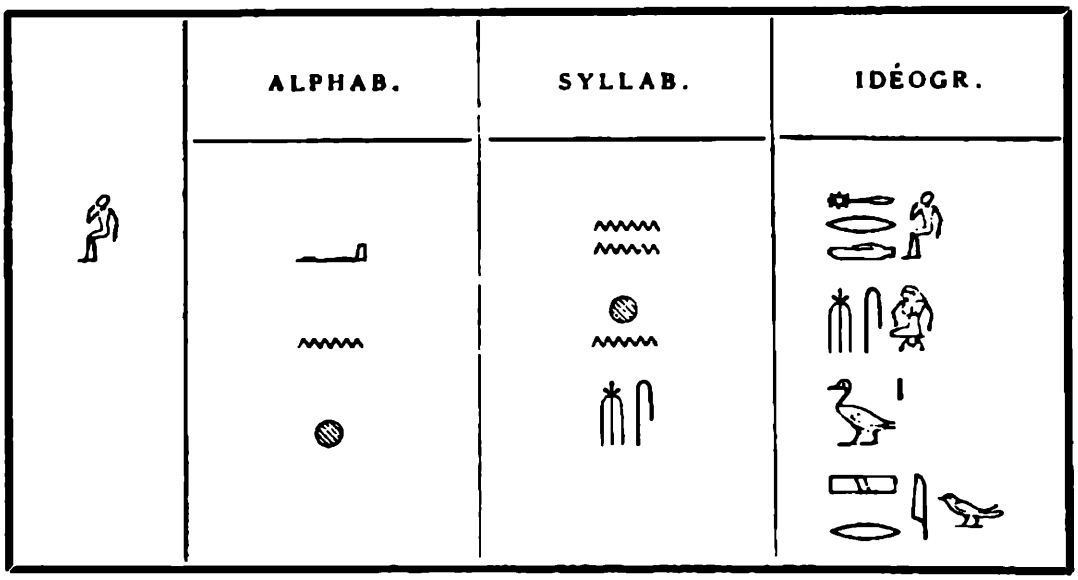


Les sens des mots exprimés figurativement ou symboliquement par les signes sont donnés en égyptien, afin d'en indiquer la prononciation égyptienne exacte. La traduction précise de ces mots se trouvera dans les dictionnaires, à leur ordre alphabétique.

### OBSERVATIONS

40. Je dois faire remarquer maintenant que, si l'on s'en rapporte aux lois naturelles qui régissent la formation de l'écriture, les signes ont dû logiquement apparaître dans l'ordre exactement opposé à celui dans lequel j'ai cru, pour plus de clarté, devoir les présenter au lecteur.

A l'origine de la création du système hiéroglyphique, ce sont évidemment les signes figuratifs qui ont été imaginés les premiers, tels que *sa*, « oie », *àm*, « barque ». Puis, ces signes ne se prêtant qu'à l'expression des idées matérielles, on a inventé les signes symboliques afin de pouvoir rendre les idées abstraites, comme *ouadj*, « être vert », qui représente une tige de papyrus, *seb*, « réunir », qui représente deux haches attachées ensemble, *dou*, « donner », qui représente une main apportant un pain conique, *qem*, « trouver », qui représente un oiseau découvrant des aliments et baissant la tête pour les manger.

Ce ne fut que lorsqu'un sens définitif, — et par conséquent une prononciation toujours régulièrement la même, — eut fini par s'attacher à ces signes, qu'on put songer à les employer uniquement pour les sons qu'ils représentaient, sans plus tenir compte de leur sens originel. Le signe devint alors la syllabe *sa*, la syllabe *ouadj*, la syllabe *seb*.

Enfin, un certain nombre de ces signes furent choisis pour représenter les lettres de l'alpha-

bet. A ce moment, l'emploi de l'écriture était déjà général, et l'on avait fini, à force de progrès, par sentir la nécessité de créer les lettres. Tandis que les signes idéographiques et syllabiques avaient été formés d'une manière logique et progressive, les signes alphabétiques, au contraire, furent formés d'une façon toute conventionnelle, et furent certainement l'œuvre d'un congrès de savants qui se réunit au commencement de l'Ancien Empire. On prit un certain nombre de signes représentant des objets partout connus, et on décida qu'ils ne seraient jamais employés qu'avec une valeur alphabétique, valeur tirée de la première lettre des mots qui désignaient ces objets en égyptien. Un aigle se dit *akhem*, l'aigle, , devint la lettre *a*; une bouche se dit *rou*, la bouche, , devint la lettre *r*; un verrou se dit *ses*, le verrou, , devint la lettre *s*; une main se dit *doud*, la main. , devint la lettre *d*.

Les déterminatifs ne vinrent que plus tard, quand on reconnut qu'il serait avantageux, pour éviter l'amphibologie, de distinguer les uns des autres les homonymes, qui sont fort nombreux en égyptien.

Les signes alphabétiques étaient le dernier mot du perfectionnement, et nous n'en employons pas d'autres aujourd'hui. Les Égyptiens auraient dû, ce semble, ne plus se servir des autres signes, à partir du jour où ils avaient inventé l'alphabet. Et, en fait, on voit que, dans les plus anciens textes, par exemple dans les inscriptions gravées dans les pyramides de Memphis, qui suivirent probablement de très près le congrès créateur de l'alphabet, il n'est presque exclusivement fait usage que de signes alphabétiques accompagnés seulement de quelques déterminatifs. Mais, par la force de l'habitude et à cause du goût des Égyptiens pour une écriture variée et ornementale, les anciens signes reparurent et se mêlèrent de plus en plus fréquemment aux signes nouveaux.

Sous Aménophis III et Aménophis IV, qui tentèrent plusieurs réformes prouvant chez eux un esprit très original et très libéral, on essaya encore, entre autres choses, d'abolir les signes hiéroglyphiques superflus. Mais les réformes tentées ne réussirent pas, le parti conservateur revint bientôt au pouvoir, et les antiques coutumes reprirent une vie et une vigueur nouvelles.

Dès lors, et malgré quelques tentatives locales et temporaires dont on trouve des traces, l'écriture, loin de se simplifier, se compliqua davantage chaque jour, au point que la plupart des inscriptions hiéroglyphiques du temps de la domination gréco-romaine, comparées aux textes pharaoniques, paraissent de véritables rébus. Les choses allaient trop loin, l'écriture menaçait de devenir indéchiffrable, même pour les Égyptiens. Les réformes tentées, d'abord par les créateurs de l'alphabet et plus tard par les Aménophis, furent alors brusquement et définitivement accomplies. Une loi obligea de ne plus écrire qu'au moyen de lettres grecques auxquelles on adjoignit quelques lettres nouvelles, tirées des hiéroglyphes, pour représenter des sons qui n'existaient qu'en égyptien. Le mot 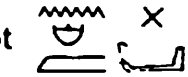 *nebem*, « sauver », s'écrivit ⲛⲉϩⲉⲙ; *souten*, « roi », devint ⲥⲟⲩⲧⲉⲛ; *ânkh*, « vie », fut remplacé par ⲁⲛⲟ. L'écriture hiéroglyphique avait vécu, et l'alphabet copte était créé.

## XIII. *Spécimen de lecture.*

41. Pour terminer l'étude de l'écriture hiéroglyphique, nous mettrons en pratique les règles énoncées plus haut en les appliquant à la lecture du petit texte suivant, qui représente la forme la plus ancienne du chapitre VI du *Livre des morts,* dont un exemplaire plus ou moins complet se rencontre ordinairement sur les riches momies. Ce même chapitre se retrouve, en outre, gravé sur presque toutes les statuettes funéraires dont abondent nos collections d'antiquités égyptiennes.

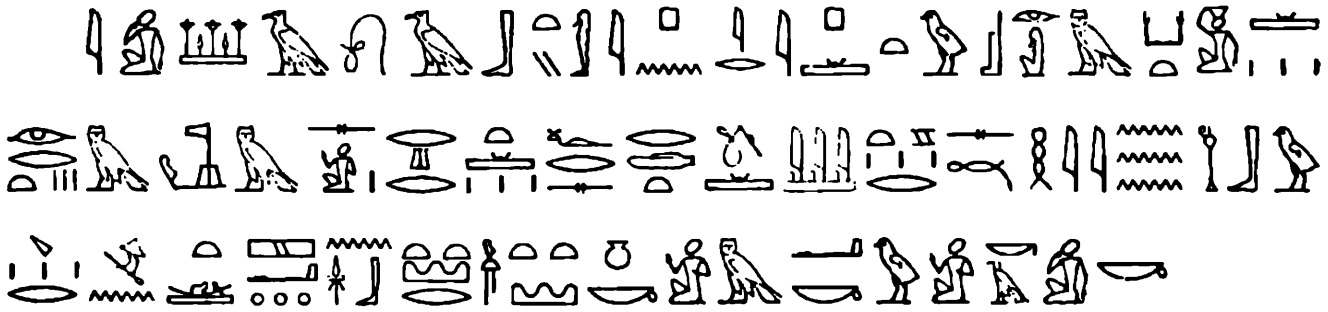

(*Rec.*, IV, 91.)

On remarquera que tous les mots se suivent sans qu'aucun espace les sépare l'un de l'autre. C'est là une règle de l'écriture égyptienne. La connaissance de certaines formes grammaticales permettra vite aux commençants d'isoler quelques groupes. De plus, il existe plusieurs signes qui marquent nécessairement la fin des mots, tels que les déterminatifs, facilement reconnaissables, — les principaux sont ,  et , — et le signe du pluriel, ou .

Le premier signe, , est la lettre *à*, le second, , est un déterminatif, qui marque, par conséquent, la fin du mot.

Viennent ensuite sept signes phonétiques, suivis du déterminatif ; c'est donc là un mot complet. Les signes et sont syllabiques (v. § 17) et se lisent, le premier *sba* et le second *oua ;* on remarquera qu'ils sont suivis tous deux de leur lettre complémentaire . Les cinq autres signes sont des lettres de l'alphabet. Le mot entier se lit donc *shaouabti.*

Après sept lettres nouvelles, le déterminatif marque la fin d'un mot.

Ces sept lettres forment les trois mots suivants, *àpen*, *àr*, *àp*, dont les deux premiers sont des termes grammaticaux et, par conséquent, n'ont pas de déterminatifs.

Ensuite, 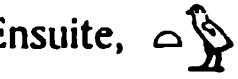 se lit *tou*. = *àsàr*, le dernier signe étant un déterminatif, et les deux premiers des syllabiques. = *em*; = *qatou*. Dans ce mot, est le syllabique *qa*, et des déterminatifs, et , la marque du pluriel, qui se prononce *ou*, comme on le verra plus loin.

= *àrtou*; = *em*; = *neter-kher*, c'est là un signe symbolique. = *em*; = *se*; = *er*; 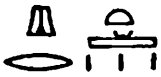 = *khertou*;  = *f*. Le groupe 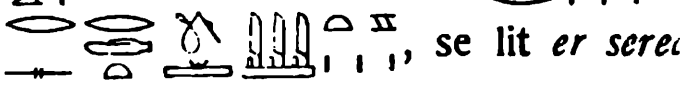 , se lit *er seredt sekhetou*; se lit *er smehi outhou*, étant le syllabique *meh* et  le syllabique *out*. La phrase se lit *er khent shâ en àbti er àmenti*; , et sont des déterminatifs, , et des syllabiques; nous verrons plus loin que deux sont mis pour  et se prononcent *ti*. Enfin, la lecture de la dernière partie de l'inscription, 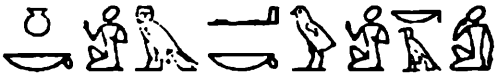 , est *nouk mâkou-à ka-k*.

Le chapitre complet doit donc se lire : *A shaouabti àpen, àr àp-tou àsàr em qatou àrtou em neter-kher, em se er khertou-f, er seredt sekhetou, er smehi outhou, er khent shâ en àbti er àmenti. Nouk mâkou-à ka-k.*

Ce chapitre se retrouvera dans les textes à traduire et tous les mots, par conséquent, en seront donnés dans le glossaire placé à la fin de cet ouvrage.

# LIVRE II

## Les Mots et les Formes grammaticales

### CHAPITRE I. — L'ARTICLE

#### I. *L'Article défini.*

42. Généralement, la langue égyptienne n'emploie ni l'article défini ni l'article indéfini. Ainsi, *sen* signifie indistinctement « frère, le frère » ou « un frère », comme *frater* en latin ; c'est seulement d'après l'ensemble de la phrase que l'on peut choisir l'une ou l'autre des trois traductions.

Pourtant, l'article existe. On le trouve en usage à toutes les époques, surtout dans les textes hiératiques sur papyrus, qui sont ordinairement rédigés dans un style plus littéraire que celui des inscriptions hiéroglyphiques monumentales.

43. L'article défini, *le, la, les,* se forme des trois consonnes, , auxquelles on ajoute la voyelle .

*Pa*, article singulier masculin, s'écrit rarement 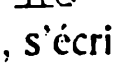 . Le plus souvent, on l'écrit au moyen du syllabique *pa*, qui se prête, d'après la règle donnée plus haut (§ 24), aux combinaisons orthographiques suivantes : . Ce sont la première et la dernière de ces formes que l'on rencontre le plus souvent.

*Ta*, article singulier féminin, s'écrit toujours . Les deux lettres sont parfois interverties, , mais c'est là une disposition graphique résultant

du goût qui portait les Egyptiens à ne pas laisser de vides dans leur écriture ; se lit donc *ta*, de même que .

Enfin, *na*, article pluriel des deux genres, s'écrit , et plus rarement , groupe dans lequel  est le déterminatif du pluriel.

OBSERVATIONS

44. Sous les dernières dynasties, le peut être remplacé par et le par 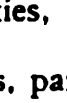 (quelquefois, dans les composés, par ), ce qui donne les formes  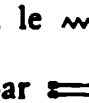 *ta*, et 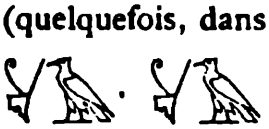 *na*.

A la même époque, le peut être supprimé, non dans la prononciation, mais dans l'orthographe. Les articles peuvent alors s'écrire  *pa*.  ou  *ta*,  ou *na*.

## II. *L'Article indéfini.*

45. L'article défini, bien qu'il ne soit pas indispensable à la clarté d'une phrase égyptienne, se trouve néanmoins dans un assez grand nombre de textes. L'article indéfini, *un*, *une*, *des*, est beaucoup plus rarement employé et, en fait, on pourrait presque dire qu'il n'existe pas, du moins sous une forme spéciale, car, au singulier, *un* et *une* s'expriment au moyen de l'adjectif cardinal *un*, *une*, et, au pluriel, *des* a pour équivalent un adjectif indéfini signifiant « quelques ».

Au singulier, l'article indéfini est *ouâ*, « un », pour le masculin, et *ouâ-t* « une », pour le féminin.

Au pluriel, « des » se dit *neba-ou* pour le masculin, et *neba-t-ou* pour le féminin.

Nous aurons l'occasion, au cours de la Grammaire, de revenir sur ces mots.

# CHAPITRE II. — LE NOM ET L'ADJECTIF

## I. *Les Genres.*

46. Le nom n'a pas, en égyptien, — comme cela a lieu en d'autres langues, — de désinence spéciale. Toute lettre de l'alphabet peut indifféremment terminer un substantif. Il n'y a d'exception que pour le participe en , qui est parfois employé substantivement, et pour certains noms composés d'une racine suivie du suffixe *ti*, qui sert à former quelques ethniques. Ex. :

*besi*, chanteur. de *bes*, chanter,

*meri*, ami, de *mer*, aimer,

*nouti*, bourgeois, de 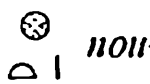 *nou-t*, ville,

*ànb-hedj-ti*, Memphite, de *ànb-hedj-t*, Memphis.

47. Le genre masculin est représenté par la racine nominale pure, comme *sen*, « frère », *bak*. « serviteur ». *ben*, « un esclave ».

Le genre féminin se forme par l'adjonction à la racine de la désinence 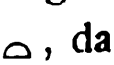 , dans laquelle le , toujours indiqué dans la prononciation, n'est qu'assez rarement conservé dans l'écriture, comme *sen-it*, « sœur », *bak-it*, « servante », 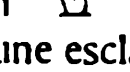 *ben-it*, « une esclave ».

La lettre , que nous avons déjà vue dans l'article féminin 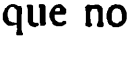 , et que nous retrouverons dans les pronoms, est donc l'indice le plus général du féminin.

## II. *Les Nombres.*

48. Il y a trois nombres en égyptien, le singulier, le pluriel et le duel. Le singulier, nous l'avons dit, n'a pas de désinence spéciale. Mais le signe

I, signifiant « un », peut être employé comme déterminatif des noms singuliers. Ainsi *sa*, « fils », *tef*, « père », *neb*, « seigneur », *nou-it*, « ville », *ben-it*, « une esclave ». On doit remarquer que ce signe I, en sa qualité de déterminatif, ne se prononce pas.

La désinence du pluriel est , ⲉ, que l'on écrit avant le déterminatif. La plupart du temps, les Égyptiens ne se contentent pas de cette marque phonétique du pluriel; ils lui adjoignent le déterminatif ou , placé après le déterminatif spécial du mot. Ex. : *sen-ou*, « les frères », *bak-ou*, « les serviteurs », *sen-it-ou*, « les sœurs ». *bak-it-ou*, « les servantes ».

Le duel masculin est ; le duel féminin est . Comme pour le pluriel, ces désinences se placent avant le déterminatif, lequel est ordinairement suivi du signe  ou . Ex. : *sen-oui*, « les deux frères », *bak-ti*, « les deux servantes ».

### OBSERVATIONS

49. Comme les déterminatifs  et  suffisent pour marquer le pluriel et le duel, il arrive très souvent qu'on supprime, comme inutiles dans l'écriture, les désinences de ces nombres, mais elles doivent être conservées dans la prononciation. Ex. : 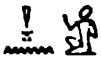 *sen-ou*, *bak-it-ou*.

Quand le déterminatif n'est pas d'un dessin très compliqué, au lieu de le faire suivre, pour le pluriel et le duel, des chiffres  et , on peut le répéter trois ou deux fois. Ex. : *sen-ou*, *bak-it-ou*, *sen-ti*, *bak-ti*.

Souvent, un substantif s'exprime à l'aide d'un seul signe, figuratif ou symbolique, comme *neter*, « dieu ».  *hâ-it*, « salle ».  *per*, « maison »,  *tekhen*, « obélisque ». Dans ce cas, le pluriel et le duel se forment en répétant ces signes trois ou deux fois, et les désinences spéciales des nombres se prononcent comme si elles étaient écrites. Ex. :  *tekhen-oui*,  *per-ou*,  *neter-ou*,  *hâ-it-ou*.

Même pour les mots écrits en caractères phonétiques, lorsqu'ils sont courts, on peut se servir de ce dernier procédé. Ex. :  *tef-ou*, « les pères »,  *djef-ou*, « les provisions »,  *hetep-ou*, « les offrandes ».

Enfin, dans le cas où un substantif est formé d'un syllabique suivi d'un déterminatif, on

peut répéter deux ou trois fois ce syllabique, tout en lui conservant son déterminatif. Ex. : *sen-ou*, 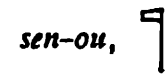 *neter-ou*. De même, dans le cas où un signe idéographique est suivi d'un déterminatif, comme *ànb-ou*, « les murailles », *bâ-it-ou*, « les salles », *ta-oui*, « les deux terres ».

## III. *Les Noms propres.*

50. Il est utile de connaître les déterminatifs qui se placent derrière les noms propres et servent à les distinguer. Voici les principaux :

1° Dieux

2° Déesses

3° Rois ou reines 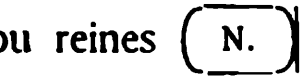

4° Hommes

5° Femmes

6° Contrées

7° Nomes

8° Montagnes 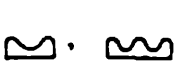

9° Villes 

10° Eaux

11° Iles

12° Temples, palais 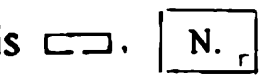

51. Dans les noms des dieux et des déesses, les déterminatifs généraux que nous avons indiqués sont très souvent remplacés par des déterminatifs spéciaux, qui empruntent aux différentes divinités leurs attributs distinctifs. Ex. : *àsàr*, « Osiris », *pteh*, « Ptah », *àmen*, « Amon », 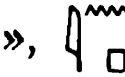 *às-it*, « Isis », *ànpou*, « Anubis », *maâ*, « Maa, la Vérité », *râ*, « Ra, le Soleil », *bes*, « Bes, l'Hercule égyptien ».

52. Les noms des rois se composent ordinairement de deux cartouches dont le premier, précédé de , renferme le prénom, tandis que le second, précédé de , contient le nom. Voici, par exemple, le nom d'Aménophis III, roi de la XVIII[e] dynastie : . « le roi de la haute et de la basse Égypte, Râ-neb-maâ (Soleil seigneur de vérité), le fils du Soleil, Amen-hetep heq-ouas (Paix d'Amon, souverain de Thèbes) ».

Quelquefois, un certain nombre de titres spéciaux s'appliquant à un pharaon sont enfermés dans un encadrement vertical frangé au bas, nommé bannière, et cet encadrement est ordinairement surmonté d'un épervier mitré accompagné du disque solaire. La bannière ci-contre est celle d'Aménophis III, *qa nekbt khâ m maâ*, « taureau puissant, se levant dans la vérité ».

## IV. *Les Adjectifs.*

53. L'adjectif qualificatif, pas plus que le nom, n'a de désinence particulière. Il est la plupart du temps employé substantivement, seul ou avec l'article. Considéré comme épithète et se rapportant à un nom, il se place toujours après son régime.

Au sujet du genre et du nombre, l'adjectif suit exactement les mêmes règles que le nom. Ainsi, *sber*, « petit », fait au féminin, au pluriel masculin, au pluriel féminin, 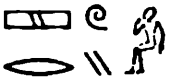 au duel masculin, et au duel féminin.

De même que pour le nom, un adjectif écrit au moyen d'un seul signe peut former graphiquement son pluriel à l'aide du même signe répété trois fois. Ex. : *nefer*, « bon », pluriel *nefer-ou*, *our*, « grand », pluriel *our-ou*.

# CHAPITRE III. — LES PRONOMS-ADJECTIFS

## I. *Les Pronoms personnels.*

54. Il y a, en égyptien, trois sortes de pronoms personnels :

1° Le pronom sujet : IL vient,

2° Le pronom régime : je LE vois,

3° Le pronom isolé : MOI, je veux.

Tous ces pronoms distinguent les genres au singulier et les confondent au pluriel, à part très peu d'exceptions.

55. *Pronom sujet.* — Voici le tableau des pronoms sujets :

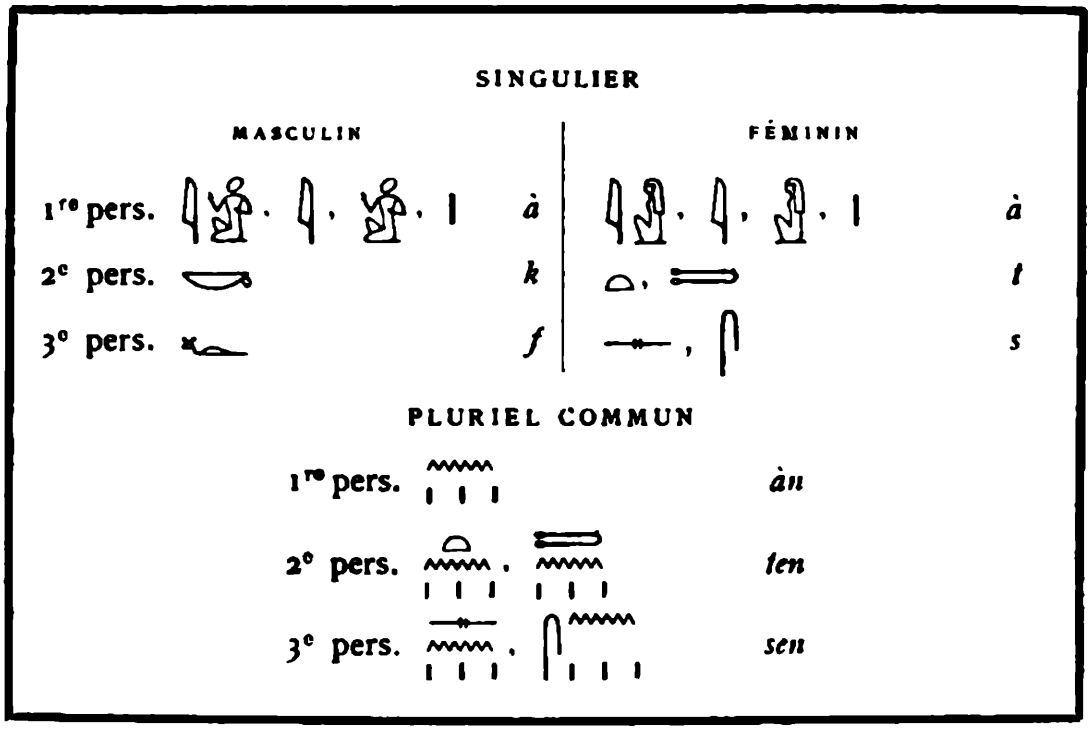


56. *Pronom régime.* — Les pronoms régimes sont réunis dans le tableau suivant :

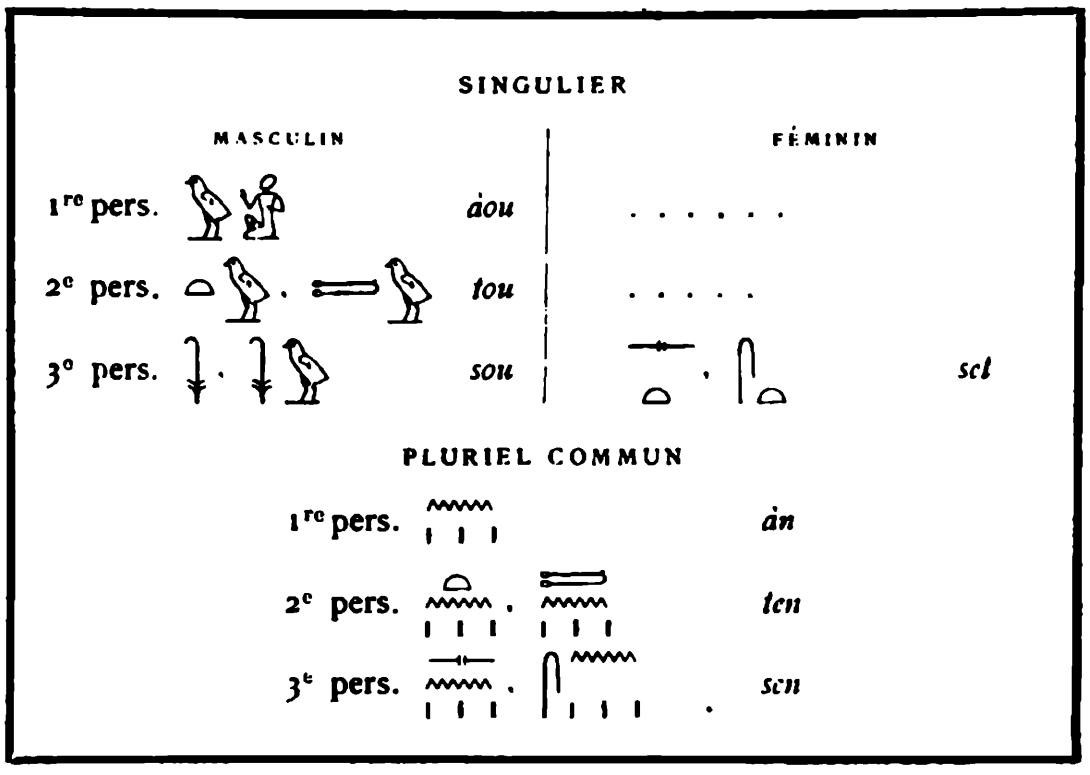

57. *Pronom isolé.* — Les pronoms isolés forment la liste suivante :

SINGULIER

| | MASCULIN | FÉMININ |
|---|---|---|
| 1re pers. | *nouk* | *nouk* |
| 2e pers. | *entouk* | *entout* |
| 3e pers. | *entouf* | *entous* |

PLURIEL COMMUN

| | |
|---|---|
| 1re pers. | . . . . . |
| 2e pers. | *entouten* |
| 3e pers. | *entousen* |

OBSERVATIONS

58. *Pronom sujet.* — Comme on peut le remarquer, les pronoms pluriels sont formés des pronoms singuliers féminins auxquels on ajoute la lettre , que nous avons déjà vue comme marque du pluriel dans l'article et que nous retrouverons dans d'autres pronoms avec le même emploi.

Les pluriels et sont ainsi régulièrement formés ; le pronom de la 1re personne devrait être au lieu de . mais les voyelles initiales, surtout dans les formes grammaticales, tombent souvent en égyptien, et il se peut que . à cause de son origine, doive se prononcer *in*.

59. A la 1re personne du singulier, les signes et peuvent être, quand ils se rapportent à un roi, à une divinité ou à un haut personnage, remplacés par des signes différents, qui ne sont autres que ceux que nous avons vus plus haut (§§ 50-51) employés comme déterminatifs des noms propres. Ainsi, *je*, si c'est un roi qui parle, s'écrira , si c'est un dieu, si c'est une déesse, s'il s'agit spécialement d'Isis, etc. Tous ces signes se prononcent également *i*.

A la 2e personne du féminin singulier, le peut être accompagné d'un déterminatif, ou . et même, le déterminatif seul, . se rencontre, dans quelques cas très rares, à la place de .

A la 3e personne du féminin singulier, la lettre , peut être suivie du , marque du féminin. Le pronom ainsi obtenu, ou , peut donc se confondre avec le pronom régime correspondant. Parfois même, la lettre *s* se redouble et ce redoublement donne naissance à une orthographe , assez rare d'ailleurs.

Les pronoms du pluriel peuvent ne pas prendre le déterminatif  et s'écrire ainsi : ,  ou ou .

Enfin, il existe à la 3e personne du pluriel un pronom , *ou*, qui tient lieu de et dont le rapport de formation avec les autres pronoms sujets n'est pas très apparent.

60. *Pronom régime.* — Les pronoms régimes sont formés, au masculin singulier, des pronoms sujets féminins singuliers, auxquels on ajoute la lettre . Ainsi et sont régulièrement formés. Dans , est un déterminatif et le initial est tombé, de même qu'il est tombé dans comme nous venons de le voir (§ 58) De sorte que ce pronom doit, d'après sa formation, se lire rationnellement *iou*.

Les pronoms de la 1re et de la 2e personnes du féminin singulier n'ont pas encore été rencontrés dans les textes. S'ils sont formés, comme , par l'adjonction du féminin aux pronoms sujets, ils ne peuvent être que et , ou .

Au pluriel, les pronoms régimes sont identiques aux pronoms sujets. Par conséquent, à côté de on peut rencontrer la forme que nous venons de signaler (§ 59).

Enfin, ce pronom , comme régime, est souvent remplacé par 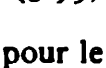 pour le masculin et par  pour le féminin. Ces formes et  ne sont autres que les pronoms régimes singuliers et suivis du signe  du pluriel.

61. *Pronom isolé.* — Comme les pronoms sujets et les pronoms régimes, le pronom isolé peut prendre des déterminatifs en rapport avec le sexe et le caractère de la personne qui parle, tels que , , , , etc. Parfois même ce pronom est déterminé simplement par le signe du singulier, .

Une forme très fréquente de est 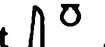 . Nous retrouvons là le qui est tombé dans et (§ 60)

On remarque que, à part celui de la 1re personne du singulier, tous les pronoms isolés sont formés des pronoms sujets auxquels on a préfixé la syllabe . Dans beaucoup de cas la lettre  n'est pas exprimée, par exemple , , 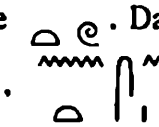 , mais elle doit toujours se prononcer.

Enfin, le pronom isolé de la 1re personne du pluriel n'a pas encore été retrouvé dans les textes. S'il est formé à l'image des autres pronoms isolés du pluriel, il ne peut être que ou, par abréviation. .

## II. *Les Adjectifs possessifs.*

62. Il existe en égyptien deux espèces d'adjectif possessif :

1° Un adjectif simple, suffixe, — c'est-à-dire suivant le nom, — qui s'accorde seulement avec le possesseur ;

2° Un adjectif composé, préfixe, — c'est-à-dire précédant le nom, — qui s'accorde à la fois avec le possesseur et le possédé.

Le premier de ces adjectifs est d'un emploi général; le second n'est guère usité que dans les écrits littéraires de style assez recherché

63. *Adjectif possessif suffixe.* — Cet adjectif est absolument identique au pronom personnel sujet que nous avons étudié plus haut (§ 55). Toutes les observations faites au sujet du pronom (§§ 58-59) s'appliquent donc également à l'adjectif possessif.

Cet adjectif est suffixe, c'est-à-dire suit immédiatement le nom auquel il se rapporte. De plus, il s'accorde, comme en anglais, avec le possesseur, et non, comme en français, avec le possédé. Ainsi, on dira 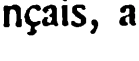 *per-à*, « ma maison », si c'est un homme qui parle, si c'est une femme. De même, « ta maison » se dit *per-k* si l'on parle à un homme, et 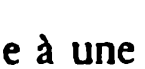 *per-t* si l'on parle à une femme.

La seule différence qu'il y ait entre l'adjectif possessif et le pronom personnel est que l'adjectif a un duel, lequel s'obtient en ajoutant \\ aux formes du singulier et du pluriel. Jusqu'ici, on n'a retrouvé de duel que pour les personnes suivantes, , mais il est probable qu'il était employé à toutes les personnes. Ex. : *ânkb-oui-fi*, « ses deux oreilles », *red-oui-ki*, « tes deux jambes ».

Il faut remarquer que, dans le duel, les pronoms , etc., se rapportent au possesseur, tandis que la marque du duel, \\, se rapporte au possédé.

64. *Adjectif possessif préfixe.* — Cet adjectif est formé de trois éléments, dont le second seul reste invariable :

1° L'article simple (§ 43).

2° La lettre ou ,

3° Le pronom personnel sujet , , , etc. (§§ 55, 58, 59).

Dans cet adjectif composé, l'article simple s'accorde en genre et en nombre avec le possédé, tandis que le pronom personnel s'accorde avec le possesseur. Ainsi, « ta maison » peut se dire de deux manières. Le mot « maison », *per*, étant masculin en égyptien, on doit dans les deux cas employer l'article . Mais, si l'on parle à un homme, on emploiera le pronom masculin , *païk per;* si, au contraire, on s'adresse à une femme, on se servira du pronom 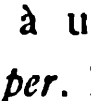 , *paït per*. Le mot « champ », 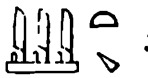 *sekh-it*, est féminin en égyptien. « Son champ », en parlant d'un homme, se dira donc *taïf sekh-it*, tandis que l'on dira 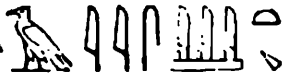 *taïs sekh-it*, s'il s'agit d'une femme.

Nous ne transcrivons pas ici le tableau de toutes les formes de l'adjectif possessif préfixe. Chacun pourra facilement le dresser d'après les règles de formation que nous venons de donner.

OBSERVATIONS

65. A partir de la XVIII[e] dynastie, quelques irrégularités se présentent dans l'orthographe de l'adjectif possessif préfixe. C'est ainsi qu'il peut devenir ou même par chute du , 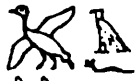 par chute du , par chute du et du , et très souvent par changement du en . Au féminin, on n'a observé que la forme . Enfin, le pluriel n'a présenté jusqu'ici aucune irrégularité.

Souvent, quand l'adjectif possessif s'accorde avec un nom pluriel, la désinence peut être remplacée par 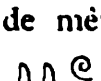 ou , de même que dans les pronoms personnels (§ 59). On obtient ainsi les formes , et .

## III. *Les Pronoms-adjectifs démonstratifs.*

66. Les pronoms-adjectifs démonstratifs peuvent, d'après leur origine, se diviser en deux séries :

1° Les uns, considérés comme de véritables qualificatifs, forment leurs genres et leurs nombres de la même manière que les adjectifs ;

2° Les autres, employés souvent seuls comme pronoms, forment leurs genres et leurs nombres de la même manière que l'article défini.

67. Un seul adjectif démonstratif appartient à la première série. C'est l'adjectif 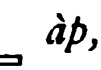 , *àp*, auquel on donne, pour le féminin, le pluriel et le duel, les mêmes désinences qu'aux noms (§§ 46-48). Il est donc inutile de donner ici le tableau des formes obtenues par l'adjonction de ces diverses désinences ; quelques exemples suffiront :

(Ouna, 37), *qat àp*, « ce travail » ; 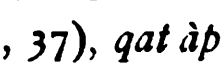 (Stat. fun. de Boulaq, n° 48), *shabti àp*, « cette statuette funéraire » ; (Ouna, 37), *ounnou-it àp-it*, « cette heure » ; 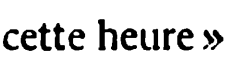 (Zeitschr., 1882, 42), *qebh-it àp-it*, « cette libation » ; 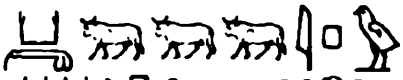 (Téta, 334), *qa-ou àp-ou*, « ces taureaux » ; (Horhotep, 416), *sefkh-it àp-it-ou àr-it-ou*, « ces sept aspics » ; 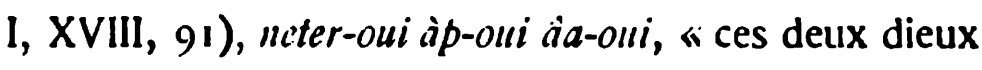 (Séti I, XVIII, 91), *neter-oui àp-oui àa-oui*, « ces deux dieux grands » ; (Zeitschr., 1884, 82), *mâ-ti àp-ou-ti*, « ces deux mères ».

68. On remarquera que cet adjectif est suffixe, c'est-à-dire qu'il se place derrière le nom auquel il se rapporte. Le sens radical du mot  est « discerner, distinguer, juger », sens qui explique facilement l'idée de distinction, de désignation particulière comprise dans l'adjectif démonstratif.

69. A la seconde série appartiennent des pronoms-adjectifs formant leurs genres et leurs nombres, comme l'article défini (§ 43), au moyen des lettres , , . Ils peuvent se diviser en deux classes. Les uns, obtenus par l'addition de la lettre  aux trois lettres , , , s'appliquent à des objets rapprochés et signifient « celui-ci, celle-ci, ceux-ci ». Les autres, formés par l'adjonction aux trois mêmes lettres de la lettre , — souvent affaiblie en , — désignent des choses éloignées et signifient « celui-là, celle-là, ceux-là ».

70. La lettre , marque démonstrative d'un objet rapproché, donne naissance à deux adjectifs :

1° Un adjectif simple, formé des lettres , , suivies du . Au masculin singulier, cet adjectif est *pen ;* au féminin singulier, il s'écrit ou *ten ;* au pluriel, il s'orthographie, au moyen d'un syllabique, , 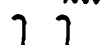 ou *nen*. Ex. : *ret pen*, « cet homme », *hem-it ten*, « cette femme », *às-it ten*, « cette place », *nen àa-ou*, « ces vieillards », *nen neter-ou*, « ces dieux ». Comme on le voit, cet adjectif est suffixe au singulier, tandis qu'il est préfixe au pluriel.

2° Un adjectif composé, formé de la racine démonstrative  *àp*, étudiée plus haut, et de l'adjectif simple que nous venons de voir. Régulièrement, cet adjectif devrait être *àp-pen*, *àp-ten*, *àp-nen*, mais les deux  du singulier se fondent en un seul, de même que les deux  du pluriel, et les trois formes se trouvent réduites à 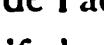 *àpen*, *àpten*,  *àpen*. Ex. :  (Boulaq), *shaouabti àpen*, « cette statuette funéraire », (Fêtes d'Osiris, 107), *besep àpen*, « cette cuve », (Todt., LXXXIII, 2), *sef àpen*, « cette veille », (Ebers, I, 4), *nebb-it àpten*, « ce cou », 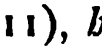 (Boulaq, n° 10), *shabti àpten*, « cette statuette funéraire féminine »,  (Rosette, 11), *ha-ou àpen*, « ces jours », 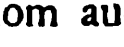 (Fêtes d'Osiris, § 47), *qefni-ou àpen*, « ces gâteaux », (Ebers, I, 5), *qâb-ou àpen*, « ces épaules ». Cet adjectif, comme on le remarque, suit toujours le nom auquel il se rapporte.

71. La lettre , marque démonstrative d'un objet éloigné, forme l'adjectif  *pef*,  *tef*,  *nef*. Cet adjectif, par suite de l'affaiblissement du  en  et par suite d'une vocalisation en ,  et , présente un assez grand nombre de variantes orthographiques, dont voici les principales :

Masculin,  *pef*,  *pefa*,  *pafi*,  *pif*,  *pefi*,  *pefii*,  *pou*,  *poui*,  *pàoui ;*

Féminin,  *tef*,  *tefi*,  *tefaï*,  *toui ;*

Pluriel,  *nef*,  *nefi*,  *nifaou*,  *nefiaou*,  *nefaï*.

Tous ces adjectifs sont suffixes, comme les précédents. Ex. : *màou pefi*, « ce chat », *douaou poui*, « cette porte », 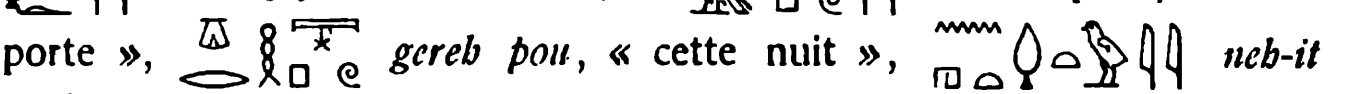 *gereb pou*, « cette nuit », *neb-it toui*, « ce sycomore ».

On rencontre pourtant quelques exemples, fort rares, de l'adjectif *pef* préfixe : 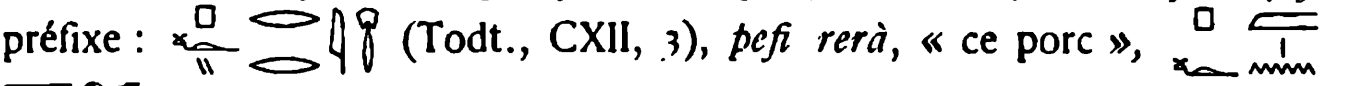 (Todt., CXII, 3), *pefi rerà*, « ce porc », 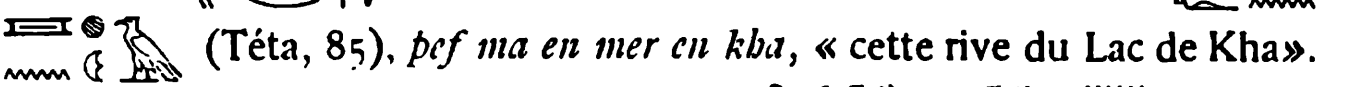 (Téta, 85), *pef ma en mer en kha*, « cette rive du Lac de Kha».

72. Un nouvel adjectif démonstratif, 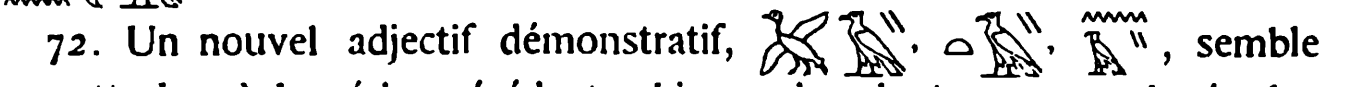 , semble se rattacher à la série précédente, bien qu'on le trouve employé plus souvent comme pronom que comme adjectif, et qu'on puisse être tenté, pour cette raison, de le rapprocher de l'article simple, d'autant plus qu'il est toujours préfixe, de même que l'article. Ex. : 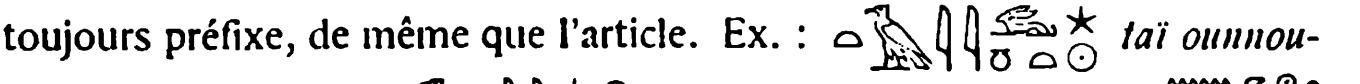 *taï ounnou-it*, « cette heure », *taï às-it*, « cette place », 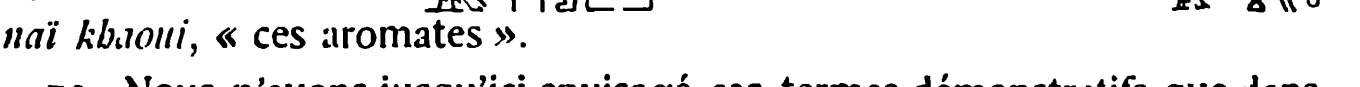 *naï khaoui*, « ces aromates ».

73. Nous n'avons jusqu'ici envisagé ces termes démonstratifs que dans leur rôle adjectif. On les trouve assez souvent employés comme pronoms, surtout dans les formes 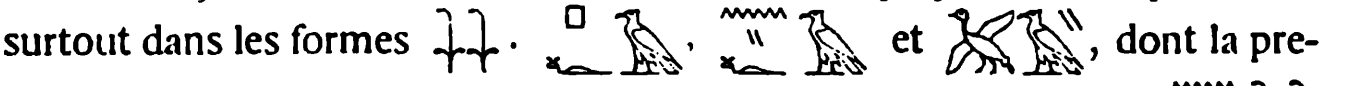 , dont la première est de beaucoup la plus usitée dans cet emploi. Ex. : 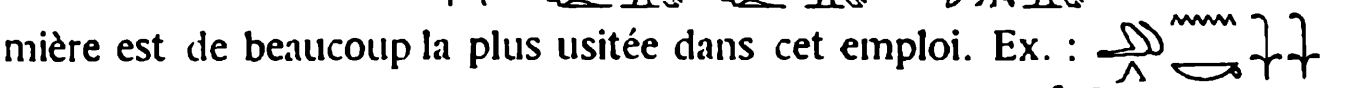 (Sineh, 34), *peh-en-ek nen*, « tu as atteint ces choses », (Masp., Pap., 53), *ber-sa nen*, « à la suite de ces choses », 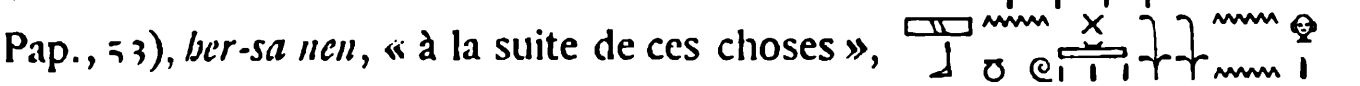 (Anast. I, 4, 8) *shebennou nen ber nefaï*, « sont mêlées ces choses-ci à celles-là », 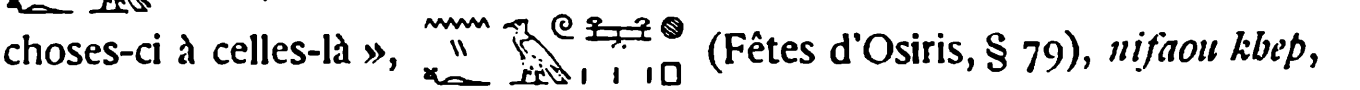 (Fêtes d'Osiris, § 79), *nifaou khep*, « ces choses se produisent », (Pap. Harris, IV, 9), *tesmou paï*, « cela est un chien », 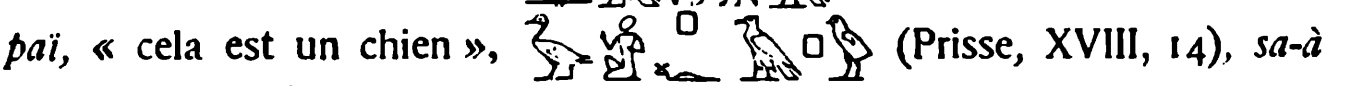 (Prisse, XVIII, 14), *sa-à pefa pou*, « celui-là est mon fils ».

### OBSERVATIONS

74. On voit que les pronoms-adjectifs démonstratifs sont nombreux en égyptien et présentent bien des formes diverses. Cela tient, d'une part, à ce que ces mots, étant d'un emploi très fréquent, se sont grandement modifiés par l'usage et, d'autre part, à ce qu'ils sont considérés tantôt comme adjectifs et tantôt comme pronoms, tantôt comme qualificatifs et tantôt comme démonstratifs, tantôt même comme simples articles. D'autres

variantes seraient d'ailleurs à ajouter à celles que nous avons déjà réunies plus haut. C'est ainsi que le déterminatif , qui se place ordinairement à la suite des noms de lieux, se rencontre souvent derrière certains adjectifs démonstratifs, dans lesquels il renforce l'idée de rapprochement ou d'éloignement. C'est ainsi que la chute du initial, l'intercalation du médial, l'adjonction du pluriel produisent des formes comme , , 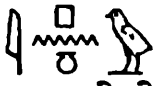 pour du pluriel, pour 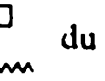 ,  pour , pour 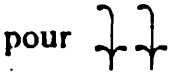 , etc. Ce grand nombre de formes amène parfois des confusions. Par exemple, et  adjectifs démonstratifs (§ 71) sont identiques à et , formes rares de l'adjectif possessif (§ 65). Il est heureusement facile de les distinguer ; les premiers sont suffixes, les seconds sont préfixes. Ainsi, *per pefi* ne peut signifier que « cette maison », *pefi per* ne peut se traduire que par « sa maison ».

## IV. *Les Pronoms-adjectifs relatifs.*

75. Il y a, en égyptien, deux pronoms-adjectifs relatifs, *ent* et *à*.

Le premier, *ent*, est la plupart du temps vocalisé en , ,  *enti*. Il peut s'employer comme adjectif ou comme pronom. Dans les exemples suivants, il est employé comme adjectif : (Ebers, I, 11), *sa enti semer-tà*, « une personne qui est souffrante », 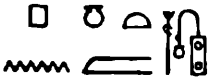 (Fêtes d'Osiris, 15), *sem pen ent em âu*, « cette formule qui est en écrit », (Kyphi, 36), *kep enti sef*, « le kyphi qui est imbibé ».

Dans bien des cas, il est pronom et ne se rapporte à aucun nom précédemment exprimé. Ex. : 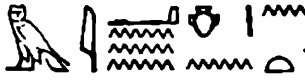 (Prisse, VI, 2), *em àâ àb en enti kheft-ek*, « ne te moque pas de qui est devant toi », (Prisse, II, 4), *enti neb-it em âu her pa sheftou*, « tout ce qui est en écrit dans le livre », (Ebers, VIII, 16), *per enti neb-it em kha-it-ef*, « tout ce qui sort de son ventre ».

Comme on le voit, *ent* et *enti* se placent invariablement derrière le masculin ou le féminin.

Le pluriel de est *ent-ou ;* celui de  est *enti-ou*. Ex. : (Prisse, XVI, 12), *ânkh-ou ent-ou tep ta*, « les vivants qui sont sur la terre », (Masp., Pap., 10), *nen neter-ou enti-ou àm*, « ces dieux qui sont là », (Brugsch, Gramm., 17), *àb-ou en enti-ou àm-ou*, « les cœurs de ceux qui sont morts ».

Malgré l'existence d'un pluriel pour le pronom relatif, ce sont généralement les formes du singulier que l'on emploie derrière les noms au pluriel. Ex. : (Ebers, II, 5), *neter-ou enti àm*, « les dieux qui sont là », (Fêtes d'Osiris, 47), *nen khaou-ou enti em qerh-it*, « ces aromates qui sont dans un vase », (Ib., 18), *kh-it-ou ent àm*, « les choses qui sont là ».

76. Le relatif *à* est toujours invariable et joue, ainsi que , tantôt le rôle d'adjectif et tantôt celui de pronom. Cette seconde forme du pronom-adjectif relatif est beaucoup moins fréquente que la première. En voici quelques exemples : 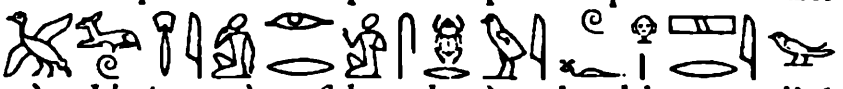 (Masp., Et., 18), *pa fou à àr-à s-kheprou àou-f her sherà*, « le chien que j'ai élevé tout petit ». (Orbin, XI, 8), *na ret-ou à shem er tes-it*, « les hommes qui vont au pays », 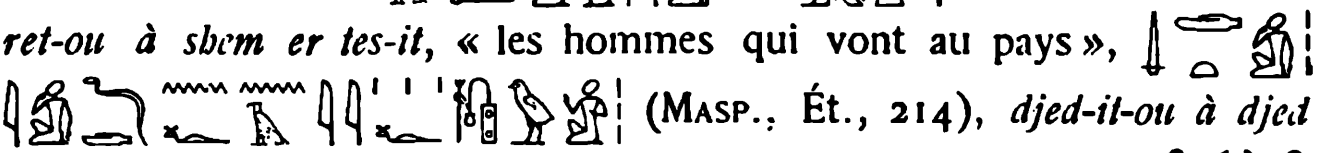 (Masp., Ét., 214), *djed-it-ou à djed nef naïf ân-ou*, « les paroles que lui avaient dites ses scribes », 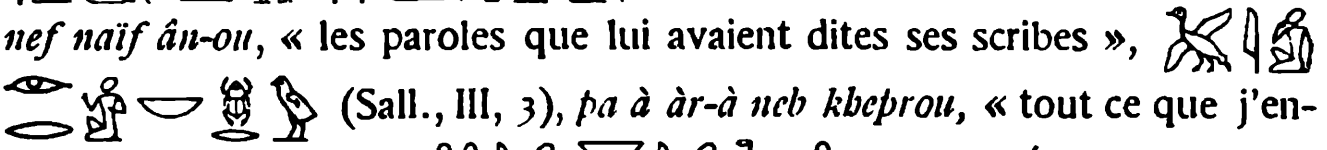 (Sall., III, 3), *pa à àr-à neb kheprou*, « tout ce que j'entreprends se réalise », 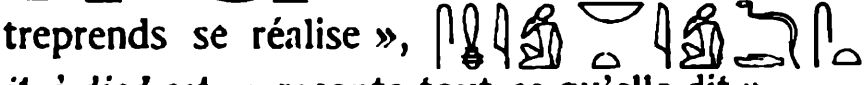 (Masp., Ét., 15), *smà neb-it à djed-set*, « raconte tout ce qu'elle dit ».

### OBSERVATIONS

77. On vient de voir que  se lit *enti*, de même que . Nous avions, d'ailleurs, déjà eu plusieurs fois l'occasion de transcrire  par *ti* (§§ 41, 67). C'est ici le lieu d'expliquer cette valeur de . On sait que le  est la caractéristique du féminin. Deux  peuvent être considérés comme une marque symbolique du duel féminin. Or, la dési-

nence du duel féminin est (§ 48), de sorte que  se lit *ti*, — et se trouve constamment employé avec cette prononciation, — pour la même raison qui fait, par exemple, que se lit *ou* et que  se lit *ou* (§ 49).

## V. *Les Pronoms interrogatifs.*

78. On rencontre dans les textes hiéroglyphiques deux pronoms interrogatifs, 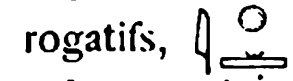 *àkb* et  *nimâ*.

Le premier de ces pronoms, que l'on trouve parfois vocalisé en ,  *àkbi*, s'applique généralement à des objets et signifie « que, quoi? ». Ex. :  (Masp., Ét., 12), *àkb paï àrt ten*, « qu'est-ce que vous faites? »,  (Ibid., 153), *ta ret-ou khcprou àkb*, « que deviennent les hommes? »,  (Sall. I, 2, 3), *bab-ck àkb*, « que viens-tu rapporter? »,  (De Rougé, Chrest., II, 96), *entouten àkb*, « qu'êtes-vous? »

Ce mot  entre dans un certain nombre de locutions adverbiales interrogatives, telles que  *ber àkb*, « pourquoi? »,  *em àkb*, « en quoi? »  *mà àkb*, « comment? »,  *ia àkb*, « quoi donc? »

79. Le second pronom interrogatif s'applique ordinairement à des personnes et signifie « qui, lequel? ». Il tire son origine d'un verbe  *nimâ* signifiant « interroger », et peut offrir diverses variantes orthographiques de peu d'importance. Ex. :  (Masp., Ét., 14), *sheràou nimâou em na-n our-ou*, « le fils duquel des princes? »,  (Br., Gramm., 21), *entouk nimâ terà*, « toi, qui es-tu donc? »,  (Piankhi, 15), *nimâ màti-k*, « qui est comme toi? »,  (Orb., IV, 10), *nimâ djedtou mà-t*, « qui parle avec toi? »

## VI. *Les Pronoms-adjectifs indéfinis.*

80. Les pronoms-adjectifs indéfinis sont fort nombreux en égyptien. Nous ne citerons ici que les principaux d'entre eux. Les autres sont considérés par les Égyptiens comme de véritables adjectifs qualificatifs, employés parfois substantivement, et à ce titre ils doivent trouver leur place plutôt dans le dictionnaire que dans la grammaire.

81. *tou*, « on ». — Ce pronom est, de tous les pronoms égyptiens, celui que l'on rencontre le plus fréquemment dans les textes, bien qu'il ait jusqu'ici échappé aux yeux de la plupart des grammairiens. C'est qu'en effet une phrase comme celle-ci, 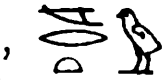 *mer tou neter*, peut aussi bien se traduire par « dieu est aimé » que par « on aime dieu ». Mais il n'en est pas de même dans tous les cas, et le mot 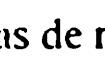 est employé parfois de telle manière qu'on est bien obligé d'y reconnaître un pronom, lequel joue le même rôle et suit les mêmes règles de syntaxe que les pronoms personnels.

En premier lieu, il peut, de même que *à*, « je », et *nouk*, « moi », prendre un déterminatif en rapport avec le sexe ou la qualité de la personne qu'il désigne (§§ 59, 61). C'est ainsi que l'on trouve des orthographes comme . . . . Ces déterminatifs restreignent dans une certaine limite ce qu'il y a d'indéfini dans le caractère du pronom « on ». C'est là une nuance délicate d'expression, particulière au système graphique des Égyptiens. La phrase *outou tou* signifie seulement « on ordonne », mais le déterminatif indique au lecteur que cet « on » désigne le pharaon.

D'autre part, on trouve souvent ce pronom dans des formules qui peuvent, au lieu de , prendre un pronom personnel, comme 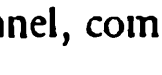 *oun àn tou*, « on est », à côté de 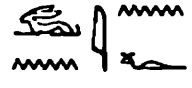 *oun àn ef*, « il est » ; 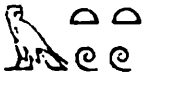 *em tou tou mer*, « que l'on aime », à côté de *em tou-f mer* « qu'il aime » ; *dja kber tou*, « qu'on prenne », à côté de *dja kber-ek*, « prends ».

Voici quelques exemples de ce pronom, que l'on trouve quelquefois

retourné sous la forme .  *out* : 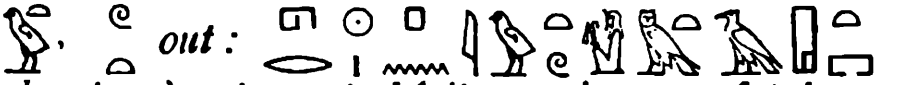 (Stèle d'Amenhotep, 1), *har pen àou tou m ta hâ-it*, « ce jour, on fut dans le temple », 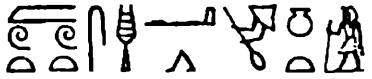 (Canope, 6), *em out out se-hâ khent*, « que l'on érige une statue », (Ib., 8), *em tou tou khet sekhaoui pen*, « que l'on grave ce décret », 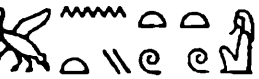 (Masp., Style, 18), *pa nti tou tou àm*, « l'endroit où l'on est », 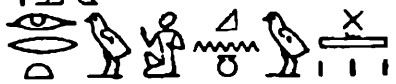 (Ib., 25), *àr tou qennou*, « on fait de nombreuses choses ».

82. · *djes*, « même ». — Cet adjectif est invariable et ne s'emploie jamais qu'accompagné d'un pronom personnel, qui le suit immédiatement. Ex. : *djes-ef*, « lui-même », *djes-à*, « moi-même », *djes-ten*, « vous-mêmes ».

A la 3e personne du pluriel, le *s* de *djes* peut se fondre, par abréviation, avec le *s* de *sen* et donner lieu à une orthographe que l'on doit peut-être prononcer *djes-sen* au lieu de *djesen*.

83. *neb*, « tout ». — Adjectif,  est considéré comme un qualificatif, suivant le nom auquel il se rapporte et ayant un féminin, *neb-it*, ainsi qu'un pluriel, *neb-ou*. Ex. : 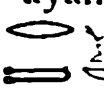 *ret-neb*, « tout homme », *hem-it neb-it*, « toute femme », 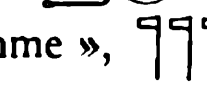 *neter-ou neb-ou*, « tous les dieux ».

Le mot *neb* peut être également employé comme pronom. Ex. : (Ebers, VIII, 16), *per enti neb-it em kh-it-ef*, « tout ce qui sort de son ventre », (Masp., Ét., 15), *semà neb-ti à djed-set*, « raconte tout ce qu'elle dit », (Prisse, 11, 4), *enti neb-it em àn*, « tout ce qui est en écriture », (Ib., XVI, 5), *nefer sedjem er enti neb-it*, « écouter est préférable à tout ce qui existe ».

Ce pronom se trouve, avec l'aide d'autres mots, former plusieurs locutions indéfinies très fréquentes, telles que *pa enti neb*, « quiconque », *ouâ neb*, « chacun ».

En corrélation avec la négation , *nen*, il signifie « aucun ». Ex. : 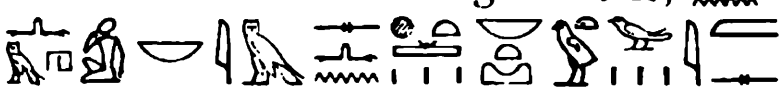 (Khâ-m-hâ, 127), *nen meba*

*neb àm-es, nen kb-it-ou neb-it dou-it-ou àm-es,* « aucune rébellion en elle, aucune chose mauvaise en elle ».

84. *men*, « un tel ». — Ce mot est toujours pronom. Au masculin, il s'écrit souvent « un tel », et au féminin, *men-it*, « une telle ». Ex. : *men mes en men-it*, « un tel, né d'une telle ».

85.  *ouâ*, « un ». — Cet adjectif a un féminin, *ouâ-it*, et se place toujours devant le nom auquel il se rapporte. Ex. : *ouâ neter*, « un dieu », 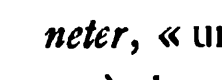 *ouâ-it neter-it*, « une déesse ». Placé après le nom, il devient adjectif qualificatif et signifie « unique ». Ex. : *neter ouâ*, « dieu unique », 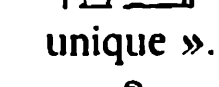 *neter-it ouâ-it*, « déesse unique ». Employé comme pronom, il peut prendre les déterminatifs ou .

Le mot  répété signifie « l'un..., l'autre ». Ex. : 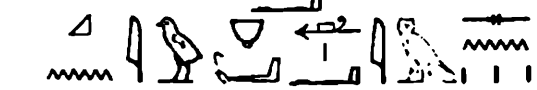 (Orb., XIV, 3), *oun àn ouà qenàou ouà àm sen*, « l'un d'eux embrassa l'autre». Enfin, donne naissance aux composés  *ouà neb*, « chacun », et 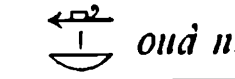 *nen ouâ*, « personne ».

86.  *ki*, « autre ». — Cet adjectif a un féminin, *kit*, et précède toujours le nom auquel il se rapporte. Ex. : 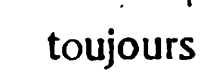 *ki rou*, « autre chapitre », *k-it rer-it*, « autre médicament »,  *k-it kb-it*, « autre chose ». Quelquefois,  s'abrège en , comme dans  *ki djed*, « autre manière de dire ».

Le mot *ki* s'emploie souvent comme pronom. Dans ce cas, il peut prendre le déterminatif  au masculin, et  au féminin. Parfois, le féminin prend un allongement en  *k-it-tà*. Ex. :  (Mar., Abyd., VI, 22), *ouâ m Ouas, ki m Haï-ka-pteb*, « l'un à Thèbes, l'autre à Memphis »,  (Br., Gramm., 28), *nen ki benâ-f*, « aucun autre avec lui »,  (Orb., VI, 6), *àou pa ouâ àm sen ber kbeprou ber ouà n rouàa-it, àou pa ki ber k-it-tà*, « l'un d'eux se trouva sur une rive, et l'autre sur l'autre ».

Un développement de 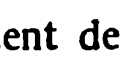 , avec désinence du duel, *kaï-oui*, s'emploie souvent avec le sens de « les autres, autrui ». Enfin, la fusion des deux mots , sous la forme *ketkh-ou*, signifie « autre chose ».

L'origine du mot est le pronom personnel , « tu ». On ne dit « toi », en effet, qu'à une personne *autre* que soi-même.

87. *neba-ou*, « quelques, des ». — Cet adjectif a un féminin, *neba-it-ou*, et se place toujours devant le nom auquel il se rapporte, dont il est, la plupart du temps, séparé par la préposition . Ex. : *neba-ou n sa-ou*, « quelques poutres ». Parfois, il prend le déterminatif . Ex. *neba-ou n neter-ou n menh-it*, « des dieux de cire ».

Comme pronom, il signifie « quelques-uns, quelques-unes ». Ex. : *neba-it-ou m menf-it-ou*, « quelques-uns d'entre les soldats ». Le mot *neba-ou* dérive du verbe *neb*, « séparer ».

88. *khii*, « tel ». — Ce pronom s'écrit parfois sans le  final, et parfois prend le déterminatif . Ex. : 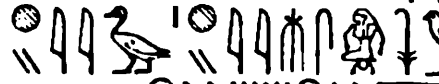 *khii sa, khii mes sou*, « tel le fils, telle qui l'a enfanté »; 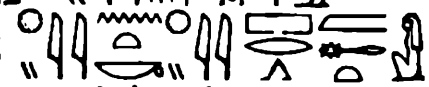 *khii entouk, khii per em kha-it-à*, « tel tu es, tel est celui qui est sorti de mon ventre ».

89. *tennou*, « chaque ». — Cet adjectif, toujours invariable, s'écrit quelquefois, surtout à la basse époque, ou même *ten*. Il est souvent suivi du déterminatif ; parfois, il n'en a aucun. Ex. : 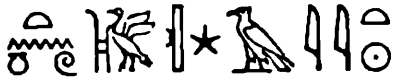 *tennou doua-it*, « chaque matin »,  *tennou renp-it*, « chaque année », *ten ha*, « chaque jour ». Ce mot dérive du verbe 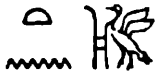 *ten*, « répartir ».

90. Bien d'autres mots égyptiens, comme on l'a vu en commençant, peuvent être rendus en français par des pronoms-adjectifs indéfinis, par exemple 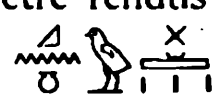 *qennou*, 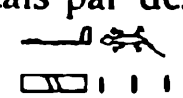 *âsh-ou*, « nombreux », que l'on peut rendre par « beaucoup, plusieurs », mais ce sont à proprement parler des adjectifs qualificatifs et, comme tels, ils suivent les règles indiquées plus haut (§ 53).

# CHAPITRE IV. — LES EXPRESSIONS NUMÉRIQUES

## I. *Les Nombres.*

91. *Les nombres cardinaux.* — Les Égyptiens emploient dans leur numération le système décimal. Comme chiffres, ils se servent de différents signes conventionnels qui indiquent l'unité, puis les dizaines, les centaines, et successivement tous les produits de ces nombres multipliés par dix.

92. Dans le tableau suivant, nous donnons la liste des nombres écrits en chiffres, puis en lettres, et enfin les orthographes spéciales que l'on rencontre pour ces nombres dans les textes hiéroglyphiques de l'époque gréco-romaine.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 0 | . . . . . | | *nen* | . . . . . |
| 1 | I | | *ouâ* | |
| 2 | II, = |  | *sen* | |
| 3 | III, ≡ | | *khemt* | 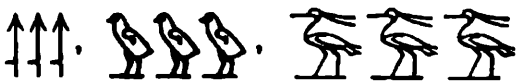 |
| 4 | IIII | 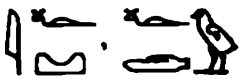 | *afdou, fedou* | |
| 5 | III<br>II | | *douaou* | ★ |
| 6 | III<br>III | . . . . . | *[sou]* | 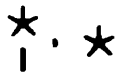 |
| 7 | IIII<br>III | | *sefekh* | 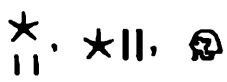 |
| 8 | IIII<br>IIII, ≡≡ | | *shmennou* | |
| 9 | IIIII<br>IIII | | *pesd* | 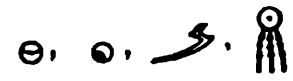 |
| 10. | ∩ | | *met* | 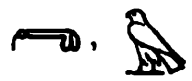 |
| 20 | ∩∩ | | *djaout* | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 30 | | | *mâb* | |
| 40 |  | . . . . . | [*hem*] | . . . . . |
| 50 | 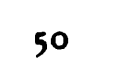 | . . . . . | [*douaïou*] | . . . . . |
| 60 | 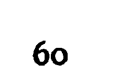 | . . . . . | [*sa*] | |
| 70 |  | . . . . . | [*fekh*] | . . . . . |
| 80 | 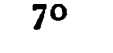 | | *hemen* | |
| 90 | | . . . . . | [*pesdiou*] | . . . . . |
| 100 | | | *shaâ* | . . . . . |
| 200 | | | *sheta* | . . . . . |
| 1000 |  | | *kha* | . . . . . |
| 10 000 | | | *djâb* | . . . . . |
| 100 000 | | 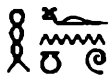 | *hefennou* | . . . . . |
| 1 000 000 | 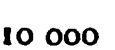 | | *heh* | . . . . . |
| 10 000 000 | 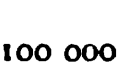 | | *shennou* | . . . . . |

OBSERVATIONS

93. Comme on le voit par ce tableau, il existe plusieurs nombres dont nous ne possédons pas les noms écrits en lettres hiéroglyphiques. Mais, grâce à la langue copte, qui a conservé les noms égyptiens de tous les nombres, nous avons pu combler ces quelques lacunes et donner provisoirement, entre crochets, la transcription probable des noms que l'on n'a pas encore retrouvés dans les textes.

Une remarque est à faire au sujet du nombre « huit », qui s'écrit et que nous avons transcrit *shmennou* au lieu de *sesennou*. On a vu que ne se lit pas *àà*, mais *i*, que ne se lit pas *tet*, mais *ti*. De même, le groupe , souvent écrit , ne se lit pas *ses*, mais *shmen*, et dans ce cas il est suivi de sa lettre complémentaire , souvent développée en . C'est ainsi que la ville d'Hermopolis magna, nommée  *Shmennou* par les Égyptiens, portait en copte le nom de ⲰⲘⲟⲩⲛ et porte aujourd'hui en arabe le nom d'*Aschmouneïn*.

94. Quand on écrit un nombre en chiffres, on écrit d'abord les chiffres les plus forts, puis ensuite les plus faibles, dans un ordre décroissant. Le nombre 32 s'écrira , 1428 s'écrira 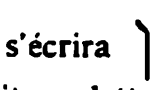 , 10 203 s'écrira .

Lorsque les nombres sont écrits en lettres, on peut les faire suivre, en guise de déterminatif, du même nombre écrit en chiffres. Ex. : , 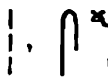 . C'est pourquoi, étant donnée l'origine de la valeur des signes, certains nombres sont parfois considérés comme de simples syllabiques, par exemple *mâbou*, « fuseau », — en copte ⲙⲁⲃⲁⲓ, ἄτρακτος, *fusus*, — *Shmennou*, « Hermopolis magna ».

95. *Les nombres ordinaux.* — Les noms des nombres ordinaux s'expriment de deux manières :

1° En faisant précéder le nombre du préfixe *meb*. Ex. : *meb-ouâ*, « premier », *meb-met*, « dixième », *meb-mâb*, « trentième »;

2° En faisant suivre le nombre du suffixe  *nou* pour le masculin et *nou-it* pour le féminin. Ex. : *sen-nou*, « le second »,  *khemt-nou-it*, « la troisième ».

96. De même qu'en français les mots « premier » et « second » sont tirés d'autres racines que les mots « un » et « deux », de même on trouve en égyptien des termes spéciaux pour les deux premiers nombres fractionnaires.

« Premier » est rendu par , *tep*, , *tepi*, féminin *tep-it*.

« Second » est rendu par , ,  *nem*, et quelquefois par *sen* ou *sennou*, mot identique à  *sen-nou* pour la prononciation.

97. *Les nombres fractionnaires.* — Pour faire, d'un nombre entier, une fraction ayant 1 comme numérateur, il suffit de placer devant ce nombre le signe , abrégé du mot *rou* qui signifie « partie ». Ex. :  *rou-khemt* = 1/3, *rou-douaou* = 1/5,  *rou-sbeta* = 1/200.

98. Lorsque les Égyptiens ont à exprimer une fraction ayant un numérateur autre que 1, le procédé devient plus compliqué. Comme ils ne peuvent, d'après leur système hiéroglyphique, rendre que des fractions ayant 1 comme numérateur, il leur faut réduire des fractions comme 2/5, 47/60 en plusieurs fractions partielles dont le numérateur soit 1. Ils écrivent alors ces fractions partielles à la suite l'une de l'autre, en commençant par celle

dont le dénominateur est le plus faible. Par exemple 2/5 s'écrira , expression qui signifie 1/3 et 1/15 (en effet, 1/3 + 1/15 = 2/5); 47/60 s'écrira (en effet, 1/3 + 1/4 + 1/5 = 47/60).

OBSERVATIONS

99. On rencontre dans les textes un certain nombre d'expressions fractionnaires qui s'écartent des règles données plus haut.

Ainsi, 1/2 ne s'écrit jamais , mais toujours  *ma*, mot égyptien qui signifie « moitié »; de sorte que la fraction signifiera (1/2 + 1/3 =) 5/6.

Pour la fraction 2/3, — qui, d'après le procédé ordinaire, devrait s'écrire 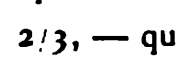 (1/2 + 1/6) — le signe employé est toujours ou .

Enfin les signes hiératiques , , sont parfois employés en hiéroglyphes pour signifier,  = 1/4,  = 1/3, et  = 3/4.

## II. *Les Poids et Mesures.*

100. L'unité des mesures de longueur est la coudée, ou *meh*, souvent nommée *souten meh*, « coudée royale ». La coudée est divisée en vingt-huit doigts,  *djâb;* ses sous-multiples sont les suivants :

petite coudée . . . (24 doigts). double palme. (8 doigts).

. . . . . (20 — ). poing fermé. . . . . (6 — ).

. . . . . (16 — ). main . . . . . (5 — ).

grand spithame . (14 — ). palme. . . . . (4 — ).

petit spithame . (12 — ). doigt . . . . . (1 — ).

101. L'unité des mesures de superficie est la corde *set*, qui représente un carré dont chaque côté a quatre coudées de long. Les multiples et sous-multiples de la corde sont :

*nennoub*. . . (10 cordes). *sa*. . . . . (1/8 corde).

 *remen* . . . . . (1/2 — ). *sou*. . . . . (1/16 — ).

*besep* . . . . . (1/4 — ). *rouma*. . . (1/32 — ).

102. L'unité des mesures de poids est le *ten*, ou . Ses sous-multiples sont le *qed*, variantes , qui est égal à la 10ᵉ partie du *ten*, et le *peg*, poids éthiopien, qui est égal à la 128ᵉ partie du *ten*.

103. L'unité des mesures de capacité est le *hin*, *han*, dont voici les multiples et les sous-multiples :

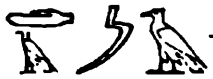 *dama*. . . (640 hin). 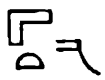 *neb-it*. . . . . (1/2 hin).

*denà*. . . . . (160 — ). *kha-it*. . . . . (1/3 — ).

*àpet* . . . . . ( 40 — ). 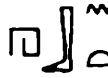 *habn-it*. . . . (1/4 — ).

104. Voici les valeurs qui ont été attribuées aux unités des diverses mesures égyptiennes. Il sera aisé d'en déduire la valeur des multiples et sous-multiples.

La coudée royale mesure $0^{m},525$.

La corde mesure $2^{mq},10$.

Le *ten* pèse $0^{g},9044$.

Le *hin* contient $0^{l},4522$.

## III. *Le Calendrier.*

105. Les Égyptiens divisaient leur année en douze mois de trente jours. Quatre mois formaient une saison. Les trois saisons de l'année égyptienne étaient :

1° *sha-it*, la saison de l'inondation ;

2° *per-it*, la saison des semailles ;

3° *shemou-it*, la saison des récoltes.

Pour désigner les mois, on se servait d'expressions comme . « premier mois de l'inondation », ou , « second mois de l'inondation », etc. Des noms plus spéciaux ne se sont jamais, jusqu'ici, rencontrés dans les inscriptions hiéroglyphiques. Mais les noms

coptes des mois sont la transcription de ces noms égyptiens qui nous font défaut. La chose, certaine *a priori*, est rendue d'autant plus évidente que les quelques noms de mois égyptiens que nous trouvons mentionnés chez les auteurs classiques sont exactement ceux qu'emploient aujourd'hui les Coptes.

Voici la liste des mois égyptiens suivis de leurs noms coptes :

PREMIÈRE SAISON

*Thoth*,
*Paophi*,
*Athyr*,
*Khoïak*.

DEUXIÈME SAISON

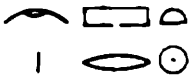 *Tybi*,
*Mékhir*,
*Phaménot*,
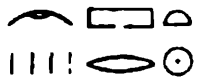 *Pharmouti*.

TROISIÈME SAISON

*Pakhons*,
*Payni*,
*Épiphi*,
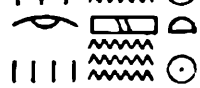 *Mésori*.

106. Ce ne fut, — d'après une tradition rapportée par Manéthon, — qu'à partir des Pasteurs que l'année égyptienne se trouva portée à trois cent soixante-cinq jours. Il est fait pourtant parfois, sous la XII[e] dynastie, mention des jours épagomènes. Les cinq jours complémentaires se nommaient *douaou ber-ou renp-it*, « les cinq jours en plus de l'année ».

Voici, comme exemple de date, la formule adoptée généralement sur les monuments : , « An XI, mois d'Athyr, premier jour, sous la Majesté du Roi de la Haute et de la Basse Égypte, N. ».

# CHAPITRE V. — LE VERBE

## I. *Les Temps simples.*

107. La conjugaison égyptienne est, sous une forme compliquée en apparence, l'une des plus simples qui existent. On a pu réunir en tableaux un nombre assez considérable de temps, — trente-deux, d'après M. H. Brugsch, — et leur donner comme à plaisir des dénominations variées. En réalité, le verbe égyptien se compose uniquement de trois temps simples, dont l'un même n'est usité qu'à une seule personne. Il se trouve, il est vrai, un certain nombre d'autres temps, que l'on obtient à l'aide d'auxiliaires et de prépositions, mais ce sont plutôt des artifices de langage, de véritables égyptianismes, que des temps réels.

Lorsque nous disons, en français, *il est à travailler*, sommes-nous en présence d'un temps du verbe *travailler?* — Certainement non. C'est là une manière de parler servant à mieux préciser le caractère d'actualité du présent, et l'on n'a jamais songé à l'enregistrer dans une conjugaison. De même, l'expression égyptienne 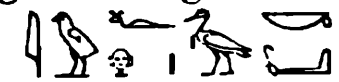 *àou-f ḥer bak*, « il est à travailler », est une locution particulière et non un temps de verbe. *Il va travailler* est en français une sorte de futur; en égyptien, on dirait *àou-f er baq*, « il est pour travailler ». Ce ne sont pas là des temps proprement dits.

Les seuls temps du verbe égyptien sont donc des temps simples, et il n'en existe que trois. Si je mentionne plus loin quelques-unes des locutions temporelles dont je viens de donner deux exemples, c'est que ces locutions sont fort nombreuses, très fréquemment employées dans les textes, et qu'elles n'avaient évidemment, dans l'esprit des Égyptiens, d'autre but que celui de suppléer à l'insuffisance des temps simples. C'est à ce titre seul qu'elles peuvent trouver place dans l'étude de la conjugaison.

108. Le temps le plus simple du verbe est formé par la réunion directe de la racine verbale au pronom sujet. La racine verbale est invariable, gardant au pluriel la même forme qu'au singulier. Le pronom sujet est

celui dont nous avons plus haut donné le tableau (§ 55); il suit toujours le verbe auquel il se rapporte. Voici le premier temps du verbe *mer*, « aimer »:

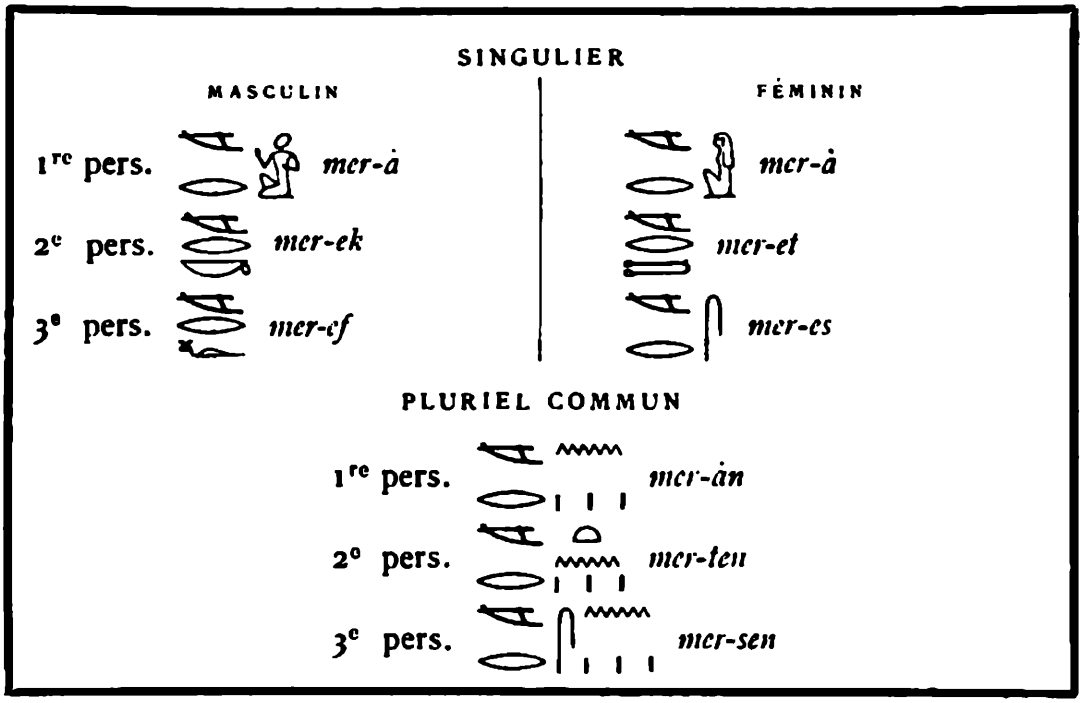


109. Les formes du pronom sujet que nous venons de donner, et qui sont les plus employées, peuvent être remplacées, dans ce temps et dans les autres, par les quelques variantes que nous avons indiquées en étudiant les pronoms personnels (§§ 58, 59).

110. Le second temps du verbe est presque semblable au premier. Il n'en diffère que par l'intercalation de la lettre  entre le verbe et le pronom.

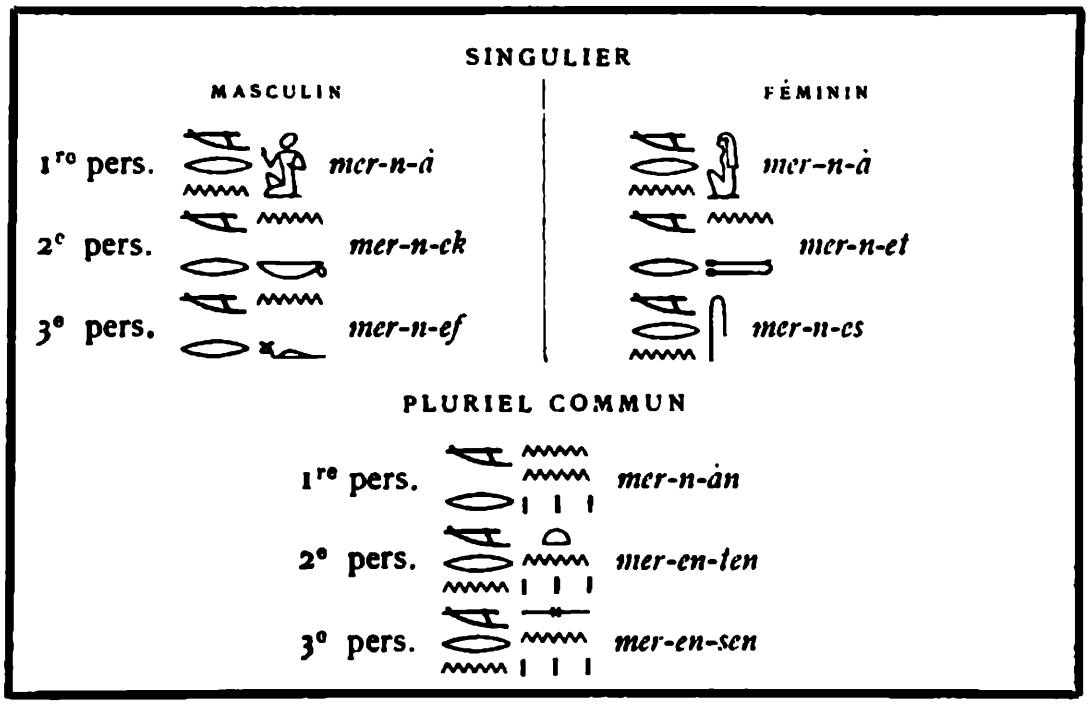

111. Enfin, le troisième temps remplace, entre le verbe et le pronom, la lettre  par la syllabe . *kou*. On ne trouve jamais ce temps usité qu'à la première personne, *mer-kou-à*, et il faut se garder de confondre cet ensemble de signes avec un groupe d'orthographe identique, *mer-ek-àou*, qui se décompose en *mer-ek*, « tu aimes », et *àou*, « moi », c'est-à-dire « tu m'aimes ». Seul, le contexte peut indiquer le sens d'une expression . Isolée, elle peut aussi bien signifier « j'avais aimé » que « tu m'aimes ».

OBSERVATIONS

112. Il serait assez difficile d'indiquer d'une manière précise les différences de sens qui distinguent les trois temps égyptiens. Ces sens ne sont que relatifs et dépendent la plupart du temps de l'ensemble de la phrase. C'est là une question sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans la syntaxe.

Pourtant, on peut dire d'une manière générale que le premier temps. , indique plus ordinairement le présent, et que le second temps, , marque plus spécialement le passé.

113. Quant au troisième temps, , il est au second temps ce que celui-ci est au premier; il sert à exprimer une action antérieure à une autre action déjà passée. C'est donc une sorte de plus-que-parfait. Cette relation entre les trois temps nous est indiquée d'une façon presque mathématique par un exemple curieux.

Le chapitre LXXXIII du *Todtenbuch*, rituel funéraire des anciens Égyptiens, renferme la phrase suivante, dont la traduction, extrêmement mystique, importe peu ici : 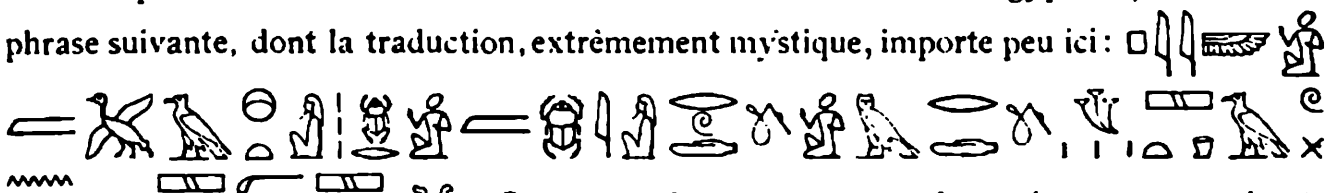 . Comme on le remarque, tous les verbes sont au présent, — *pi-à*, *khepr-à*, *roud-à*, — excepté le dernier, — *shetaou-n-à*, — qui est au passé en . Or, ce même chapitre se retrouve sur un papyrus du Louvre (*Mss.* III, 1) : . Pour une raison à nous inconnue, tous les verbes qui se trouvent au présent dans le premier exemple sont mis au passé dans le papyrus. Par suite, le dernier verbe, qui est au passé dans le *Todtenbuch*, doit être employé, pour répondre logiquement au changement général de temps, sous une forme antérieure au passé. L'écrivain du manuscrit du Louvre s'est servi du seul temps qu'il avait à sa disposition, le temps en .

114. Le troisième temps du verbe égyptien est donc bien au second ce que le second est au premier, et l'on peut rendre ainsi les trois temps :

PREMIER TEMPS (présent) : , *j'aime*,

DEUXIÈME TEMPS (passé) : , *j'ai aimé*,

TROISIÈME TEMPS (plus-que-parfait) : , *j'avais aimé*.

## II. *Les Auxiliaires.*

115. La langue égyptienne possède cinq verbes auxiliaires et quatre autres verbes qui peuvent parfois, exceptionnellement, jouer le rôle d'auxiliaires.

116. Les trois premiers auxiliaires sont formés des lettres , de même que l'article défini et le pronom-adjectif démonstratif (§§ 43, 69). L'article est *pa*, *ta*, *na*, le pronom est *pen*, *ten*, *nen* ; les trois verbes auxiliaires sont *pou*, *tou*, *nou*.

A l'origine, la forme *pou* devait certainement n'être usitée que pour le masculin ; *tou* devait être réservé au féminin et *nou* au pluriel. Mais ces valeurs spéciales disparurent de bonne heure et les trois formes finirent rapidement par être employées l'une pour l'autre. D'autre part, la forme *nou*, par suite d'une métathèse qui est très fréquente en égyptien dans les racines bilitères, se changea en *oun*. *Pou* se maintint dans son état primitif, et *tou* produisit par métathèse une forme *out* que l'on rencontre aussi souvent que *tou*.

Ces trois auxiliaires, après avoir perdu complètement leur sens radical et partiellement leur aspect originel, se présentent donc à nous sous les formes suivantes :

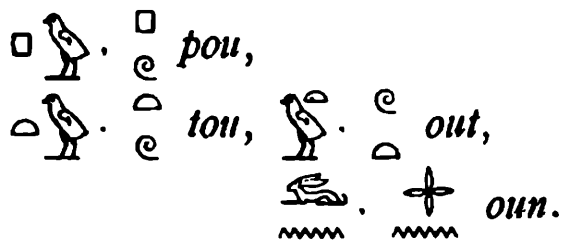


Comme on le voit, le premier n'a que la forme radicale ; le second,

servant de transition, a en même temps la forme radicale et la forme renversée; le troisième n'a que la forme renversée.

117. Les deux autres auxiliaires sont *àou* et *àr*, mots qui ne semblent pas avoir une origine grammaticale.

118. Ces cinq verbes ont tous le sens de « être », mais jouent chacun dans les phrases un rôle déterminé. Quelques-uns servent à former des temps composés; nous les retrouverons plus loin. D'autres ont un emploi spécial que nous étudierons dans la syntaxe.

119. Les quatre verbes que l'on trouve parfois employés, à titre d'auxiliaires, dans les locutions temporelles, sont :

*mâk*, être présent,

*khepcr*, se produire,

*àr*, faire,

*bâ*, se tenir debout.

## III. *Les Temps composés.*

120. Les temps composés, ou plutôt les locutions temporelles, sont formés, tantôt à l'aide seulement des verbes auxiliaires que nous venons de passer en revue, tantôt à l'aide de ces mêmes verbes suivis d'une préposition. De là deux classes de temps composés.

121. *Temps composés à l'aide des auxiliaires seuls.* — Dans ces temps, trois auxiliaires sont employés; ce sont , et . Voici les trois formes qu'amène l'emploi de ces auxiliaires :

1° L'auxiliaire, employé au premier temps simple, se trouve suivi du verbe employé isolément :

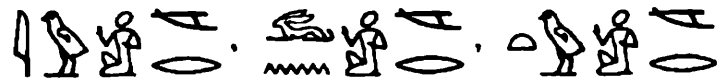 (présent).

2° L'auxiliaire, employé au premier temps simple, se trouve suivi du verbe employé de même au premier temps simple :

(présent).

3° L'auxiliaire, employé au premier temps simple, se trouve suivi du verbe employé au second temps simple :

(passé).

122. *Temps composés à l'aide d'auxiliaires et de prépositions.* — Les trois mêmes auxiliaires sont les seuls qui servent à la formation de ces nouveaux temps. Ils sont reliés au verbe, lequel est employé isolément, au moyen d'une des prépositions , ou . De ces prépositions, la première marque le présent, la seconde le passé, et la troisième le futur.

1° Présent formé au moyen de la préposition :

2° Passé formé au moyen de la préposition  :

3° Futur formé au moyen de la préposition :

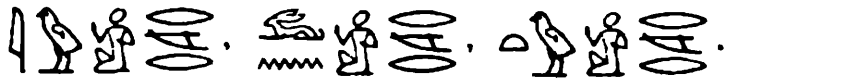

OBSERVATIONS

123. Quelques remarques sont à faire au sujet de ces temps composés :

1° Trois auxiliaires seulement, , et , entrent dans leur formation. Les deux autres auxiliaires, et , ne sont employés que dans des cas qui relèvent de la syntaxe. Le verbe lui-même, quand il n'est pas directement suivi d'un pronom sujet, — comme dans , — joue un rôle syntactique ;

2° Jamais on ne rencontre les auxiliaires employés au temps simple passé en  ;

3° Dans les temps formés à l'aide de prépositions, le verbe principal est ordinairement employé isolément. Pourtant, surtout avec l'auxiliaire , ce verbe peut être employé à un temps simple, par exemple dans  (passé), et 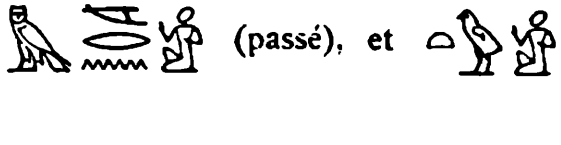 (futur);

4° L'emploi comme auxiliaires des verbes *mâk*, *kheper*, *àr* et *hâ* (§ 119) ne rentre ni dans la conjugaison, ni même dans la syntaxe. Ces verbes servent seulement à former des égyptianismes dont une traduction littérale rendra toute l'originalité.

## IV. *Les Modes.*

124. Outre l'indicatif, que nous venons d'étudier, on distingue dans le verbe égyptien trois modes bien caractérisés, l'impératif-subjonctif, l'infinitif et le participe.

125. *Impératif-subjonctif.* — Ce mode se présente sous quatre formes diverses :

1° Le radical verbal simple, qui ne s'applique qu'à la deuxième personne : *mer*, « aime, aimez »;

2° Le verbe employé au premier temps, qui peut se conjuguer à toutes les personnes : 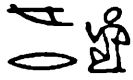 *mer-à*, « que j'aime », *mer-ek*, « que tu aimes, aime », etc ;

3° Le verbe précédé des groupes , *em-tou*, ou , *em-out*, auquel est relié directement le pronom sujet : 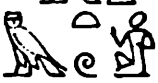 *em-tou-à mer*, « que j'aime », 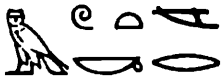 *em-out-ek mer*, « que tu aimes, aime », etc.;

4° Le verbe suivi du pronom sujet auquel il est relié par la particule *kher* : 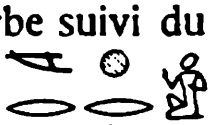 *mer kher-à* « que j'aime », *mer kher-ek*, « que tu aimes, aime », etc.

De ces quatre formes, la troisième seule peut être employée comme subjonctif subordonné, ainsi que nous le verrons dans la syntaxe. Les autres formes ne sont employées que comme impératifs ou subjonctifs absolus.

126. *Infinitif.* — Il existe en égyptien deux infinitifs différents :

1° L'infinitif simple, qui est la racine même du verbe, — 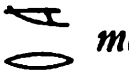 *mer*, « aimer », — et qui peut, précédé de l'article masculin , être employé substantivement ;

2° L'infinitif de dépendance, analogue au gérondif et au supin latins, qui est toujours précédé d'une préposition et se présente sous la forme *mer-it*. C'est une sorte de substantif féminin.

127. *Participe.* — L'égyptien possède quatre espèces de participes :

1° Le radical simple, 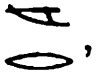 , peut dans bien des cas avoir un sens participial ;

2° Le radical suivi de la lettre , — 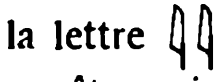 *meri*, — est employé isolément, c'est-à-dire sans être suivi d'aucun nom. Il joue même souvent le rôle de substantif et se trouve alors ordinairement déterminé par le signe , comme dans , « ami »,  *doui*, « donateur », de  *dou* « donner » ;  *âni*, « écrivain », de  *ân*, « écrire » ;

3° Le radical suivi de la particule , — *mer-tà*, — est le plus fréquent et le plus caractérisé des participes ;

4° Un participe d'un emploi très fréquent s'obtient en doublant la dernière lettre de la racine verbale et en la faisant suivre du 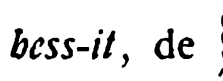 féminin, comme  *merr-it*,  *bess-it*, de  *bes* ;  *perr-it*, de .

Ce participe joue un rôle bien déterminé. C'est une sorte de substantif à sens neutre, d'ordinaire employé isolément, et susceptible dans ce cas de prendre le pluriel.

Provenant d'un verbe actif, il prend le sens passif. Ex. :  *merr-it*, « ce qui est aimé » ;  *àrr-it-ou*, « les choses qui sont faites », de  *àr*, « faire ».

Provenant d'un verbe neutre, il garde son sens neutre. Ex. :  *bess-it*, « ce qui plaît », de  *bes*, « plaire » ;  *ounn-it-ou*, « les choses qui sont », de  *ounn* « être » ;  *barr-it*, « ce qui est agréable », de  *bar*, « être agréable » ;  *perr-it*, « ce qui paraît », de  *per*, « paraître ».

## V. *Les Verbes passifs.*

128. En thèse générale, tout verbe égyptien renferme en lui le sens passif aussi bien que le sens actif. La racine signifie « aimer » de même que « être aimé ». Il paraît devoir résulter de ce fait une certaine obscurité dans les textes égyptiens. Il n'en est rien. La tournure même de la phrase indique clairement si le verbe est employé à l'actif ou au passif.

Pourtant, il est des cas dans lesquels une marque spéciale du passif devient indispensable. Cette marque existe sous la forme *tou*, *out*. Le mot est un auxiliaire. Le procédé égyptien de la formation du passif est donc le même que le nôtre, qui consiste également en l'emploi de l'auxiliaire *être*. Les temps du passif sont en tout point semblables à ceux de l'actif; seule, l'adjonction de l'auxiliaire les en fait différer.

129. La position qu'occupe dans les formes de la conjugaison passive n'est pas toujours nécessairement la même. Il semble que l'auxiliaire peut se placer au gré de celui qui écrit.

1° Dans les deux premiers temps simples, l'auxiliaire se met, soit derrière la racine verbale, soit derrière l'indice du passé , soit derrière le pronom sujet. Le troisième temps simple ne prend jamais la marque du passif. Ex. :

Présent : 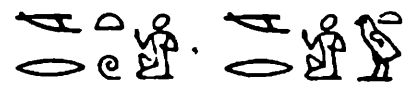 .

Passé : 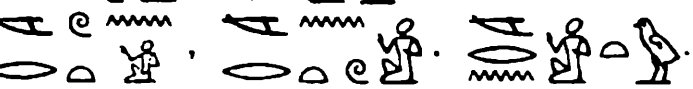 .

2° Dans les temps composés, l'auxiliaire se place, soit derrière la racine verbale, soit derrière le pronom sujet, mais jamais derrière un autre auxiliaire ou derrière une préposition. Dans une expression comme 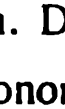 , par exemple, est un pronom indéfini (§ 81) et non une marque du passif, et la phrase doit se traduire par « on aime ».

3° Dans les modes autres que l'indicatif, on rencontre surtout la forme *mer-tou*, qui peut être impératif, « sois aimé », — infinitif,

« être aimé », — ou participe, « aimé ». Les autres temps de ces modes sont ordinairement semblables aux temps correspondants de l'actif. Nous avons vu, par exemple (§ 127), que le participe de la forme 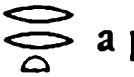 a plus souvent le sens passif que le sens actif.

## VI. *Les Verbes négatifs.*

130. Les particules négatives employées en égyptien peuvent se diviser en deux classes :

1° Les unes s'emploient d'une manière absolue, indépendante, dans les propositions principales;

2° Les autres ne s'emploient que dans les propositions subordonnées.

Parmi les particules négatives appartenant à la première classe, il s'en trouve de deux sortes :

1° Les unes, générales, peuvent se rapporter à tous les modes du verbe;

2° Les autres, impératives, ne se rapportent qu'aux temps du mode impératif-subjonctif.

131. *Négation générale.* — Trois particules négatives appartiennent à cette série : *nen*, *bou*, et *ben*.

La première de ces particules, , qui est la plus fréquente, se place toujours en tête de la proposition principale, comme dans 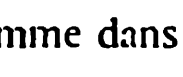 . *nen mer-es*, « elle n'aime pas », *nen ii-n-ef*, « il n'est pas venu », *nen àou-f er per*, « il ne sortira pas ».

La deuxième, , se place devant les temps simples du verbe, mais est ordinairement précédée de l'auxiliaire . Ex. : *àou bou mer-et*, « tu n'aimes pas », *àou bou àm-en-ek*, « tu n'as pas mangé ».

La troisième, , peut s'employer comme , c'est-à-dire se mettre en tête de la proposition, ou bien être considérée comme une sorte d'auxiliaire négatif que l'on fait suivre du pronom sujet. Ex. : *ben àr-n-à*, « je n'ai pas fait », *ben-es mer*, « elle n'aime pas », *ben-à àb*, « je ne danse pas ».

132. *Négation impérative.* — Deux particules servent à marquer l'impératif négatif. Ce sont *em*, et *àm*.

La première, , se place devant la racine verbale isolée, et ne se rapporte qu'à la deuxième personne du singulier : *em mer*, « n'aime pas », *em mer-tou*, « ne sois pas aimé ».

La seconde, , est toujours suivie d'un pronom, et joue le rôle d'un verbe auxiliaire : 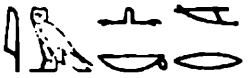 *àm-ek mer*, « n'aime pas », *àm-ef àq*, « qu'il n'entre pas »,  *àm-ek ber mer*, « n'aime pas ».

133. *Négation subordonnée.* — La négation, dans les propositions subordonnées, n'est marquée que par le mot *tem*, *temou*, lequel a un caractère verbal et tient exactement, dans les verbes négatifs, la place de l'auxiliaire dans les verbes affirmatifs. Ex. : *tem-à mer* « que je n'aime pas », *temou-en-ef mer*, « qu'il n'ait pas aimé », 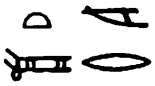 *tem mer*, « n'aime pas ».

## VII. *Les Verbes interrogatifs.*

134. L'interrogation, dans la phrase égyptienne, ne modifie en rien la forme des verbes. Elle est marquée soit par des particules spéciales, soit par des pronoms interrogatifs (§§ 78-79) ou des locutions adverbiales interrogatives (§ 78).

La seule particule interrogative que l'on connaisse est *àu*, mot qui est toujours directement suivi de l'auxiliaire , lequel est isolé la plupart du temps, mais peut néanmoins, dans quelques cas, être accompagné d'un pronom suffixe. Ex. : *àu àou mer-ek*, « aimes-tu ? », 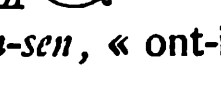 *àu àou mer-en-sen*, « ont-ils aimé ? », *àu àou-f mer*, « aime-t-il ? ».

Une tournure interrogative assez fréquente consiste en l'emploi, en tête de la phrase, de *às bou* ou  *às ben*. Comme on l'a vu

plus haut (§ 131), et sont des négations. Ces mots donnent donc à l'interrogation un sens négatif. Ex. : *às-bou mer-et ouà*, « ne m'aimes-tu pas? », 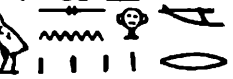 *às ben àousen ber mer*, « n'ont-ils pas aimé? ».

Enfin on trouvera, dans l'étude des pronoms interrogatifs et des locutions qu'ils servent à former (§§ 78-79), un certain nombre d'exemples montrant que l'interrogation ne modifie en rien la forme du verbe égyptien.

## VIII. *Résumé.*

135. Nous donnerons, en guise de résumé, un tableau de tous les temps du verbe égyptien, à la première personne, ainsi que des exemples de l'emploi de ces temps dans la littérature égyptienne.

### I. Indicatif

#### A. *Temps simples.*

PRÉSENT 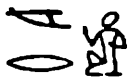

PASSÉ

PLUS-QUE-PARFAIT

#### B. *Temps composés (auxiliaires seuls).*

PRÉSENT 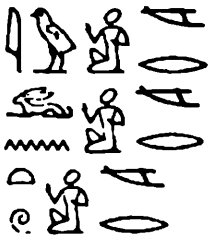

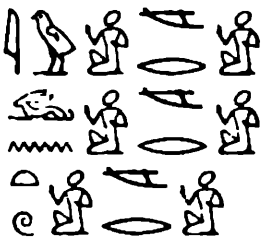

PASSÉ

#### C. *Temps composés (auxiliaires et prépositions).*

PRÉSENT

PASSÉ 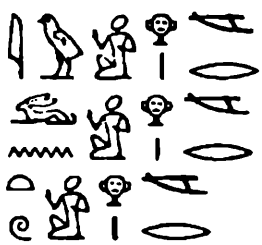

FUTUR

II. IMPÉRATIF-SUBJONCTIF

III. INFINITIF

ABSOLU

SUBORDONNÉ

IV. PARTICIPE

136. *Exemples de l'indicatif* A. — (Louvre, C, 66), *maa-à râ râ neb*, « je vois le Soleil chaque jour »; 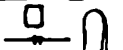 (Sinéh, 27), *pesef-n-à àrt*, « j'ai fait cuire du lait »; (Ebers, I, 17-18), *khi-kou-à*, *kha-kou-à*, « j'avais été enfant, j'avais été jeune ».

137. *Exemples de l'indicatif* B. — (Orb., I, 7), *àou-f hems henâ taïf hem-it*, « il est assis avec sa femme »; 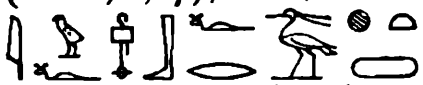 (Sarc. de Tabnith, 6), *àou-f âb-ef er khou-it*, « il se dirige vers l'horizon ».

138. *Exemples de l'indicatif* C. — (Orb., X, 6), *àou-set her âq païset per*, « elle entra dans sa maison »; (MASP., Ét., 163), *tou-k her shep hes-it-ou*, « tu as reçu des félicitations »; (Ib., 150), *àou-à er àp-t henâ-t*, « je plaiderai avec toi »; 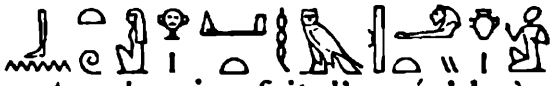 (Ib., 150), *ben tou-t her dou-t nedjem hâti-à*, « tu n'as rien fait d'agréable à mon cœur ».

139. *Exemples de l'impératif-subjonctif*. — 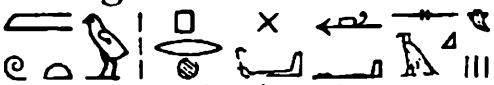 (Fêtes d'Osiris, 146), *em-out-ou perkh ouâ saq*, « qu'ils étendent une natte »; (Ib., 126) *shet neter pen em khen bet*, « enlevez ce dieu de l'intérieur du moule »; 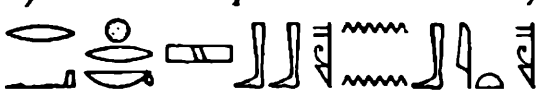 (Ebers, LIV, 19), *râ-kher-ek shebeb en nebà-it*, « prends un tube de roseau »; 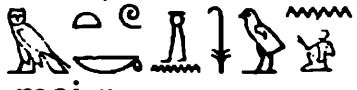 (MASP., Ét., 153), *em-tou-k àn sou en-à*, « amène-le moi ».

140. *Exemples de l'infinitif.* — (Pap. médic., XIII, 10), *âtkh sourà er sep àfdou*, « sucrer, boire en quatre fois »; (Antef, 16), *bes sou em àr-it bou mâa*, « se pressant pour faire justice »; 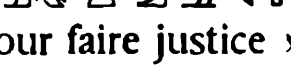 (Ibid.), *betep àb ber schar-it*, « mettant son cœur à être agréable »; (Ib., 17), *shou em râ-it ber ma*, « exempt d'agir à moitié »; (Ib., 23), *sent-kou-à er teba-it sem-ef*, « j'ai craint de transgresser sa règle ».

141. *Exemples du participe.* — (Orb., II, 3), *oun ta ab-it-ou per-tà*, « les champs apparaissent [sont apparaissant] »; 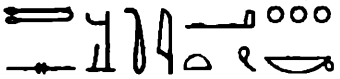 (Miss. du Caire, I, 142), *tes-tà ât-ou-k*, « ressuscitant tes chairs »; (Hymne à Amon, 20), *qema ounn-it-ou*, « créant les choses qui existent »; (Statue d'Amenhotep à Boulaq, 10), *àr oud-it-ou mà oudd-it-ou*, « exécuter les ordres comme des choses qui sont ordonnées »; (Louvre, C, 55) *bess-it ner-it-ou, harr-it neter-ou*, « ce qui plaît aux humains, ce qui est agréable aux dieux ».

142. *Exemples de négation impérative.* — 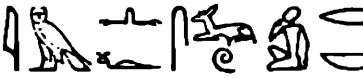 (Prisse, XIV, 2), *àm-ef sefou er-ek*, « qu'il ne s'exclame pas contre toi »; (Mirinri I, 40), *àm-ek ber er-sen*, « ne t'éloigne pas d'eux »; (Prisse, XII, 1), *em qa àb-ek tem-ef debà*, « ne sois pas hautain de cœur, de crainte d'être rabaissé »; (Ib., V, 14), *em ger àou-f ber djed-t bàn-it*, « ne reste pas muet quand on te dit des méchancetés ».

143. *Exemples de négation subordonnée.* — 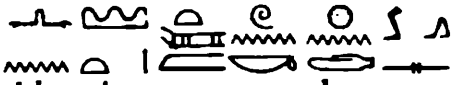 (Br., Gramm., § 223), *neu tes-it temou-n-ek khend-es*, « pas de pays étranger que tu n'aies parcouru »; 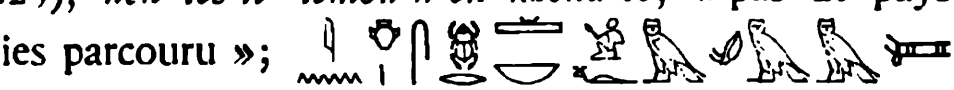 (Prisse, XVI, 8), *àn àb-ef s-kheper neb-ef em sedjem em tem sedjem*, « c'est son cœur qui le dirige (qui devient son maître), soit qu'il écoute, soit qu'il n'écoute pas ». (Ib., XII, 7-8), *àr sep henâ-f ouâou er tem-t-ek men kher-it-ou-f*, « prends-le à part, afin de ne pas troubler ses moyens ».

# CHAPITRE VI. — LES PARTICULES

## I. *Les Adverbes.*

144. Il n'existe pas, en égyptien, d'affixe particulier servant à former les adverbes simples, si ce n'est le préfixe, employé seulement devant les trois prépositions ,  et  pour en faire des adverbes. Les adverbes sont, la plupart du temps, composés d'une préposition suivie d'un nom, d'un adjectif ou d'un verbe. Quelques mots, pourtant, sont parfois pris adverbialement sans qu'une préposition soit nécessaire pour déterminer cette valeur spéciale. Voici la liste des adverbes simples les plus connus :

*àm,* là, où, y, en.

*àn*, de là, en.

*àr*, en, y, par là.

*ber*, dessus.

*kber*, dessous.

*djet*, toujours.

*beb*, éternellement.

*nebeb*, même sens.

*men-il*, quotidiennement.

*sef*, antérieurement.

*senf*, même sens.

*màti*, pareillement.

*âa*, très.

*our*, même sens.

*âsh*, beaucoup.

*ousi*, fort.

145. Nous avons cité plus haut (§§ 130-133) les adverbes de négation, en étudiant les verbes négatifs. Quant aux adverbes d'interrogation il n'existe guère comme adverbe simple, en plus de (§ 134), que le mot *tennou* signifiant « où? » et « combien? ». Les principales locutions adverbiales interrogatives ont été citées à propos du pronom interrogatif (§ 78).

146. Les adverbes composés sont fort nombreux en égyptien. Il serait oiseux d'en dresser la liste, qui serait d'ailleurs toujours incomplète et trouverait mieux sa place dans un dictionnaire que dans une grammaire. Néanmoins, il peut être utile d'indiquer le procédé de formation de ces adverbes obtenus, comme nous l'avons dit, à l'aide d'une préposition et d'un autre mot. Les locutions adverbiales sont composées :

1° D'une préposition et d'un nom. Ex. : *em bà*, « en avant, avant », *er roud*, « au dehors, dehors », *em bab*, « au devant, devant », etc.;

2° D'une préposition et d'un adjectif. Ex : *er nefer*, « avec excellence, bien », *er àqer*, « avec perfection, parfaitement », *em maoui*, « à nouveau », etc.;

3° D'une préposition et d'un verbe. Ex. : *em khed*, « en descendant, en aval », 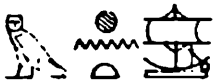 *em khent*, « en remontant, en amont », *em khet*, « en suivant, à la suite, derrière », etc.;

4° D'une préposition et d'un adverbe simple. Ex. : *em màti*, « pareillement », *er djet*, « pour toujours, à jamais », *em men-it*, « chaque jour », etc.

## II. *Les Prépositions.*

147. Les trois prépositions égyptiennes le plus souvent employées sont , et , dont voici les sens principaux :

dans, en *(sans mouvement)*; dans, en *(après un verbe de rapprochement)*; de, hors de *(après un verbe d'éloignement)*; de, par, à l'aide de, au moyen de, à cause de *(marque de l'ablatif)*; selon, d'après; avec, parmi, au nombre de; en, pendant; etc.

 de *(marque du génitif)*; à *(marque du datif)*; pour, à cause de; selon; vers; etc.

 pour; à, vers, contre; de, loin de; etc.

148. Comme on l'a remarqué, ces trois prépositions sont formées d'une

seule lettre. Les principales prépositions formées de plusieurs lettres sont les suivantes :

*ber*, sur, par, à cause de.

*kheft*, devant, contre.

*kher*, sous, au moyen de.

*khent*, au milieu de.

*khenti*, même sens.

*her*, avec.

*djer*, depuis.

*shaâ*, jusqu'à.

*tep*, sur.

*ha*, derrière.

*kher*, auprès de, chez, avec.

*khet*, à la suite de, sur.

*her*, excepté.

*henâ*, avec.

*hâ*, même sens.

*aïroumâ*, même sens.

149. On peut, de même que pour les adverbes, former au moyen de prépositions et d'autres mots une grande quantité de prépositions composées, comme *her sa*, « derrière » ; *em khennou*, « à l'intérieur de » ; *en her*, « devant » ; 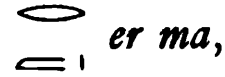 *er ma*, « auprès de » ; *er foud*, « entre » ; *em âb*, « contre », *em ded*, « de la part de, loin de », etc.

OBSERVATIONS

150. Les prépositions ,  et  donnent lieu à quelques remarques d'une certaine importance.

1° En plaçant un  préfixe devant , on obtient un mot 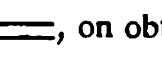 , — orthographié aussi , , et , ··· dont nous avons vu plus haut l'emploi comme adverbe (§ 144). C'est cette même forme que l'on emploie chaque fois que la préposition  se trouve devant un pronom personnel. Ex. : , « en elle », et non , , « en lui », et non . Enfin, suivie de la lettre , la forme dérivée  signifie « [ce] qui est dans » et sert à former des noms composés. Ex. : *âmi djar-it*, « jus de caroube (ce qui est dans une caroube) » ; *âmi kha-it*, « entrailles (ce qui est dans le ventre) » ; 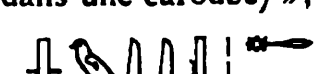

(Antef, 15), *ami-ou kha-it*, « pensées intimes (ce qui est dans le ventre, au moral, à cause du déterminatif ) ».

2° Lorsque la préposition marque le génitif, elle peut s'accorder avec le substantif qui la précède, ayant un féminin et un pluriel , . Ex. : *nb en per*, « le maître de la maison »; *neb-it n-it per*, « la maîtresse de la maison »; *neb-ou n-ou per*, « les maîtres de la maison ». Précédée de , la préposition donne lieu à un mot qui, placé devant un substantif ou un pronom, indique que ce substantif ou ce pronom est pris comme sujet de la phrase. Ex. : *djed in souten*. « le roi dit ».

3° La préposition devient vers la basse époque et présente quelquefois, à partir des Ramessides, l'orthographe . De même que et , la préposition est parfois précédée de ; cette forme dérivée garde le même sens que la forme simple. La forme , analogue à et souvent déterminée ou même remplacée par le signe , signifie « [ce] qui est à ». Ex. : *âri khekh*, « collier (ce qui est au cou)»; *khetem âri det sen*, « le sceau qui est à leur main ».

4° Les formes et peuvent s'employer isolément, pour et , et ont alors un féminin , , ainsi qu'un pluriel .

## III. *Les Conjonctions.*

151. Il existe en égyptien un certain nombre de termes spéciaux qui sont employés comme conjonctions, et dont voici les principaux :

*kher*, or, alors.

*ger*, même sens.

*gert*, même sens.

*terà*, donc.

*bán*, voilà que.

*às*, même sens.

*às-t*, même sens.

*às-k*, même sens.

152. Quelques prépositions simples peuvent être employées comme conjonctions, par exemple :

*er*, pour que, afin que.

 *mà*, de même que.

*ber*, de ce que, pour que.

*kheft*, lorsque.

*hâ*, et.

*djer*, depuis que.

153. Certains adverbes ou certaines prépositions composées ont parfois un sens conjonctif. Ex. :

*em khet*, après que.

*djer bah*, depuis que.

*em sa*, même sens.

*em hâ*, avant que.

154. Le verbe auxiliaire (§ 117) a très souvent le sens de « étant que, étant donné que, si ».

De même, le verbe négatif (§ 133) peut, devant une proposition subordonnée, signifier « de peur que, afin que ne... pas ».

155. Le pronom relatif (§ 75) signifie souvent « que » et, précédé des prépositions et , forme les locutions conjonctives , « parce que ».

156. Enfin, certains groupes de mots jouent également le rôle de locutions conjonctives, comme *rou pou*, « ou »; *en àb en*, « dans l'intention de, pour que »; *en mer*, « dans le dessein de », etc.

## IV. *Les Interjections.*

157. Les interjections ne sont pas nombreuses en égyptien. Voici celles que l'on rencontre le plus fréquemment dans les textes :

*à*, « oh, ah, ô *(marque du vocatif)* »; · *ba*, même sens; *ia*, « eh ! »; *àkh*, « quoi ! ».

# LIVRE III

## Phonétique et Syntaxe

---

### Chapitre I. — L'ORTHOGRAPHE

#### I. *La Fixité du langage.*

158. L'égyptien présente une anomalie assez étrange. La langue s'est maintenue presque exactement la même pendant plus de quarante siècles. Mais, par contre, si un même mot revient vingt fois sur une stèle de quelques lignes, on a bien des chances de l'y trouver orthographié de vingt manières différentes.

159. La fixité du langage ne peut guère que se constater. Les textes égyptiens que nous possédons sont de bien des époques et proviennent de bien des localités. Les inscriptions les plus anciennes datent d'environ quatre mille ans avant notre ère, les plus récentes sont du temps des empereurs romains. Quatre mille ans représentent une grande durée pour l'existence d'une langue. Qu'une personne de nos jours prenne un ouvrage quelconque du XII^e^ siècle sans avoir fait d'études spéciales de grammaire historique et essaie de le lire ; plus de la moitié du texte restera assurément pour elle lettre morte. Tant de changements s'étant produits en si peu de siècles, tentons de nous figurer ce que pouvait être le français d'il y a quatre mille ans, et nous nous rendrons vite compte de l'immense différence qu'il devait offrir avec la langue que nous parlons actuellement.

Pour les Égyptiens, la vieillesse d'une langue était chose presque inconnue. N'était l'épigraphie, nous aurions souvent peine à savoir si un

texte date de la XVIII[e] dynastie ou de l'Ancien Empire, plus de deux mille ans auparavant. Les signes changeaient, ainsi que leur aspect extérieur ; les mots et les formes grammaticales restaient les mêmes. Aujourd'hui, un Français d'éducation moyenne sait à peine lire Joinville ; un contemporain égyptien des Lagides pouvait certainement comprendre les inscriptions des Pyramides, gravées plus de cent générations avant lui.

160. D'autre part, les différences dialectales sont en égyptien de bien peu d'importance. On croit savoir, d'après certain document égyptien, qu'il existait en Égypte au moins deux dialectes. Mais les découvertes que l'on a pu faire dans cet ordre d'idées se réduisent à si peu de chose que, malgré le grand nombre de textes que nous avons à notre disposition, textes trouvés de la Méditerranée jusqu'à Méroé, nous serions incapables de formuler d'une manière précise la moindre règle concernant les dialectes. Les différences dialectales, s'il y en eut, devaient être presque inappréciables.

## II. *La Mobilité de l'orthographe.*

161. Si la langue égyptienne avait une certaine fixité, l'orthographe, au contraire, comme nous l'avons dit, était extrêmement variable. Peut-être pourtant serait-il plus exact de considérer les nombreuses orthographes d'un même mot que nous rencontrons dans les textes, non comme des variantes orthographiques, mais plutôt comme des variantes graphiques.

En effet, malgré les aspects divers que peut présenter aux yeux un mot égyptien plusieurs fois écrit dans un texte, il n'en reste pas moins, la plupart du temps, toujours le même, non seulement au point de vue de la sonorité, mais encore au point de vue de la constitution phonétique. A part très peu d'exceptions, qui tiennent le plus souvent à la difficulté qu'éprouvaient les Égyptiens pour la transcription des mots d'origine étrangère, je crois que bien des formes considérées comme variantes orthographiques ne sont en réalité que des formes grammaticales encore inexpliquées.

Les formes 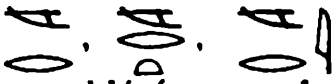 , par exemple, sont généralement considérées par les égyptologues comme des synonymes orthographiés de façons différentes. Peut-être, en étudiant de plus près les textes, trouverait-on des raisons de syntaxe à ces orthographes diverses.

En résumé, on peut admettre chez les Égyptiens une certaine régularité orthographique, mais on doit reconnaître que cette régularité est bien masquée par les nombreuses formes que peut revêtir un mot, au hasard des caprices de scribes.

162. Les raisons sont de plusieurs sortes, qui font qu'un mot égyptien se présente rarement écrit deux fois de la même manière.

D'abord, comme nous le verrons plus loin, lorsqu'une voyelle ne fait pas partie des lettres radicales d'un mot, mais sert seulement à vocaliser une consonne radicale, elle peut n'être pas exprimée, et ne l'est que fort rarement. Le mot « harpe » se dit *bàn-it*. Dans ce mot, *b* et *n* sont les deux radicales indispensables, *t* est la marque du féminin, *à* et *i* sont des supports vocaliques. Écrit en toutes lettres, le mot serait . La plupart du temps il est écrit , ou même , le  du féminin pouvant être sous-entendu. Mais, — et c'est là le fait important, — le mot se lit *bàn-it* dans tous les cas.

163. En second lieu, un mot peut être écrit à l'aide d'un signe syllabique. Or, nous avons dit plus haut (§ 24) qu'un signe syllabique peut être employé seul, ou bien accompagné d'une lettre, ou de toutes les lettres, de la syllabe qu'il représente. La syllabe *bes* peut donc s'écrire de cinq manières différentes, — 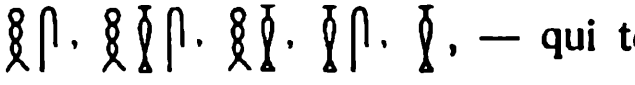 , — qui toutes répondent exactement au même son.

164. En troisième lieu, un mot est susceptible de prendre bien des déterminatifs. Il peut en prendre jusqu'à trois à la fois. Mais, lors même qu'il n'en a qu'un seul, ce déterminatif n'est pas toujours nécessairement le même (§ 32). La syllabe 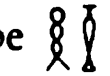 , dont nous venons de parler, signifie « chanter ». J'ai relevé pour ce mot les neuf déterminatifs suivants : 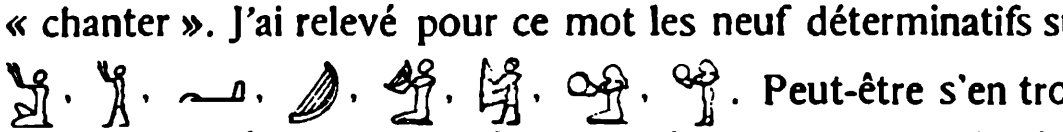 . Peut-être s'en trouve-t-il d'autres, et, en admettant que l'on connaisse tous ceux qui existent jusqu'ici, la moindre statuette découverte demain peut nous en livrer un encore inconnu.

165. Enfin, un mot égyptien, au lieu de s'écrire à l'aide de signes phonétiques suivis ou non de signes déterminatifs, peut s'écrire au moyen d'un signe figuratif ou d'un signe symbolique (§§ 35-37).

On comprend, après l'exposé de ces théories, combien l'aspect d'un mot hiéroglyphique est sujet à se modifier. Voyelles supprimées à volonté, lettres représentées par différents signes, syllabiques disposés de manières diverses, déterminatifs variés à l'infini,. groupes simplifiés au point de se réduire à un seul caractère, telles sont les causes qui font qu'un mot hiéroglyphique peut s'écrire de cent façons dissemblables, sans que pour cela la prononciation en soit le moindrement changée.

## CHAPITRE II. — LES LETTRES

### I. *Les Voyelles.*

166. Le caractère le plus frappant de l'écriture égyptienne est que les voyelles intérieures d'un mot ne sont jamais exprimées, ou plutôt ne le sont que très rarement, comme par simple hasard. Lorsque nous transcrivons par *qen* le mot , « frapper », nous remplaçons par un *e*, d'une façon toute conventionnelle, la voyelle nécessaire à la prononciation du mot, voyelle que connaissait tout Égyptien et qu'il ne croyait pas utile d'exprimer. Le même fait se passe dans les langues sémitiques où les voyelles médiales, écrites non par des lettres mais par des signes placés au-dessus des lettres, sont le plus souvent supprimées.

Les voyelles égyptiennes étant *a*, *i* et *ou*, le choix de l'*e* pour aider à la prononciation indique assez l'état provisoire de nos transcriptions.

167. L'expression des voyelles égyptiennes n'est obligatoire que dans deux cas, lorsque ces voyelles font partie du radical, ou bien lorsqu'elles forment une désinence grammaticale, et encore, dans ce dernier cas, arrive-t-il souvent que les voyelles sont sous-entendues. Ainsi, dans la désinence du pluriel et dans celle du féminin , le  et le , comme nous l'avons dit plus haut (§§ 47, 49), peuvent n'être pas exprimés. Il en est de même pour un grand nombre de désinences verbales.

168. Nous n'avons à notre disposition que deux moyens pour connaître dans un mot quelle est la voyelle médiale supprimée par abréviation.

Le premier est de noter soigneusement toutes les variantes d'un même mot, et de considérer comme acquise définitivement au lexique la voyelle qui, une fois par hasard, est exprimée à l'intérieur de ce mot. Le mot , signifiant « être dur », se transcrit par *red;* mais il est des cas dans lesquels le mot est écrit *roud*, — nous avons cité les deux formes comme variantes l'une de l'autre (§ 113), — et cette orthographe suffit pour nous autoriser à transcrire toujours le mot par *roud*, lors même qu'il est écrit sans voyelle.

Le second moyen est de tenir compte des mots coptes dérivés de l'ancien égyptien. En copte, les voyelles sont toujours exprimées. Il est vrai que dans bien des mots elles varient, — ainsi *roud* est transcrit à la fois par ⲣⲏⲧ et par ⲣⲱⲧ, — mais assez souvent elles sont immuables et nous permettent de reconnaître la voyelle égyptienne dont elles dérivent. Le mot , « jambe », par exemple, est toujours écrit ⲣⲁⲧ en copte; la voyelle intérieure, que pour ma part je n'ai jamais rencontrée en hiéroglyphes, était donc un *a*, soit soit , et le mot 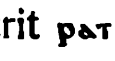 doit être transcrit *rad*, ce qui le distingue de *roud*.

169. Employées comme lettres radicales, les voyelles sont susceptibles de s'échanger entre elles. Le initial, par exemple, est fréquemment remplacé par , — , , « champ », , , « se hâter », etc., — sans que ce changement modifie en rien le sens du mot. Les formes en , il faut le remarquer, sont toujours plus anciennes que les formes en .

D'autre part, le  final est fréquemment remplacé par , fait d'autant plus facile à expliquer qu'en somme  n'est qu'un redoublement de , possédant une prononciation spéciale.

D'autres voyelles peuvent s'échanger, mais en modifiant le sens du mot, — , « champ », à côté de , « canton »; — nous les retrouverons plus loin, en étudiant le développement du radical égyptien.

## OBSERVATIONS

170. Il est, parmi les voyelles égyptiennes, une lettre qui, même employée comme support de consonne, est toujours exprimée ; c'est la lettre . Les mots qui sont vocalisés à l'aide de cette voyelle sont écrits en toutes lettres. Ex. : 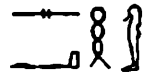 *sib*, « momie », 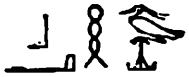 *bab*, « abondance », 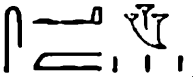 *sam*, « armoise », etc.

171. Dans une racine simple, c'est-à-dire bilitère, la place de la voyelle est nécessairement entre les deux consonnes. Mais dans un mot devenu trilitère par développement de la racine, la position de la voyelle est sujette à varier. Voici les remarques que j'ai pu faire en étudiant les mots trilitères féminins.

La voyelle se place généralement entre la première et la seconde radicale, comme le prouvent les dérivés coptes. Ex. :

*babs-it*, génisse, ⲃⲁⲃⲥⲓ,

*nabb-it*, cou, ⲛⲁⲃϩⲓ,

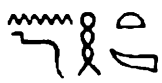 *nadjb-it*, dent, ⲛⲁϫⲃⲓ,

*djadf-it*, reptile, ϫⲁϯⲫⲓ,

*nibd-it*, tresse, ⲛⲓⲃϯ,

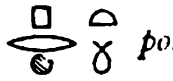 *pourkh-it*, tapis, ⲫⲟⲣⲩⲓ,

*noufr-it*, utilité, ⲛⲟⲩⲫⲣⲓ,

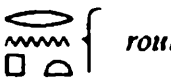 *roump-it*, année, ⲣⲟⲩⲙⲡⲓ.

Dans deux cas, — lorsque la seconde consonne est un , ou lorsque la première est un et qu'elle est suivie d'une labiale, - - la voyelle, au lieu de se placer après la première consonne, peut se placer après la seconde, sans que pourtant ce soit là une règle absolue. Ex. :

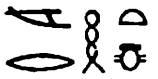 *mrab-it*, asphalte, ⲙⲣⲉϥⲓ,

. . . . . [*brig-it*], éclair, ⲃⲣⲏϭⲓ,

*brir-it*, fleur, ϥⲣⲏⲣⲓ,

. . . . . [*grip-it*], diadème, ϭⲣⲏⲡⲓ,

. . . . . [*gridj-it*], dot, ϭⲣⲏϫⲓ,

*khrab-it*, faucille, ϫⲣⲟϩⲓ,

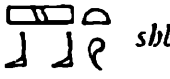 *shboub-it*, gosier, ⲯϧⲱⲃϩⲓ,

. . . . . [*shpir-it*], prodige, ⲯⲫⲏⲣⲓ.

172. Dans un mot féminin écrit à l'aide de deux consonnes, la voyelle, comme nous venons de le dire, se place naturellement entre les deux consonnes. Ex. :

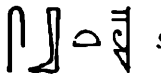 *sib-it*, roseau, ⲥⲓϩⲓ,

*soun-it*, sœur, ⲥⲱⲛⲓ,

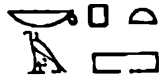 *kap-it*, fourneau, ⲕⲁⲡⲓ,

*gab-it*, feuille, ϫⲱϧⲓ.

Mais il est des cas dans lesquels le *i* du féminin, tout en se maintenant dans la dési-

nence, est reporté en même temps derrière la première voyelle, avec laquelle il forme ainsi une diphtongue. Ex. :

*bäïn-it*, harpe. ⲟⲩⲱⲓⲛⲓ,

*bäïn-it*, datte, ⲟⲩⲱⲓⲛⲓ,

*khaïb-it*, ombre, ϩⲓⲃⲉ,

*qaïb-it*, gorge, ⲕⲉⲓⲃⲉ, ⲕⲓϥⲓ.

## II. *Les Consonnes.*

173. *Les Labiales.* — D'après la manière dont les labiales égyptiennes sont transcrites dans les mots coptes, on constate qu'à l'époque de la disparition des hiéroglyphes le et le avaient beaucoup de rapport de son avec le , et que le et le  se prononçaient aussi souvent *f* que *b* et *p*. Ex. :

*bäïn-it*, harpe, ⲟⲩⲱⲓⲛⲓ,

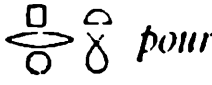 *pourkh-it*, tapis, ⲫⲟⲣϫⲓ,

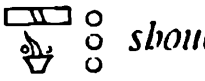 *shoub-it*, lentisque, ϣⲟⲟⲩⲉ,

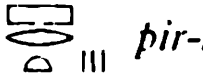 *pir-it*, grain, ⲫⲣⲉ,

*boutou*, horreur, ⲫⲱⲧⲉ,

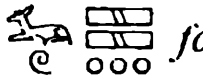 *foushsh*, bouillie, ⲟⲟⲩϣ,

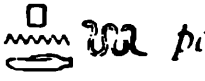 *pend*, ver, ⲫⲉⲛⲧ,

*four*, fève, ⲟⲩⲣⲱ.

174. Pendant la période pharaonique, on remarque quelques échanges de labiales entre elles. Mais ces échanges ne résultent pas, comme c'est le cas pour d'autres lettres, de règles précises applicables à toute une même série de sons; ce ne sont que des faits isolés et fortuits dont on ne saurait, je pense, déduire une théorie générale.

1° Le se change parfois en . Ex. :

*teb*, 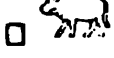 *tep*, hippopotame; 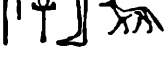 *sàb*, *sàp*, chacal.

De même en copte, ⲧⲱϧ, ⲧⲱⲡ, signer.

2° Le , dans le voisinage d'une liquide, se change quelquefois en , de même qu'en copte le ϧ peut devenir ⲗ dans le même cas. Ex. :

*bend*, *mend*, sein, ⲙⲛⲟⲧ. ⲧⲱⲗⲉⲙ, ⲥⲱⲗⲉϧ, souiller,

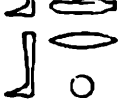 *bàr*, *màr*, œil, ϧⲁⲗ. ϫⲓⲙⲓ, ϫⲓⲙϧ, dormir,

*nib*, tout, ⲛⲓⲃ. ⲥⲁⲣⲱⲗ, ⲥⲉⲣⲱϧ, bâton.

3° En copte, le ϧ s'échange fréquemment avec le ϥ, sans que j'aie remarqué dans les textes égyptiens d'échange entre le et le ; mais il est bon de rappeler que le  est souvent transcrit ϥ en copte. Ex. :

ⲥⲓϧⲉ, ⲥⲓϥⲓ, cédrie, ⲥⲉⲣⲙϧ, ⲥⲉⲣⲙϥ, bâton,
ⲑⲱⲗⲉϧ, ⲧⲁⲗⲉϥ, souiller, ϩⲟⲧⲉ, ϥⲟⲧⲉ, abomination.

4° Le  se change parfois en , échange extrêmement fréquent en copte. Ex. :

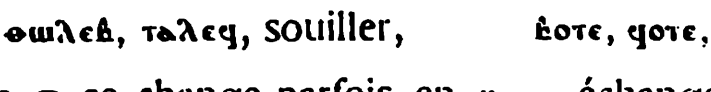 *pend*,  *fend*, ver, ϩⲉⲛⲧ, ϥⲉⲛⲧ.

5° Enfin, le  se change en , surtout dans les pronoms démonstratifs, ainsi qu'on l'a vu plus haut (§ 71). Ex. :

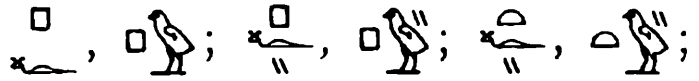 etc.

175. *Les Liquides.* — Les Égyptiens, on le sait (§ 11), n'avaient pas de signe particulier pour représenter le son *l*, qui n'était chez eux qu'une prononciation dialectale de la lettre *r*. Pourtant, il semble qu'à l'époque gréco-romaine ils aient consacré un caractère spécial à la transcription du *l* des noms propres grecs et latins. Certes, le *l* est souvent transcrit par , mais on remarque que le signe , qui à l'époque pharaonique se lisait *rou*, est choisi de préférence pour rendre le λ, et c'est même cet emploi, propre à l'époque ptolémaïque, qui l'a fait considérer longtemps comme une lettre distincte de l'alphabet. Ex. :

*klàouapadra*, Κλεοπάτρα;
*ptoualmis*, Πτολεμαῖος.

176. Les seules liquides qui s'échangent assez régulièrement dans la langue égyptienne sont le  et le . Le  est la forme ancienne; le  est la forme plus moderne. Le passage de la première à la seconde de ces consonnes peut se suivre à travers les textes. En effet, la lettre  ne devient  qu'après avoir passé par les transformations suivantes : . Ex. :

*ànoubamaa*,  *ànouroubamaa*, grenade, ⲉⲣⲙⲁⲛ,

*bounrou*, *bour*, dehors, ⲃⲟⲩⲣ,

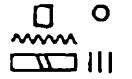 *pensh*, *persh*, baies de genévrier, בְּרוֹשׁ *(bérôsh)*,

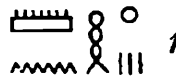 *mounah*, cire, ⲙⲟⲩⲛⲁϩ, 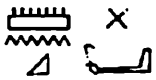 *mounk*, achever, ⲙⲟⲩⲣⲕ.

177. Le fait le plus saillant qui concerne les liquides égyptiennes est l'usure de la lettre  à la fin des mots et sa disparition complète dans la prononciation. Non seulement les transcriptions coptes ne rendent jamais le  final, mais encore cet  tombe dans l'écriture dès l'époque de la XX$^{e}$ dynastie. Il faut remarquer toutefois que cette chute du  n'a lieu que dans les mots à trois radicales. Ex. :

*bäïnr-it*, *bäïn-it*, datte, ⲟⲩⲱⲛⲓ,

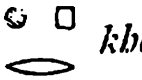 *khoupir*, 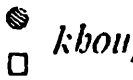 *khoupi*, devenir, ⲩⲱⲛⲉ.

*noutir*, dieu, ⲛⲟⲩϯ. *àsir*, tamaris, ⲟⲥⲓ.

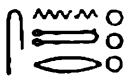 *sountir*, résine, ⲥⲟⲛϯⲉ. *masdjir*, oreille, ⲙⲁϣϫⲓ,

*noufir*, bon, ⲛⲟⲩϥⲓ, *ànir*,  *àni*, pierre, ⲙⲛⲉ.

178. *Les Aspirées.* — On peut formuler, au sujet des aspirées, deux règles bien précises :

1° Le se change en , sans qu'il soit possible de dire si cet échange est un caractère d'époque ou bien une forme dialectale. En copte, les dialectes du nord emploient le ⲥ à la place du ϩ plus doux des dialectes du sud. En égyptien, le  et le  semblent varier à toutes les époques et dans toutes les localités. On ne saurait donc affirmer que l'aspirée la plus forte soit la plus ancienne ou la plus septentrionale, d'autant plus qu'un mot qui est ordinairement écrit *nekheb*, « lotus rose », sous le Moyen Empire, est orthographié *nehb-it*, sous l'Ancien Empire (Pépi I, 440), et que cette forme, tirée d'un texte memphite, renferme l'aspirée douce, tandis que le dialecte copte memphitique préfère l'aspirée forte.

2° Le  s'adoucit en  dès la XVIII$^{e}$ dynastie. Ici le doute n'est pas possible ; entre deux formes comme 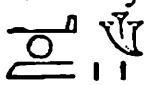 *âkhem* et 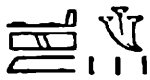 *âshem*,

« branche », on peut assurer que la dernière est la plus récente. Et pourtant, il y a une exception à cette règle. Par exemple, le signe , qui se lit *kha*, à toutes les époques, se lit 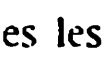 *sha*, sous l'Ancien Empire, dans les inscriptions des pyramides de Memphis.

179. *Les Sifflantes et les Chuintantes.* — Je n'ai pas remarqué, en égyptien, d'échange entre et , mais un dialecte copte, le dialecte bashmourique, remplace partout le ⲥ par le ϣ. D'autre part, le copte transcrit souvent par un ϣ le  égyptien, comme dans *soushin*, « lotus blanc », ϣⲟⲩϣⲓⲛ ; 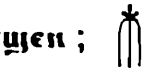 *masdjer*, « oreille », ⲙⲁϣϫⲉ ; 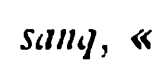 *sanq*, « allaiter », ϣⲁⲛϣ.

180. *Les Gutturales et les Dentales.* — Les gutturales s'échangent d'une manière assez régulière. La plupart des mots qui ont un à l'origine changent plus tard ce  en et . De même les dentales se modifient régulièrement. Le des anciens temps devient , puis , et ce changement est si constant qu'on peut presque considérer à priori comme antique tout mot dans lequel se trouve un .

D'autre part, on a observé en égyptien quelques exemples du changement de  en , changement d'un emploi régulier dans la langue copte où le ϭ alterne avec le ϫ.

De plus, certains mots arabes transcrivent les dentales égyptiennes à l'aide du *g*, comme *nagar*, « menuiser », de *nedjer* ; *ganab* « aile », de *denb*.

Enfin, une remarque importante est à faire au sujet de la lettre . On sait que cette lettre, précédée du , est l'indice du féminin. Souvent le  n'est pas exprimé, mais le  l'est toujours (§ 47). Or, il se trouve qu'à l'époque de la décadence de l'écriture hiéroglyphique, le  du féminin, tout exprimé qu'il était, n'était plus prononcé, tandis que le  malgré sa suppression, devenait la seule désinence féminine. Aussi les mots féminins n'ont-ils en copte d'autre finale que ⲉ ou ⲓ, à la place de l'égyptien *it*, comme on pourra s'en convaincre par les nombreux exemples réunis plus haut (§§ 171, 172).

## III. *Élisions et Contractions.*

181. Trois faits importants peuvent être rangés sous ce titre :

1° Lorsque deux mêmes consonnes, appartenant à deux mots différents, se suivent sans qu'aucune voyelle les sépare, elles peuvent se contracter en une seule. Ex. :

*tef*, pour *tef-f*, « son père »; 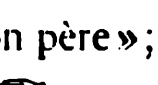 *djesen*, pour 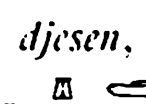 *djes-sen*, « eux-mêmes »; 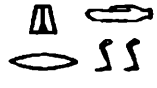 *kherad-oui*, pour 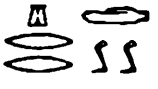 *kher rad-oui*, « sous les pieds ».

2° Le , placé devant une dentale, peut s'assimiler à elle et tomber par contraction. Ce n'est pas là une règle absolue, mais il en existe quelques exemples. Ainsi, 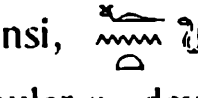 *fent*, « ver », devient 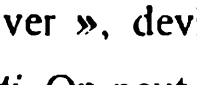 *fet*; 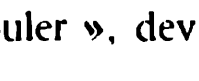 *senti*, « couler », devient 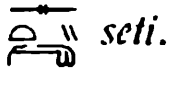 *seti*. On peut, il est vrai, d'après certaine règle de dérivation du radical égyptien, considérer  et  comme des racines simples dont  et  ne seraient que des développements en  médial. Pourtant, cette contracture du *n* et du *t* existe dans les langues sémitiques, et rien n'empêche qu'elle ait existé en égyptien. Le mot 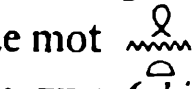 *shant*, « acacia », par exemple, a donné naissance à l'hébreu שִׁטָּה *(shitt-ah)*; en arabe d'Égypte, le mot *bent*, « fille », est partout prononcé *bett*.

3° Une sorte d'élision du *à*, pronom de la première personne, se rencontre fréquemment dans les textes, surtout aux temps passés en . Ex. : (Champ., Not., II, 187), *rann-n-[à] tou*, « je t'ai élevé »; (Zeitschr., 1884, 88), *shou-n-|à| m beg*, « j'ai été exempt de faiblesse ».

Dans ce cas, la voyelle non exprimée de la marque  du passé, voyelle qui était très probablement un , — et le fait même de l'élision tendrait à le prouver, — a englobé le  pronominal.

La même élision peut avoir lieu dans les temps en .

# CHAPITRE III. — LES RACINES

## I. *Les Racines bilitères.*

182. En égyptien, toute racine simple primitive est bilitère, c'est-à-dire n'est composée que de deux lettres, sans que les voyelles internes comptent comme lettres radicales. Le verbe *mer*, « aimer », est une racine simple; le mot *roud*, « être dur », est également une racine simple, la lettre n'y jouant que le rôle de support vocalique.

Les racines sont formées de deux consonnes, comme *rem*, « poisson », d'une voyelle et d'une consonne, comme *àp*, « estimer ». ou d'une consonne et d'une voyelle, comme *pa*, « voler ».

183. Un fait très fréquent en égyptien est la transposition des radicales, transposition qui ne modifie en rien le sens du mot. C'est ainsi « qu'écrire » se dit 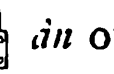 *àn* ou 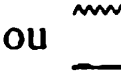 *nà*, que « orge » se dit 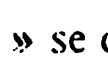 *àt* ou  *tà*, que « savoir » se dit *sesb* ou *sbes*. Cette métathèse est si bien dans les habitudes égyptiennes qu'il arrive souvent qu'un signe syllabique a deux valeurs, dont l'une est l'inverse de l'autre. De même, un déterminatif phonétique peut servir à déterminer deux formes contraires. Le signe , par exemple, détermine à la fois les deux racines 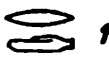 *red* et *der*.

184. Toute racine, simple ou non, peut remplacer une de ses lettres par une autre lettre de la même famille, mais seulement d'après les principes d'échange que nous avons indiqués au chapitre précédent en étudiant la parenté des lettres (§§ 169-180). Ex. :

*khem*, 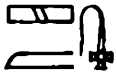 *sbem*, être chaud; *sedj*,  *sed*, écarter; *àsekh*, *asekh*, moissonner; 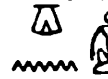 *gen*,  *ken*, être mou.

## II. *Les Mots trilitères.*

185. Si toute racine égyptienne est bilitère à l'état simple, il n'en est pas moins vrai que les mots composés de trois ou de quatre consonnes sont bien plus nombreux en égyptien que les mots formés de deux lettres. C'est qu'en effet toute racine simple peut se développer et nuancer son sens primitif par la réduplication d'une des lettres radicales ou par l'adjonction d'une lettre étrangère à la racine.

186. Toute racine peut, sans l'aide d'aucune lettre nouvelle, devenir trilitère de trois manières :

1° En doublant sa première radicale, comme *àm*,  *ààm*, « avaler » ;

2° En répétant la première radicale derrière la seconde, comme *âsb*, *àsbi* « crier » ;

3° En doublant la seconde radicale, comme *qeb*,  *qebb*, « être frais ».

Ces modifications de la racine ne changent en rien le sens originel du mot, si ce n'est la dernière, qui au féminin joue un rôle participial (§ 127).

187. Toute racine peut, à l'aide d'une lettre étrangère, devenir trilitère également de trois manières :

1° En plaçant cette lettre devant la première radicale ;

2° En la plaçant entre les deux radicales ;

3° En la plaçant à la fin du mot.

Nous étudierons séparément ces différentes formes dont la connaissance est extrêmement importante pour les recherches lexicographiques, car plusieurs d'entre elles modifient le sens de la racine d'une manière uniforme et constante.

## III. *Les Adjonctions initiales.*

188. Les lettres et peuvent se placer devant un mot sans changer en rien sa signification. Ex. :

*b-it*,  *ab-it*, champ, *nedjer*,  *àndjer*, tirer, 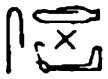 *sed*,  *àsedj*, écarter, 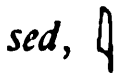 *âb*,  *àâb*, offrir.

189. La lettre , placée devant une racine, sert à ennoblir, à magnifier le sens de cette racine. Cette valeur amplificative du  initial lui vient peut-être du mot *âa*, « être grand ». Ex. :

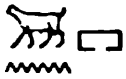 *kben*, intérieur ; 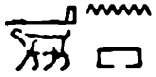 *âkben*, intérieur de palais.

*roud*, escalier ; *àroud*, escalier monumental.

*pa*, volatile ; *àpa*, disque solaire ailé.

*pa*, voler ; 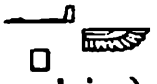 *âpa*, voler (en parlant seulement des déesses ailées et du disque solaire).

190. La lettre tire de son emploi comme désinence du pluriel une valeur augmentative, intensive très marquée. Ex. :

*ban*, pencher ; *ouban*, renverser.

*bab*, égratigner ; *oubab*, percer de part en part.

*den*, plier ; *oudeu*, multiplier.

*da-it*, vieillesse ; *ouàaou-it*, décrépitude.

Le intensif sert aussi à multiplier en quelque sorte le sens du radical et à lui faire exprimer le résultat de cette multiplication. Ex. :

*b-it*, champ ; *oub-it*, district (ensemble de champs).

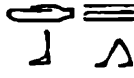 *deb*, tourner ; 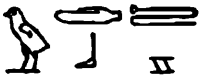 *oudeb*, canal (aux détours nombreux).

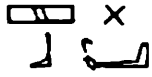 *sheb*, mêler ; 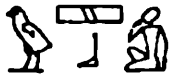 *ousheb*, répondre (multiplier les réparties).

*shed*, dire à haute voix ; *ousbed*, interpeller (multiplier les paroles).

*ba*, se relâcher ; *ouba*, manquer (faire défaut).

*ga*, être privé ; *ouga*, être consumé (à force de privations).

191. Le préfixe , souvent affaibli en et , sert à former des substantifs dérivés dont les exemples suivants indiqueront le procédé de dérivation. La valeur de ce préfixe tire son origine du verbe *mâ*, « faire, donner, mettre ». Ex. :

*mâshd-it*, tranchée, de 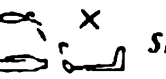 *shed*, creuser.

*mâkher*, resserre, de 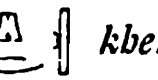 *kher*, chose utile.

*mânen*, corde, de 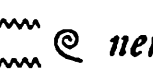 *nen*, tordre.

*mâkha-it*, entrailles, de 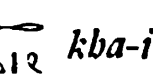 *kha-it*, ventre.

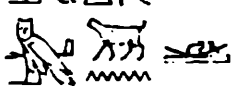 *mâkhen*, barque. de 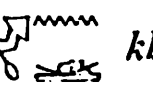 *khen*, transporter.

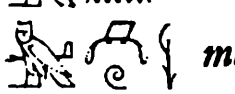 *mâfou*, tige, de 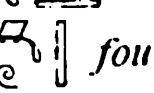 *fou*, être long.

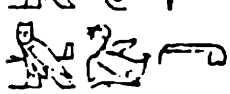 *mâdja*, phallus. de *dja*, virilité.

*mâkha-it*, balance, de *kha*, équilibre.

192. La lettre , vocalisée parfois , joue comme préformante un double rôle. Tantôt elle provient de la racine *àn*, « amener », et peut, dans son emploi, se comparer au préfixe . Ex. :

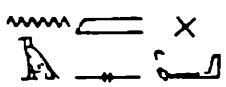 *names*, emplir jusqu'au bord, de 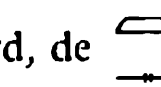 *mes*, déborder.

*nekheb*, plaine, de 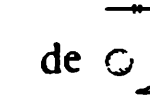 *kheb*, être à plat.

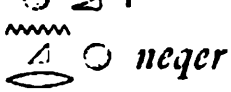 *neqer*, crible, de 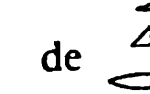 *qer*, être rond.

*nega*, faire défaut, de 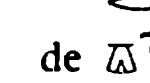 *ga*, être privé.

Tantôt elle est tirée de la négation *nen* et donne à la racine un sens exactement opposé à son sens originel. Ex. :

*nehsou*, avoir froid, de 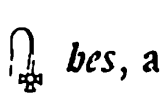 *hes*, avoir chaud.

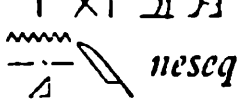 *neseq*, se séparer, tomber, de 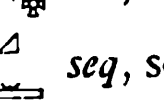 *seq*, se contracter.

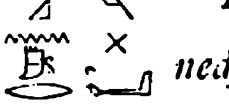 *nedjer*, arracher, tirer, de 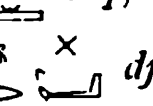 *djer*, réunir.

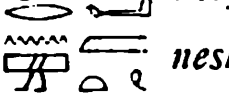 *neshm-it*, foie (ce qui ne marche pas), de 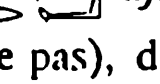 *shem*, marcher, par opposition au cœur, *hati*, « ce qui marche ».

193. La lettre , dérivée du verbe *râ*, « faire, donner, mettre », entre comme préfixe dans la composition d'un certain nombre de mots. Ex. :

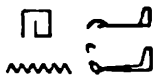 *ban*, *reban*, pencher ; *shep*, 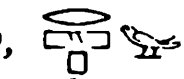 *reshep*, opprobre ; *teb*, *reteb*, déchirer ; 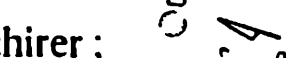 *khes*, 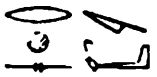 *rekhes*, immoler.

194. La lettre , préfixe le plus employé en égyptien, est un factitif qui peut se rendre dans presque tous les cas par le mot *faire* placé devant le verbe. Ex. :

*sekhed*, faire tomber, jeter, de *khed*, tomber.

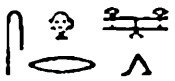 *seher*, faire partir, chasser, de 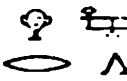 *her*, s'éloigner.

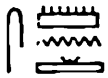 *semen*, établir, de 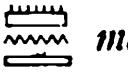 *men*, se tenir,

*sehâ*, ériger, de *hâ*, être debout.

Il faut remarquer que la valeur du préfixe  s'use de bonne heure en égyptien et que très souvent la forme en  d'une racine finit par avoir exactement le même sens que la racine elle-même, à tel point que certains mots développés en , dont le sens factitif a disparu, doivent prendre un second  initial pour retrouver leur signification factitive.

195. Le , — assez rarement remplacé par , — peut se placer, sans en modifier le sens, devant un certain nombre de mots. Ex. :

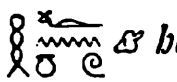 *hefennou*, *fennou*, répugner ; *hetoum*, *toum*, annihiler ; *hâfou*, *âfou*, serpent ;  *hat-it*, *at-it*, lit.

196. Enfin, les dentales  et , — dérivées du verbe  *dou*, « donner, mettre, faire », — servent à former des mots dont la signification ne diffère en rien de celle de la racine simple. Ex. :

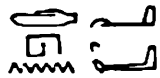 *deban*, *ban*, pencher ; 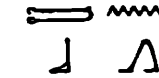 *teben*, *ben*, tourner ; *damà*, *amà*, assembler ; *tekhes*, *khes*, immoler.

## IV. *Les Adjonctions médiales.*

197. La lettre , considérée comme une semi-voyelle (§ 173), peut s'intercaler entre les deux lettres d'une racine simple. Ex. :

*saq*, *sbaq*, contracter ; *souk*, 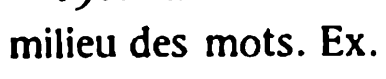 *soubk*, crocodile ; *ouded*, 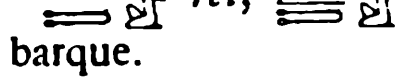 *oubded*, brûler.

198. La lettre , dans les textes archaïques, s'intercale parfois au milieu des mots. Ex. :

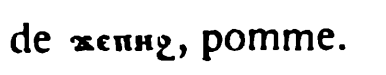 *rel*, *remt*, homme ; *sekti*, *semkti*, barque.

Il en est de même en copte, où l'on trouve, par exemple, ⲭⲉⲙⲙⲉϥ à côté de ⲭⲉⲙⲏϥ, pomme.

199. La nasalisation médiale est un fait extrêmement fréquent en égyptien, dans les textes de toutes les époques.

*pega*, *penga*, séparer ; *sif*, 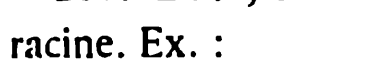 *sinf*, glaive ; 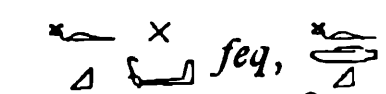 *ouab*, 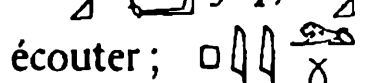 *ounb*, guirlande ; *set*,  *sent*, trembler, s'effrayer.

200. Enfin, les dentales se placent souvent entre les deux lettres d'une racine. Ex. :

*feq*,  *fedq*, arracher ; *sem*, *sedjm*, écouter ;  *pirou*, *pitrà*, bandelette ;  *kheb*,  *khetb*, danser.

## V. *Les Adjonctions finales.*

201. Tous les mots terminés par un  peuvent prendre après cet  la lettre , quelquefois suivie d'un . Ex. :

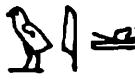 *ouà*, *ouàa*, barque ; *bà* *bàa*, étonnement ; 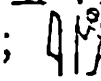 *à*, *aàou*, vieillard ; *rouà*,  *rouàa*, chasser.

L'attraction du pour le est telle que, même en première radicale, la lettre  peut être suivie du . Ex. :

*àd-it*,  *àad-it*, rosée ;  *àkh*,  *àakh*, briller ;  *àm*,  *àam*, érable ;  *àkeb*,  *àakeb*, pleurer.

202. Il existe quelques exemples, assez rares, du semi-voyelle placé à la suite du radical. Ex. :

 *mà-it*,  *màb-it*, hache ;  *saq*,  *saqb*, contracter,  *kaba*,  *kabab*, frapper.

203. La lettre , pronom personnel de la troisième personne, peut s'adjoindre aux racines sans en changer le sens. Ex. :

 *àt*,  *àtf*, père ;  *pes*,  *pesf*, cuire.

204. Le , — allongé souvent en , — sert à former en égyptien une quantité de mots dérivés. Ex. :

 *kheb*,  *khebn*, séparer ;  *àâf*,  *âfn*, bandeau ;  *feq*,  *feqn*, gratifier ;  *sef*,  *sfennou*, répugner ;  *fekh*,  *fekhn*, détruire ;  *hefa*,  *hefennou*, se traîner.

205. On a vu (§ 177) que la lettre  tombe dans la prononciation et souvent dans l'écriture. Il est intéressant de constater que, déjà dans les textes de l'Ancien Empire, un certain nombre de mots peuvent s'orthographier avec ou sans le  final. Ex. :

 *ànir*,  *àni*, pierre ;  *four*,  *fouà*, concevoir.

206. De même que le pronom , le pronom sert de suffixe à un grand nombre de mots qui probablement ont eu à l'origine un sens réfléchi, mais qui n'ont pas tardé à le perdre à l'usage. Ex. :

*neb*, *nebs*, implorer ; *kham*, 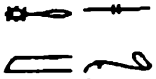 *khams*, incliner ; 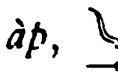 *àp*,  *àps*, compter ; *khcb*, *khebs*, labourer.

207 L'aspirée , — parfois remplacée par , — est employée dans bien des mots comme adjonction finale. Ex. :

*qeb*,  *qebh*, rafraîchir ; *sem*,  *semh*, entendre ; 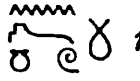 *nennou*,  *nennouh*, corde.

208. On a vu que le suffixe (§ 46), placé derrière un nom de lieu sert à former des ethniques, c'est-à-dire à désigner les habitants de ce lieu. Mais il a bien d'autres emplois, dont voici les principaux :

1° Placé derrière un verbe, il sert à former des noms d'agent ou de patient, c'est-à-dire à désigner la personne qui opère l'action exprimée par le verbe, ou celle qui subit cette action. Ex. :

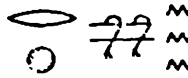 *rckh*, laver, *rckh-ti*, blanchisseur,

*bes*, louer, *bes-ti*, louangeur,

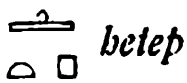 *hetep*, être couché, 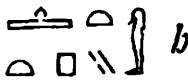 *hetep-ti*, momie.

2° Placé derrière un substantif, il désigne la personne ou la chose en rapport avec ce substantif. Ex. :

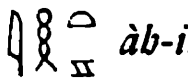 *àb-it*, terrain, *àbou-ti*, paysan,

*sekh-it*, champ cultivé, 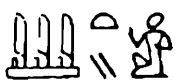 *sekh-ti*, cultivateur,

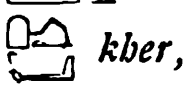 *kher*, arme, 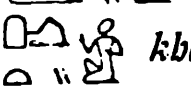 *kher-ti*, armurier.

3° Enfin, il sert à former certains substantifs dérivés de verbes. Ex. :

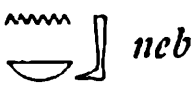 *neb*, tresser, *neb-ti*, tresse,

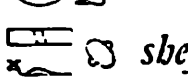 *shef*, gonfler, 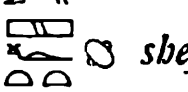 *shef-ti*, gonflement,

*fen*, respirer, 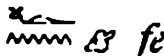 *fen-ti*, nez,

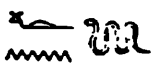 *fen*, ramper, 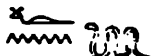 *fen-ti*, ver.

209. Dans ces diverses valeurs, le suffixe peut être remplacé par ,  et . Ex. :

*nebd-it*, tresse, 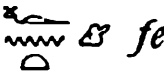 *fent*, nez,

*fend*, ver, 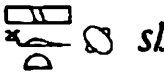 *sheft*, gonflement,

*pad*, *apad*, oiseau, de *pa*, voler.

Souvent, la syllabe  et les dentales qui la remplacent peuvent s'adjoindre aux racines sans en changer la signification. Ex. :

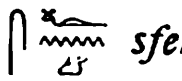 *sfen*,  *sfend*, répugner ; *pa*, *padj*, pastille ; 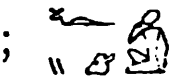 *fi*,  *fit*, rebuter ;  *âu*,  *âud-it*, terrine.

## VI. *Les Mots de plus de trois lettres.*

210. Les développements dont est susceptible toute racine égyptienne ne s'arrêtent pas à l'adjonction d'une seule lettre. Il existe des mots de quatre, de cinq, et même de six lettres, sans compter les voyelles de support.

211. Les mots de quatre lettres peuvent se former de deux manières :

1° Par le redoublement total du radical simple bilitère, développement qui donne au mot une signification intensive. Ex. :

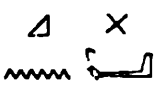 *qen*, battre, *qenqen*, concasser.

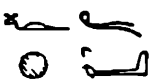 *fekh*, détruire, 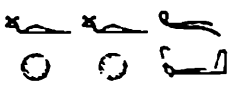 *fekhfekh*, ruiner.

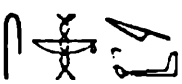 *sek*, tailler, *seksek*, anéantir.

Pourtant le redoublement de la racine ne présente pas toujours cette

valeur intensive, et il est bien des cas dans lesquels la racine redoublée conserve le sens de la racine simple.

2° Par l'adjonction nouvelle, à une racine déjà devenue trilitère, d'une des lettres, étudiées plus haut (§§ 188-209), qui servent à former les mots trilitères. Ex. :

, factitif de , lequel est l'intensif de .

, factitif de 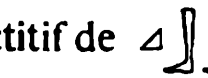 , lequel est la forme trilitère de .

, factitif de , lequel est une forme dentalisée de .

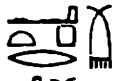 , forme dentalisée de 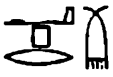 , lequel est une forme en de .

212. Enfin, c'est en ajoutant une nouvelle lettre formative aux mots de quatre lettres que l'on obtient les mots de cinq lettres, et en allongeant ceux-ci de la même manière, ou en redoublant un mot trilitère, que l'on forme les mots de six lettres. Ex. :

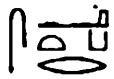 , de , de , de 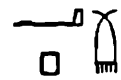 .

, de , de .

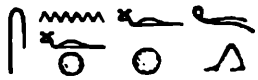 , de 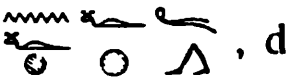 , de 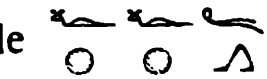 , de .

## VII. *Résumé.*

213. Les mots de quatre lettres ne sont, à part très peu d'exceptions, que des redoublements de la racine simple, ou des factitifs en —*— d'une racine devenue trilitère par développement. Ceux de cinq lettres sont, en général, des factitifs en —*— d'une racine simple redoublée. Enfin, ceux de six lettres, dont il n'existe du reste que fort peu d'exemples, sont des redoublements de mots trilitères, ou des factitifs en —*— de mots de cinq lettres.

Nous ne donnerons donc, dans le tableau suivant qui sert de résumé à

cette étude des racines, que les formes les plus fréquentes, c'est-à-dire les formes bilitères, trilitères, et quadrilitères par redoublement de la racine.

I. RACINE BILITÈRE

SIMPLE INVERSE

II. FORME TRILITÈRE

A. *Par redoublement d'une lettre radicale.*

B. *Par préfixation d'une lettre étrangère.*

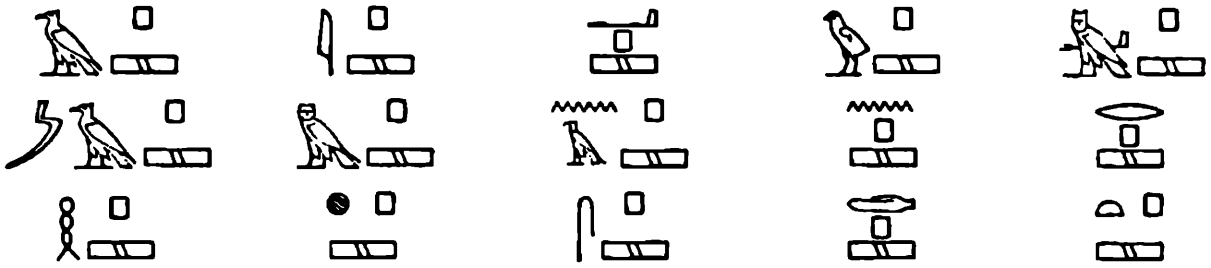

C. *Par intercalation d'une lettre étrangère.*

D. *Par suffixation d'une lettre étrangère.*

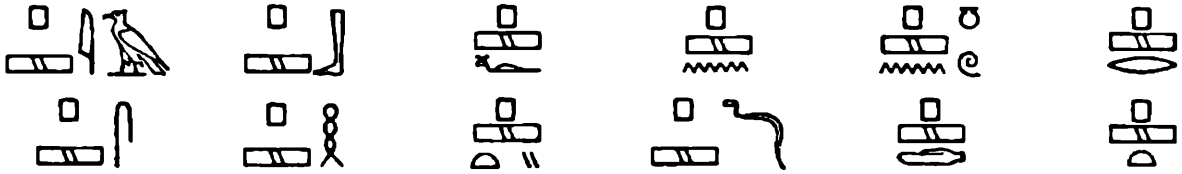

III. FORME QUADRILITÈRE

*Par redoublement de la racine.*

214. Il est rare qu'une même racine égyptienne se présente avec tous les développements que nous venons d'indiquer et, pour ma part, je n'en ai jamais rencontré aucune qui fût dans ce cas. Ainsi, la racine , que j'ai prise au hasard comme exemple, n'existe à ma connaissance que sous dix formes.

Le sens premier de cette racine est « écarter, séparer, ouvrir en deux, déplier, déployer, étaler. » D'où les mots :

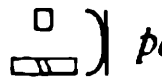 *pesh*, diviser,

*peshesh*, s'étaler,

*àpesh*, étaler la lumière,

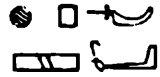 *khepesh*, glaive,

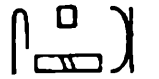 *sepesh*, faire diviser,

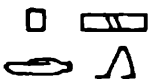 *pedesh*, étaler,

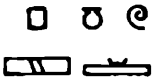 *peshennou*, division,

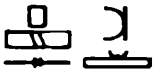 *pesbes*, diviser,

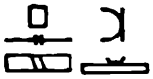 *pesesh*, séparer,

*peshti*, déesse ailée.

Je ne parle pas d'autres formes, assez nombreuses, qui dérivent également de la racine , mais par changement du en et (§ 178).

## CHAPITRE IV. — SYNTAXE DES MOTS

### I. *L'Article.*

215. La préposition , jouant le rôle d'un partitif, se place souvent entre l'article et le substantif auquel il se rapporte. Ex. : (E. DE ROUGÉ, Chrest., II, 101), *pa n àtef*; « le père »; 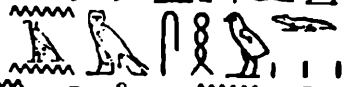 (Orb., VIII, 1), *na n mesch-ou*, « les crocodiles »; (Rec., VIII, 136), *na n kher-ou n Kheta*, « les vaincus du pays de Khéta »; 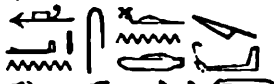 (Orb., VI, 6), *ouâ n sefend*, « un couteau »; (Ib., VII, 9), *ouâ n sa djaï*, « un enfant mâle »; 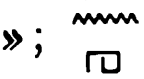 (BR., Gramm., 28), *neha-ou n djedti-ou*, « des paroles ». Nous avons vu plus haut d'autres exemples de cet emploi de *neha-ou* (§ 87).

216. Après l'article féminin, la préposition  s'emploie au féminin,  *n-it*, ou prend quelquefois la forme abusive  *enti* Ex. : (Sall., III, 9), *ta n-it hetrà*, « la cavalerie »; 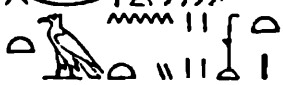 (Orb., XIII, 5), *ta nti afdou renp-it*, « la quatrième année ».

217. L'article défini a parfois le sens du pronom démonstratif « celui, celle, ceux ». Ex. : (Sall., III, 4, 6), *pa ser en Qarouqamâsha pa n Khiroubou,* « le prince de Qarqémish et celui d'Alep »; (Ib., 4, 3), *pa ha neb àm sen,* « tout homme d'entre eux qui tombe »; 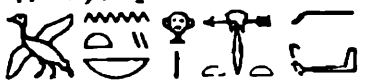 (Br., Gramm., 18), *pa nti neb ber seti,* « tout homme qui lance une flèche »; 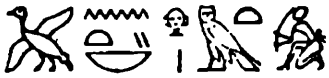 (Leps., Auswahl, XII, 8), *pa nti neb ber met,* « tout homme qui meurt »; (Orb., XIX, 9) *pa nti àou-f ber djed-it em paï ânou,* « celui qui parle d'après ce livre »; 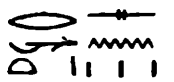 (Rec., VIII, 129), *na ser-ou nti na nti pa ta n per-âa r-khet-sen,* « les chefs qui commandent à l'Égypte (litt., les chefs qui [sont] ceux que la terre de Pharaon [est] derrière eux) ».

218. Pour indiquer la filiation, on fait quelquefois usage de cet emploi spécial de l'article. Ex. : 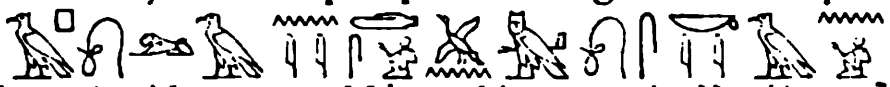 (Decr. de Benha, I), *Apoualanidès pa n Mâouaskian,* = Ἀπολλωνίδης τοῦ Μοσχίωνος (Ib., 1), « Apollonidès fils de Moschion ».

Mais c'est surtout dans les noms propres composés qu'intervient l'article dans cet emploi. Ex. : (E. de R., Chrest., II, 32), *Pa-n-ta-our,* « Le fils de la déesse Ta-our »; (Ib.), *Pa-n-basa,* « Le fils du dieu Basa »; 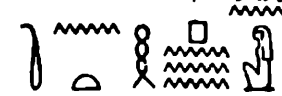 (Zeitschrift, 1883, 77), *Ta-n-it-hâp,* « La fille du Nil »; (Recueil, IV, 103), *Tan-it-àn,* « L'habitante d'Héliopolis ».

219. L'article masculin employé comme pronom a très souvent, outre le sens masculin de « celui », le sens neutre de « ce, ceci, cela ». Ex. : (Orb., I, 10), *pa djed-sen neb,* « tout ce qu'ils disent »; (Rec., VIII, 129), *pa àrou na nes-ou tes-it-ou,* « ce que font les chefs des pays étrangers »; (Sall., III, 3), *pa à àr-à neb khéprou,* « tout ce que j'entreprends se réalise »; (Orb., VIII, 3), *pa nti àou-k r àr-f,* « ce que tu feras ».

220. Suivie de reporté à la fin de la proposition, l'expression

a le sens de « l'endroit où (litt., ce que... en) ». Ex. : (Orb., XV, 8), *àou-f bâ m pa nti ta shepsi àm,* « il se tint à l'endroit où était la favorite »; 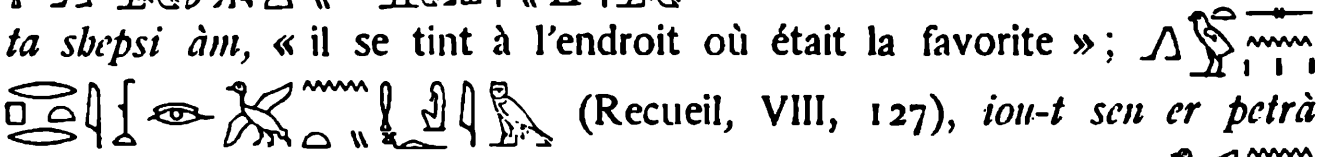 (Recueil, VIII, 127), *iou-t sen er petrà pa nti heu-f àm,* « ils viennent pour voir où est Sa Majesté »; 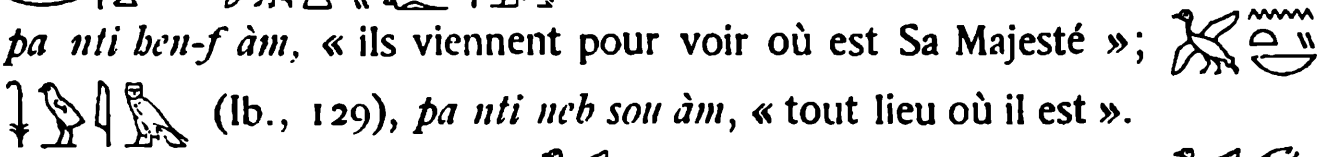 (Ib., 129), *pa nti neb sou àm,* « tout lieu où il est ».

221. Enfin, un emploi de à remarquer est l'expression ayant le sens de « car (litt., ceci étant, [que...] ». Ex. : 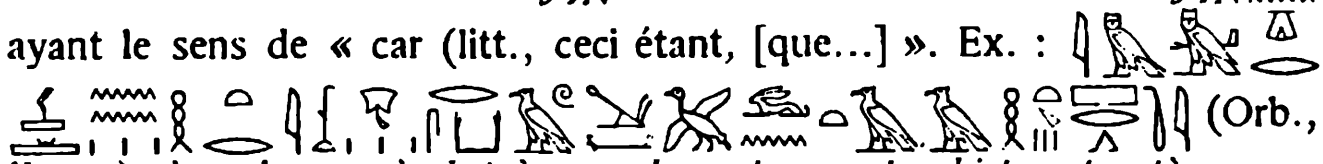 (Orb., II, 2-3), *àmmà ger-n-àn hetrà-ou r skaou pa oun ta abi-t-ou per-tà,* « prenons nos attelages afin de labourer, car les champs réapparaissent »; 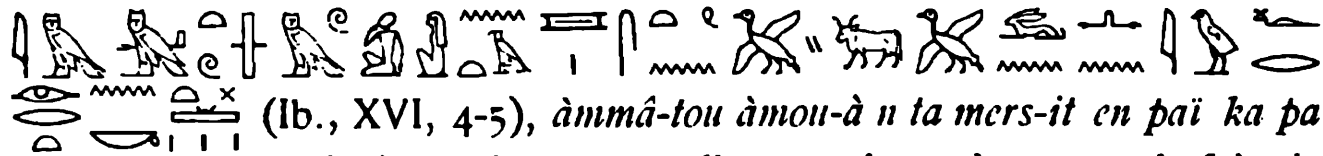 (Ib., XVI, 4-5), *àmmâ-tou àmou-à n ta mers-it en païka pa oun nen àou-f er àr-it nek-it-ou,* « que l'on me donne à manger le foie de ce taureau, car il ne fera rien qui vaille ».

## II. *Les Genres.*

222. En égyptien, tout nom pluriel désignant une réunion d'individus ou d'objets de même nature peut, tout en gardant dans l'orthographe la forme du pluriel, être considéré grammaticalement comme un substantif collectif singulier. Généralement, ces substantifs collectifs sont du féminin et prennent l'article ; on en trouve pourtant qui sont précédés de l'article masculin . Ex. :  *ta pest neter-ou,* « l'ennéade divine »; 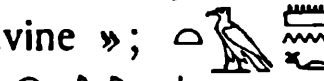 *ta menfi-ou,* « l'infanterie »; *ta ta-n-it-hetrà-ou,* « la cavalerie »; 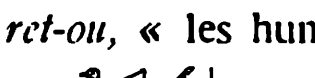 *ta ret-ou,* « les humains »; *ta mer-it-ou,* « les tisserands »;  *pa mâsh-ou,* « les archers », etc.

223. Aussi n'est-il pas rare de voir les mots de cette sorte employés tantôt comme des pluriels, tantôt comme des singuliers, féminins la plu-

part du temps. Il arrive même que, dans une seule phrase, un nom collectif est suivi à la fois du pluriel et du féminin singulier. Ex. : (Orb., IX, 3), *ta pest neter-ou àou-sen ber sbem-it ber àr-it sekhr-ou r païset ta djer-f*, « l'ennéade des dieux s'en ALLAIENT pour régler les affaires de SON pays d'Égypte »; (P. GUIEYSSE, Ipsamb , p. 9), *mâsh[-ou]-ou [ta]-n-it-he[trà]-ou-ou kher naïsen khâï-n-râ-ou âsh-ou m shâ-ou nou outh-ou peter set hâou her kha r-ha Qadesh*, « leurs fantassins et leurs cavaliers, avec armes et bagages, nombreux comme le sable des canaux, voilà qu'ELLE SE TENAIT PRÊTE à combattre derrière la ville de Qadesh ».

224. Les Égyptiens n'ont pas de genre neutre. Aussi, est-ce à l'aide de pronoms masculins ou féminins qu'ils rendent des expressions comme « ceci, cela, ce, ce que ». C'est généralement quand le pronom à sens neutre est sujet de la phrase qu'il est masculin en égyptien; employé comme régime, direct ou indirect, il est ordinairement féminin. Nous avons vu plus haut (§§ 219-221) un certain nombre d'exemples de , sujet de la phrase, employé avec un sens neutre. Voici quelques exemples de pronoms féminins à sens neutre, employés comme régimes : (Prisse, II, 5), *àr nti neb-it m âu her pa sbefdou sem set mà djed-à set*, « tout ce qui est écrit dans le livre, écoute-le comme je le dis »; 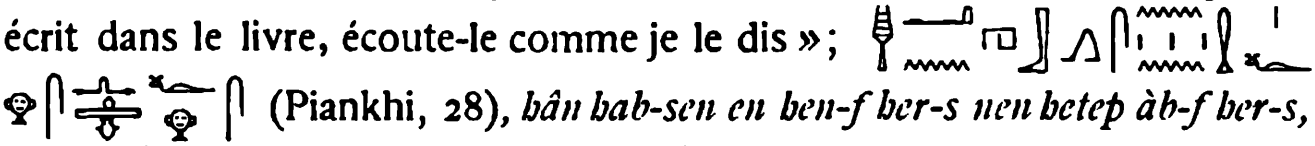 (Piankhi, 28), *hân hab-sen en hen-f her-s nen hetep àb-f her-s*, « ce qu'ils envoyèrent dire à Sa Majesté, son cœur n'en fut point satisfait »; (Ouna, 28), *hes-[à]ou hen-f her-s er khet neb*, « Sa Majesté me loua de cela plus que de toute autre chose ».

## III. *Les Nombres.*

225. Au sujet du pluriel, on ne trouve guère, — en plus de ce que nous venons de dire sur sa valeur grammaticale dans les noms collectifs, — à

faire qu'une seule remarque. Les scribes ont l'habitude, lorsqu'ils écrivent l'hiératique, de placer à tout propos un certain nombre de signes qui n'ont que faire dans le texte. Parmi ces signes superflus se trouve surtout le pluriel De là, dans les inscriptions murales gravées d'après des originaux hiératiqnes, des expressions comme 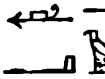 (§ 139), (§ 243), etc., dans lesquelles le signe du pluriel est absolument irrégulier et fautif et ne doit être ni prononcé, ni traduit.

226. Deux emplois particuliers du duel méritent d'être signalés ici :

1° Il arrive souvent qu'un adjectif, se rapportant à un substantif singulier, est suivi de la désinence du duel. Cette désinence n'a d'autre effet que de redoubler en quelque sorte le sens de l'adjectif. L'expression *kep [nefroui]* signifiera donc « kyphi deux fois bon, doublement bon »; 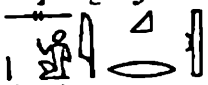 *sa àqer[oui]* se traduira par « homme deux fois parfait », 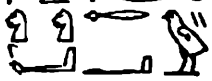 *pehti âa[oui]*, par « puissance deux fois grande ». Aussi, au lieu de cette désinence du duel, peut-on employer à la suite de l'adjectif l'expression *sep sen*, « deux fois », qui lui donne le même sens : , etc. Il est même presque certain que dans ce cas spécial,  doit être considéré comme un artifice graphique plutôt que comme un duel grammatical et doit se prononcer *sep sen* et non *oui*.

2° Lorsqu'un signe figuratif ou symbolique équivaut à lui seul à un mot féminin et qu'il est figuré deux fois, il doit nécessairement être suivi, dans la prononciation, de la désinence *ti* du duel féminin. Le mot , par exemple, se lira *nou-ti*. Mais il se trouve que cette désinence *ti*, bien qu'amenée dans la lecture par un procédé graphique qui semble la désigner comme marque du duel, peut avoir été employée par le scribe dans le sens du  suffixe dont nous avons déjà parlé (§§ 46, 208). C'est ainsi que l'expression , fréquente à l'époque saïte, signifie « le dieu de la ville, le dieu local » et non pas, comme on pourrait le supposer, « le dieu des deux villes ». De même  se lit *rekh-ti*, dans le sens de « blanchisseur (§ 208) ». De même  *mer âkhen-ti* est employé dans la stèle C. 174 du Louvre comme variante de  *mer âkhen-ti*, « attaché de cabinet ».

226. Enfin il faut remarquer qu'à côté d'expression comme , .

signifiant « deux fois bon, deux fois grand », on rencontre des groupes 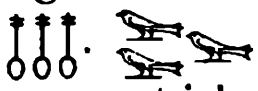 employés par exception, non pas comme pluriels, mais comme triples répétitions de l'adjectif, et signifiant « trois fois bon, trois fois grand ». Ce n'est donc pas *ou*, mais *sep khemt*, « trois fois », qu'il faut donner comme complément de lecture aux adjectifs pris dans ce sens spécial. C'est ainsi que *tehti âa sep khemt,* « Thot trois fois grand », répond à l'Hermès Trismégistos des Grecs.

## IV. *Le Nom.*

227. En plus des noms formés d'une racine simple ou développée, il existe en égyptien un certain nombre de noms composés. Les procédés de formation de ces noms composés sont fort variés. Tantôt, ces noms proviennent de la soudure d'un verbe à son complément :

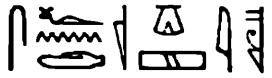 *sfend gashà* (coupe-roseau), sorte de faucille.

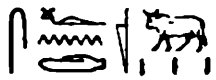 *sfend ka-ou* (coupe-bœufs), boucher.

*ousha ka-ou* (nourrit-bœufs), bouvier.

*oun her* (étale-face), miroir.

*rekh khit-ou* (connaît-choses), magicien.

*noudj khit-ou* (triture-choses), conseiller.

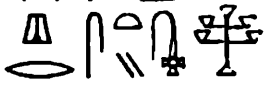 *kher seti* (porte-lumière), candélabre.

*kher heb* (porte-rouleau), récitant, officiant.

Comme on le voit par les derniers exemples, ces noms composés, outre les déterminatifs particuliers à chacun des deux mots qu'ils renferment, peuvent prendre un déterminatif final s'appliquant à l'expression tout entière.

228. Tantôt, les noms composés sont formés d'une préposition suivie d'un complément :

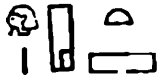 *tep hâ-it* (sur la maison), terrasse.

*tep red-oui* (sur les pieds), tenue, étiquette, règle, recette.

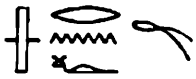 *àm ràn-f* (où est son nom), catalogue, inventaire.

*àm khet* (qui est à la suite), suivant, serviteur.

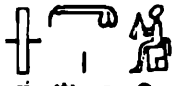 *àm bab* (qui est avant), prédécesseur, ancêtre.

*àm khet* (qui est dans le ventre), intestins, entrailles.

*àm khent* (qui est dedans), interne.

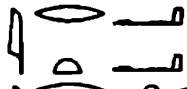 *àr-it â-oui* (qui est aux bras), bracelet.

*àri red-oui* (qui est aux jambes), périscélide.

*àri khekh* (qui est au gosier), collier.

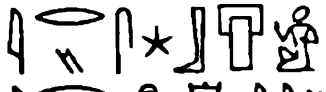 *àri seb* (qui est à la porte), portier.

*àri hem-it* (qui est au gouvernail), pilote.

229. Tantôt les noms composés sont formés de la réunion d'un substantif à un adjectif, à un pronom, ou à un second substantif :

*bàa-n-pit* (métal du ciel), fer.

*ânkh-àm* (la vie est en elle), fleur sacrée.

*neb-ânkh* (maître de vie), couvercle de sarcophage.

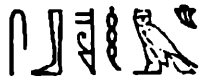 *seb-netem* (roseau odorant), calame aromatique.

*per-âa* (grande demeure), pharaon.

*ta-nit-hetrà-ou* (celle des attelages), cavalerie.

*mer-ouâh* (aimée des pêcheurs), plante aquatique.

230. On trouve même des propositions entières transformées en noms composés soit à l'aide du déterminatif , soit à l'aide de l'article :

*àrou her khit-ou-f* (le privé de ses biens), le pauvre.

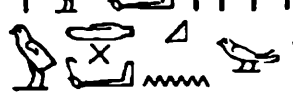 *oud qen* (l'employant la force), le violent.

*rekh-n-ef* (le il a connu), l'intime, le familier.

*khem-n-ef* (le il a ignoré), l'inconnu, l'étranger.

231. En égyptien, d'ailleurs, la juxtaposition directe de deux substantifs, sans l'aide d'aucune préposition, suffit pour marquer la possession, la dépendance, pour indiquer, en un mot une relation, un rapport quelconque entre les deux noms :

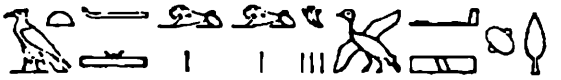 *ta hourourou pa âsh,* la fleur de l'acacia.

*na khard-ou na our-ou,* les enfants des chefs.

*neb-it per,* maîtresse de maison, femme mariée.

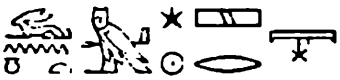 *ounnou-it mâsher,* l'heure du soir.

*neba-it âuti,* l'arbre à encens.

*rii âu,* couleur pour scribe.

## V. *L'Adjectif.*

232. De même qu'il existe des noms composés, de même il existe en égyptien un certain nombre d'adjectifs composés. La plupart sont formés d'un verbe et d'un mot désignant une partie du corps humain :

*per àb* (se montrant quant au cœur), violent, emporté.

*qa àb* (haut de cœur), hautain, orgueilleux.

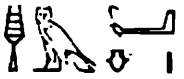 *khem àb* (maîtrisant son cœur), dur, sévère.

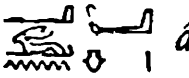 *âoun àb* (qui ouvre grand son cœur), arbitraire, despotique.

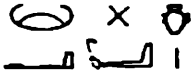 *oubâ àb* (délié de cœur), intelligent.

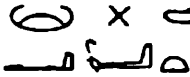 *oubà d-it* (délié de main), adroit.

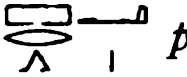 *per â* (se montrant quant au bras), habile, brave.

Pris substantivement, ces adjectifs sont suivis du signe et deviennent

ainsi de véritables noms composés. La phrase suivante en réunit plusieurs exemples : 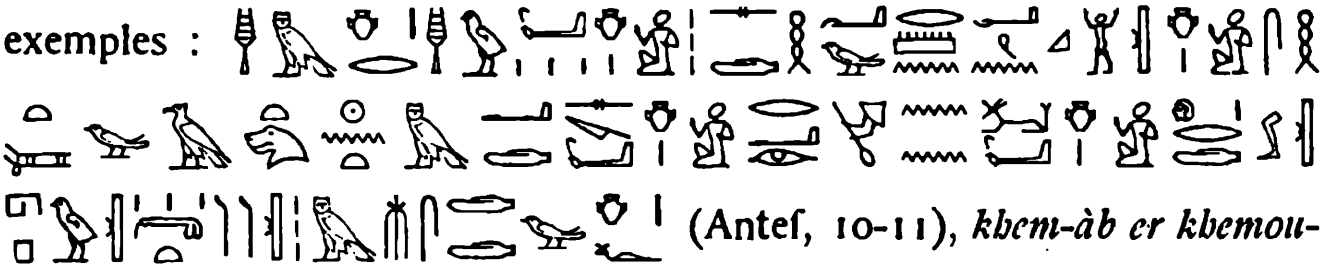 (Antef, 10-11), *khem-àb er khemou-àb-ou, sdeb remen n qa-àb, sebtem at nit mâds-àb, râ àr khenn-àb tep-red hap-ou met-ou m mesded àb-f,* « dur de cœur contre ceux qui sont durs de cœur; abaissant l'épaule de l'orgueilleux; paralysant l'action de l'envieux; forçant le révolté à suivre les règles des lois justes, en dépit de son cœur. »

233. On a vu plus haut (§§ 225-226) que l'adjectif, selon qu'il est exprimé deux ou trois fois, prend un sens de plus en plus marqué. Le mot *nefer* signifie « bon »,  signifie « deux fois bon, assez bon », signifie « trois fois bon, très bon ». Ce sont là des augmentatifs et des superlatifs. Le superlatif peut encore être exprimé au moyen d'un adverbe signifiant « très, beaucoup, extrêmement », placé après l'adjectif.

234. Quant au comparatif, il est exprimé en égyptien par l'adjectif simple suivi de la préposition  ayant, dans ce cas, le sens de « plus que ». Ex. : 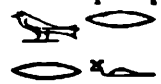 *our er f,* « grand plus que lui, plus grand que lui »; (E. de R., Chrest., II, 37), *âa r tef-f, ous er mâ-it-f,* « plus grand que son père, plus puissant que sa mère »; (Louvre, C, 100), *qem shen-s er qem n gereh, er àrer,* « noire est sa chevelure plus que le noir de la nuit, plus que les baies de raisin ».

235. L'adjectif s'accorde généralement en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, lorsqu'il est employé comme épithète; employé comme attribut, il reste ordinairement invariable : « des hommes bons » se dira 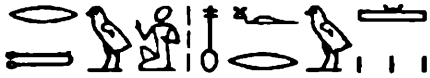 ; « ils sont bons » se dira .

Enfin, l'adjectif se place toujours après le substantif auquel il se rapporte. Il n'y a d'exception que pour quelques adjectifs indéfinis que nous avons cités plus haut (§§ 82, 86, 89), et surtout pour les deux adjectifs et , « divin » et « royal », qui sont toujours placés, par une sorte d'étiquette de langage, devant leur substantif.

## VI. *Les Pronoms-adjectifs.*

236. *Pronoms personnels.* — Il règne, dans l'emploi des pronoms personnels, une assez grande confusion. Ainsi, « je l'aime » doit se dire régulièrement ; « lui est le roi » doit se dire . On trouve pourtant ces expressions rendues par et 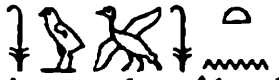 . Les pronoms sujets peuvent en effet, comme on le voit, jouer le rôle de pronoms régimes, de même que les pronoms régimes peuvent prendre la place des pronoms isolés. Et ce ne sont pas là, qu'on le sache bien, de simples exceptions assez rares, mais bien des emplois dont on possède de nombreux exemples.

237. A la suite des prépositions, ce sont toujours les pronoms sujets que l'on emploie. Ex. : *dou-d n-ck*, « je donne à toi »; 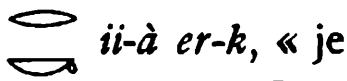 *ii-à er-k*, « je viens à toi »; 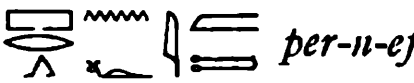 *per-n-ef àm-t*, « il est issu de toi ». Cette règle ne souffre aucune exception.

238. On trouve dans quelques textes les particularités suivantes :

1° Les pronoms isolés , , etc., peuvent être développés au moyen du préfixe , par exemple , , , sans que ce préfixe en modifie le sens.

2° Quand le pronom sujet est employé comme régime direct, on peut le faire précéder de la syllabe , par exemple 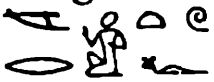 *mer-à tou-f*, « je l'aime »; 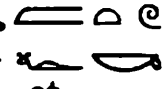 *qem-f tou-k*, « il te trouve ».

3° Les mots  et peuvent être, par chute du , employés pour 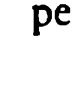 et .

4° Le pronom peut être, par élision de (§ 181), exprimé au moyen de la seule lettre .

5° La forme remplace le pronom dans quelques papyrus judiciaires.

6° Les pronoms et (§ 63) ont quelqufois la valeur de .

7° On rencontre quelques exemples d'un duel en , , .

239. *Adjectifs possessifs.* — Lorsque l'adjectif possessif suffixe se rapporte à un nom féminin, on intercale souvent la syllabe  entre le nom et l'adjectif, comme dans . La raison de cet usage est que le  du féminin, bien qu'on l'exprimât ordinairement dans l'écriture, cessa d'assez bonne heure d'être prononcé (§ 180) et qu'il devint nécessaire de l'écrire une seconde fois : 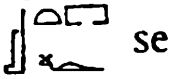 se serait prononcé *àsi-f*, avec omission du *t* féminin, l'orthographe obligeait le lecteur à prononcer régulièrement *às-it-ouf*.

240. Il n'y a guère à faire en outre, sur l'adjectif possessif, que les deux remarques suivantes :

1° Le  médial est souvent supprimé dans l'adjectif préfixe, même dans les textes de bonne époque : .

2° L'article pluriel initial , suivi ou non du  médial, peut être, dans le même adjectif préfixe, déterminé par le signe du pluriel : 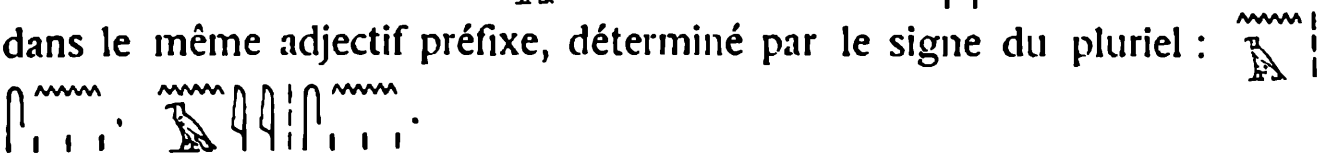 .

241. *Pronoms-adjectifs démonstratifs.* — Un mot pluriel déjà précédé de l'adjectif 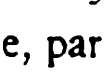 peut encore, par redondance, être suivi d'un second adjectif démonstratif. Ex. : (Rec., IV, 28), *nen ouàa-ou àpen,* « ces barques »; 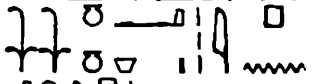 (Ib., V, 86), *nen â-ou àpen*, « ces vases »; 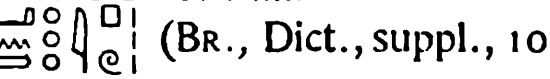 (Br., Dict., suppl., 108), *nen ânt àpou,* « ces encens ».

Un mot déjà déterminé par un article ou par un adjectif possessif peut prendre en plus l'adjectif démonstratif suffixe. Ex. : (Pap. mor., IX, 4), *pa tesm pen,* « ce chien »; 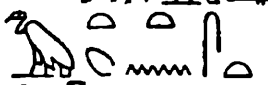 (Ib.), *mâ-it ten set,* « cette mère sienne »; (Ebers, I, 5), *qâb-ou-à àpen*, « ces épaules miennes »; (Ib., II, 2), *àb-à pen*, « ce cœur mien ». Comme on le voit par les trois derniers exemples, l'adjectif démonstratif se place indistinctement avant ou après le suffixe possessif.

Une forme assez fréquente à ajouter aux variantes orthographiques de l'adjectif démonstratif que nous avons données plus haut (§ 74) est 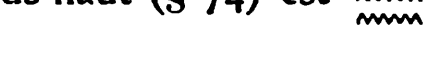 pour .

242. *Pronoms-adjectifs relatifs.* — Quand le pronom relatif  se rapporte au sujet de la phrase, le verbe peut être néanmoins accompagné d'un pronom personnel. Ex. : *pa rɛt ɛnti àï-f*, « l'homme qui vient »; 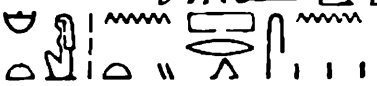 *hɛm-it-ou ɛnti per-sen*, « les femmes qui sortent ».

Lorsque se rapporte au régime direct du verbe, ce régime est toujours exprimé à nouveau derrière le verbe au moyen d'un pronom personnel. Ex. : *rɛt ɛnti mer-ɛk sou*, « l'homme que tu aimes »; *pa nti àou-k r àr-f*, « ce que tu feras ».

243. Les adjectifs relatifs  et sont quelquefois employés comme marque du génitif à la place de . Ex. : (Orb., I, 5), *païf sɛkhrou nti rà nɛb*, « sa coutume de chaque jour »; 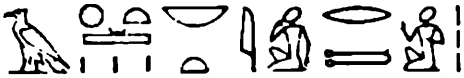 (A. Erman, Neuäg. Gramm., 39), *akh-it-ou nɛb-it à rɛt-ou*, « tous les biens des hommes ».

244. On a pu remarquer par les exemples réunis plus haut (§ 75), que l'auxiliaire être n'est jamais exprimé en égyptien après le relatif ; l'expression signifie « l'homme qui [est] là ». C'est qu'en effet  dérive de la racine auxiliaire  (§ 116), laquelle a donné . Le suffixe  fait de l'auxiliaire  un nom d'agent (§ 208). Si 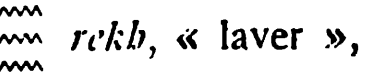 *rɛkh*, « laver », donne, par intermédiaire de , 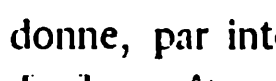 *rɛkh-ti*, « celui qui lave »,  [*ou*]*n*, « être », donne par le même procédé [*ou*]*nti*, « celui qui est ». C'est pourquoi les Égyptiens n'éprouvaient nullement le besoin d'exprimer le verbe *être* après  puisque cet auxiliaire est contenu dans la racine même du mot. Dans une phrase comme 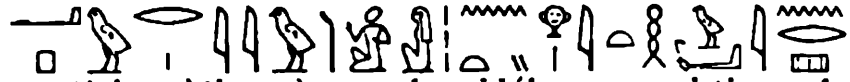 (Br., Dict., 148), *âpouri-ou nti bɛr àthou àur*, « les Hébreux qui tirent la pierre », le temps employé est , étant représenté par le de l'adjectif .

## VII. *Les Noms de nombres.*

245. Les nombres peuvent se joindre de trois manières aux noms auxquels ils se reportent. Ou bien ils les précèdent simplement, ;

ou bien le partitif s'intercale entre le nom de nombre et le substantif, ; ou bien le nombre se place derrière son substantif,

D'autre part, le nom de nombre peut s'accorder avec le substantif auquel il se rapporte, ou bien rester invariable : 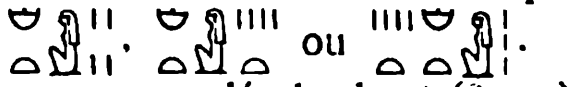 .

Enfin, à cause de la tendance, dont nous avons parlé plus haut (§ 222), qui porte les Égyptiens à considérer les pluriels comme des noms collectifs singuliers, un substantif précédé d'un nom de nombre peut indifféremment être écrit au pluriel ou au singulier : .

246. Pour cette même raison, les expressions numériques sont souvent précédées d'articles singuliers. Ex. : (Rec., IV, 27), *pa ouàa mâb àfd*, « les trente-quatre barques » ; (Sall., I, 9, 4), *taï mâb n ab-it-ou*, « ces trente terrains » ; 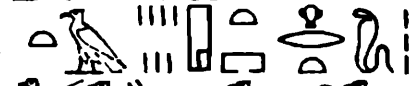 (Orb., IX, 8), *ta sefkh bâthar-it-ou*, « les sept fées » ; (Ib., XVIII, 1), *paï shaouabou sen*, « ces deux perséas ».

On trouve même, ainsi que pour les noms collectifs (§ 223), le mélange dans une même phrase de pronoms singuliers et pluriels. Ex. : (Br., Gr., 9), *à pa àfd âàni-ou àp-ou*, « ô ces quatre cynocéphales ! ».

## VIII. *Le Verbe.*

247. Parmi les auxiliaires que nous avons énumérés, il en est trois, *àr*, *pou* et *àou*, qui jouent dans la conjugaison égyptienne un rôle tout à fait spécial.

Le verbe peut être employé soit dans une proposition principale, soit dans une proposition incidente, soit dans un complément circonstanciel, soit même devant un simple substantif :

1° En tête d'une proposition principale, signifie « il est, il y a ». Ex. : (Anast., IV, 7, 10), *àr sekti n shenti sfekh* « il y a une barque d'acacia disjointe » ; 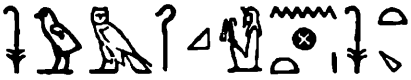 (Conte d'Apépi, I, 1) *àr souten Râ-sqnen, sou m*

*beq n nou-it res-it*, « il y avait un roi Râ-sqenen, lequel était souverain d'une ville du Sud »; (Orb., I, 1), *àr mentouf khertou sen sen*, « il y avait une fois deux frères (litt. il y avait ceci, à savoir deux frères) ».

2° En tête d'une proposition incidente, signifie « étant que, étant donné que » et peut se rendre, selon les cas, par « si, quand, lorsque ». Ex. : 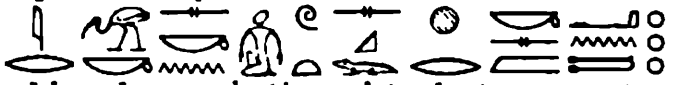 (Kyphi, 33), *àr qem-k s ken-out saq kher-k s m ânti*, « si tu le trouves trop mou (cet onguent), épaissis-le avec de l'encens »; (Orb., II, 5), *kher àr m-khet ta bedj*, « or, quand ensuite la terre s'éclaira »; (Ib., VIII, 4), *àr shâd tou pa âsh*, « lorsqu'on coupera l'acacia ».

3° En tête d'un complément circonstanciel, il signifie « étant, étant donné ». Ex. : (Ib., II, 2), *kher àr ber trà n skaou*, « or, étant [venue] l'époque du labourage »; (Ib., II, 7), *kher àr m-khet har-ou qenn-ou*, « or, étant ensuite [passés] des jours nombreux »; (A. Erman, Neuägypt. Gramm., 223), *àr paou àr-it neb*, « étant donné tout ce qui a été commis ».

4° Devant un substantif, sert à mettre ce substantif en relief et se traduit par « pour ce qui est de, étant donné, quant à ». Ex. : (Ebers, CIII, 2), *àr sa àou met met-sen àm-f*, « étant donné un homme, il a en lui douze vaisseaux »; (Orb., XVII, 10), *àr pa nti à àr-it ta shepsi à djed-n-à àou-à r sem-f n seset*, « quant à ce que me dira la favorite, je l'écouterai ».

248. L'auxiliaire , qui répond au français « c'est, il est, ce sont », ne se place jamais en tête d'une phrase. Il suit toujours un mot, le plus souvent le premier de la proposition, lors bien même que ce premier mot serait un article qu'il séparerait ainsi de son substantif. Ex. : *nouk pou*, « c'est moi »; 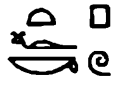 *àtef-k pou*, « c'est ton père »; 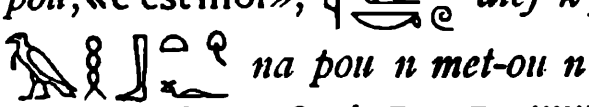 *na pou n met-ou n nebb-it-f*, « ce sont les vaisseaux de son cou »; (E. de R., Chrest., III, 111), *neu pou sa*

*àr-t àr-t-n-k*, « il n'est point de fils qui ait fait ce que tu as fait »; 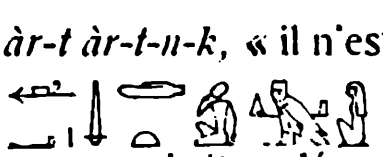 (Orb., V, 1), *bou pou ouà djed-t mà-à*, « il n'est personne qui ait parlé avec moi ».

Lorsque le nom auquel se rapporte est accompagné d'un adjectif qualificatif, cet adjectif peut suivre ou précéder l'auxiliaire. Ex. : (Prisse, I, 4), *a-it pou ketì*, « c'est un petit moment »; 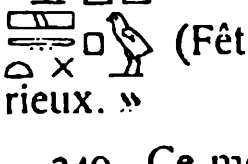 (Fêtes d'Osiris, 81) *âfd sheta-it pou*, « c'est un coffre mystérieux. »

249. Ce même auxiliaire entre dans la locution fréquente , toujours placée entre un verbe et son sujet. L'expression 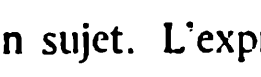 *ii pou àr-n-à*, signifie littéralement « c'est venir [que] j'ai fait, il est que j'ai fait [l'acte de] venir ». On constatera, par les exemples suivants, que la locution *pou àr-n* sert à former des propositions conjonctives : 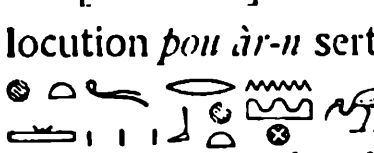 (Bakhtan, 11), *seper pou àr-n rekh kh-it-ou r Bekhten qem-n-f*, « dès que le savant (litt. le sachant les choses) fut arrivé à Bakhtan, il trouva... »; 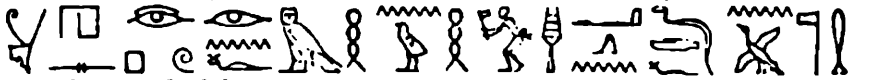 (Ib., 25), *nehas pou àr-n-f m henouh hà-n djed-f n pa neter hen*, « comme il s'éveillait en agitation, il dit au prophète... »; 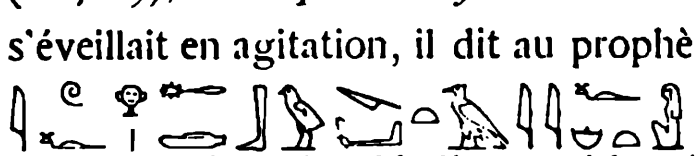 (Orb., VIII, 7-8), *seper pou àr-n-f r païf per àou-f her khedbou taïf hem-it*, « aussitôt qu'il fut arrivé dans sa maison, il tua sa femme ».

250. Enfin, le mot peut se placer derrière l'auxiliaire ou son dérivé (§§ 75, 244), dans le sens de « il est qu'il y a que »; le composé *oun pou* ou *ent pou* joue donc à peu près le même rôle que en tête d'une proposition principale (§§ 247, 1°). Ex. : (Ebers, CI, 16), *ounn pou àn àd-ou ent hâti m ma-f àbi*, « c'est qu'il y a la graisse du cœur dans sa moitié gauche »; (Sinéh, 126-127), *ent pou mà mà sedjer-ou*, « c'est qu'il est comme [s'il était] parmi les morts ».

251. L'auxiliaire , comme on l'a dit plus haut (§ 121), est ordinairement suivi d'un sujet et entre dans les temps composés des verbes. Mais il s'emploie quelquefois isolément, c'est-à-dire sans sujet, et, dans ce cas,

il joue le même rôle que en tête d'une proposition incidente (§ 247, 2°). Ex. : 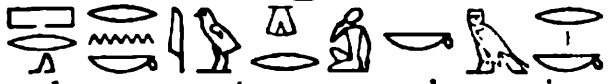 (Prisse, II, 1). *per ren-k àou ger-k m rou-k*, « que ton nom du moins soit illustre, si ta bouche est muette »; 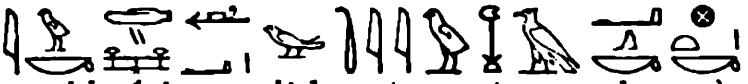 (Orb., IX, 4), *àou-k di ouâ-tà àou khaâ-k nou-it-k*, « tu restes seul, après avoir abandonné ta ville »; (Rec., VI, 44), *àou per-sen m per r per àou-ou ber qenqen ber sefouh*, « comme ils allaient de maison en maison, ils se livrèrent à la violence et à la dévastation ».

## IX. *Les Particules.*

252. En plus des différents emplois que nous avons indiqués, la préposition  a une valeur partitive très caractérisée. Ex. : 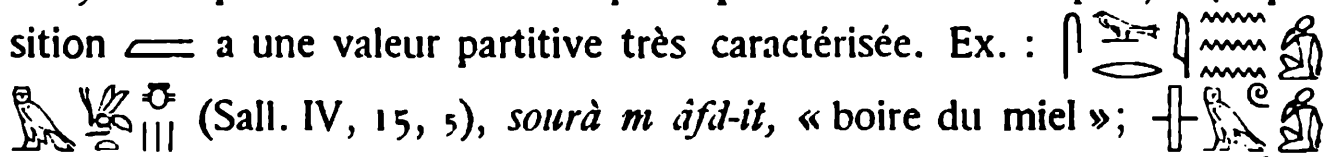 (Sall. IV, 15, 5), *sourà m âfd-it*, « boire du miel »; 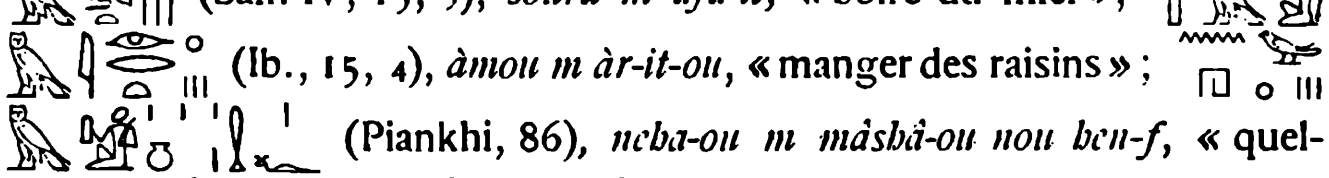 (Ib., 15, 4), *àmou m àr-it-ou*, « manger des raisins »; 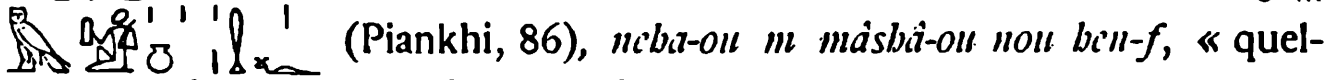 (Piankhi, 86), *neba-ou m màshâ-ou nou ben-f*, « quelques-uns des soldats de Sa Majesté ».

253. Il en est de même pour la préposition , que l'on rencontre dans des expressions analogues : 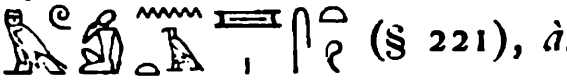 (§ 221), *àmou n ta mers-it*, « manger du foie ».

C'est ce qui explique l'interposition de  entre un article et son substantif (§ 215), entre un adjectif indéfini, — comme ou (§ 87), — et le mot auquel il se rapporte. On le rencontre également derrière des adjectifs démonstratifs ou possessifs : (Ebers, XI, 5), *nen-ou n netr-ou nti àm*, « ces dieux qui [sont] là »; 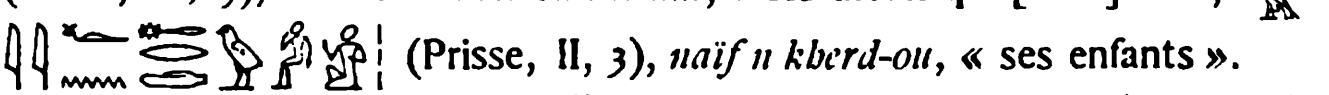 (Prisse, II, 3), *naïf n kherd-ou*, « ses enfants ».

254. On a vu que a un féminin , et un pluriel  (§ 150, 2°). J'en ai relevé le duel masculin *noui* : 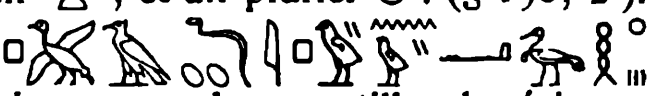 (Miss., I, 157), *padj-oui àp-oui noui âuh-ou*, « ces deux pastilles de résine ». Il est probable que, dans certains cas, doit en être considéré comme le duel féminin.

255. Nous avons parlé très sommairement, à propos de la préposition , de ses développements et  (§ 150). Il importe de revenir plus longuement sur ces mots, qui jouent dans la langue égyptienne un rôle très important.

1° La préposition signifiant « à, pour, de, etc. » (§ 147), son dérivé devient une sorte de participe et signifie « qui est à, qui est pour, qui est de, etc. ». Ce mot se place derrière un substantif, avec lequel il s'accorde en genre et en nombre, et doit être suivi d'un régime, nom ou pronom. Ex. : (Mirinri, 777), *nctr-ou àr-ou p-it, nctr-ou àr-ou ta,* « les dieux qui sont au ciel, les dieux qui sont sur la terre »; 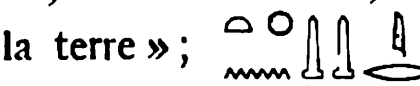 (Ib., 558, 559), *tekhn-oui àr-oui ta, seshp-oui àr-oui p-it,* « les deux obélisques qui sont sur la terre, les deux pyramidions qui sont au ciel »; (Pépi I, 114), *àder-f dou-it àr-it-k,* « il chasse le mal qui est en toi ».

2° Dans le même sens, le mot *àr* peut se vocaliser en et devenir , écrit souvent . Dans ce cas, il reste invariable. Ex. : (Benha, 9), *khetem àri d-it sen,* « le sceau qui est à leur main »; 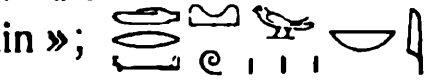 (Todt., XVIII, 9), *der dou-ou neb àri-f,* « chasser tous les maux qui sont en lui ».

3° Cette identité de sens entre et n'est qu'une exception. Ordinairement, la vocalisation en modifie d'une façon plus accentuée l'emploi du mot *àr*. Tandis que *àr* est toujours suivi d'un régime, *àri*, au contraire, n'en comporte jamais. L'action de la préposition comprise dans *àri* retombe alors sur un mot précédemment exprimé dans la phrase. Si, par exemple, on a parlé d'une maison, l'expression 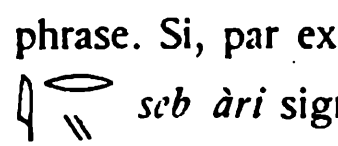 *seb àri* signifiera « la porte qui *y* est, qui est *à* [cette maison]». Si l'on a parlé d'encens allumé, les mots 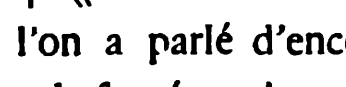 *beti àri* signifieront « la fumée qui *en* sort, qui sort *de* [cet encens]». D'où l'on a pu dire que est comparable à un adjectif possessif. Au lieu de « une maison et la porte *qui y est* », on peut en effet traduire « une maison et *sa* porte »; au lieu de « l'encens et la fumée *qui en sort* », on peut traduire « l'encens et *sa* fumée ». Rendre *àri* par un adjectif possessif est commode, presque

inévitable même dans la pratique ; mais cette traduction, comme on le voit, déguise un peu le sens originel du mot. Ex. : 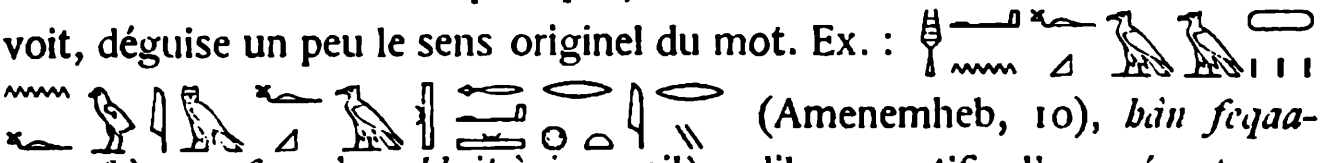 (Amenemheb, 10), *bàn fqaa-ou-n-f àou m fqa àa rekh-it àri*, « voilà qu'il me gratifia d'un présent considérable, à savoir... (litt. connaissance de ce qui y est) » ; 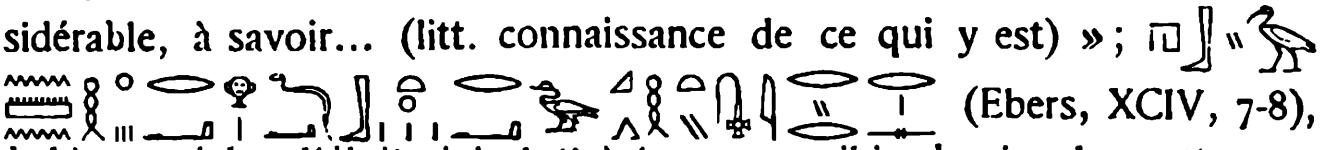 (Ebers, XCIV, 7-8), *babi n menh ber djàb-it râ àq beti àri r rou-s*, « ibis de cire, le mettre sur des charbons allumés et faire entrer la fumée qui en sort, en sa bouche » ; le prince vint vers Pharaon, suivi de ses chefs, (Trans,. VII, 118), *sa-it-f our m hà-it àri*, « sa fille aînée à leur tête » ; 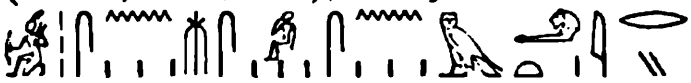 (Rec., X, 61), *menfi-ou sen mes-ou sen m hà-it àri*, « leurs soldats, avec leurs enfants à leur tête » ; 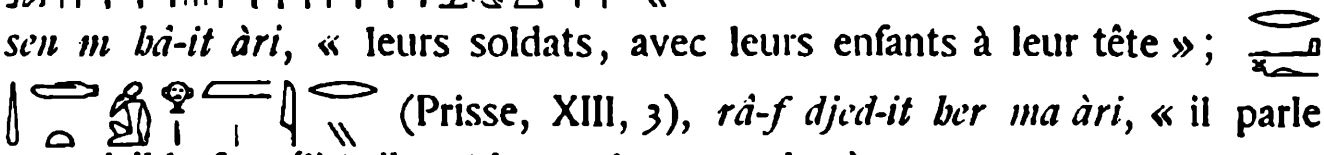 (Prisse, XIII, 3), *râ-f djed-it ber ma àri*, « il parle quand il le faut (litt. il met la parole en sa place) ».

4° Cette dernière idée est plus ordinairement exprimée par la locution 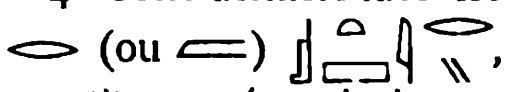 (ou ), « en son lieu, au lieu qui y est », laquelle constitue un égyptianisme que l'on ne peut guère rendre que par un gallicisme correspondant. Ex. : 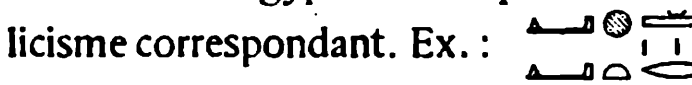 (Rec., III, 126), *doudou kh-it-ou r às-it àri*, « mettre les choses à leur place » ; 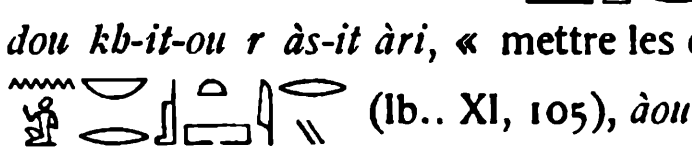 (Ib.. XI, 105), *àou outou-n-à neb r às-it àri*, « tout ce que j'ai ordonné était à sa place » ; 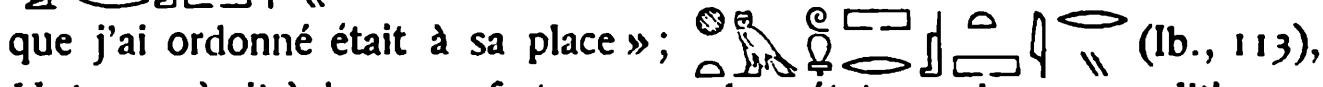 (Ib., 113), *khetmou r às-it àri*, « une forteresse en bon état, en bonne condition » ; (Prisse, XIII, 10-11), *ounn per-k men ber kh-it-ou-f qeba-ou-k m às-it àri*, « ta maison est bien établie (litt. solide en ses choses), tes biens sont en bon état » ; si ton fils est digne de toi, 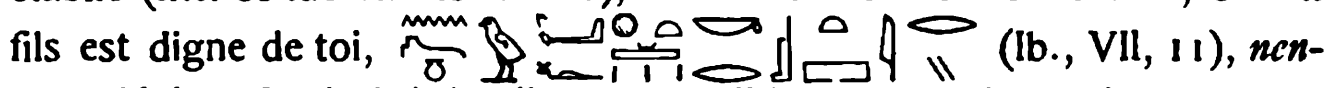 (Ib., VII, 11), *nen-nou-f kh-it-ou-k r às-it àri*, « il traite tes affaires comme il convient ».

5° Le mot *àri* sert à former une autre locution, très fréquente aussi en égyptien, 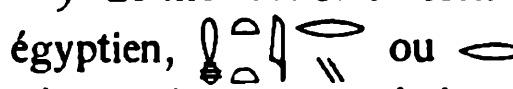 ou . Cette expression, rendue dans les décrets bilingues par ὁμοίως et ὡσαύτως, signifie « pareillement à cela, pareillement, de même que, ainsi que (litt. à la ressemblance de cela, à sa ressemblance) ». Ex. : (Prisse, XIII, 8-9), *nen tou ba ki màtou-k khebrou n-f màti àri*, « ne repousse

pas autrui, car ce que tu es, il l'est de même »; (Rec., X, 136), *nen kb-it-ou pou m rekou ben-à djer-s màti àri*, « point de choses qui se soient produites, depuis le début de ma royauté, semblablement à cela ».

6° Le mot , qui est le plus souvent invariable, peut quelquefois s'accorder soit avec le nom qui le précède immédiatement, soit avec le mot, antérieurement exprimé dans la phrase, sur lequel retombe l'action de la préposition . Dans ce cas, il emprunte à 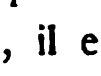 ses formes du féminin et du pluriel. Ex. : une porte en acacia, (Tempelinschr., II, 48), *khep-ou àr-it m sem*, « dont les gonds (litt. les gonds qui y sont) sont en électrum »; (Ch., Not., I, 733), *âa-ou àr-ou m khemt*, « ses portes sont en bronze »; 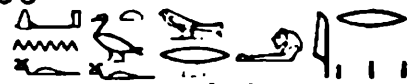 (Bakhtan, 5), *dou-n-f sa-it-f our-it hâ àr-ou*, « il plaça sa fille aînée à leur tête »; 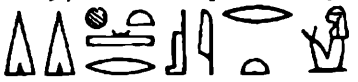 (Br., Suppl., 101), *doudou kb-it r às-it àr-it*, « mettre toute chose à sa place »; sept fois on me décora d'or, (Ahmès, 2), *ben-ou ben-it-ou r màti àr-ou*, « des esclaves et des servantes pareillement (c'est-à-dire sept fois) »; (Z., XXVIII, 107), *râ-n-à shaàs àp-it-ou r ta-res màti àr-ou r ta-meh*, « j'ai envoyé des messagers vers le sud ainsi que vers le nord ».

7° Jusqu'ici nous avons vu *àr* et *àri* employés adjectivement, c'est-à-dire précédés d'un nom auquel ils se rapportent. Ces deux mots peuvent être pris substantivement et, au lieu de signifier « qui est à, de », signifier « celui qui est à, de » ou « ce qui est à, de ». Dans ce cas, ces mots n'ont pas besoin d'un substantif qui les précède, mais ils appellent nécessairement un régime. On a pu remarquer cet emploi dans une liste de mots composés, qui aurait pu être facilement doublée (§ 228). En voici d'autres exemples, pris en dehors des mots composés : 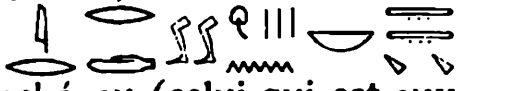 (An. III, 1, 1), *àr red-oui n neb ta-oui*, « l'attaché au (celui qui est aux jambes du) Maître des deux terres »; (Louvre, C. 218), *àri Saou*, « le citoyen de (celui qui est à) Saïs »; 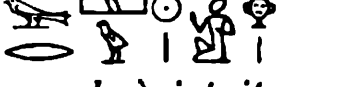 (An. IV, 12, 7), *oursbou-à ber qemb àri p-it*, « je passe mon temps à regarder (ce qu'il y a) au ciel ».

8° Enfin, *àr* et *àri* peuvent être employés comme substantifs dans toute la force du terme, c'est-à-dire n'être plus même suivis d'un régime. Ces groupes donnent naissance à deux mots, l'un de sens concret, l'autre de sens abstrait. Le premier, caractérisé par la désinence participiale ou , désigne un homme « qui est à [quelqu'un], qui est auprès de [quelqu'un]», un homme qui est rapproché de quelqu'un, qui est attaché à quelqu'un, soit par l'espace, soit par le temps, c'est-à-dire un « compagnon », un « compatriote », un « contemporain ». Ce mot a un féminin, caractérisé par la désinence  *it*, exprimée ou sous-entendue. Ex. : 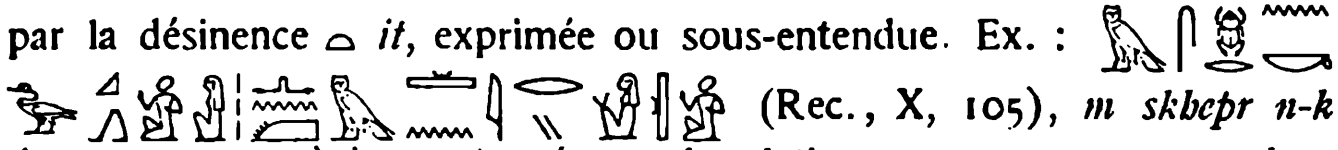 (Rec., X, 105), *m skhepr n-k âq-ou neu qem n àri*, « ne te crée pas de relations : un compagnon ne dure point »; (Orb., XIX, 10); *àr-n-f Toubti àri khaou-ti*, « que Thot soit son compagnon de combat! »; (An. I, 1, 3), *tep-ti àri-ou-f bà-it amdou-ou-f bà n djam-ou-f*, « le premier de ses contemporains, le premier de ses ancêtres, le premier de ses descendants »; (Orb., IX, 7), *oun àn Khnoumou her àr-it n-f àr-it* « le dieu Khnouphis lui fit une compagne ».

9° Le second mot, féminin comme en égyptien le sont tous les termes abstraits, et pour la même raison ordinairement déterminé par , signifie « ce qui est à [quelqu'un], ce qui appartient, ce qui incombe à [quelqu'un] », c'est-à-dire son « service », son « devoir », son « obligation ». Ex. : 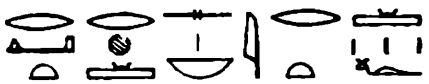 (Rekhmârâ, XVI), *rdou-t rekh sa neb àr-it-ou-f*, « faire que chacun connaisse ses devoirs »; 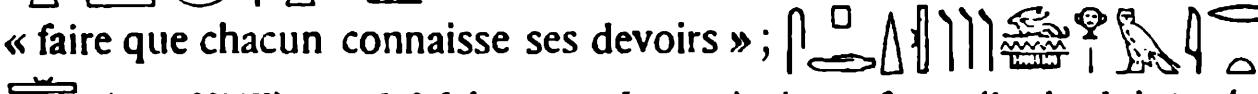 (Ib., XVII), *sped debâ-ou oun-ber m àr it-ou-f*, « agile de doigts, éveillé dans son service »; (Wilk., III, 355), *Ger-heb her-tep her àr-it àr-it-ou-f*, « le principal Récitant accomplit ses fonctions ».

## Chapitre V. — Syntaxe des propositions

256. *Conseil pratique.* — Il entrait dans mon plan primitif de traiter longuement la syntaxe des propositions. J'ai dû constater, après un mûr

examen, que cette syntaxe, en égyptien, ne suit aucune règle, ou plutôt, — c'est là une autre manière de dire la même chose, — qu'elle suit une telle quantité de règles contradictoires que ce ne sont plus que des exceptions, dont l'énumération, même incomplète, demanderait le double de ce volume.

Traduisons donc les textes égyptiens le plus littéralement possible, mot par mot. Les phrases nous sembleront étranges? — Les Égyptiens se comprenaient ainsi. Tâchons de les comprendre également et de donner ensuite à leurs idées, puisqu'il le faut, et sans trop les déparer, la tournure syntactique que réclament nos langues européennes.

Les Égyptiens n'éprouvaient pas comme nous le besoin de coordonner leurs pensées d'après des lois fixes et de les faire entrer de force dans des moules préparés à l'avance. Ne nous montrons pas plus Égyptiens qu'eux-mêmes et ne cherchons pas à trouver dans leur langue une chose qui n'y était probablement pas et que nous n'arriverions à y découvrir, peut-être, qu'en la regardant trop à travers notre propre langue.

C'est là, ce me semble, la meilleure manière, et la plus pratique, d'envisager la syntaxe des propositions égyptiennes.

II

# TABLEAU GÉNÉRAL

## Des Hiéroglyphes

### *Explications préliminaires.*

Le long tableau suivant, qui comprend tous les signes de l'écriture égyptienne ayant une valeur phonétique ou idéographique, nécessite quelques explications préliminaires.

Un signe peut représenter une lettre. L'alphabet ordinaire et régulier est connu ; nous avons même énuméré (§ 18) un certain nombre de signes alphabétiques nouveaux employés seulement à partir de l'époque des Ramessides. Mais, sous les Grecs et les Romains, les Égyptiens donnèrent à presque tous leurs signes une valeur alphabétique, dans le but peut-être de multiplier les difficultés de leur écriture afin de conserver par là un vague semblant d'indépendance.

Un signe peut représenter une syllabe. Nous avons donné un tableau des principaux syllabiques (§ 20), mais il en existe bien d'autres, comme on le verra plus loin, surtout pour l'époque gréco-romaine.

Enfin, un signe peut représenter un mot entier, soit à l'aide du symbolisme, soit par figuration directe (§§ 35-37).

De là trois valeurs pour les signes : valeur alphabétique, valeur syllabique, valeur idéographique.

Dans le tableau suivant, chaque signe est numéroté. Ce signe est suivi de trois colonnes dont la première indique sa valeur alphabétique, la seconde sa valeur syllabique, et la troisième sa valeur idéographique, écrite au moyen d'un mot égyptien dont les dictionnaires donneront le sens.

Lorsqu'un signe a plusieurs valeurs de même nature, c'est-à-dire lorsqu'il représente plusieurs lettres, plusieurs syllabes ou plusieurs mots entiers, ces valeurs sont placées l'une au-dessous de l'autre, et le signe auquel elles se rapportent est suivi d'autant de traits qu'il peut avoir de lectures différentes. C'est ainsi que le signe (n° 10), qui représente quatre lettres, cinq syllabes et cinq mots, occupe à lui seul cinq lignes successives du tableau.

Je n'ai pas cru devoir indiquer dans ce tableau la valeur des signes employés comme déterminatifs. Les principaux déterminatifs ont été réunis plus haut (§ 30) ; les autres sont trop clairs par eux-mêmes pour qu'il soit nécessaire de les signaler. Mais quelques signes peuvent déterminer des sons, sans servir jamais à représenter ces sons (§§ 33-34) ; dans ce cas, j'ai fait suivre d'un D la lettre ou la syllabe qu'ils servent à déterminer.

On sait que l'emploi des dentales suit, en égyptien, un ordre chronologique. Les racines qui renferment un sous l'Ancien Empire changent plus tard ce en , puis en (§§ 180, 184). Par conséquent, un signe syllabique qui, aux plus anciennes époques de la langue, a la valeur , voit cette valeur se changer en , puis en . Je n'ai pas cru devoir indiquer ces trois valeurs historiques pour les syllabiques qui renferment une dentale. J'ai choisi simplement la plus ancienne. Les lecteurs trouveront facilement les plus récentes et sauront que , par exemple, indiqué seulement avec la valeur , peut se lire aussi, selon les époques, et .

Enfin, les signes ont été divisés en plusieurs sections, d'après leur forme extérieure ; c'était là le seul procédé à employer pour classer les hiéroglyphes d'une manière rationnelle et pratique à la fois.

Je dois, pour terminer, faire remarquer qu'il est deux signes syllabiques, et , auxquels j'ai attribué partout, aux cours des pages précédentes, les valeurs et . Ces valeurs ont été reconnues fausses grâce à des découvertes faites depuis l'impression des premières feuilles de ce livre. Le signe doit se lire et a la valeur . C'est sous ses lectures qu'on les trouvera rangés au Glossaire.

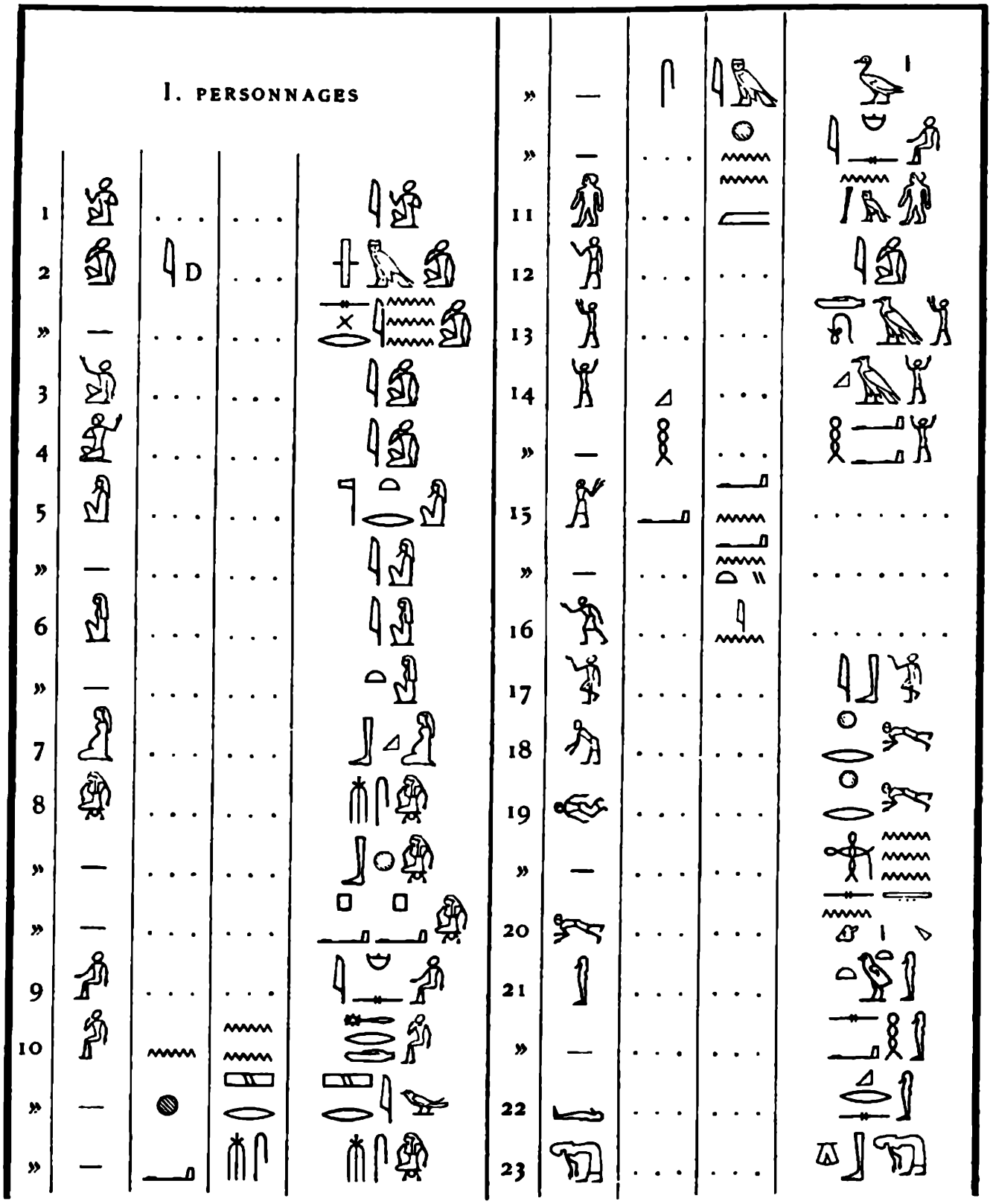

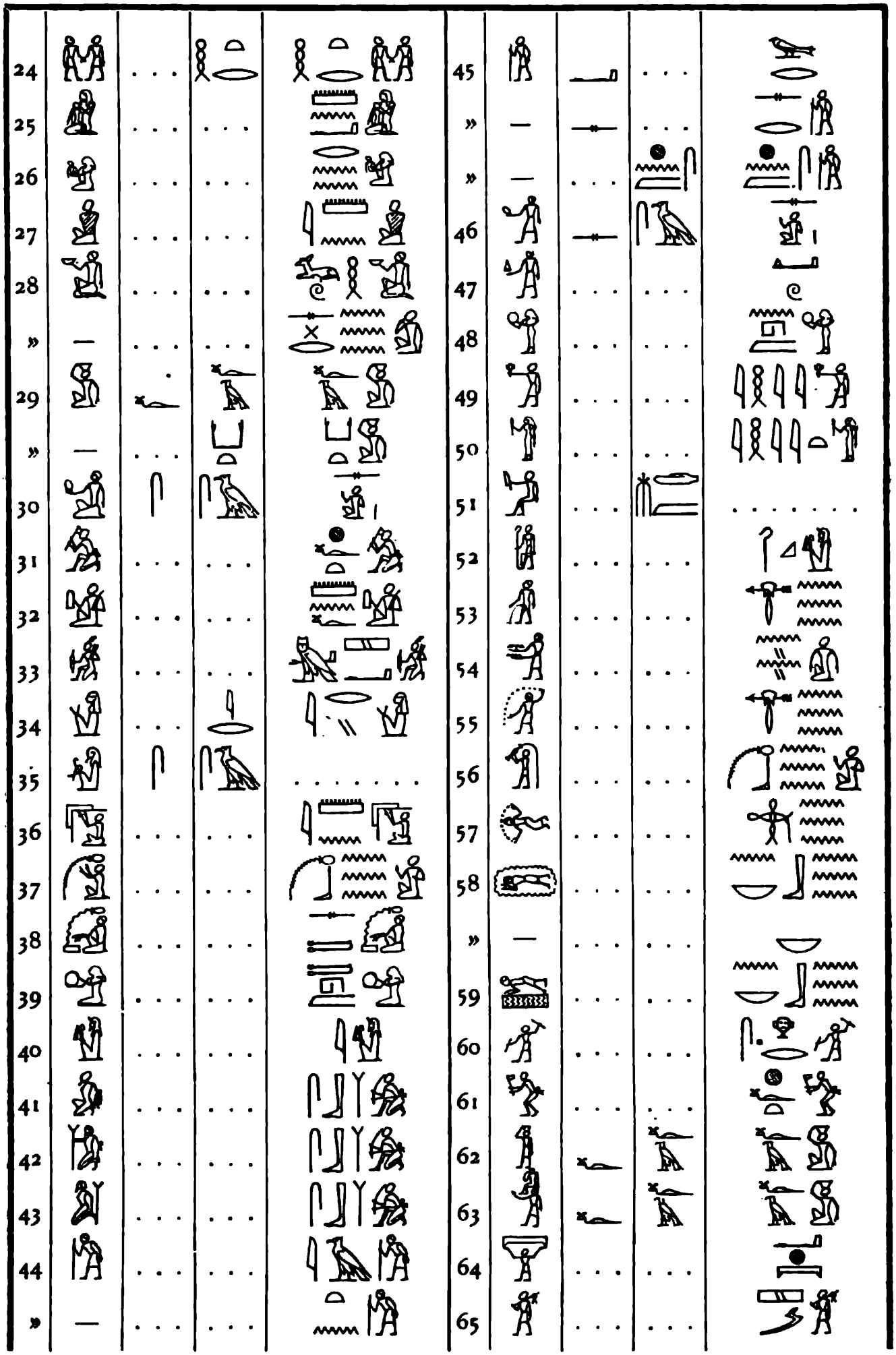

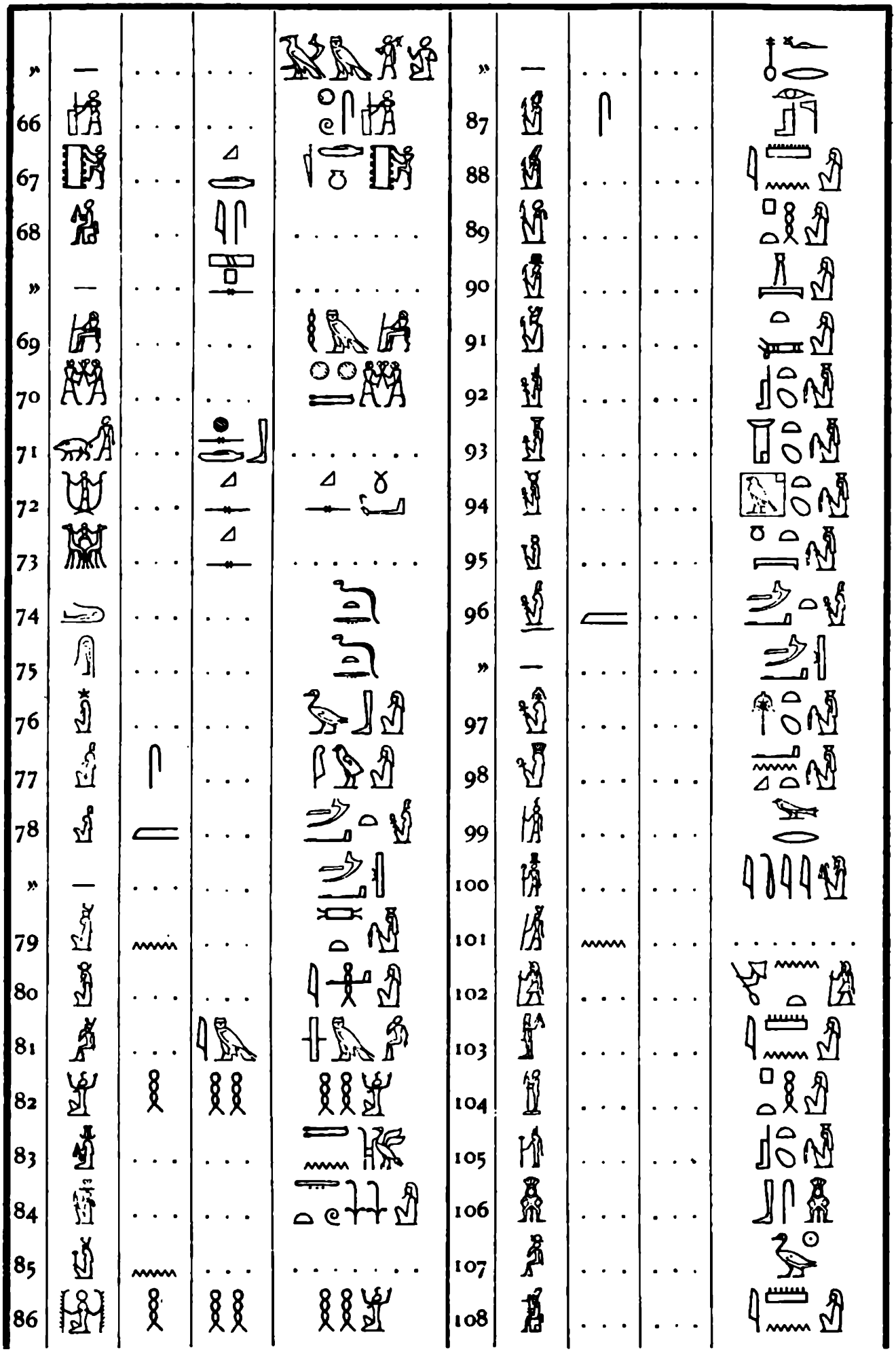

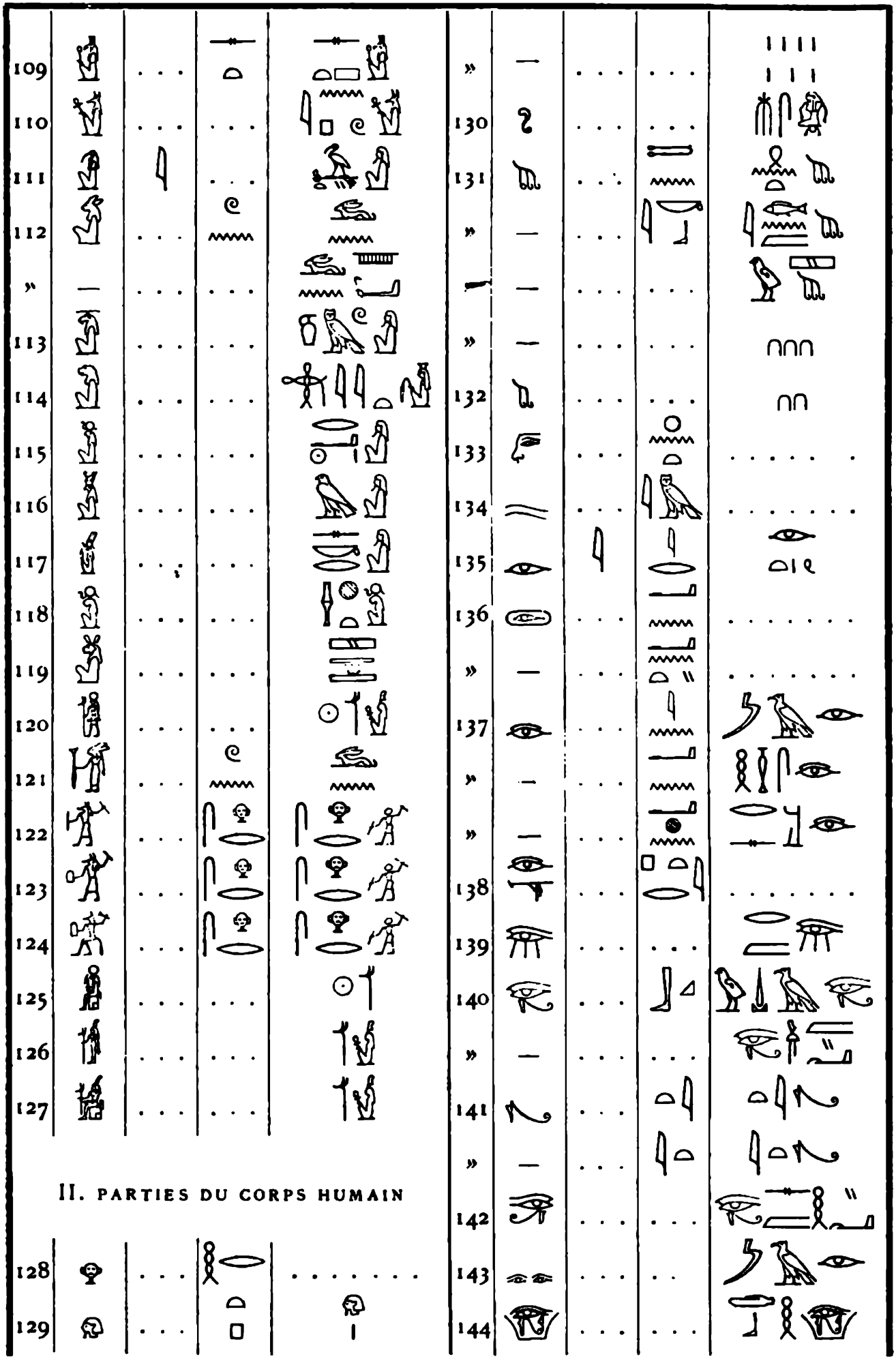
109
110
111
112
»
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
II. PARTIES DU CORPS HUMAIN
128
129
»
130
131
»
»
132
133
134
135
136
»
137
»
»
138
139
140
»
141
»
142
143
144

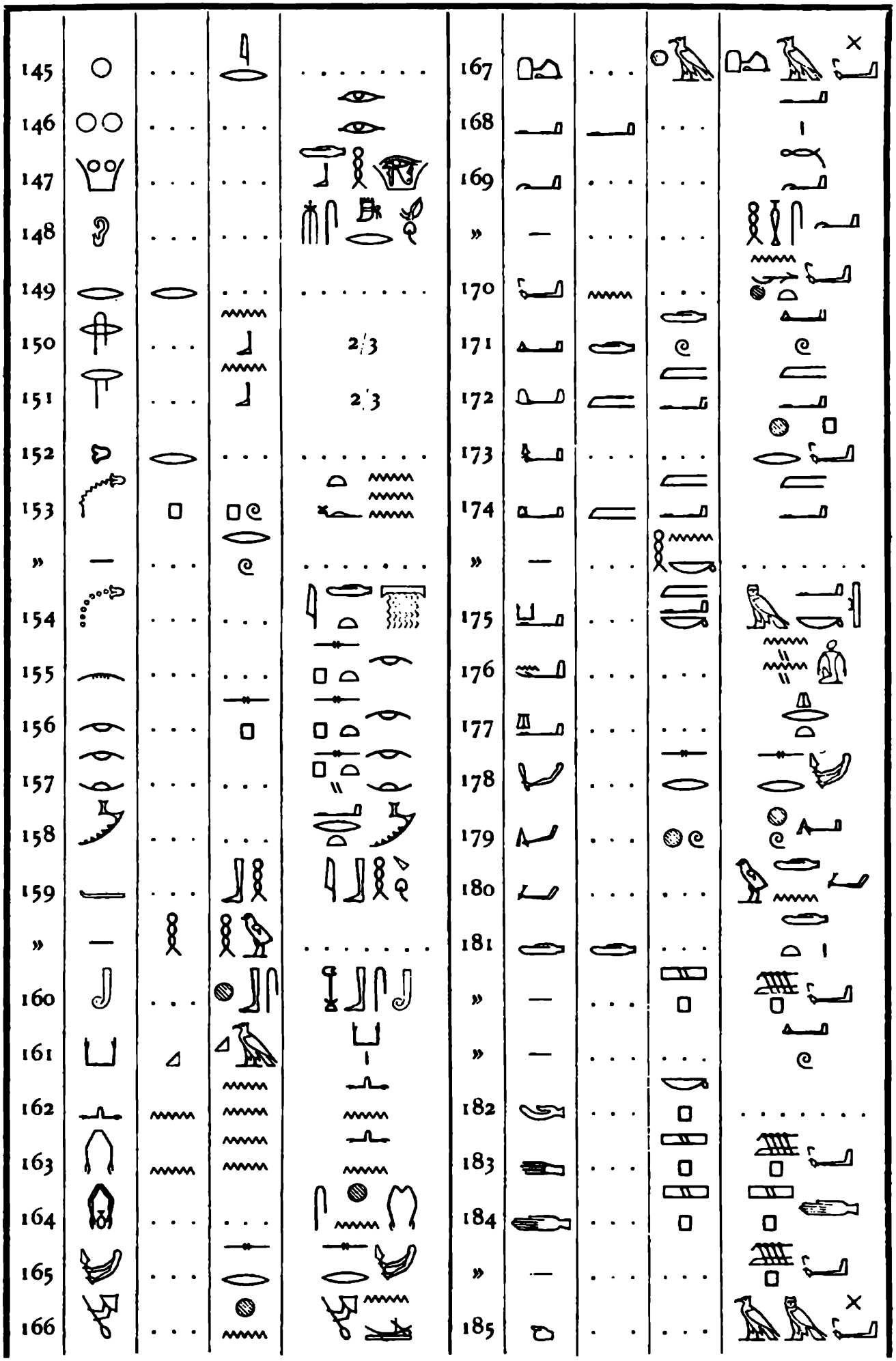
145
146
147
148
149
150
151
152
153
»
154
155
156
157
158
159
»
160
161
162
163
164
165
166
2/3
2/3
167
168
169
»
170
171
172
173
174
»
175
176
177
178
179
180
181
»
»
182
183
184
»
185

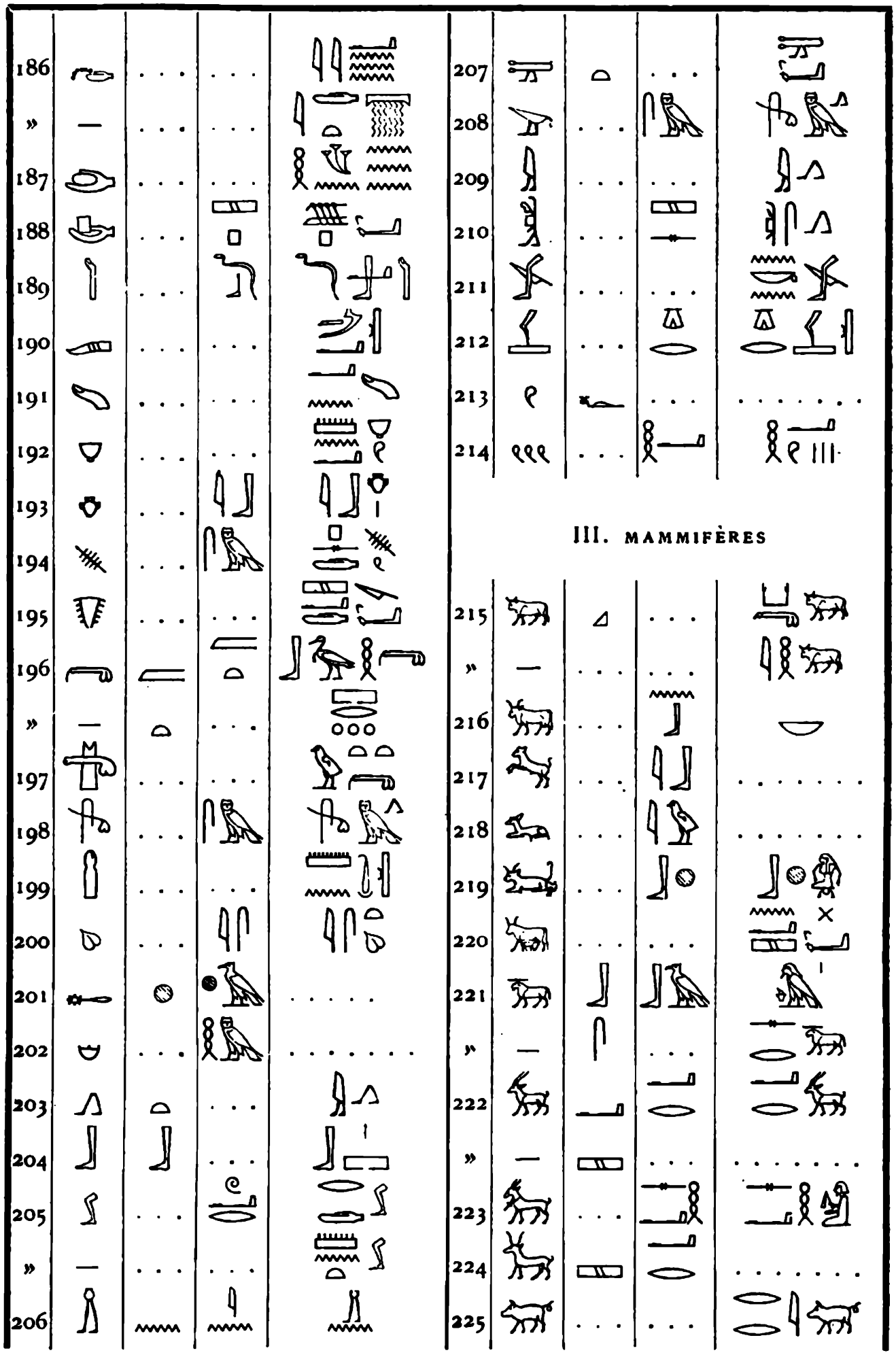
186
»
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
»
197
198
199
200
201
202
203
204
205
»
206
207
208
209
210
211
212
213
214
III. MAMMIFÈRES
215
»
216
217
218
219
220
221
»
222
»
223
224
225

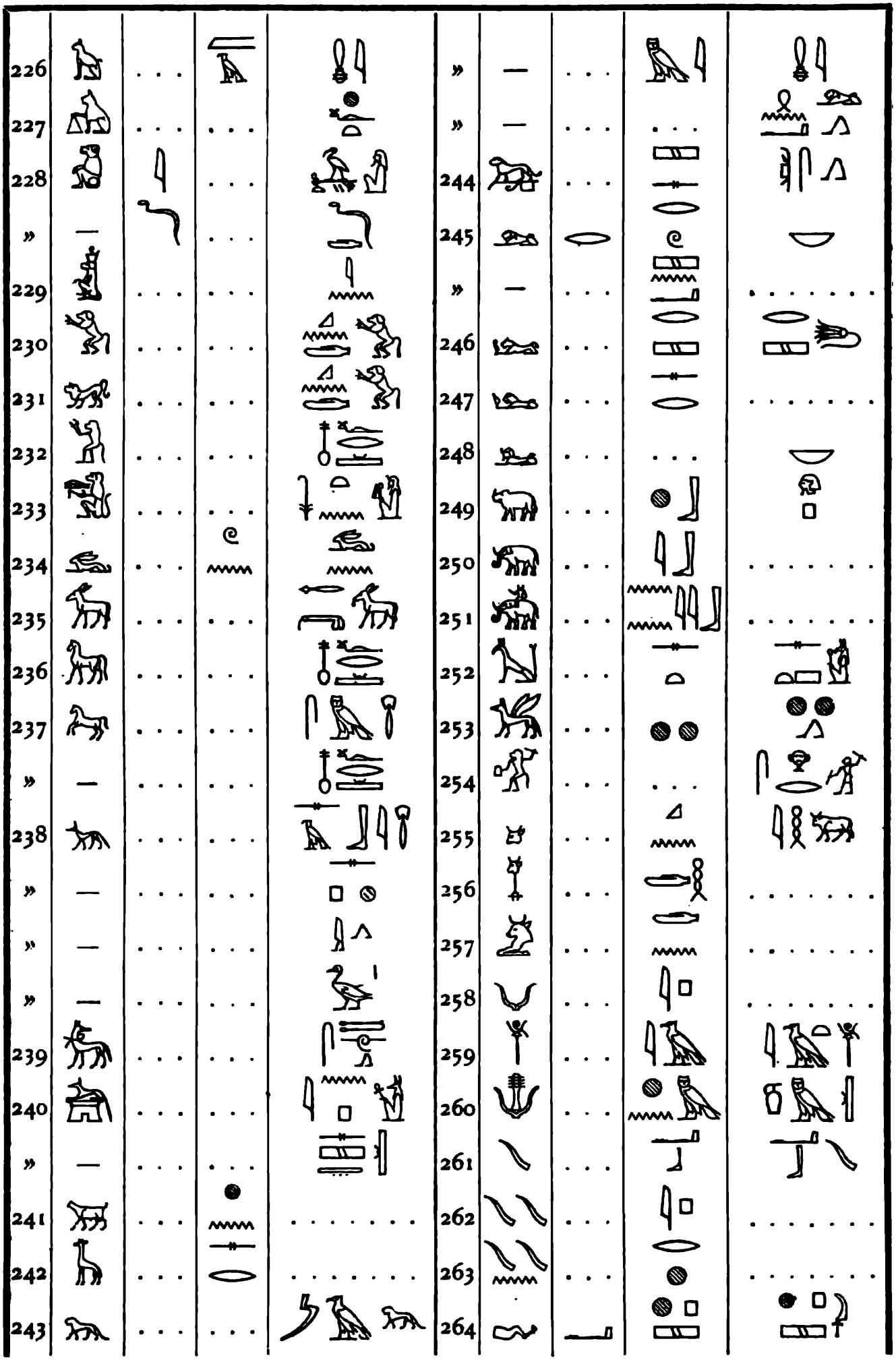
226
227
228
»
229
230
231
232
233
234
235
236
237
»
238
»
»
»
239
240
»
241
242
243
»
244
245
»
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264

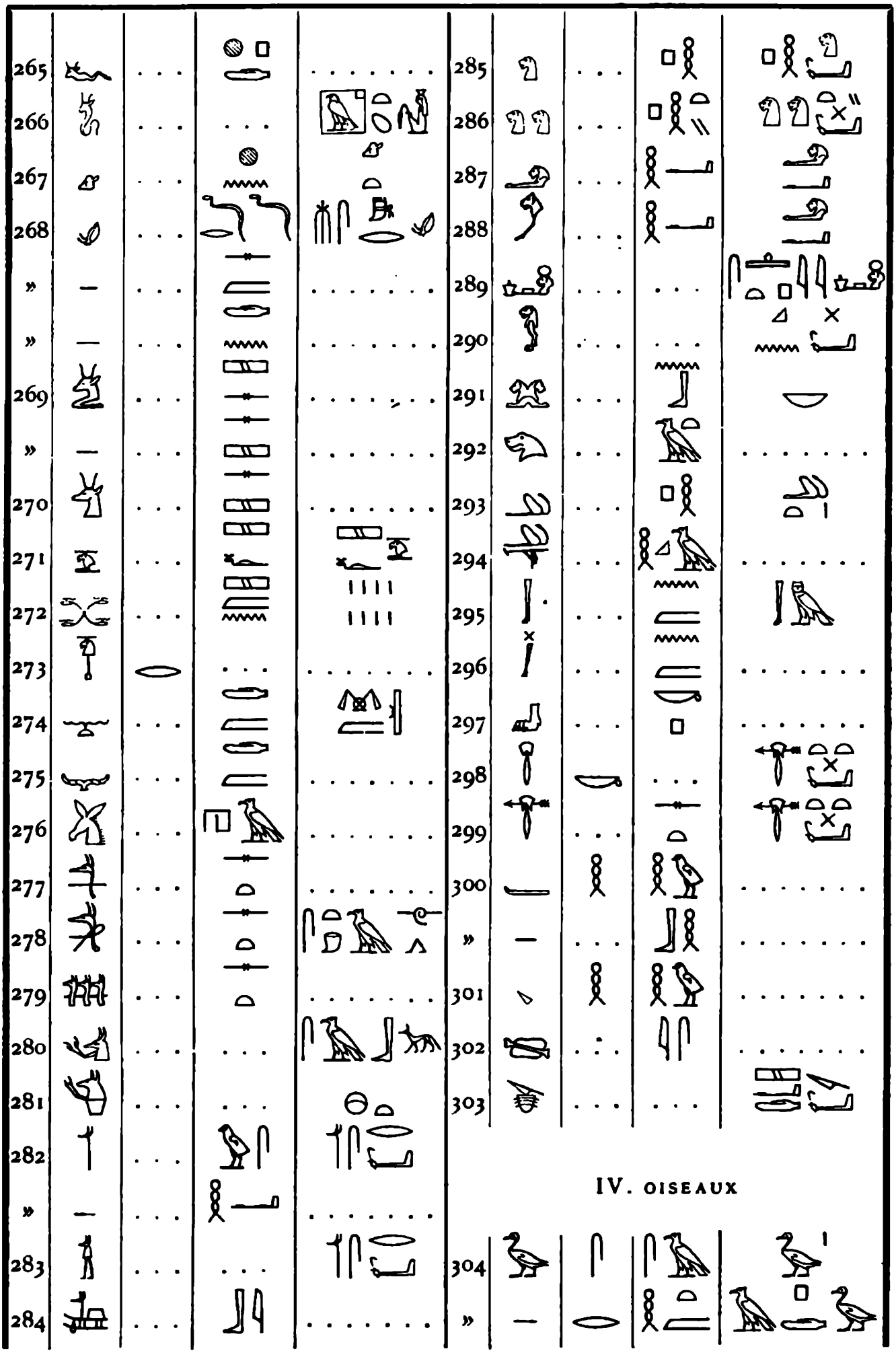
265
266
267
268
»
»
269
»
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
»
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
»
301
302
303
IV. OISEAUX
304
»

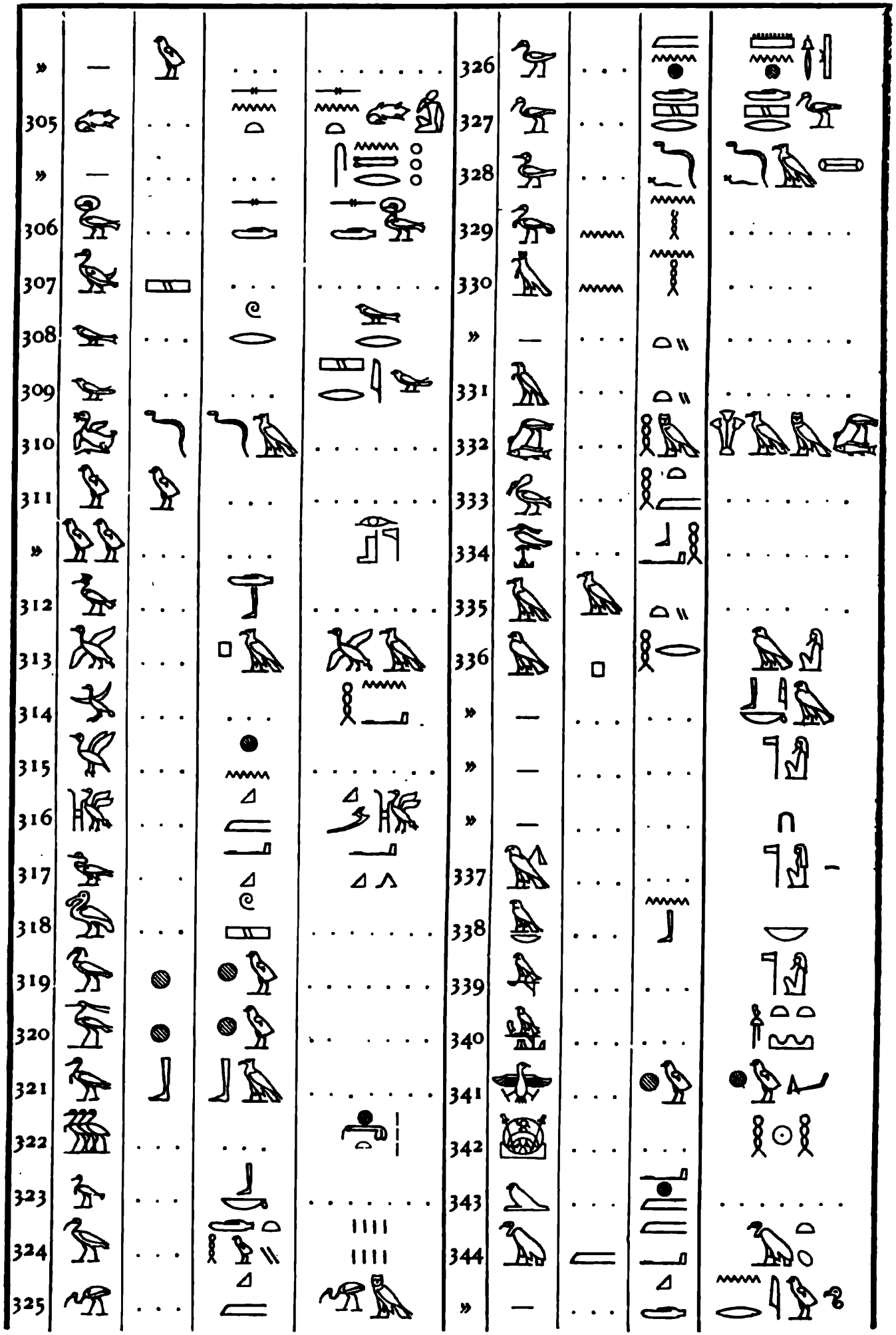

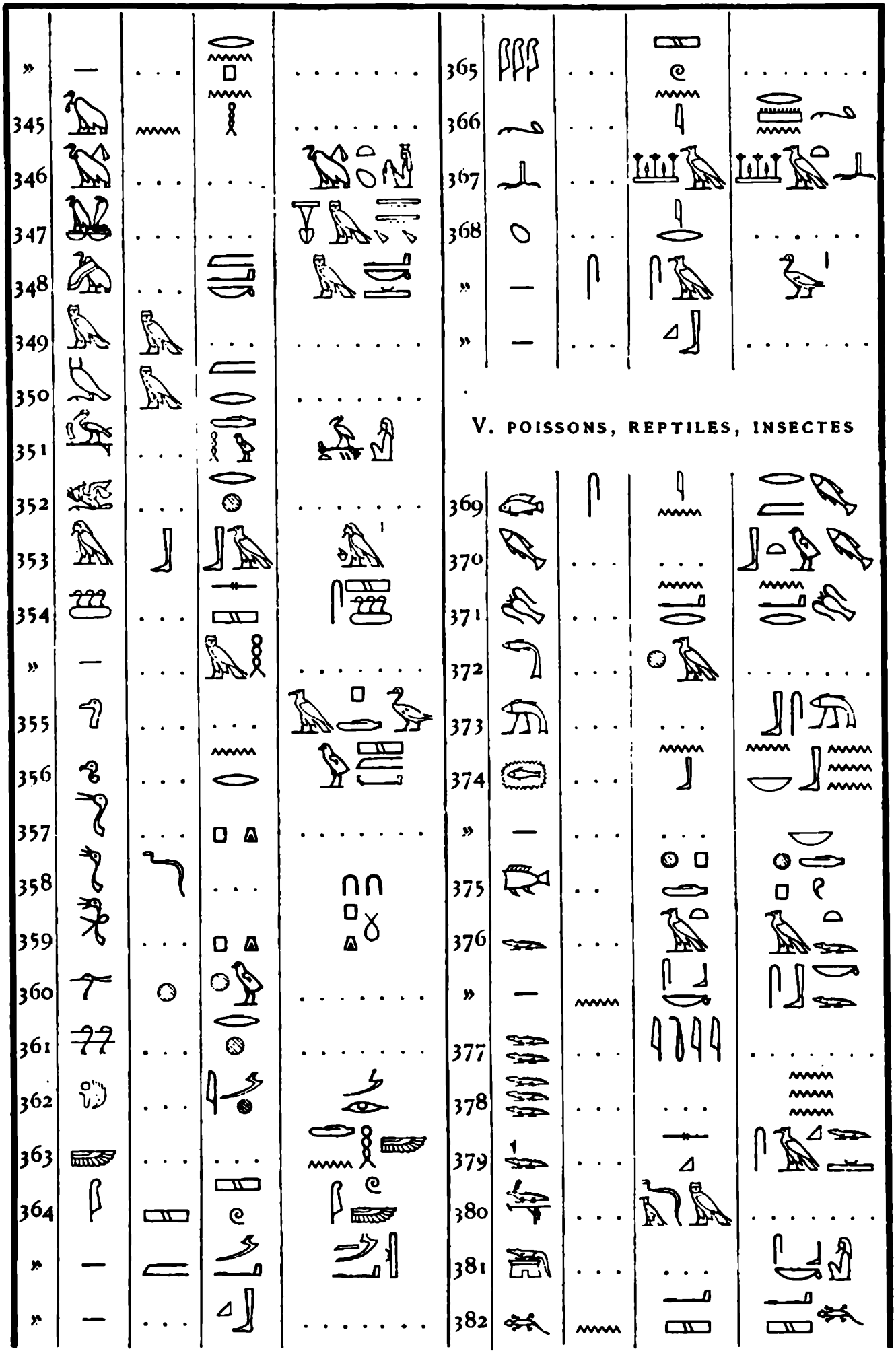

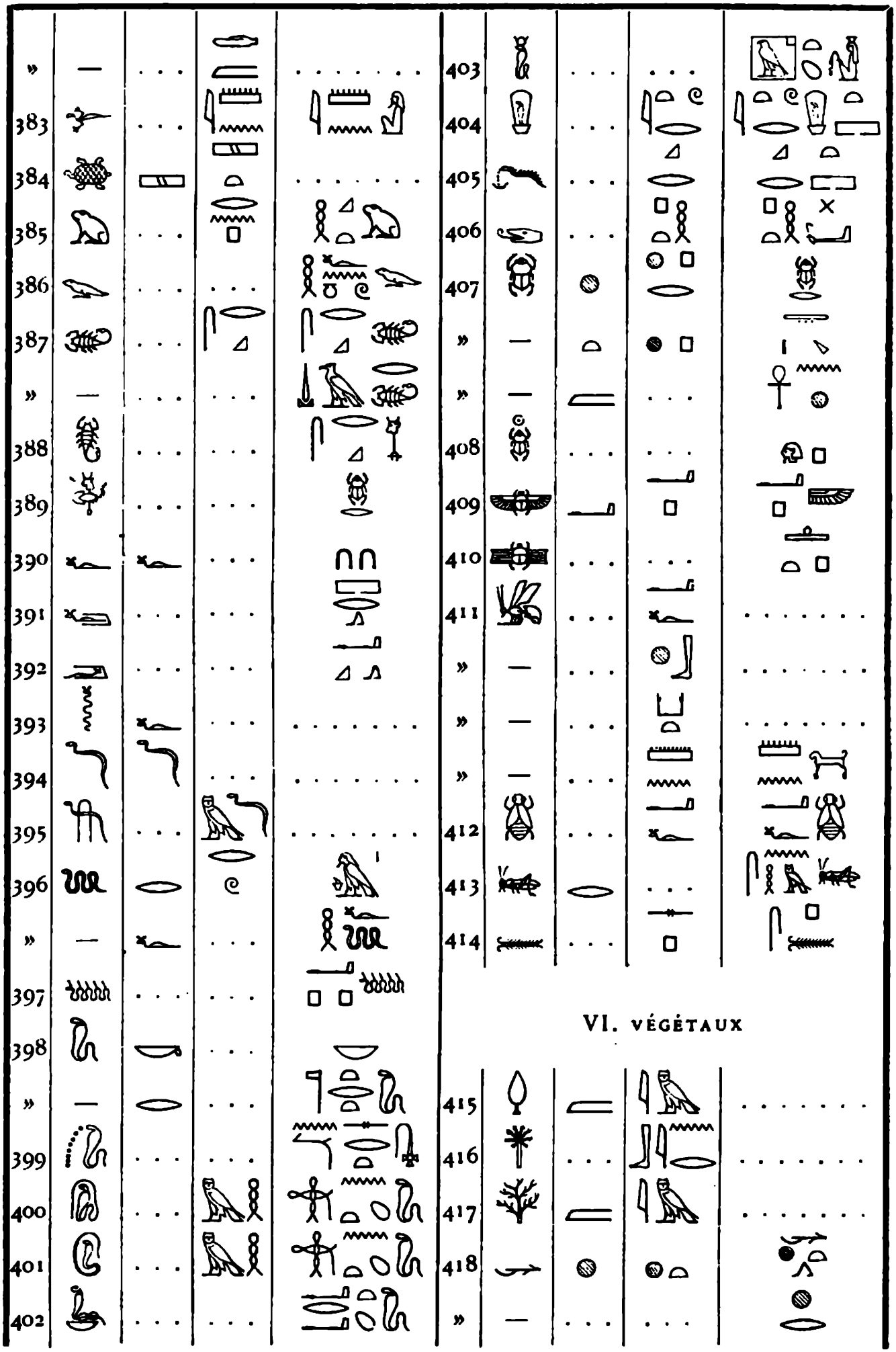
»
383
384
385
386
387
»
388
389
390
391
392
393
394
395
396
»
397
398
»
399
400
401
402
403
404
405
406
407
»
»
408
409
410
411
»
»
»
412
413
414
VI. VÉGÉTAUX
415
416
417
418
»

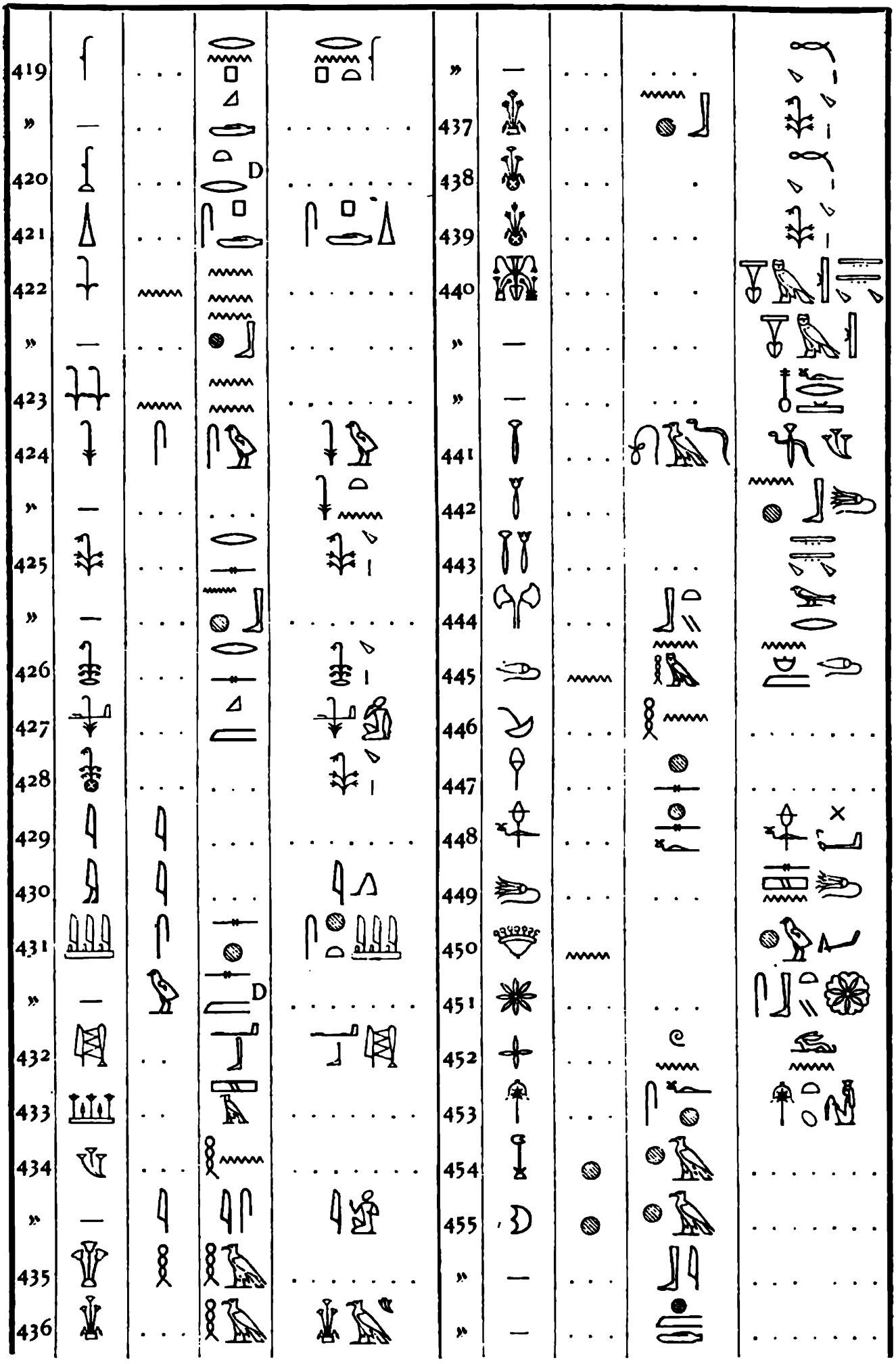
419
»
420
421
422
»
423
424
»
425
»
426
427
428
429
430
431
»
432
433
434
»
435
436
»
437
438
439
440
»
»
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
»
»

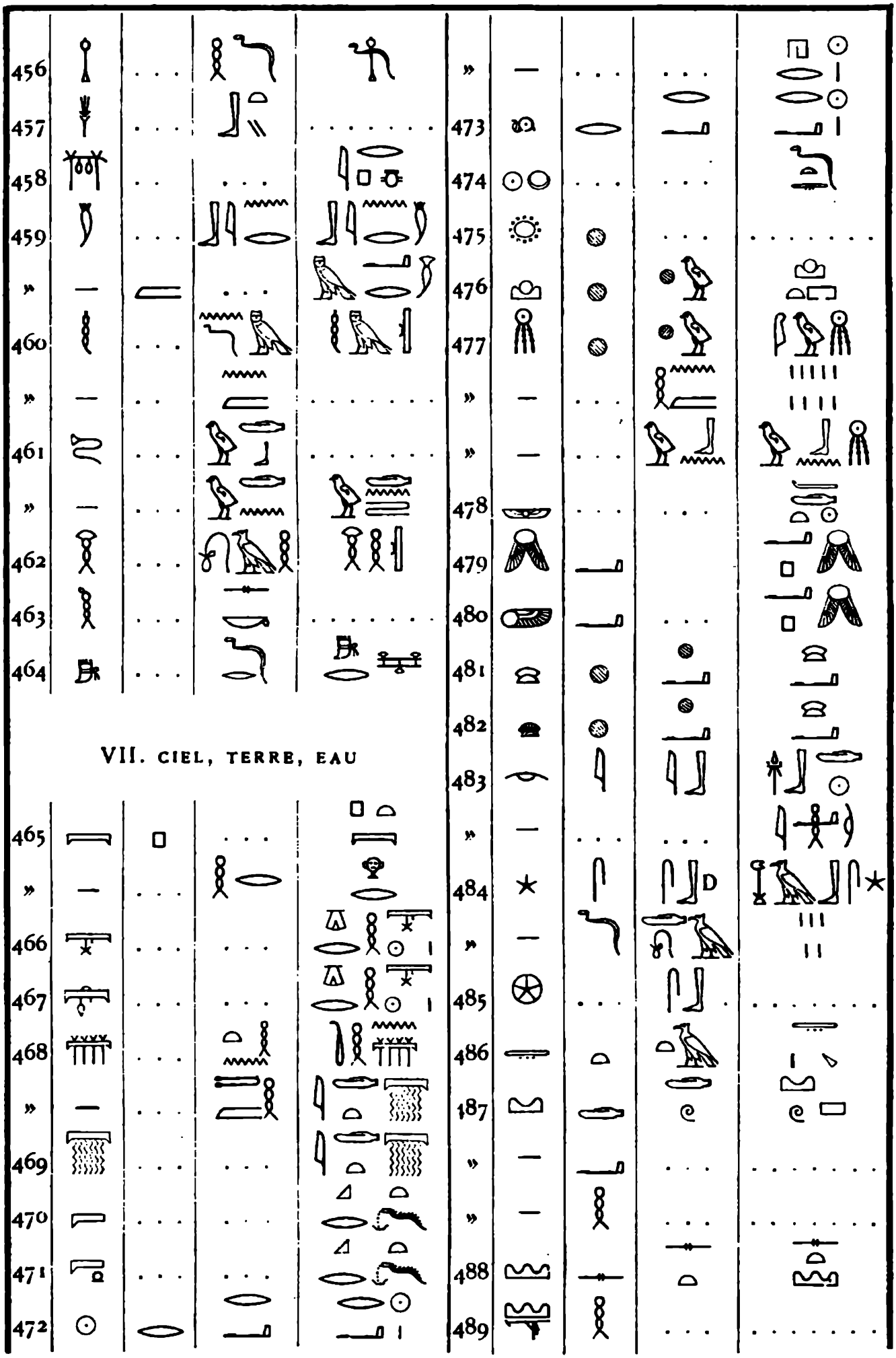
456
457
458
459
»
460
»
461
»
462
463
464
VII. CIEL, TERRE, EAU
465
»
466
467
468
»
469
470
471
472
»
473
474
475
476
477
»
»
478
479
480
481
482
483
»
484
»
485
486
187
»
»
488
489

490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
» — 522
502
» — 524
503
504
505
506
507
508
509
510
511

## VIII. CONSTRUCTIONS

512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
523
» — 525
526
» — 527
528
529
» — 530

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 531 | | . . . | | |
| 532 | | . . . | . . . | |
| 533 | | | | |
| 534 | | . . . | . . . | |
| 535 | | | | |
| 536 | | . . . | . . . | |
| 537 | | . . . | . . . | |
| 538 | | . . . | . . . | |

## IX. EMBARCATIONS

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 539 | | | | |
| » | — | . . . | | |
| 540 | | . . . | | |
| 541 | | . . . | | |
| 542 | | . . | | . . . . . |
| 543 | | . . . | . . . | |
| 544 | | | | |
| 545 | | . . . | . . . | |
| » | — | . . . | . . . | |
| 546 | | | | |
| 547 | | | | |
| 548 | | . . . | D | . . . . . |
| » | — | . . . | | |
| 549 | | . . . | . . . | |

## X. MOBILIER

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 550 | | . . . | | |
| » | — | . . . | | . . . . . |
| 551 | | . . . | | . . . . . |
| 552 | | . . . | | |
| 553 | | . . . | . . . | |
| » | — | . . . | . . . | |
| 554 | | . . . | . . . | |
| 555 | | . . . | . . . | |
| 556 | | | . . . | |
| 557 | | | . . . | |
| 558 | | . . . | | |
| 559 | | . . . | . . . | |
| 560 | | . . . | . . . | |
| 561 | | . . . | . . . | |
| 562 | | | | |
| 563 | | . . . | . . . | |
| 564 | | . . . | . . . | |
| » | — | . . . | . . . | |
| 565 | | . . . | . . . | |
| 566 | | . . . | . . . | |
| 567 | | . . . | | |
| » | — | . . . | | . . . . . |

568 569 570 571 572 » » » 573 574 575 » 576 577 578 579 580 581 582 » 583 584 585

586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 » 600 601 » 602 603

XI. VÊTEMENTS, COIFFURES, INSIGNES

604 605

606 607 608 » » » 609 » 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625

626 627 628 » 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639

## XII. INSTRUMENTS, OUTILS, ARMES

640 » 641 » 642 643

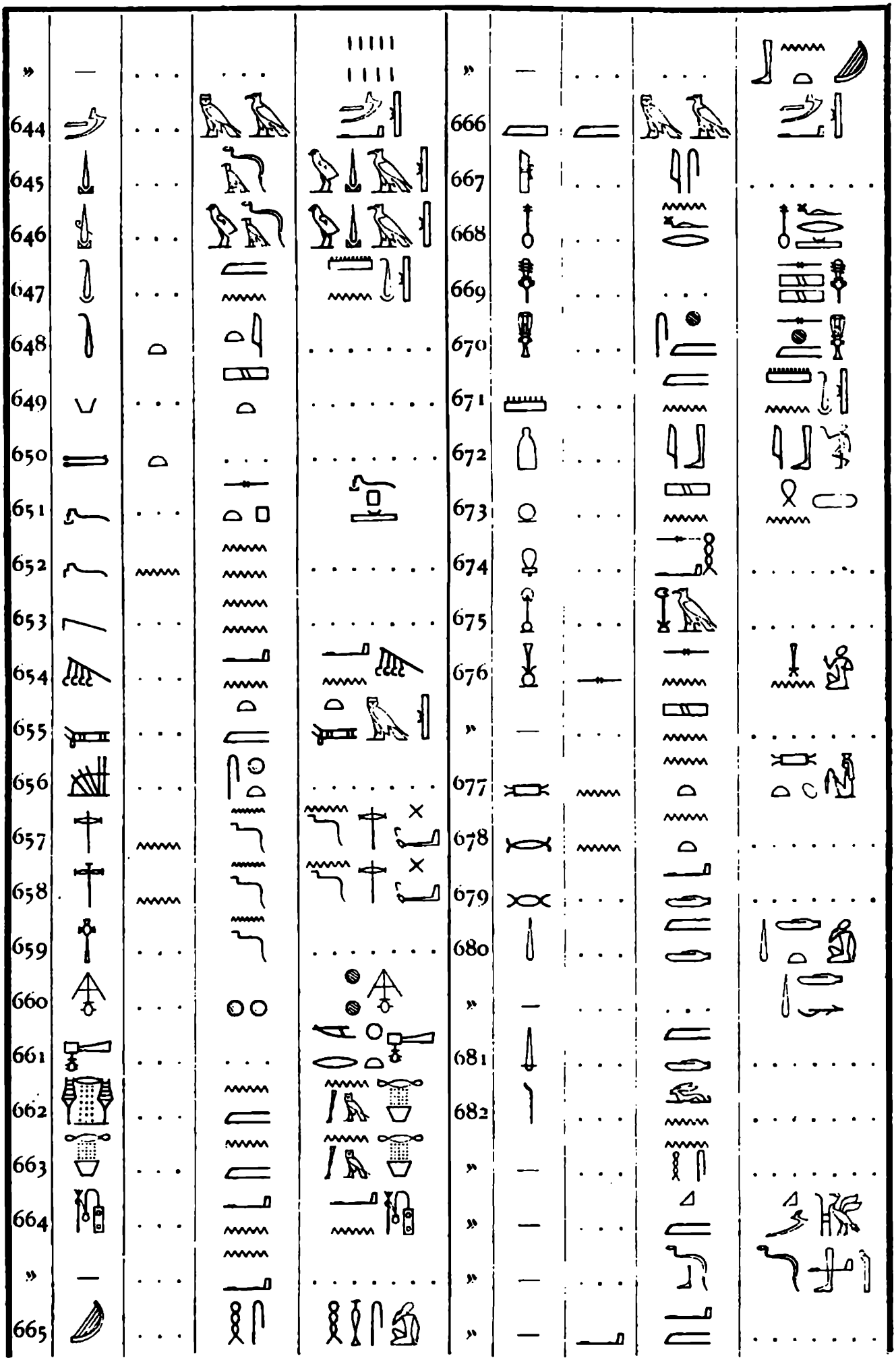

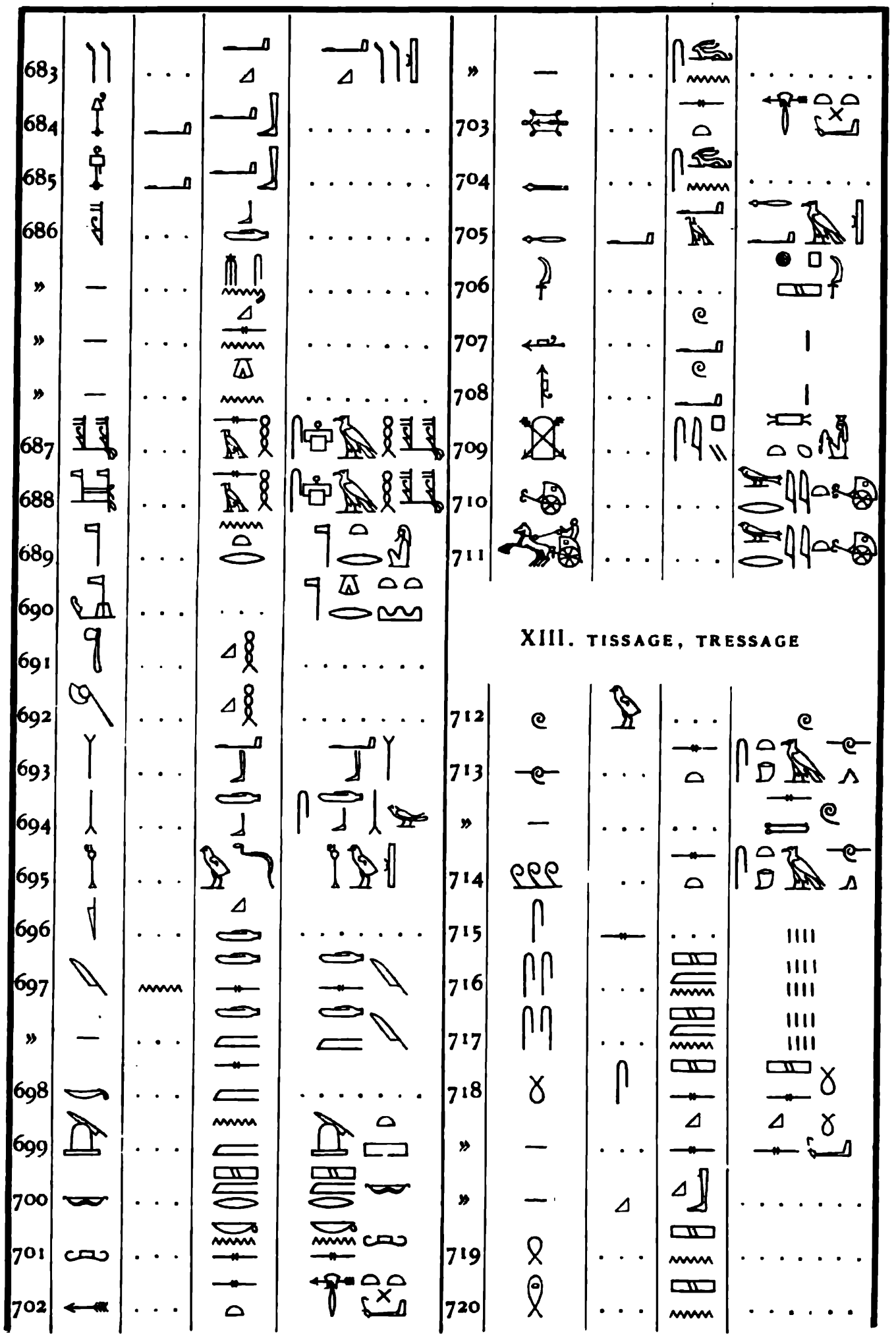
683
684
685
686
»
»
»
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
»
698
699
700
701
702
»
703
704
705
706
707
708
709
710
711
XIII. TISSAGE, TRESSAGE
712
713
»
714
715
716
717
718
»
»
719
720

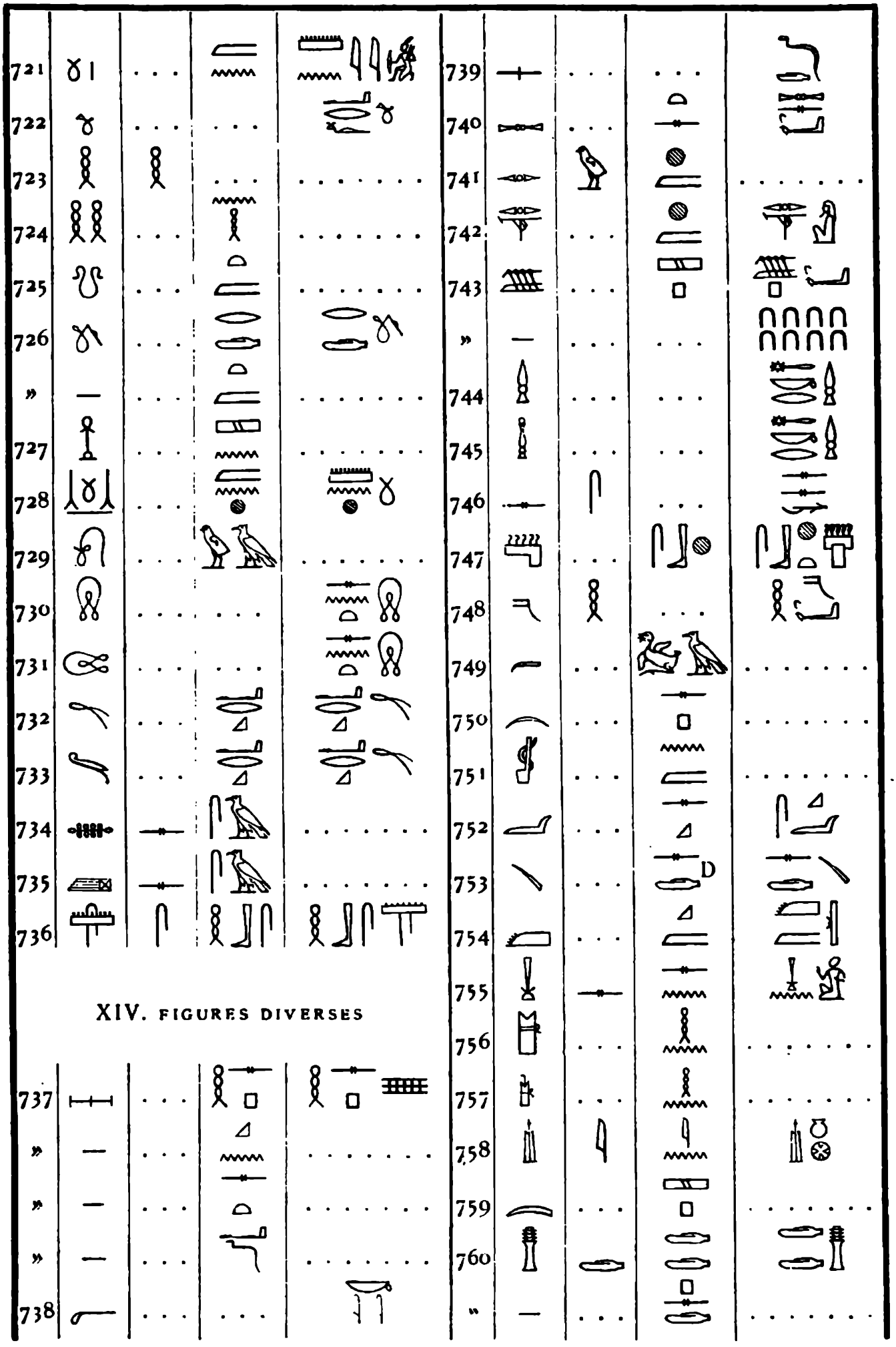
721
722
723
724
725
726
»
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
739
740
741
742
743
»
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
»
D
XIV. FIGURES DIVERSES
737
»
»
»
738

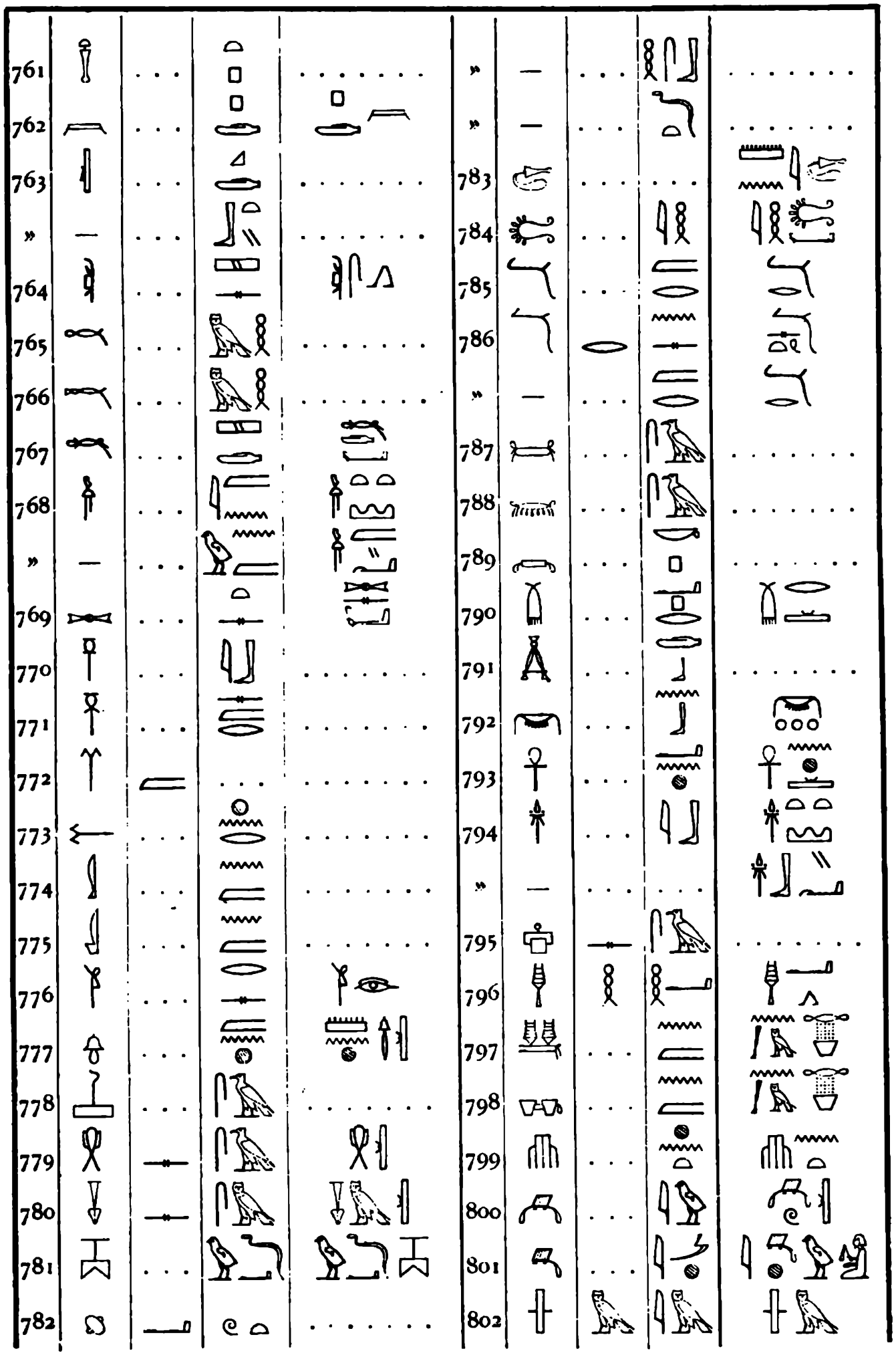

803 804 805 806 » 807 » 808 809 810 811 812 813 » » » 814 815 816 817 818 819 820 821

822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 » 834 » 835 836 837 838 839 840 841 842 843

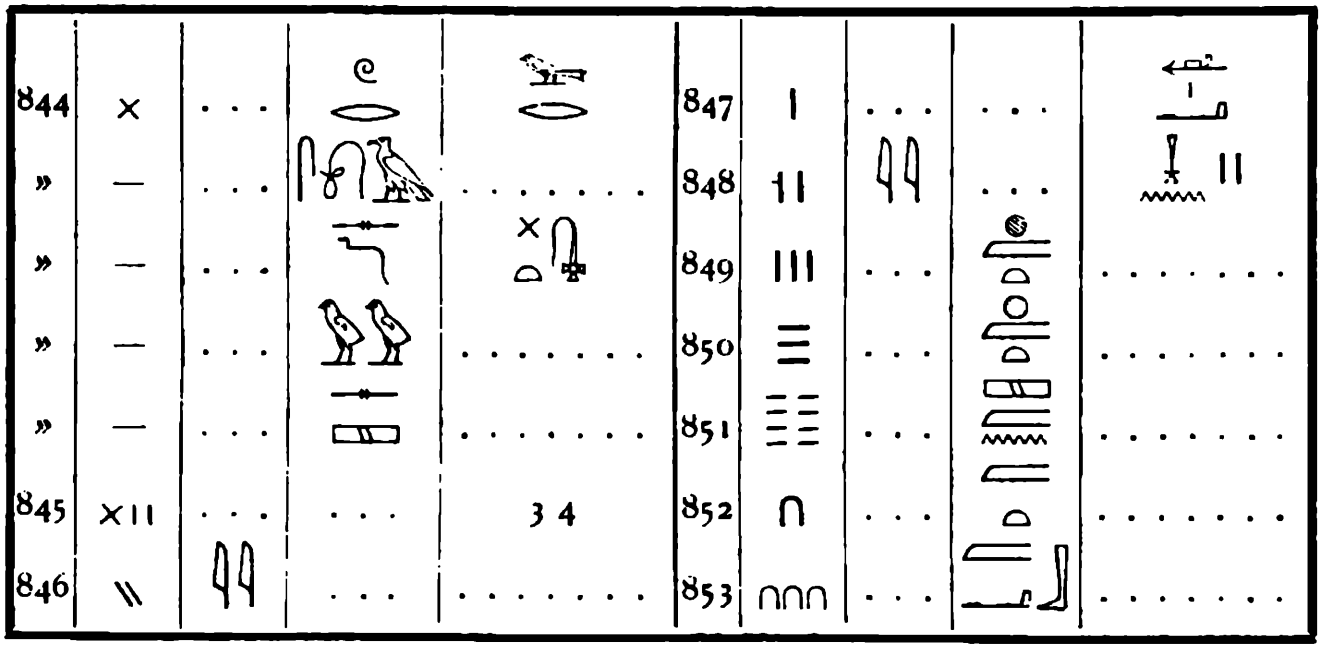


OBSERVATIONS

Ce long tableau de signes pourra peut-être sembler un peu décourageant à ceux qui commencent l'étude de l'égyptien. Pour les rassurer et, en même temps, pour les mettre en garde contre bien des erreurs d'interprétation, il est bon de leur faire remarquer que, — à part pour quinze ou vingt signes et pour ceux qui ont été cités aux paragraphes 18 et 20 de la Grammaire, — les valeurs alphabétiques et syllabiques énumérées dans ce tableau ne sont applicables qu'aux textes d'époque gréco-romaine.

Quant aux valeurs idéographiques mentionnées en troisième colonne, elles sont, pour la plupart, employées à toutes les époques de la langue. Mais ce n'est pas là une source de difficultés bien sérieuses, car, dans les cas relativement rares où un seul signe est l'équivalent de plusieurs mots différents, l'ensemble de la phrase à traduire indiquera toujours celui de ces mots que l'on devra choisir.

# III

# CHOIX DE TEXTES

## AVIS

*Je crois utile de prévenir les savants qui seraient tentés d'utiliser ou de citer les textes suivants, — dont quelques-uns, peut-être, sont inédits, — que mon intention a été de faire, non pas une publication de documents, mais un recueil de morceaux choisis à l'usage des commençants. Aussi, me suis-je permis, pour faciliter la traduction de ces textes, d'en modifier l'orthographe, que j'ai simplifiée dans les transcriptions de l'hiératique, & qu'au contraire j'ai parfois complétée dans les inscriptions hiéroglyphiques. Je tiens à dire, pourtant, que je me suis gardé d'y changer, d'y retrancher, ou d'y ajouter un seul mot. Dans les cas où j'ai comblé des lacunes, j'ai mis mes restitutions entre crochets.*

### I. CONFESSION NÉGATIVE

1. 2. 3.

4. 5. 6. 7.

8. 9.

10. 11. 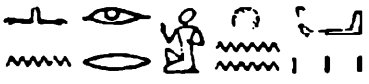 12.

13. 14.

15. 16.

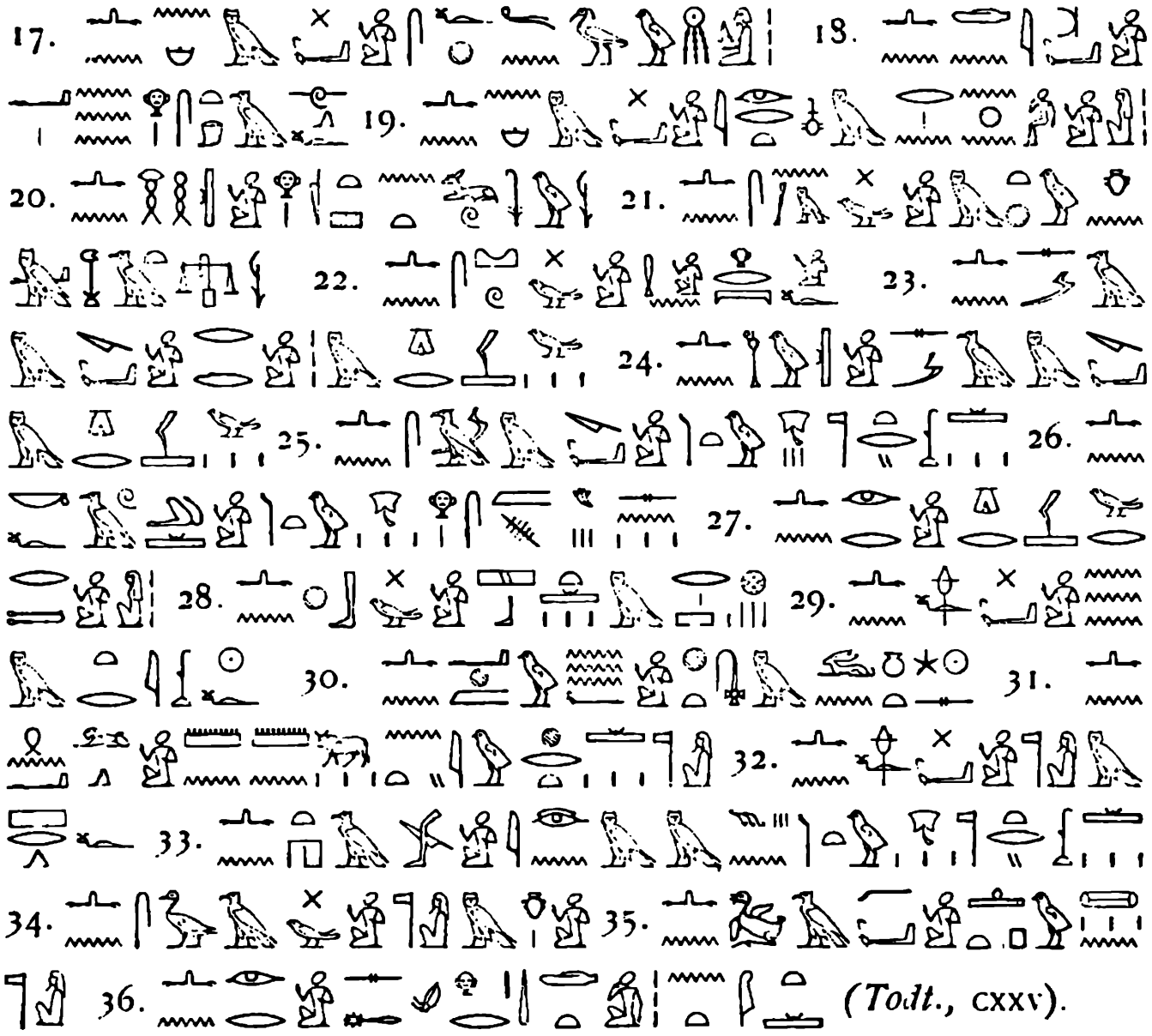

(*Todt.*, CXXV).

## II. Les Désagréments du métier d'Agriculteur

*— Lettre de l'archiviste Amenemap au trésorier Pentaour —*

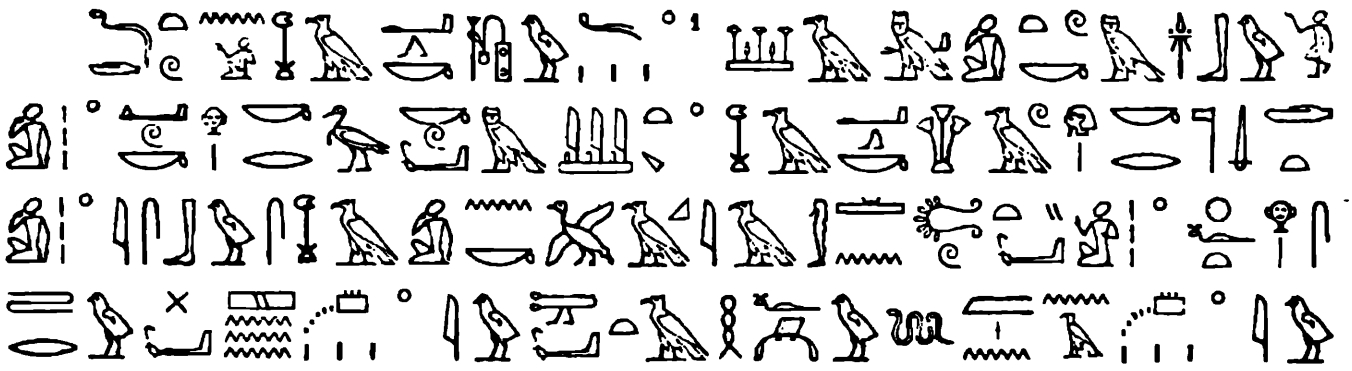

[1] Les points o, dans ce texte et dans quelques-uns des textes suivants, servent à séparer les membres de phrases.

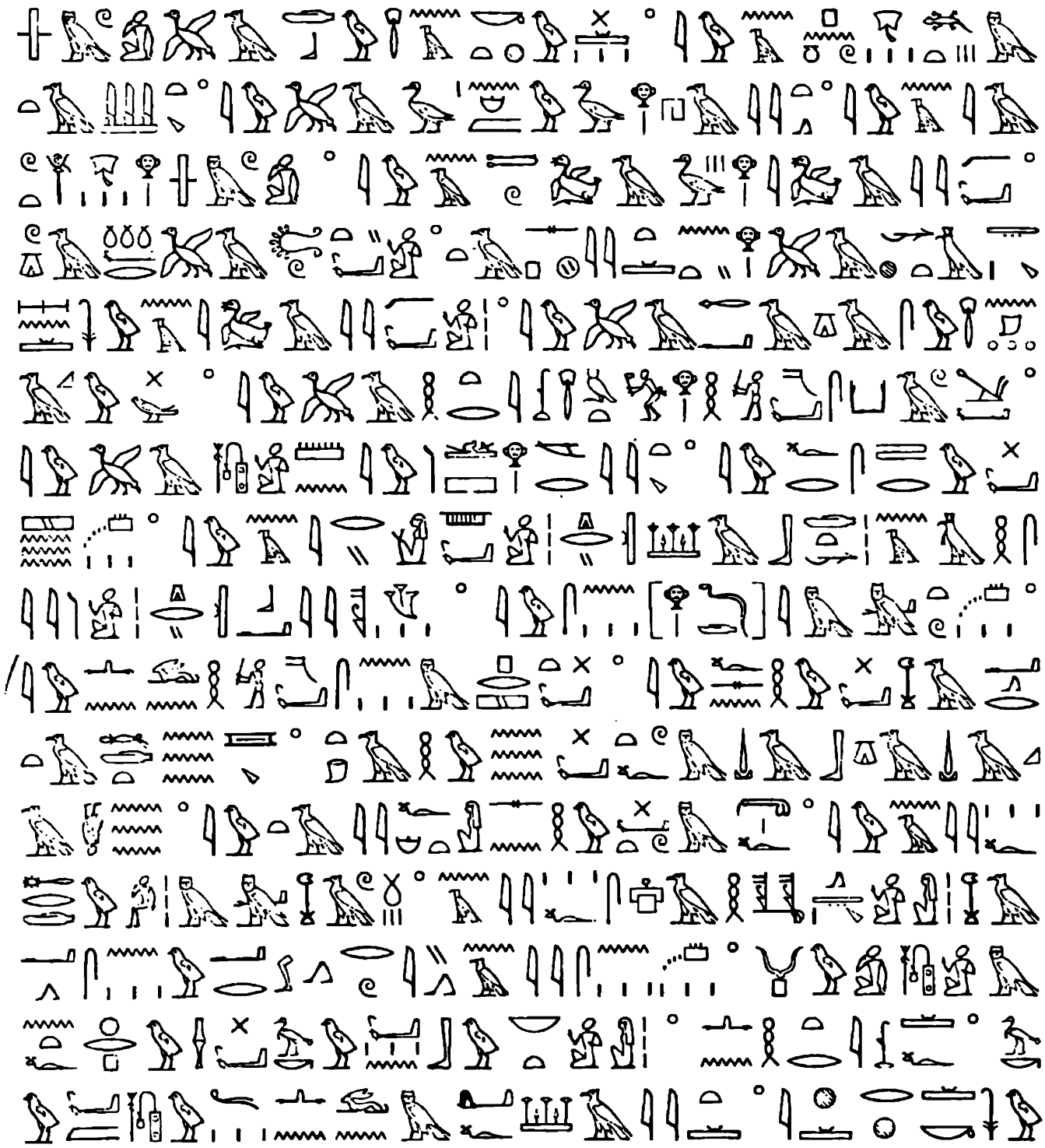

(Pap. Anast. V, 15-17 et Sall. I, 5-6).

## III. Exhortation au Travail

*— Lettre du scribe Amenemap au scribe Pabasa —*

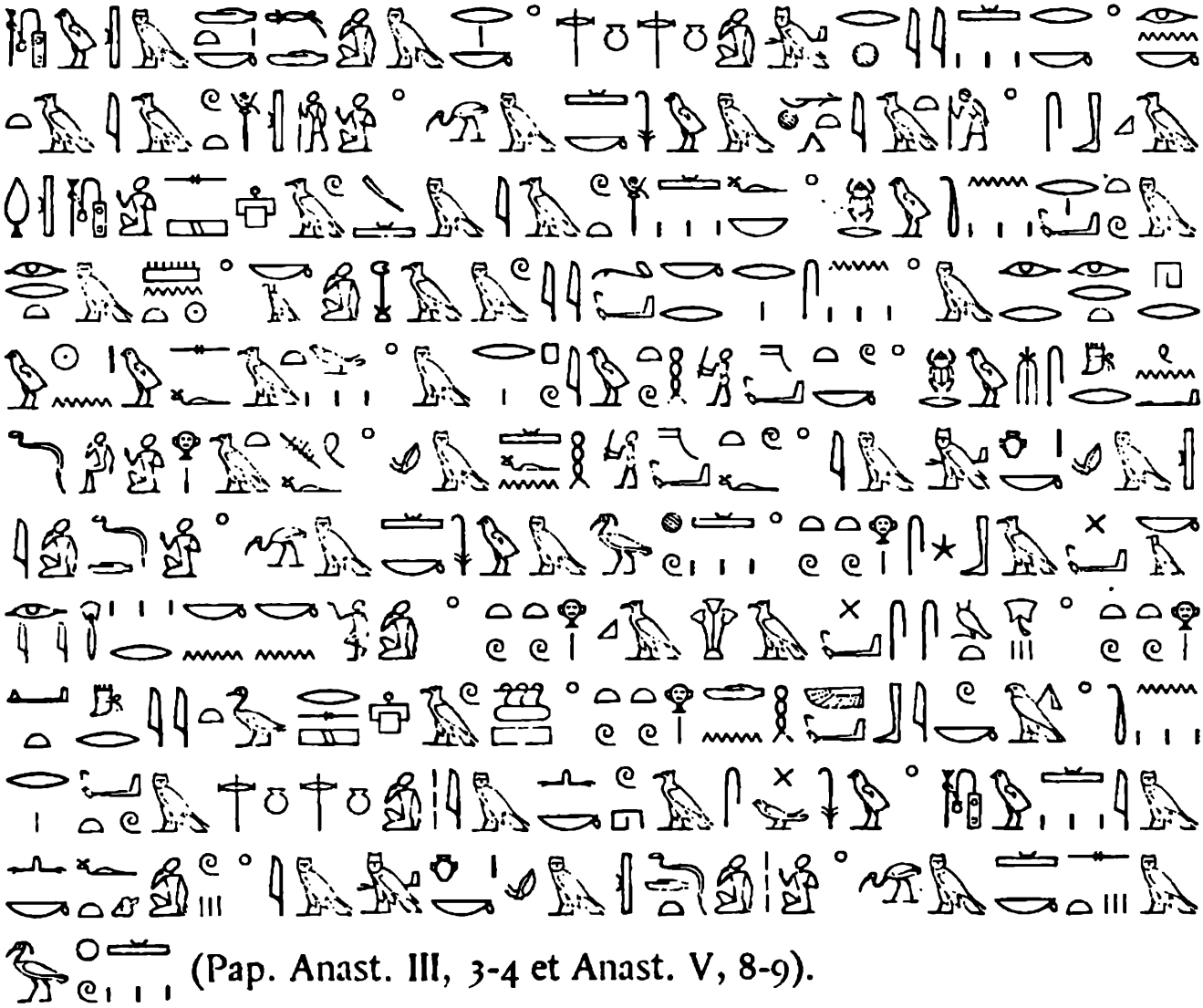

(Pap. Anast. III, 3-4 et Anast. V, 8-9).

## IV. Épisode du Conte du Prince prédestiné

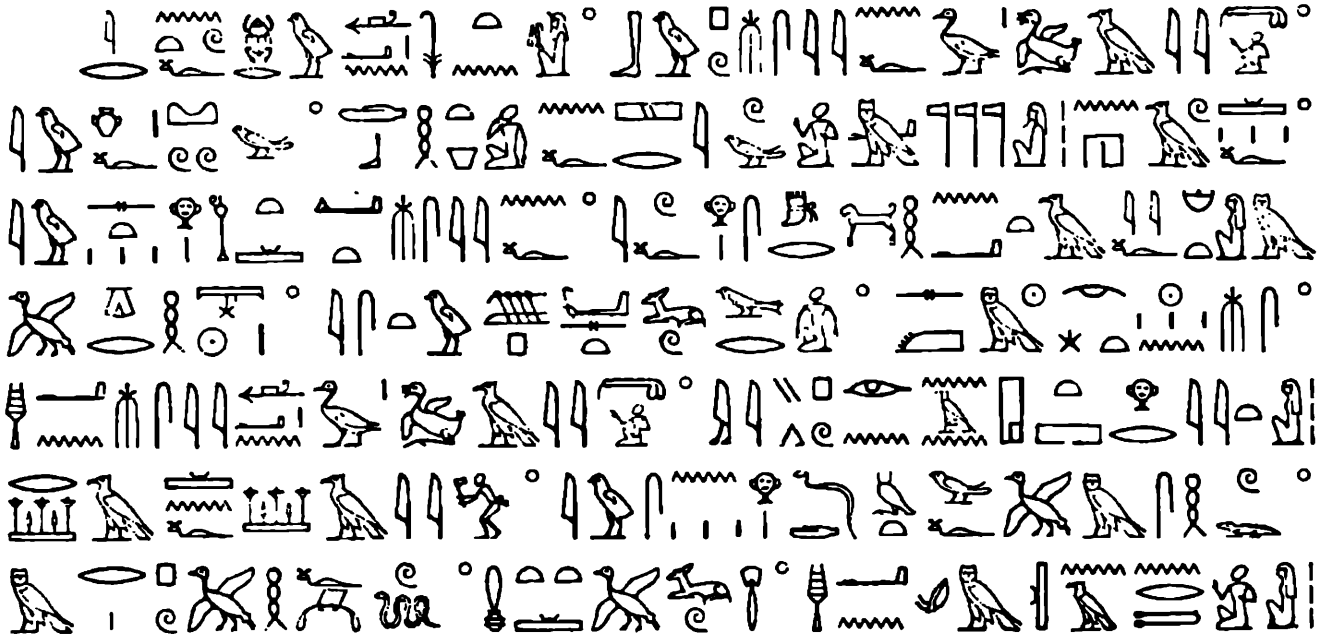

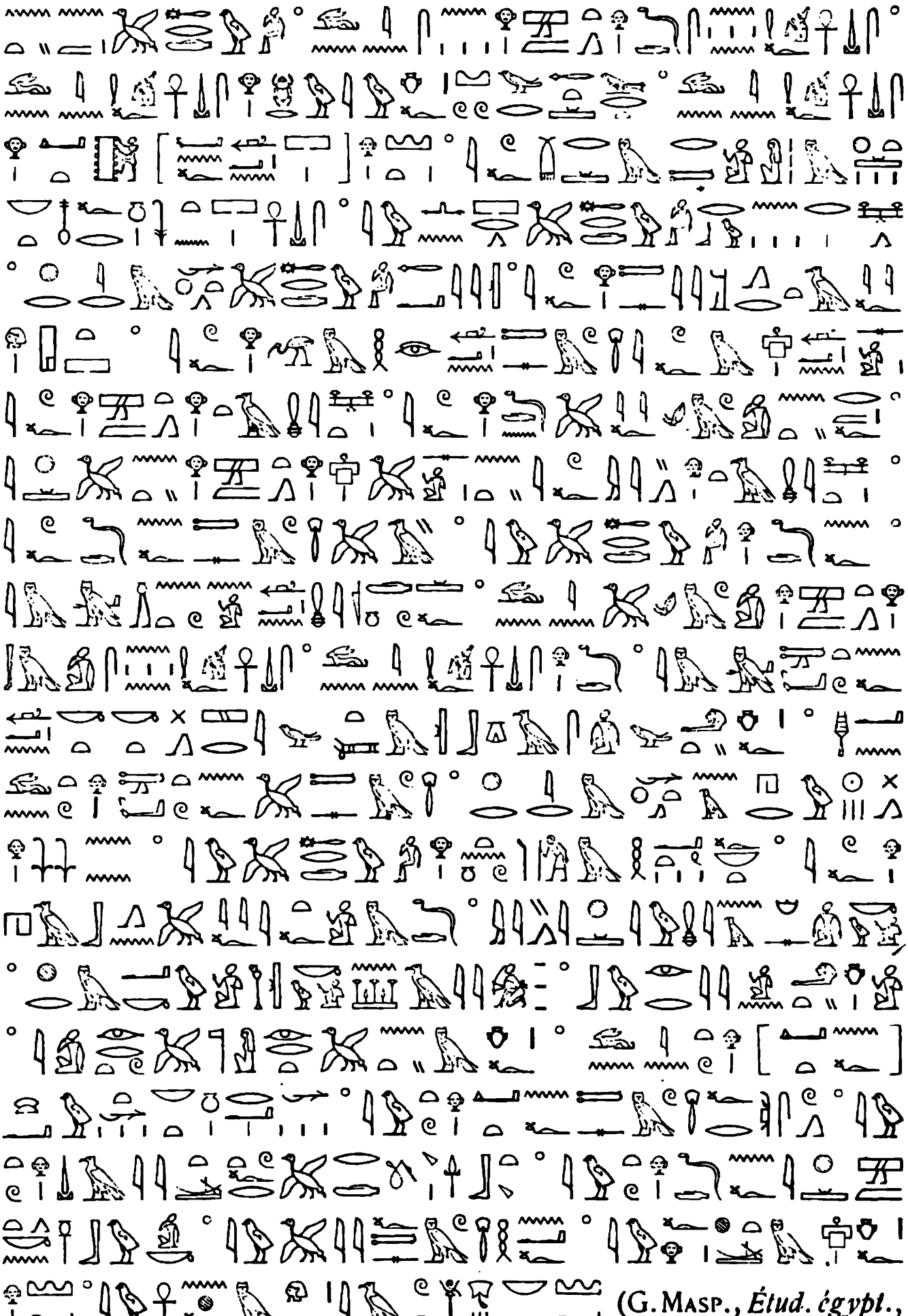

(G. MASP., *Étud. égypt.*, I, 3-9).

## V. Demande de Congé

*— Lettre d'un scribe memphite envoyé loin de sa ville natale —*

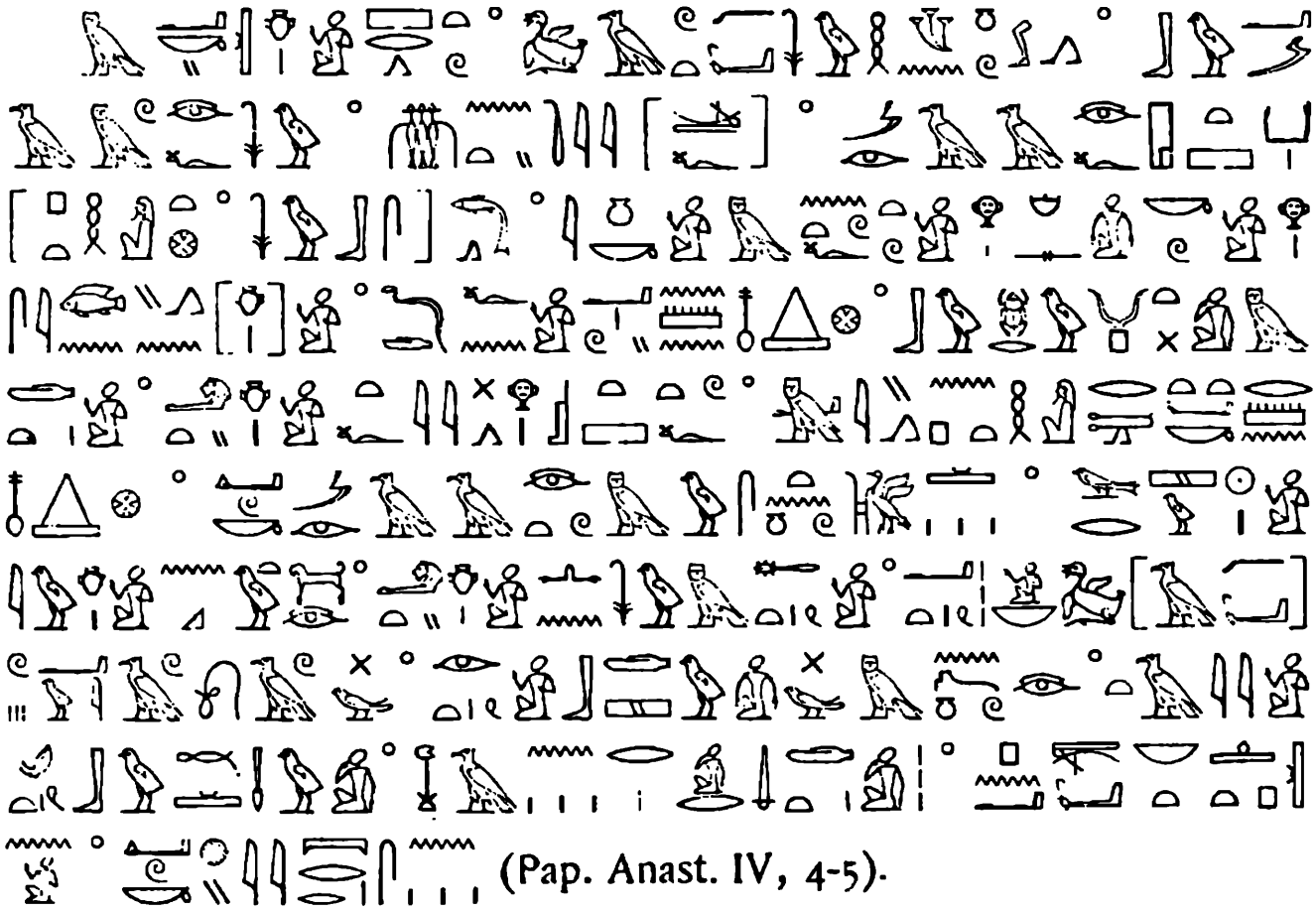

(Pap. Anast. IV, 4-5).

## VI. Quelques Conseils de morale

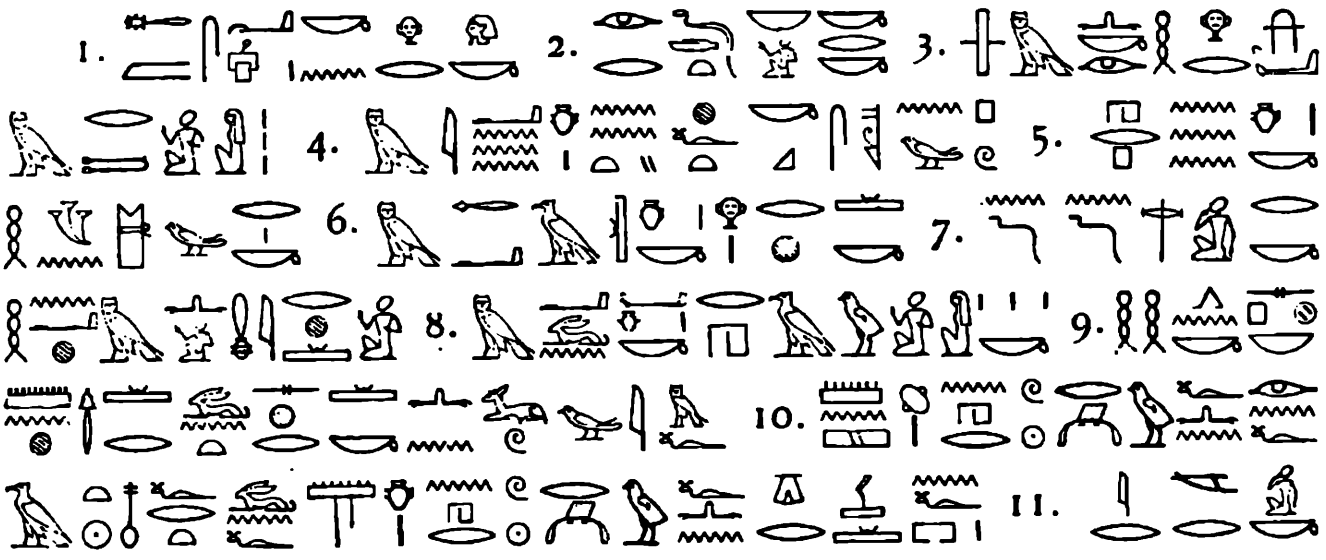

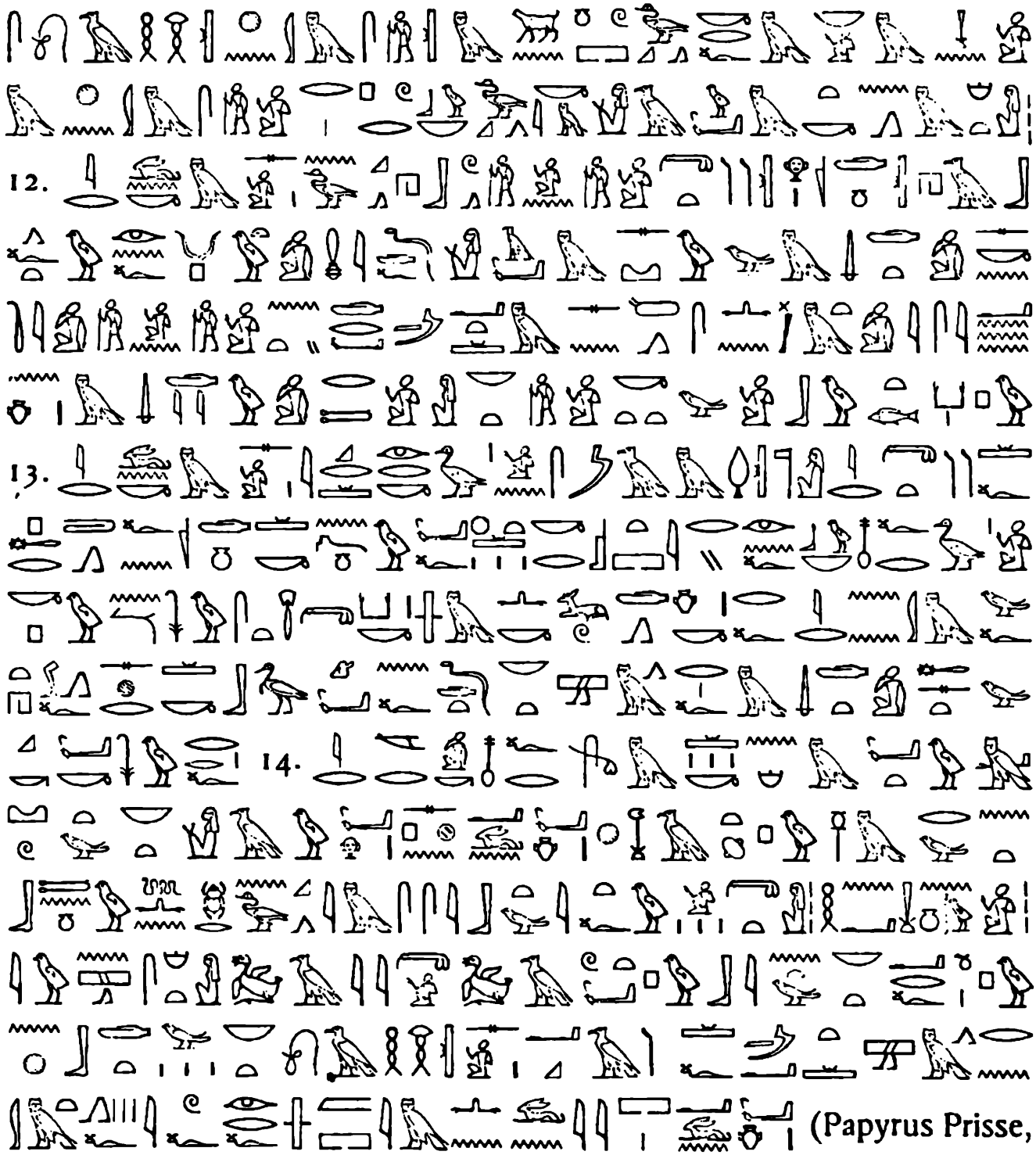

(Papyrus Prisse, *passim*).

## VII. Parallèle entre le Soldat et le Scribe

*— Conseils à un élève qui néglige son travail —*

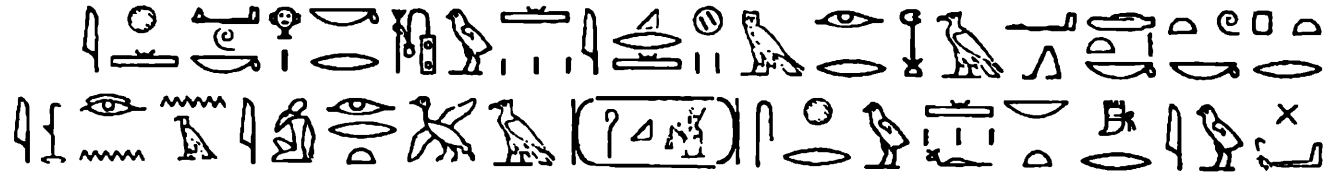

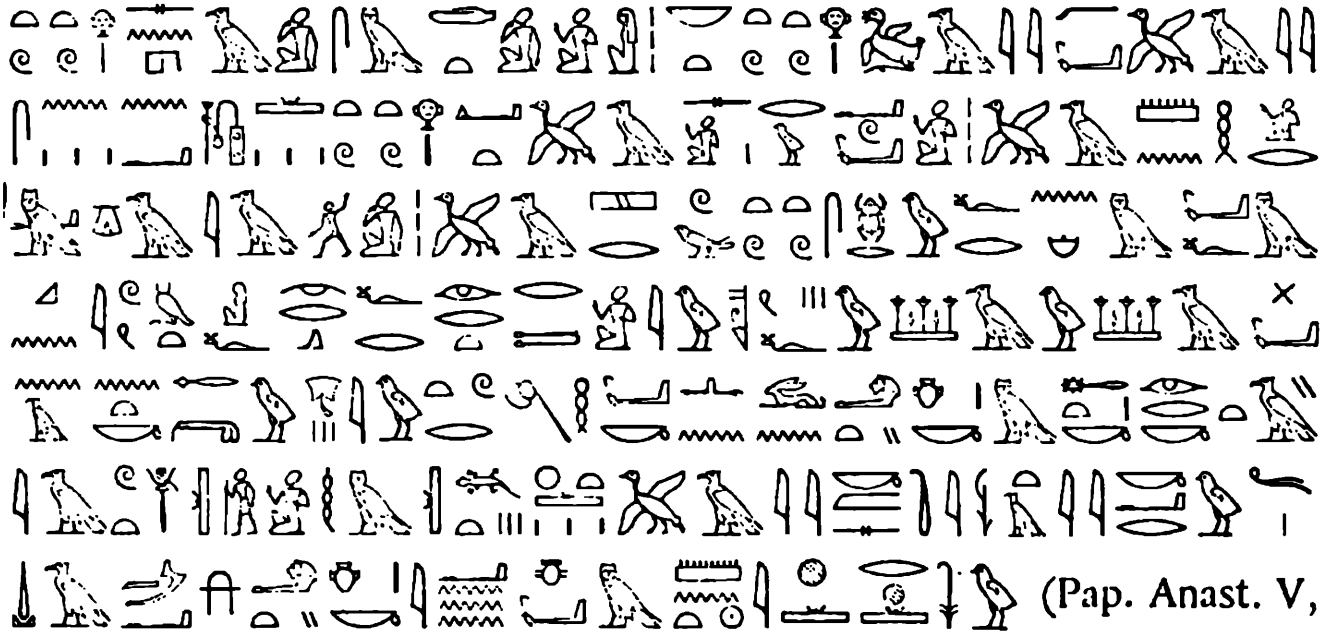

(Pap. Anast. V, 10-11).

## VIII. Les mauvais cotés de la Vie militaire

*— Lettre du scribe Amenemap au scribe Pabasa —*

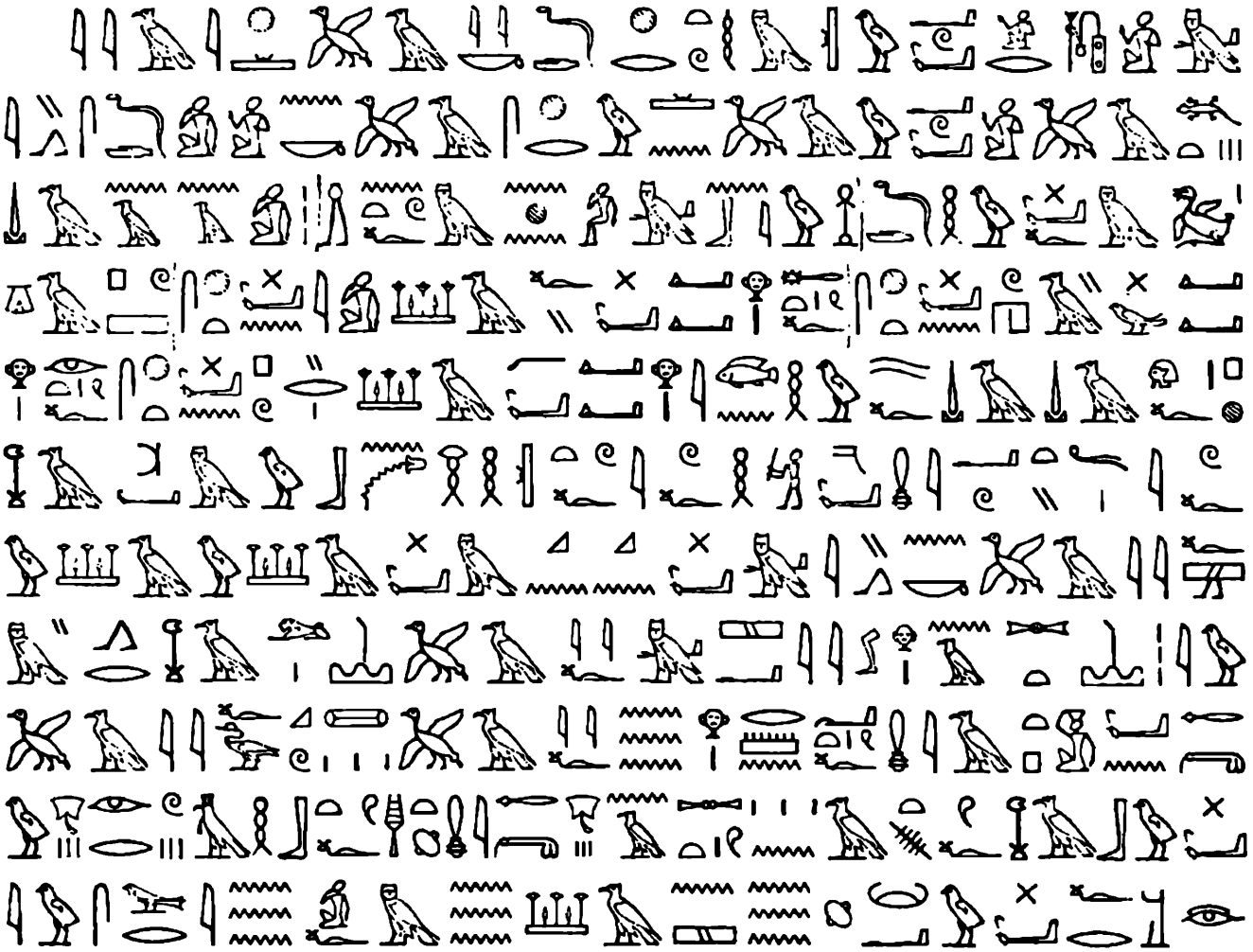

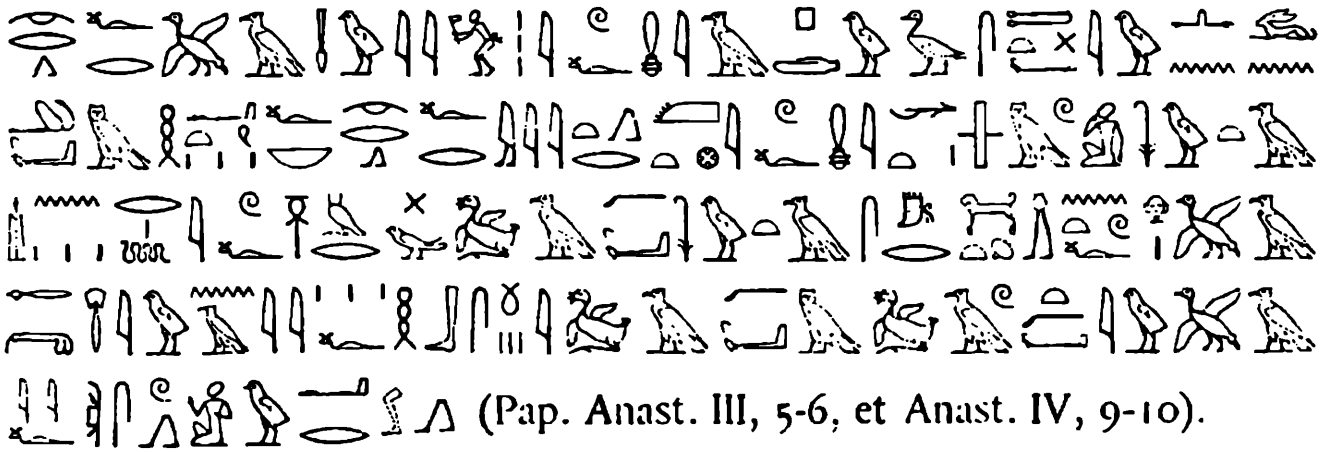
(Pap. Anast. III, 5-6, et Anast. IV, 9-10).

## IX. Rapport au sujet des produits d'un verger de Ramsès

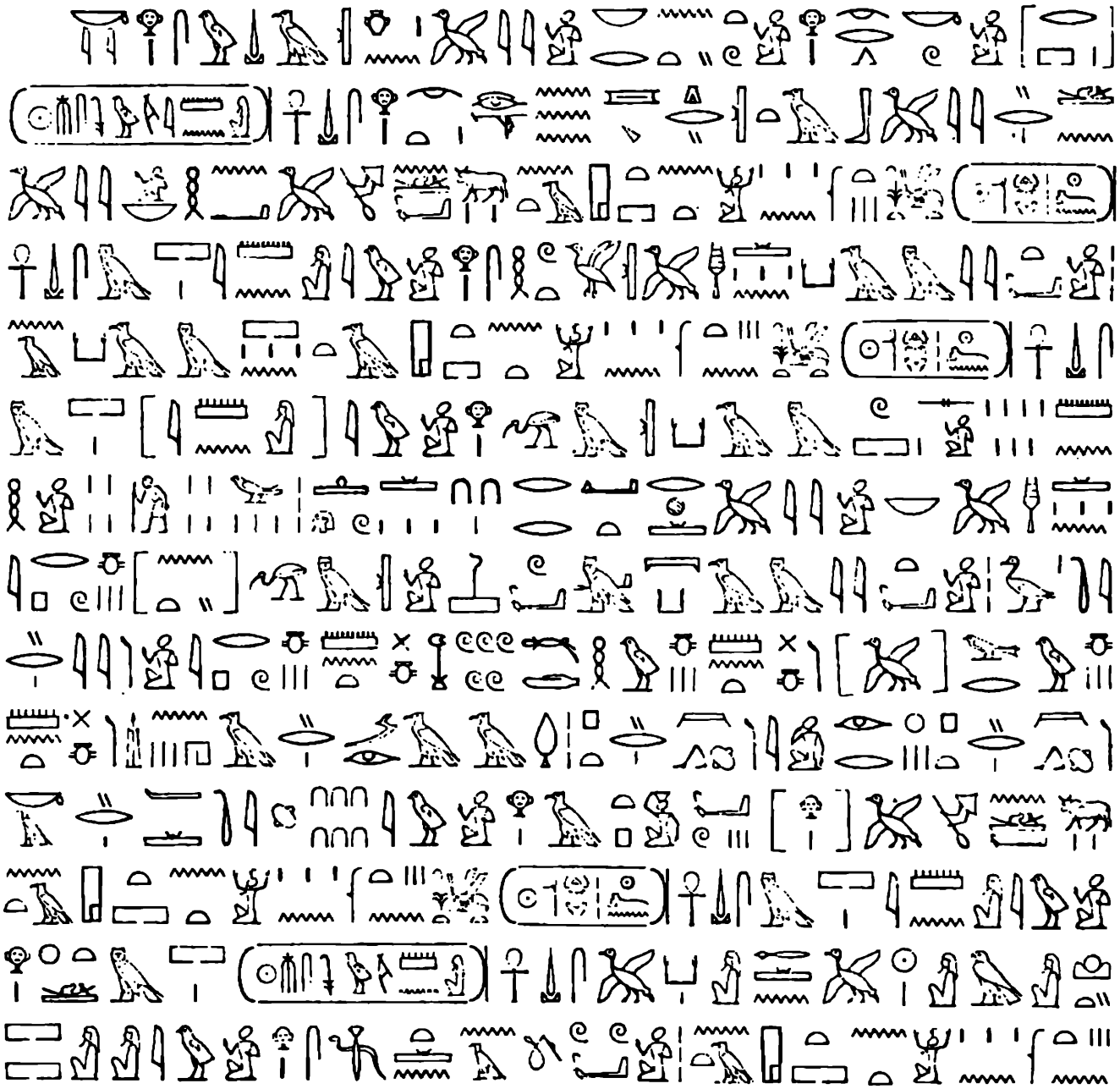

(Pap. Anast. IV, 6-7).

## X. Reproches a un Scribe adonné a la boisson.

(Pap. Anast. IV, 11-12 et Sall. I, 9).

XI. Ouverture d'une carrière a Troja.

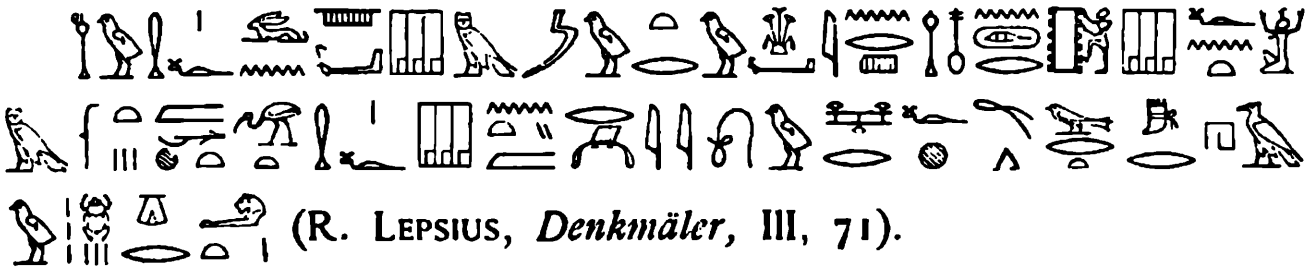

(R. Lepsius, *Denkmäler*, III, 71).

XII. Pour détruire les charançons.

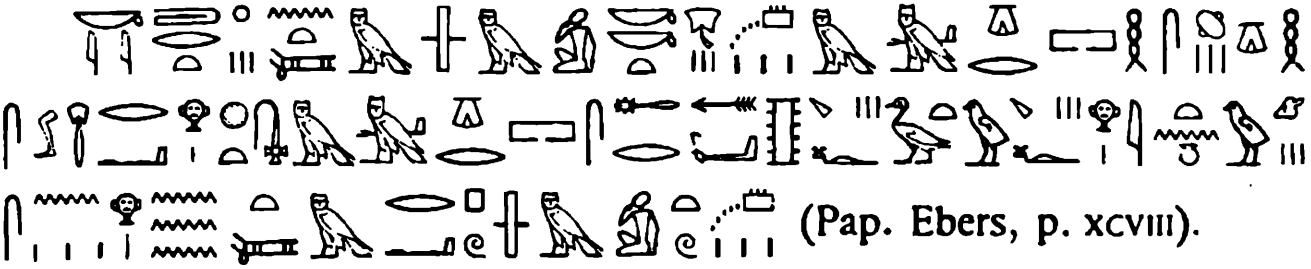

(Pap. Ebers, p. xcviii).

XIII. Chapitre VI du « Livre des Morts ».

(*Rec.*, IV, 91).

XIV. Recette de parfumerie.

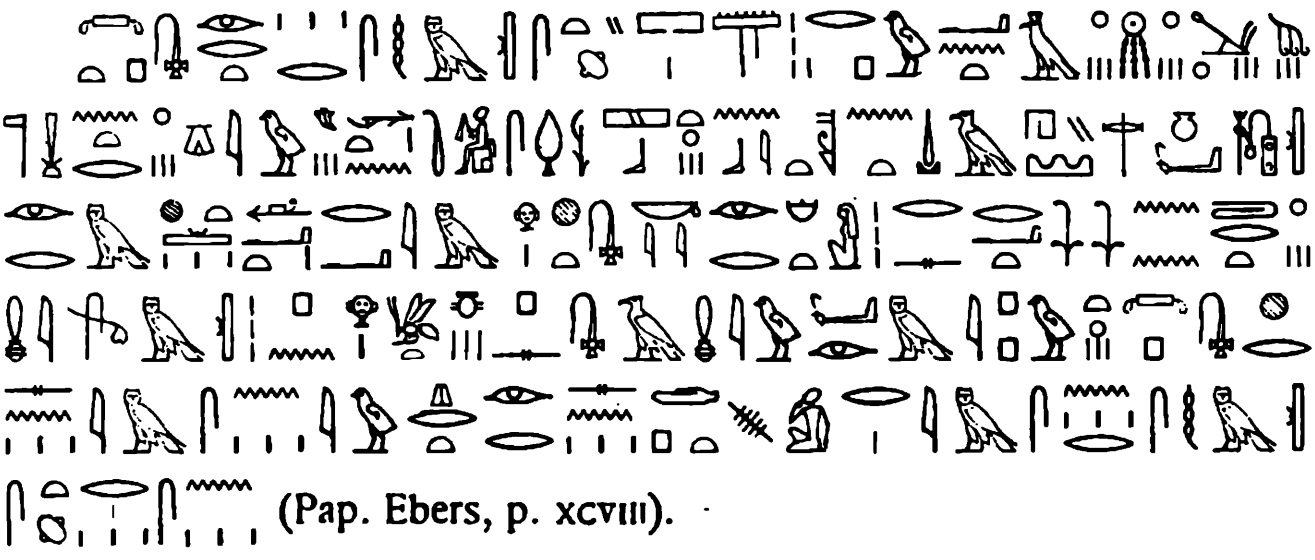

(Pap. Ebers, p. xcviii).

## XV. Inscription d'une borne-frontière.

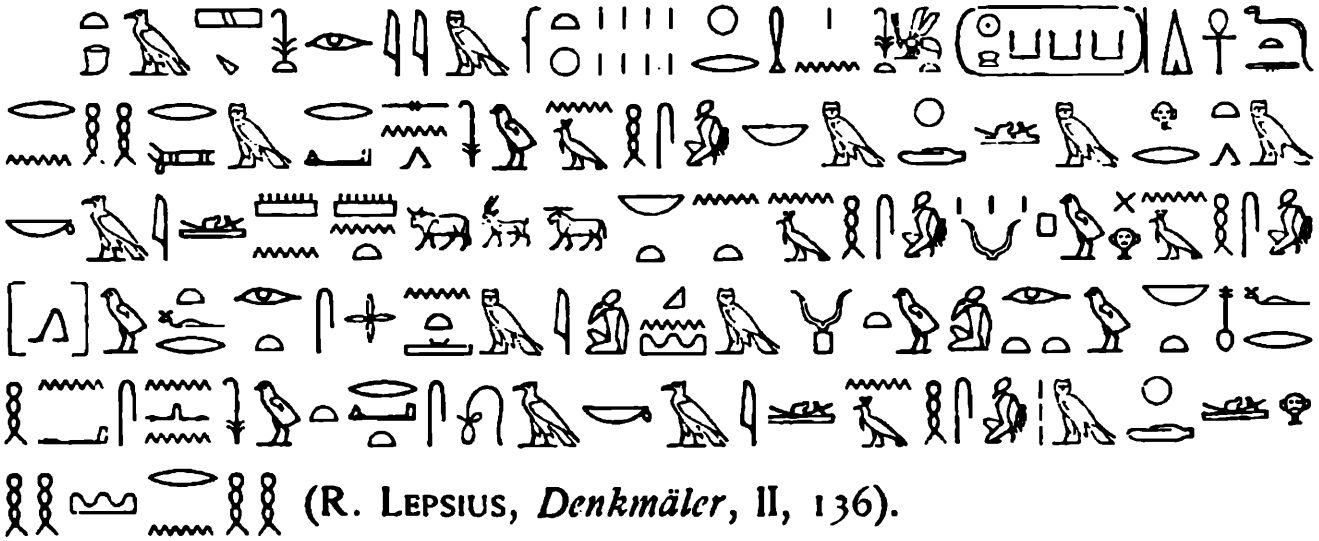

(R. Lepsius, *Denkmäler*, II, 136).

## XVI. Le temple votif de Ha-ka-k.

*— Transcrit d'après ma copie, prise à Londres en 1880. —*

(British Museum, *Egyptian Gallery*, n° 138.)

# IV

# GLOSSAIRE

---

NOTA. — *Ce glossaire comprend, en plus des mots employés dans le* Choix de textes, *tous les termes grammaticaux étudiés au cours de la* Grammaire, *avec renvois aux paragraphes qui les expliquent. Ces mots sont disposés d'après l'ordre alphabétique indiqué page 4. Il n'est jamais tenu compte, dans la classification alphabétique, des voyelles intérieures, de sorte que les mots tels que* & 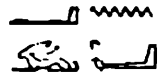 *doivent être cherchés comme s'ils étaient écrits* & . *Enfin, la désinence*  *du féminin n'est pas considérée comme lettre radicale;* , *mot féminin dont le*  *peut au besoin n'être pas exprimé, se trouvera donc placé avant* 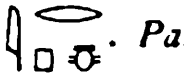 . *Par contre,* , *dont le*  *est une lettre radicale & non la désinence du féminin, se trouvera rangé après* 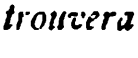 . *J'ajouterai que les termes grammaticaux formés par l'adjonction finale des pronoms personnels suffixes* (§ 55) *ne se trouvent enregistrés qu'à la 3e pers. masc. sing. en* *: par exemple, les renvois relatifs à* 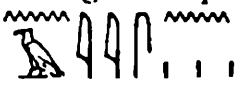 *devront être cherchés à* .

oiseau.

mêler, mélanger.

s'user.

moment, instant.

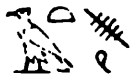 dos.

charger; charge.

(voir le suivant).

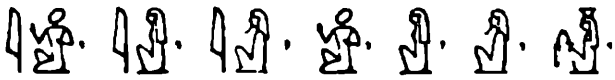 , | pr. pers, 54, 58.

1° pr. relat., 76; *synt.*, 243. — 2° prép., 150. — 3° interj., 157.

vieillesse; vieillard.

fonction, occupation, métier.

bête, animal ; bétail.

baigner, laver. *Baigner son cœur de* = se moquer de, se jouer de ; *avoir le cœur baigné* = être heureux, satisfait.

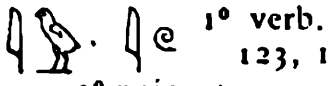 1° verb. auxil., 117, 121, 123, 134 ; *synt.*, 251. — 2° prép. 150.

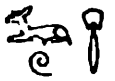 chien.

reproche ; chose réprouvable

totalité.

cour.

cœur.

plaisir, amusement, distraction.

gré, désir, plaisir.

orient, est.

mois, 105.

(genr. et nombr. régul.). pron. dém., 67.

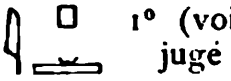 1° (voir le précédent). — 2° être jugé digne *de*.

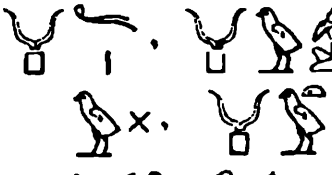 travail, rapport ; mission, instruction ; exception ; excepté, hormis, à part.

jour de l'an.

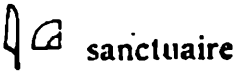 sanctuaire.

front.

pastilles.

mes. de capac.. 103.

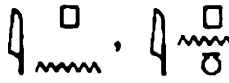 pron. dém., 70, 74.

oiseau.

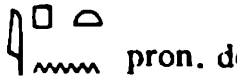 pron. dém., 70, 74.

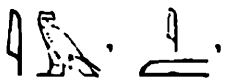 prép.-adv., 144. 150 ; *synt.*, 220.

nég.-imp., 132.

manger, dévorer.

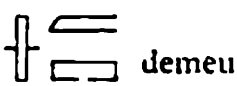 demeure.

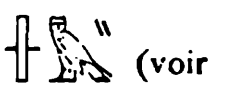 (voir ).

donner, mettre, apporter ; accorder, faire que.

Amon. Thèbes. la demeure d'Amon Amon-Râ.

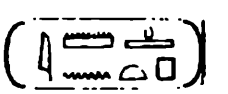 Aménophis III, roi de la XVIII^e^ dyn.

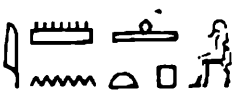 Amen-hotep, n. pr.

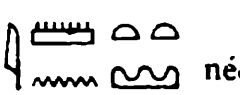 nécropole.

occident, ouest.

reins.

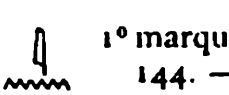 1° marque du sujet, 150. — 2° adv., 144. — 3° interr., 134.

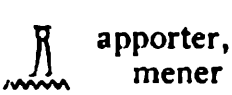 apporter, amener ; emporter, emmener

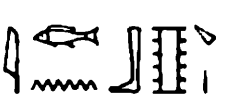 mur, muraille.

peau, couleur de la peau.

pierre.

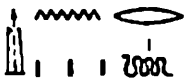 ver.

sourcil.

grenade.

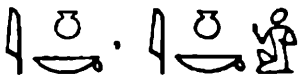 pr. pers , 60.

1° verb. aux., 117, 123; *synt.*, 247. — 2° adj.-prép.-adv., 144, 150, 154; *synt.*, 255.

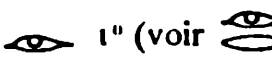 1° (voir ). — 2° (voir ).

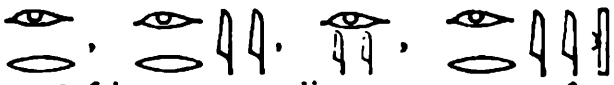 1° faire, accomplir, commettre; former, établir; réduire, rendre; devenir, se faire; agir, travailler. — 2° verb. aux , 119; *synt.*, 249.

raisin.

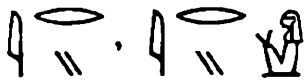 (voir 2°).

portier.

lait.

œil.

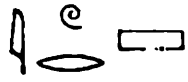 sanctuaire.

concevoir ; conception.

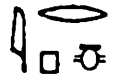 vin.

prép., 148.

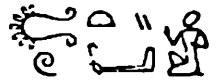 agriculteur.

1° interr., 78. — 2° interj., 157.

1° interr , 134. — 2° conj., 151.

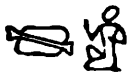 héritier.

plateau de balance.

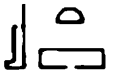 lieu, place, endroit.

chose réprouvable.

le dieu Osiris.

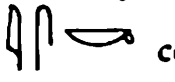 conj., 151.

même sens.

écrasement, contusion.

Aqen, région située entre Semnéh et la seconde cataracte.

parfait.

grains.

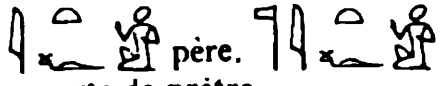 père. divin père, sorte de prêtre.

poussière.

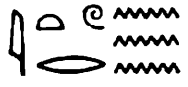 Nil.

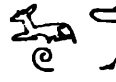 séparer.

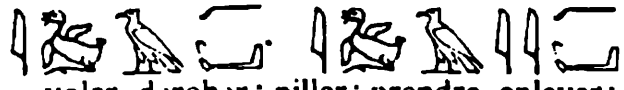 voler, dérober; piller; prendre, enlever; être volé.

voleur.

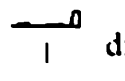 direction.

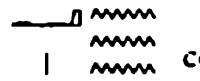 cours d'eau.

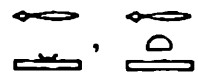 grand ; grandeur.

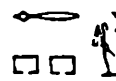 pharaon.

devenir grand; agrandir. *Agrandir son cœur* = s'enorgueillir.

âne.

feu, flamme.

causer du dommage.

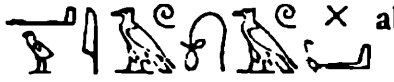 abattement, consomption.

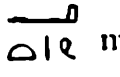 membre.

prêtre.

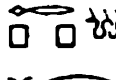 le serpent Apophis.

munir, pourvoir.

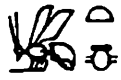 miel.

animal; bétail

dévorer. *Dévorer son cœur*=être envieux.

connaître, savoir.

scribe, écrivain; employé aux écritures.

lettres, littérature.

en poudre, finement.

écrire; lettres, littérature.

district troïque

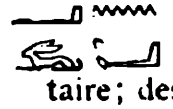 ouvrir grand. *Ouvrir grand son cœur* = se montrer autoritaire; despotisme, arbitraire.

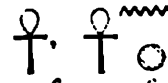 vivre; vie. vie-santé-force, formule placée à la suite des expressions relatives aux pharaons.

serment.

encens.

rouleau (de papyrus)

sac.

en finir *avec*.

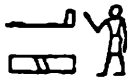 dire à haute voix.

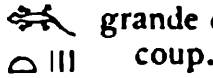 grande quantité; nombreux; beaucoup.

éteindre.

entrer; introduire.

pain.

mettre en équilibre; établir comme il faut.

renverser, chavirer.

courroie.

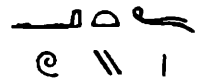 feuille (de papyrus).

enfant.

désin. nomin. et particip., 45, 127.

interj., 78, 157.

venir; aller, marcher.

désin. fémin., 46, 52.

(voir le suivant), 238.

pron. pers., 55, 59.

1° désin. plur., 47, 52. — 2° pron. pers., 58, 59, 65.

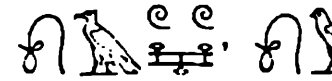 tomber, s'en aller.

barque.

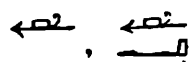

1° art. indéf., 44; *synt.*, 215-221. — 2° n. de nombre, 85.

officier.

désin. duel., 47, 52, 226.

plaie, blessure.

châtier, corriger.

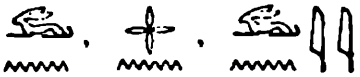

verb. aux., 116, 121, 123; *synt.*, 221, 250.

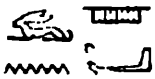

ouvrir.

pron. pers., 238.

heure.

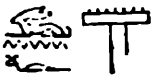

s'amuser, se distraire.

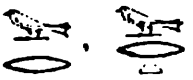

grand, grande; grandeur; grandement.

grand, personnage d'importance.

flûte.

se sauver, s'enfuir; fuite.

oindre, enduire.

veiller.

extraire.

être posé à plat, être couché à terre; être posé, avoir du poids; ajouter (au poids),

décliner, perdre sa valeur; usure.

terminer sa journée.

négliger.

négligence. paresse.

ruine.

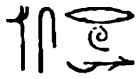

gouvernail.

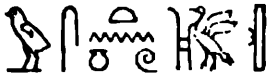

hâte,

rompre, briser.

répondre.

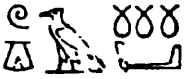

dommage, détriment, perte.

(voir ).

ordonner, commander, décréter; être voué *à*.

ordonnance, ordre, décret.

canal.

offrande.

octroyer.

mer.

pipeau.

se laisser aller *à*.

âme.

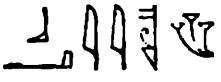

canne de palmier.

1° nég., 131, 134. —

2° tout endroit ; toute chose ;
tous les gens.

remous.

nég., 131, 134.

mal.

dehors.

bateau d'apparat.

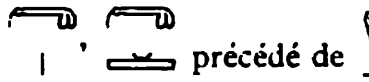 précédé de = devant.

monter, s'élancer.

cracher, vomir.

travail.

travailleur.

épervier.

s'affliger.

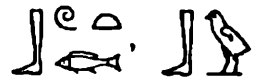 chose défendue.

ver rongeur.

se refuser *à*.

1° caract. du masc., 42. — 2° art , 43.

art. 42 ; *synt.*, 215-221.

maison, demeure ; palais ; temple.

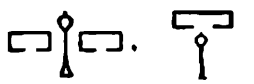 trésorerie.

pron. dém., 72, 73.

1° verb. aux., 116, 123 ; *synt.*, 248, 250, 294. — 2° pron. dém., 71.

 1° pr. dém., 71, 74.— 2° pr. poss., 65, 74.

pr. poss., 64.

pr. dém., 73.

(voir ).

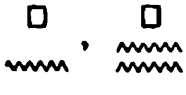 pr dém., 70, 74 ; *synt.*, 241.

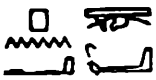 renversement.

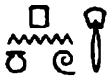 rat.

sortir, s'en aller ; apparition.

fleurs de mimosa.

moût (de vin).

n. de saison, 105.

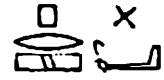 étaler à terre.

frottement.

force, vigueur.

fendre, ouvrir.

palissade, clôture.

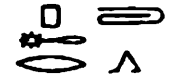 conduite, manière d'être.

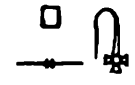 cuire.

n. de poids, 102.

pain, aliment.

pr. dém., 74.

regarder, voir.

le canal *Pitra*.

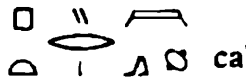 cabas, couffe.

le dieu Ptah.

pr. pers.-poss., 54.

adj. poss , 63, 238.

ruine.

accorder, gratifier de.

mépriser.

1° prép , 122. 147 ; *synt.*, 252.—2° nég. impér., 132.

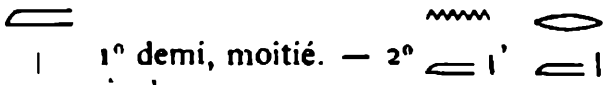 1° demi, moitié. — 2° auprès de.

voir.

précédé de = à nouveau.

comme, selon, d'après

chemin, route.

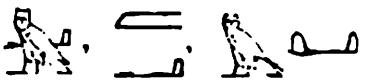 prép., 149; à. de, de la part de ; avec.

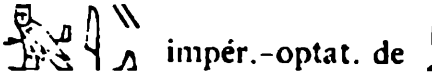 impér.-optat. de .

vérité.

eau. *Aller sur l'eau de* = être docile aux ordres que l'on reçoit de.

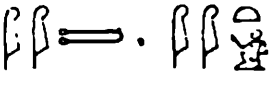 (voir plus loin, à la lecture *maâti*).

pron. indéf., 84

durer, être stable.

port.

chaque jour.

cruche.

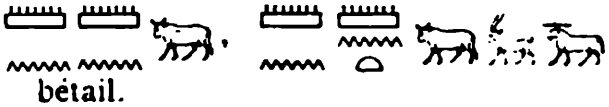 bétail.

Memphis.

déclamation.

jeune homme.

perfection ; parfait.

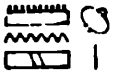 gâter, perdre.

conduire à bonne fin, embellir l'existence de.

pron. pers., 238.

aimer.

préposé à, attaché à.

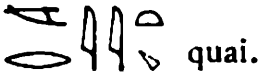 quai.

Méri-ptah, n. pr.

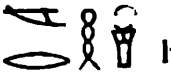 huile.

fleurs de menthe.

préf. ordinal, 95.

coudée. 100.

s'emparer de, prendre, recevoir, percevoir.

guirlande.

lien.

balance.

naissance (gestation).

naître ; naissance ; enfant.

jeune fille.

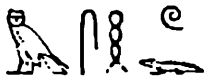 crocodile.

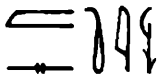 palette (de scribe).

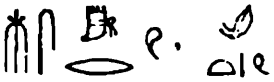 oreille.

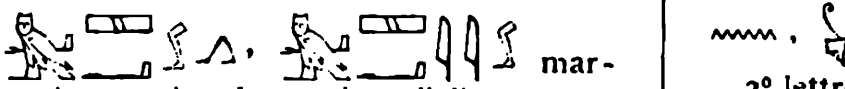 marcher ; action de marcher, d'aller.

archer, soldat.

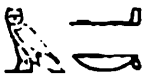 verb. aux., 119.

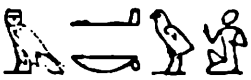 me voici.

voici que.

sergent-instructeur.

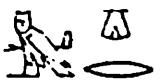 grenier.

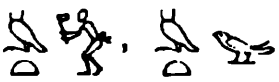 mourir ; tuer.

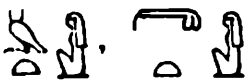 mère.

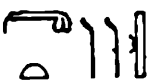 mettre en symétrie, en équilibre, en rapport ; ajuster, adapter ; agir en rapport, se conformer.

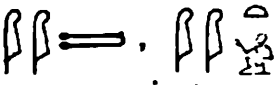 *Vérifié*, titre des défunts qui ont été reconnus justes et admis à la suite d'Osiris.

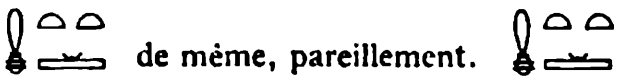 de même, pareillement.

adv., 255, 5°.

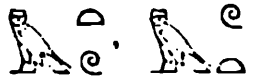 impér.-subjonc., 125.

bâton de commandement ; commandement.

parole. écriture hiéroglyphique.

gendarme.

être soumis, obéir.

1° prép., 147, 150 ; *synt.*, 215-221, 250, 253, 254. — 2° lettre caract. du plur., 42, 57. — 3° art., 43. — 4° pron. pers., 58. — 5° indic. du passé, 110, 112.

1° art. 43. — 2° pron. pers., 54, 55. 57.

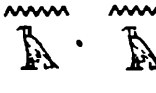 art., 42, 43 ; *synt.*, 215-221.

acte, document, pièce.

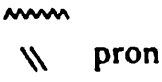 pron.-adj. pers., 62, 238.

pluriel de  1°.

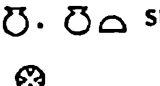 suff. ordinal, 95.

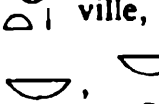 ville, cité

1° adj. indéf., 83. — 2° (voir le suivant).

maître, seigneur.

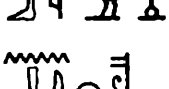 tresse (de cheveux).

roseau.

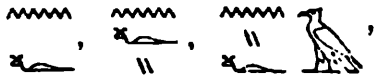 , etc., pronom dém., 71, 73.

adj. poss., 64.

bon, beau ; bien ; beauté.

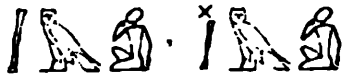 répéter, redire, rapporter.

nom de nombre ordin., 96.

pron. interr., 78.

pas. *Marcher selon ses pas* = suivre la voie droite et naturelle.

 nég., 131.

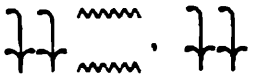 pron. dém., 70, 73 ; *synt.*, 241.

(même sens).

voir.

disposer, préparer, arranger.

s'abaisser à.

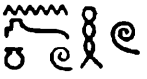 mes. de superf., 101.

art. indéf., 44, 87

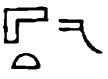 mes. de capac., 103.

omoplates.

veiller sur ; tenir, garder.

enlever, arracher ; s'arracher à.

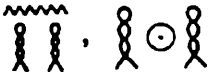 éternité.

nègre.

enfant.

s'alourdir, s'empâter.

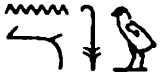 qui est attaché à, qui appartient à.

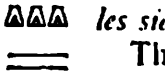 *les sièges du monde* = partie N.-E. de Thèbes, auj. Karnak.

semer la discorde entre, brouiller.

dormir.

pron. pers., 56.

reptile.

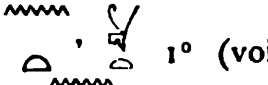 1° (voir ). — 2° (voir ). — 3° fém. de  1°.

pron. relat., 75, 155 ; *synt.*, 216, 242-244.

préform. pronom., 60.

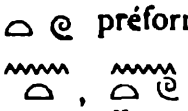 pron pers., 56.

divin, 237.  prophète.

dieu.

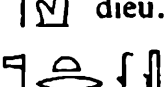 divin.

résine de térébinthe.

la région infernale ; nécropole

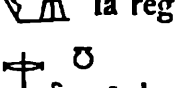 broyer.

adoucir, rendre agréable ; doux, agréable.

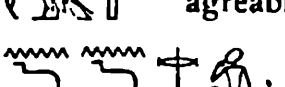 discuter ; discussion.

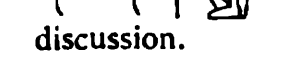 cithare.

1° prép , 122. 147 ; *synt.*, 234. — 2° conj., 152. — 3° pref. fract., 97.

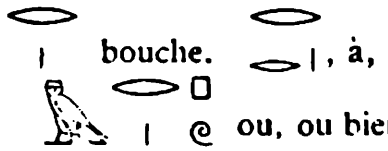 bouche. , à, vers. ou, ou bien.

Troja. ville située en face de Memphis, auj. Tourah.

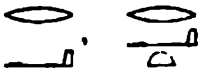 donner ; mettre, placer ; accomplir, exécuter ; faire, faire que.

usage, utilité.

soleil.

Râ, dieu solaire.

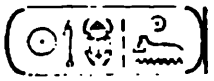 prén. de Ramsès II.

Ramsès II, roi de la XIX^e^ dynastie.

prén. d'Aménophis III.

prén. d'Ousertsen III, roi de la XII^e^ dyn.

côté.

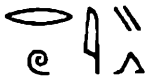 éloigner, écarter, mettre à l'écart.

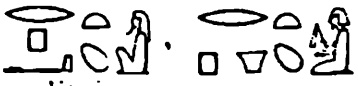 possesseur d'une fonction héréditaire.

temple.

mes. de superf., 101.

dos, épaules.

mes de superf., 101.

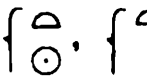 année

homme.

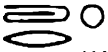 remède.

faire pleurer.

savoir, connaître ; savant, sachant, instruit.

connu ; savant.

veiller, passer la nuit sans dormir.

homme.

rive.

durement.

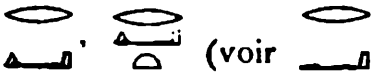 (voir ).

inspecteur.

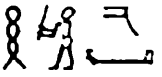 frapper, battre ; coup.

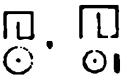 temps, époque, moment.

interj., 157.

personne avec laquelle on est en rapport.

ordre, commandement.

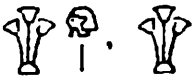 prép , 148.

descendre ; s'abattre, tomber.

localité, endroit.

syn. de .

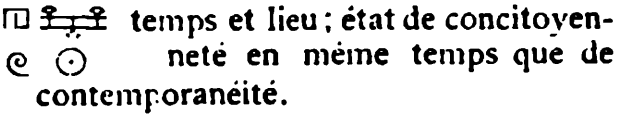 temps et lieu ; état de concitoyenneté en même temps que de contemporanéité.

derrière de la tête, nuque.

1° verbe aux., 119. — 2° se tenir debout.

ensemble, personnel; quantité.

durée de la vie, existence.

prép., 148.

chef, commandant, supérieur.

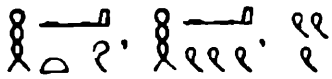 membres.

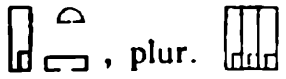 plur.  salle. *Salle de millions d'années* = temple funéraire. 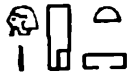 terrasse. 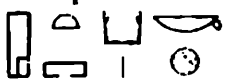 Hà-ka-k, n d'un temple votif de l'occident de Thèbes. 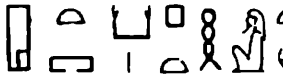 Hà-ka-ptah, nom sacré de Memphis. 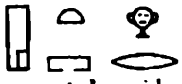 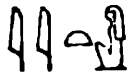 Háthor, déesse jouant le rôle de fée-marraine.

devant. 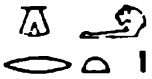 auparavant.

calleux.

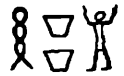 joie. allégresse.

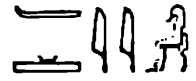 Houi, n. pr.

fête.

envoyer.

mes. de capac., 103.

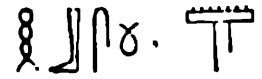 vêtement.

Hap, n. pr.

cacher, enfouir.

serpent.

femme ; épouse.

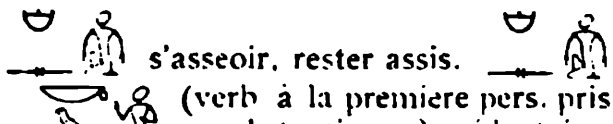 s'asseoir, rester assis. (verb à la première pers. pris substantivem.), sédentaire, casanier; indolent, paresseux.

fém. esclave. prophète.

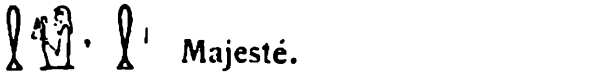 Majesté.

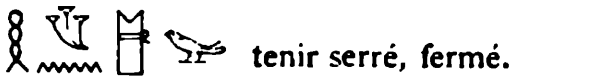 tenir serré, fermé.

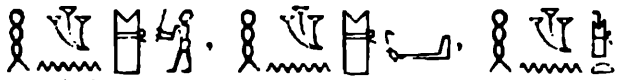 réglementer, organiser; réglementation, ordonnance.

mouvement.

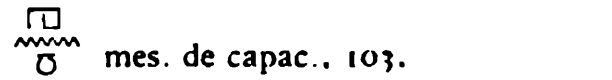 mes. de capac., 103.

plaise à Dieu que.

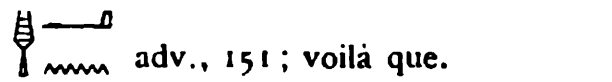 adv., 151 ; voilà que.

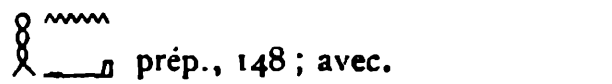 prép., 148 ; avec.

prép , 148.

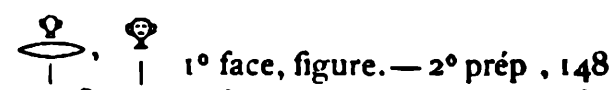 1° face, figure. — 2° prép , 148. à vers. — 3° particule verb., 122. — 4° conj., 152.

supérieur, maître.

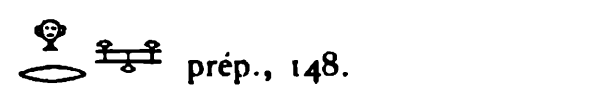 prép., 148.

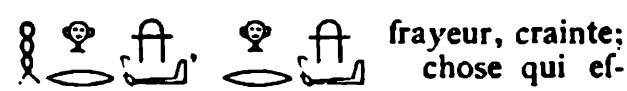 frayeur, crainte; chose qui effraie.

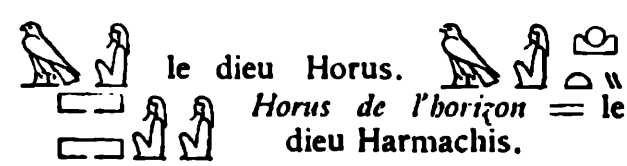 le dieu Horus. *Horus de l'horizon* = le dieu Harmachis.

journée, jour.

précédé et suivi de = à l'exception de.

*Celle qui est sur la tête* = vipère symbolique que portent les pharaons en avant de leur coiffure.

laisser s'imbiber, laisser se gonfler.

chercher, rechercher.

n. de nombre, 92.

Heh, pays entre la première et la deuxième cataracte.

éternité.

excrément.

chanter; chant; satisfaire, contenter.

mes. de superf., 101.

souverain.

bière.

avoir faim.

pleurer, se lamenter sur.

cœur.

total.

se reposer; repos.

attelage.

payer l'impôt.

endommager.

blanc. (voir ).

n. de nombre, 92.

mal de ventre

ventre.

corps, cadavre.

mes. de capac., 103.

lever de soleil.

violer, souiller.

abandonner, laisser aller, délaisser; jeter; détourner (la tête); prendre (la fuite).

instrument, outil, objet.

pron.-adj. indéf., 88.

s'élever, monter, s'envoler.

défunt.

avantage, profit, bien.

(voir ).

1° bois. — 2° syn. de .

feu.

chose.

prép., 148. Précédé de = après, ensuite; après ou de que.

vengeance.

maltraiter, souiller.

courber, fausser.

iniquité.

même sens.

1° verb. aux., 119. — 2° devenir, se produire, arriver, venir, advenir ; être, exister, y avoir, se trouver.

1° prép., 148. — 2° conj., 152.

au moment de.

*En face de son maître* = n. du quartier N.-O. de Thèbes, auj. Gournah.

inconnu ; ignorant.

se plier, se soumettre.

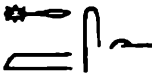 se courber.

fer (d'un outil).

transporter.

bateau de transport.

trouble.

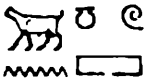 intérieur.

bonne d'enfant, servante.

sympathie, affection.

ami.

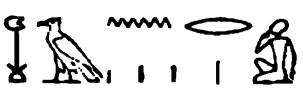 être sourd, insensible *à*.

prép. 148.

prép. 148.

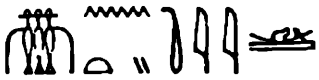 remonter le Nil ; naviguer.

1° prép., 148. — 2° conj., 151. — 3° marque de l'impér.-subj., 125.

prép., 148.

voix.

Syrie.

rue.

ennemi.

(voir ).

moyen.

chose utile, indispensable.

primer, être au-dessus de.

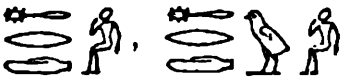 enfant.

gorge, cou.

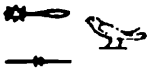 vil, méprisable.

arrêter au passage, faire obstacle à ; repousser.

descendre le Nil ; marcher vers le nord.

aire.

(voir ).

 1° pr. pers., 54, 55, 57. — 2° syn. de , 238 — 3° dans l'express. 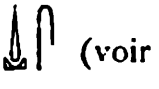 (voir ).

homme ; une personne, quelqu'un.

fils.

mes. de superf., 101.

dédaigner.

1° dos. — 2° prép., 149. derrière ; selon, d'après, au gré de ; en mesure avec.

se garder *de*.

être rassasié, jouir *de*.

rassembler, réunir, recueillir.

sol, terrain ; dallage, plancher.

donner à satiété, saturer.

pr.-adj. poss. et pers., 63, 238.

pr. pers., 55.

1° (voir le précédent).— 2° royal, 237.

scribe royal, basilicogrammate.

mes. de superf., 101.

pr. pers., 59.

passer.

instruire, apprendre à.

rendre ennemis, brouiller.

devenir, se rendre à force de soins.

fois ; occasion de faire une action, action. 226.

bord, rive.

reste.

arriver, parvenir.

bandelettes.

guide, introducteur.

manière d'agir, conduite ; règle, recette.

herbe, herbage.

écouter ; entendre ; obéir.

serviteur, domestique.

manger.

être agréable à.

tuer.

être malade ; maladie

emplir d'eau.

ignorer.

la classe (des conscrits).

pr. pers., 54, 57.

pr. pers., 58.

traverser, franchir ; passage.

frère.

n. de nombre ordin., 96.

pr. pers , 238.

donner carrière *à*.

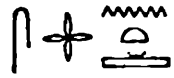 échange, commerce.

diminuer, amoindrir.

faire l'appel, convoquer.

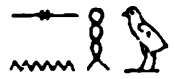 lier, être lié.

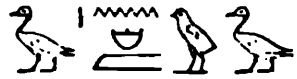 sauterelle.

résine de térébinthe.

rendre agréable, adoucir.

boire

région funéraire; nécropole.

centraliser (l'impôt en blé).

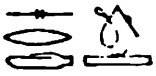 ensemencer, cultiver.

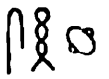 (voir ).

état de béatitude (des défunts).

imposer, inspirer.

réunir, assembler.

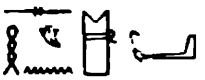 (voir ).

châtiment, punition.

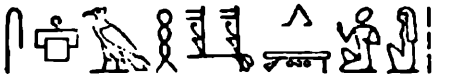 les voisins.

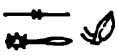 être sourd.

se rappeler, se représenter.

champ; campagne.

plaie, blessure.

faire devenir, élever.

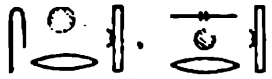 manière de vivre, conduite; idée, projet; conseil, avis.

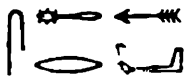 semer, parsemer.

se sauver, s'enfuir.

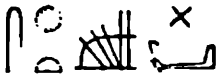 prendre au filet.

cheval.

savant, habile, expert.

nid.

labourer; labourage, labour.

durer, s'écouler, passer.

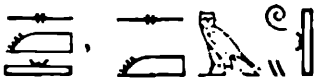 détruire, anéantir.

colère.

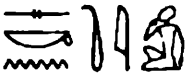 malfaisant, pernicieux.

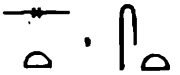 pr. pers., 55.

pays montagneux; étranger.

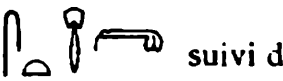 suivi de = paternité.

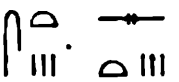 pr. pers., 59.

passer, défiler, être de passage; passage.

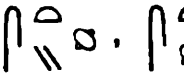 odeur, senteur.

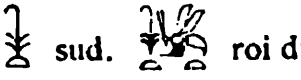 sud. roi du sud et du nord.

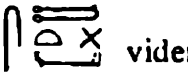 vider (une volaille).

royal, 237.

roi.

palais.

Sataïri, n. pr.

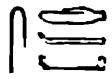 percer ; faire (une blessure).

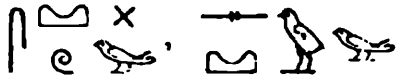 pervertir, dénaturer, détourner.

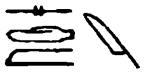 retrancher (du nombre des humains).

livrer, faire livraison.

calmer, tranquilliser, rendre satisfait.

se coucher.

alitement.

dire, raconter.

prédire, prédestiner.

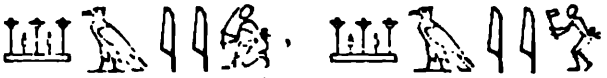 destin, sort malheureux.

saison, 105.

risque.

sable.

vide, privé, dénué *de*.

sec.

résine de lentisque.

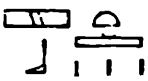 offrandes.

statuette funéraire.

bâton, verge.

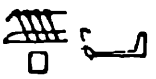 recevoir, accepter, prendre.

tortiller, trémousser.

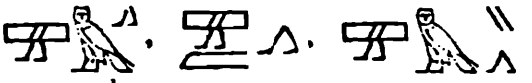 aller. marcher.

se livrer, s'adonner *à*.

récoltes.

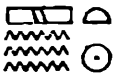 saison, 105.

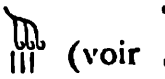 (voir ).

exécuter.

arrêter au passage.

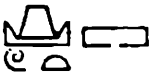 grenier.

croupi, saumâtre, fétide.

maudire ; proférer des malédictions.

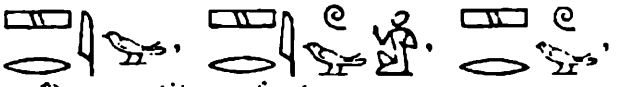 petit ; enfant.

suivre, accompagner.

suivant, serviteur.

lire à haute voix.

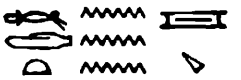 fossé, canal.

vin de grenade.

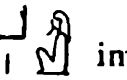 image.

taureau.

travail.

condition, état.

multiplier; répéter, faire souvent.

rafraîchir, être rafraîchissant.

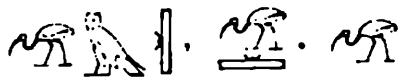 trouver, découvrir; constater.

jardin, verger.

jardinier.

voir, apercevoir.

achever.

district.

gorge, sein.

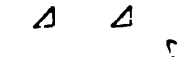 coup.

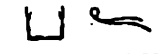 naos, tabernacle.

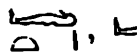 être mort, enterré; sépulture.

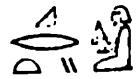 défunt.

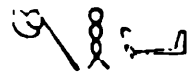 hacher, mettre en pièces.

dompter, rendre docile.

os.

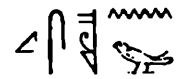 chose mauvaise.

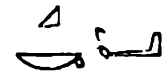 frapper.

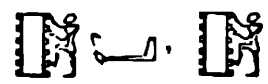 construire, édifier.

entourer.

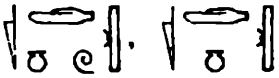 ressemblance, image. conformité.

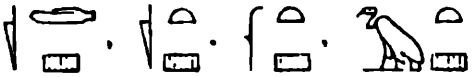 1° mes. de poids, 102. — 2° poids *en général.*

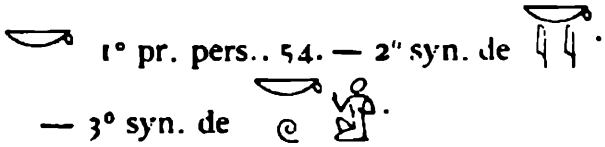 1° pr. pers., 54. — 2° syn. de  — 3° syn. de

certes.

bateau.

pron.-adj. pers. et poss., 63, 238.

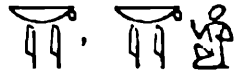 pr.-adj indef., 86; autre; autrui, un autre.

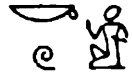 marq. tempor., 111, 113.

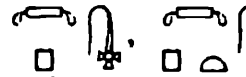 brûler (un parfum): kyphi (sorte de parfum à brûler).

dépouiller, priver.

trigone, harpe triangulaire.

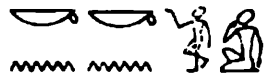 danser.

chèvre.

panier, corbeille.

charançon.

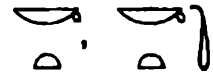 fém. de

petit.

pr. ind, 86; une autre partie.

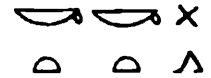 chien coureur.

crier, vociférer.

souchet odorant.

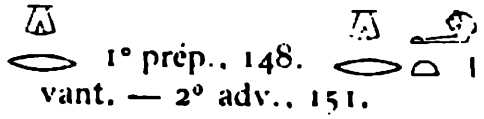 1° prép., 148. 1. auparavant. — 2° adv., 151.

mensonge; fraude. tromperie.

conserver, garder.tenir ferme.

avec.

adv., 151.

nuit.

gazelle.

être démonté, aller à la derive.

1° lettre caract du fém., 42.— 2° art., 43. — 3° suff. fém., 46, 52.— 4° pron. pers., 54. — 5° syn. de  5°. — 6° infin. de dépend., 126.

(voir  4°).

pr. pers., 58.

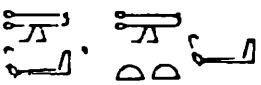 emporter; transporter, amener, apporter.

art., 42, 43; *synt.*, 215-221.

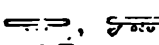 terre. *les deux terres* = l'Égypte.

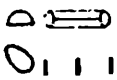 pain.

art. 43.

désin. particip., 127.

1° suff. ethn., 45. — 2° suff. duel fém., 47, 52; *synt.*, 226.

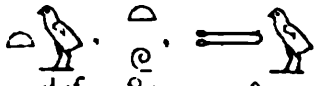 1° pron. pers., 55. — 2° pron. indef., 81. — 3° verb. aux., 116, 121, 123. — 4° marq. du passif, 128, 129. — 5° partic. intercal., 238, 239.

syn. de  2°.

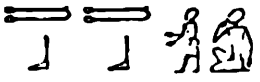 danser la danse du ventre.

fém.  n. de nombr. ordin., 96.

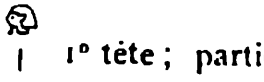 1° tête; partie principale, choix. — 2° sur, au-dessus de.  terrasse.  sur.  mensuel.

homme important.

têtes, unités.

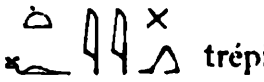 trépigner, sauter.

adj. poss., 64

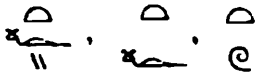 adj.-pr. dém., 65. 71.

négat. subord., 133, 154.

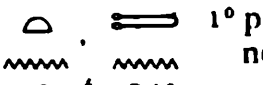 1° pron. pers., 58. — 2° pronom-adj. dém., 70, 1°; *synt.*, 241.

syn. de  1°.

mes. de poids, 102.

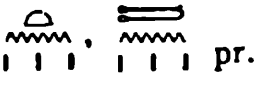 pr. pers., 54, 55, 57.

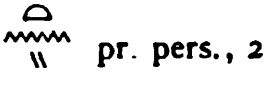 pr. pers., 238.

1° pronom indéf., 89. — 2° pron. interr , 145.

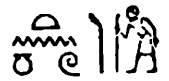 prendre de l'âge, de la force.

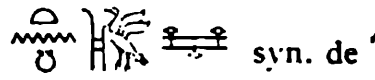 syn. de 1°.

partout.

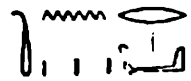 devenir fort, habile; force, habileté.

vin de caroube.

temps, saison.

se dandiner.

transgresser; ne pas faire attention à, passer outre à.

plonger (dans l'eau).

repousser, avoir du dégoût pour.

fil à plomb (tenant lieu d'aiguille à une balance).

être oint *de*.

monter.

cinnamome.

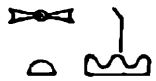 crête de montagne.

 vertèbre.

chien.

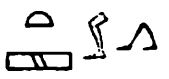 pénétrer.

frontière.

braise incandescente.

s'approcher *de*.

synon. graph. de , 77.

(voir ).

s'élever, s'étendre.

moineau.

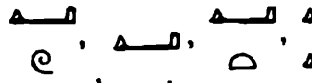 mettre, placer; donner, accorder; tourner, appliquer; faire, faire que.

matin.

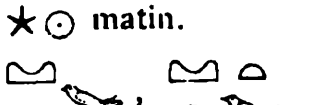 désolé, triste, affligé; chose mauvaise.

main.

vin de figue.

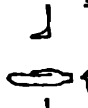 hippopotame.

objet du culte.

demander, implorer.

bonbon (parfumé).

mes. de capac., 103.

réunir *contre*, appliquer *contre*.

mes. de capac., 103.

couper, barrer (un cours d'eau).

déchirer, écarteler.

apprivoiser.

refouler.

dans l'express. 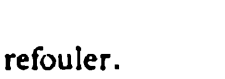 , voir .

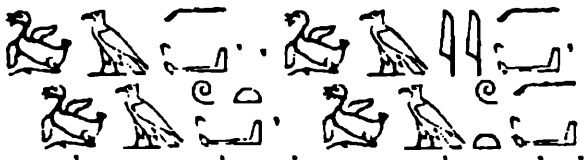
voler ; prendre, s'emparer de ; vol, dérobée ; poignée, agglomération.

mâle ; mari.

traverser, transporter.

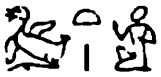
monarque.

la tête la première.

papier de papyrus.

tribulation.

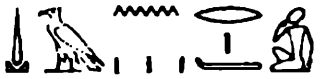
être florissant, réputé.

depuis ; depuis que.

fort, ferme, solide.

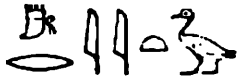
milan.

Phénicie.

pron. indéf., 82.

caserne.

éternellement, toujours.

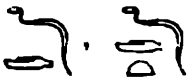
dire.

dit, surnommé.

parole.

dire, parler ; parole.

enfermer, emprisonner.

tête.

# ERRATUM

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| § 20, l 1. | lire : | *syllabiques* | au lieu de | *alphabétiques.* |
| § 27, l. 10. | — | | — | |
| § 96, l. 3-4. | — | *ordinaux* | — | *fractionnaires.* |
| § 103, l. 4. | — | | — | |
| § 104, l. 6, | — | 90$^{8}$,44 | — | 0$^{8}$,9044 |
| § 141, l. 5, | — | | — | |
| § 144, l. 11, | — | | — | |
| § 181, l. 14, | — | *contraction* | — | *contracture.* |
| § 214, l. 9. | — | 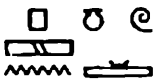 | — | 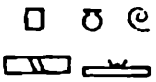 |
| § 221. l. 6. | — | | — | |
| P. 118, n° 192. | — | | — | 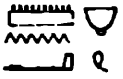 |
| P. 146. texte XIV, l. 1, | — | | — | 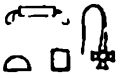 |

# TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT. . . . . VII

# I

# GRAMMAIRE

## LIVRE I

## *L'Écriture et la Lecture*

I. Les signes hiéroglyphiques . . . 1
II. Les diverses séries de signes. . . 2
III. Les signes phonétiques . . . . 3
IV. Les signes alphabétiques. . . . 3
*Alphabet égyptien.* . . . . . 4
OBSERVATIONS . . . . . 4
V. Les signes syllabiques. . . . . 5
*Tableau des principaux syllabiques.* 6
VI. Les compléments phonetiques. . 8
VII. Les signes idéographiques . . . 9
VIII. Les signes déterminatifs. . . . 9
*Tableau des principaux déterminatifs généraux.* . . . . . 11
OBSERVATIONS. . . . . 13
IX. Les déterminatifs phonétiques. . 14
X Les signes figuratifs. . . . . 15
XI. Les signes symboliques. . . . 16
XII Résumé. . . . . 17
OBSERVATIONS. . . . . 18
XIII Spécimen de lecture. . . . . 20

## LIVRE II

## *Les Mots et les Formes grammaticales*

### CHAPITRE I. — L'ARTICLE

I. L'article défini. . . . . 22
OBSERVATIONS. . . . . 23
II. L'article indéfini. . . . . 23

### CHAPITRE II. — LE NOM ET L'ADJECTIF

I. Les genres. . . . . 24
II. Les nombres. . . . . 24
OBSERVATIONS. . . . . 25
III. Les noms propres. . . . . 26
IV. Les adjectifs. . . . . 27

### CHAPITRE III — LES PRONOMS-ADJECTIFS

I. Les pronoms personnels. . . . 27
OBSERVATIONS. . . . . 29
II. Les adjectifs possessifs. . . . 31
OBSERVATIONS. . . . . 32
III. Les pronoms-adjectifs démonstratifs. . . . . 32
OBSERVATIONS. . . . . 35
IV. Les pronoms-adjectifs relatifs. . 36
OBSERVATIONS. . . . . 37
V. Les pronoms interrogatifs. . . 38
VI. Les pronoms-adjectifs indéfinis. . 39

### CHAPITRE IV. — LES EXPRESSIONS NUMÉRIQUES

I. Les nombres. . . . . 43
*Tableau des chiffres et noms de nombres.* . . . . . 43
OBSERVATIONS. . . . . 44, 46
II. Les poids et mesures . . . . 46
III Le calendrier. . . . . 47

CHAPITRE V — LE VERBE

I. Les temps simples. . . . . 49
OBSERVATIONS. . . . . 51
II. Les auxiliaires. . . . . 52
III. Les temps composés . . . . 53
OBSERVATIONS. . . . . 54
IV. Les modes. . . . . 55
V. Les verbes passifs. . . . . 57
VI Les verbes négatifs. . . . . 58
VII. Les verbes interrogatifs. . . . 59
VIII. Résumé. . . . . 60
*Tableau des temps et modes du verbe égyptien.* . . . . . 60

CHAPITRE VI. — LES PARTICULES

I. Les adverbes. . . . . 63
II Les prépositions. . . . . 64
OBSERVATIONS. . . . . 65
III. Les conjonctions. . . . . 66
IV. Les interjections. . . . . 67

## LIVRE III

## *Phonétique et Syntaxe*

CHAPITRE I. — L'ORTHOGRAPHE

I. La fixité du langage. . . . . 68
II. La mobilité de l'orthographe. . 69

CHAPITRE II. — LES LETTRES

I. Les voyelles. . . . . 71
OBSERVATIONS. . . . . 73
II Les consonnes. . . . . 74
III. Elisions et contractions. . . . 78

CHAPITRE III. — LES RACINES

I. Les racines bilitères. . . . . 79
II. Les mots trilitères. . . . . 80
III. Les adjonctions initiales. . . . 80
IV. Les adjonctions médiales. . . . 84
V. Les adjonctions finales. . . . 84
VI. Les mots de plus de trois lettres. 87
VII. Résumé. . . . . 88
*Tableau des développements de la racine égyptienne.* . . . . . 89

CHAPITRE IV. — SYNTAXE DES MOTS

I. L'article. . . . . 90
II. Les genres. . . . . 92
III. Les nombres. . . . . 93
IV. Le nom. . . . . 95
V. L'adjectif. . . . . 97
VI. Les pronoms-adjectifs. . . . 99
VII. Les noms de nombres. . . . 101
VIII. Le verbe. . . . . 102
IX Les particules. . . . . 105

CHAPITRE V. — SYNTAXE DES PROPOSITIONS

*Conseil pratique.* . . . . . 109

# II

# TABLEAU GÉNÉRAL DES HIÉROGLYPHES

*Explications préliminaires.* . . . . . 111

I. Personnages. . . . . 113
II. Parties du corps humain. . . . 116
III. Mammifères. . . . . 118
IV. Oiseaux. . . . . 120
V. Poissons, reptiles, insectes. . . 122
VI. Végétaux. . . . . 123
VII. Ciel, terre, eau. . . . . 125
VIII. Constructions. . . . . 126
IX. Embarcations. . . . . 127
X. Mobilier. . . . . 127
XI. Vêtements, coiffures, insignes. . 128
XII. Instruments, outils, armes. . . 129
XIII Tissage, tressage. . . . . 131
XIV. Figures diverses. . . . . 132

OBSERVATIONS. . . . . 135

# III

# CHOIX DE TEXTES

Avis. . . . . 130

I. Confession négative. . . . . 130
II. Les désagréments du métier d'agriculteur. . . . . 137
III. Exhortation au travail. . . . 138
IV. Episode du Conte du prince prédestiné.. . . . . 139
V. Demande de congé. . . . . 141
VI. Quelques conseils de morale . 141
VII. Parallèle entre le soldat et le scribe. . . . . 142
VIII. Les mauvais côtés de la vie militaire. . . . . 143
IX. Rapport au sujet des produits d'un verger de Ramsès . . . . 144
X. Reproches à un scribe adonné à la boisson. . . . . 145
XI. Ouverture d'une carrière à Troja. 146
XII. Pour détruire les charançons. . 146
XIII. Chapitre VI du *Livre des morts*. 146
XIV. Recette de parfumerie . . . . 146
XV. Inscription d'une borne-frontière. . . . . 147
XVI. Le temple votif de Hâ-ka-k. . . 147

# IV

# GLOSSAIRE

Nota . . . . . 150
*Erratum*. . . . . 170

LYON — IMPRIMERIE ALEXANDRE REY. — 1905